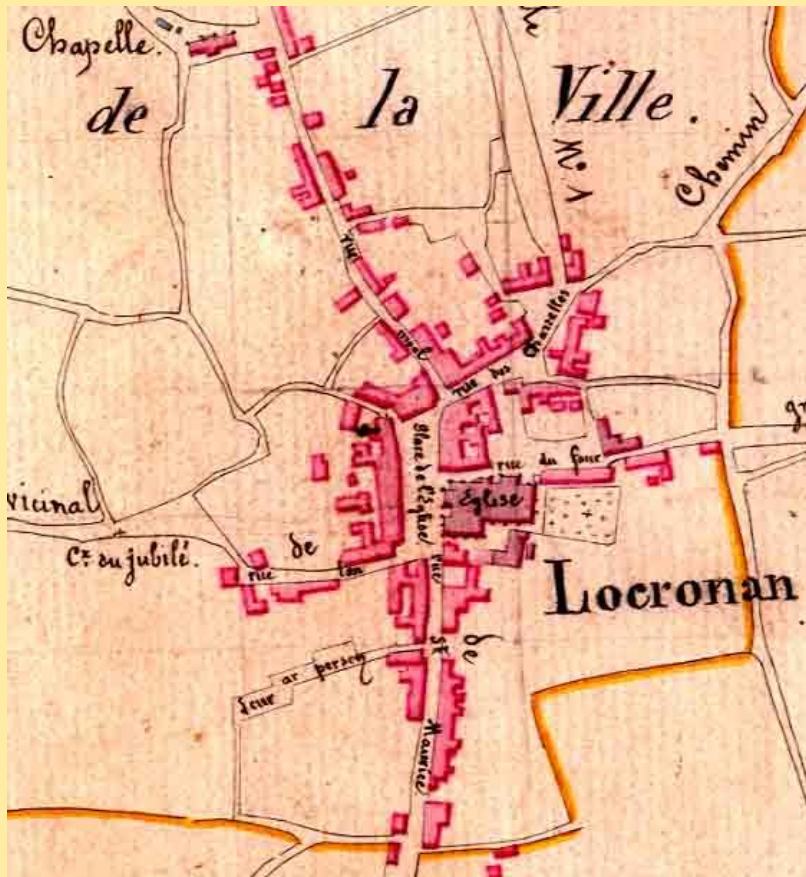


+

# LOCRONAN

## Histoire et tradition



**Roger Garrec**

# **Locronan**

**Histoire et tradition**

*Nouvelle édition*

**2012**

*Je remercie les personnes qui m'ont aidé à rédiger cette monographie de Locronan, en particulier, André Chatalic, Ronan Hénaff, Hervé Le Bihan et Marcel Le Quéau, qui m'ont communiqué des témoignages et des documents sur l'histoire proche ou lointaine de la cité. Yann Celton, l'archiviste diocésain, m'a ouvert les archives paroissiales conservées aux Archives diocésaines et les notes prises par Maurice Dilasser il y a trente ans. Je remercie Hervé Le Bihan, pour l'illustration de la page 1 de la couverture. Enfin, je suis reconnaissant à Josick Peuziat d'avoir accepté de relire mon manuscrit, d'y avoir porté des corrections et des mises au point; ses conseils m'ont encouragé tout au long de mon travail de rédaction.*

Roger Garrec

## AVANT-PROPOS

Le voyageur qui s'arrête à Locronan aimerait comprendre pourquoi ce bourg ne ressemble à aucun autre du pays du Porzay, avec sa place régulière, ses maisons en pierres de taille et son église de premier ordre. L'auteur de ces pages entend répondre aux interrogations de ces visiteurs mais aussi à celles des habitants de Locronan.

Des zones d'ombre subsistent sans doute sur les origines de la bourgade, en particulier sur la personnalité de saint Ronan. Car Locronan lui doit son nom. C'est un ermite et il est d'origine irlandaise. Pour les habitants du bois de Névet il venait « *d'au-delà des mers* » ». On sait peu de choses sur ce moine en recherche de solitude. Ernest Renan écrivait, dans ses « Souvenirs d'enfance et de jeunesse » : « *Entre tous les saints de Bretagne, il n'y en a pas de plus original. On m'a raconté deux ou trois fois sa vie, et toujours avec des circonstances plus extraordinaires les unes que les autres* ».

La grande Troménie, faite tous les six ans, perpétue encore le souvenir de l'ermite. Rien d'original, en réalité, dans ce type de parcours autour d'une terre monastique. D'autres troménies ont existé dans les siècles passés, par exemple à Locmaria-Quimper, à Gouesnou et à Locquéholé (Finistère). Il nous faudra donc retrouver les origines et le sens de cette déambulation sacrée.

Au XI<sup>e</sup> siècle, la forêt de Névet appartenait aux comtes de Cornouaille. Vers l'an 1050, un comte de Cornouaille fit don à la nouvelle abbaye Sainte-Croix de Quimperlé de l'oratoire de saint Ronan « avec toutes les terres contenues dans la franchise du saint », c'est-à-dire le flanc nord de la montagne. Un prieuré était né.

A l'ombre du clocher vivait un petit bourg. On y rencontrait des aubergistes, des artisans, des tisserands, des marchands de toiles et ... des hommes de loi. La « *cité des tisserands* », telle est la dénomination que l'on entend fréquemment. La réalité est moins brillante. Les tisserands n'ont jamais habité les belles maisons de la place de l'église, des marchands de toiles oui. Le claquement des métiers à tisser résonnait surtout dans les petites rues. De plus, c'est toute une région qui s'adonne au tissage autour de Locronan. Embarquées dans le port de Pouldavid, les toiles de chanvre vont être vendues dans toute l'Europe. La Révolution de 1789 sonne le glas de cette industrie, le commerce des toiles s'effondre et la misère règne tout au long du XIXe siècle dans le vieux bourg. Les vieilles maisons tombent en ruine, seules quelques façades rappellent au voyageur étonné la gloire passée de la cité.

Anatole Le Braz, lors de sa visite à Locronan en 1893, évoque, dans une belle page, « *la majesté solitaire des belles ruines...Cela en a aussi la pénétrante tristesse. Le cœur se serre à parcourir les menues ruelles qui, contournant les maisons, rampent vers la campagne ou plongent à pic au fond du quartier de Bonne-Nouvelle (Kélou-Mad) ... Ses habitants même, de jour en jour, l'abandonnent, émigrent, comme si un sort pesait sur elle, quelque malédiction a longue échéance, proférée voilà treize cents ans, par le thaumaturge de la montagne* ».

La malédiction a pris fin. Les maisons ont été reconstruites, gardant toutes, ou presque toutes, la teinte grise du granit de la montagne. La cité a retrouvé un air de prospérité, mais sans ses tisserands besogneux du XIXe siècle. Les pages qui suivent permettront au lecteur de revivre l'histoire du « bourg » de Locronan, de comprendre aussi la présence d'une si belle église gothique et d'une place aux belles façades. Un patrimoine sauvé de justesse par les Monuments Historiques et qui lui vaudra un jour le label de « *petite cité de caractère* ».

Locronan, le 1<sup>er</sup> juin 2009, en la fête de saint Ronan

## Chapitre 1

### ***SAINT RONAN ET SA TROMENIE***

« -- Pour saint Pierre !

Et un Breton, fort gaillard, s'avance vers la voiture, agitant de la main droite une sonnette au son grêle et tendant de la main gauche un saladier de faïence ébréché et culotté par un long usage, au fond duquel s'empilent déjà les gros sous de cuivre ».

C'est ainsi qu'un journaliste du « *Mois littéraire et pittoresque* », qui arrivait en voiture par la route de Quimper à Locronan, rencontre en 1905 la hutte de saint Pierre. La scène était pittoresque, et il était à craindre que le voyageur, étranger au pays, ne vît dans la grande Troménie qu'une fête locale pittoresque. Et c'est bien l'impression que l'on retire de la lecture de l'ouvrage d'Anatole Le Braz, « *Au pays des pardons* », où la Troménie est dite « *Le pardon de la montagne* ». Mais la troménie est d'abord une manifestation de foi d'une communauté chrétienne. Ce jour-là l'on célèbre la fête du saint patron ; une grand-messe solennelle le matin, - ce qu'on ne mentionne jamais, - et dans l'après-midi, les vêpres aujourd'hui bien réduites et la « procession générale », dite aussi « *la grande Troménie* ». Saint Ronan lui-même est mal connu, malgré la présence de son tombeau dans le Pénity. La plus ancienne biographie a été écrite plusieurs siècles après la mort de l'ermite, et, comme dans les écrits concernant les vieux saints, la légende l'emporte largement sur l'histoire.

## **L'ermite du bois de Névet**

Que savons-nous exactement de Ronan, car il faut aller au-delà des légendes ? La première biographie du saint provient de la cathédrale de Quimper qui possédait aussi des reliques de saint Ronan. En 1219, l'évêque Rainaud fit faire un nouveau reliquaire, une châsse en vermeil ornée des figures des douze Apôtres, pour recueillir ces reliques et les présenter à la vénération des fidèles. C'est peut-être à cette occasion qu'un chanoine du chapitre rédigea une vie du saint, une *Vita* en langue latine. C'est le document le plus ancien que nous possédions. Précisons qu'en ce domaine les incertitudes sont nombreuses ; l'historien Hubert Guillotel placerait la composition de la Vie de saint Ronan plutôt au temps de l'évêque Bernard de Moëlan, vers 1159-1167. En tout état de cause, l'ouvrage devait servir à promouvoir la dévotion à saint Ronan, à la cathédrale de Quimper, mais des reliques qu'on pouvait vénérer à Locronan il ne disait pas un mot ! D'autres écrits nous livrent des renseignements sur l'ermite Ronan, mais ils sont plus tardifs. Le récit le plus connu est celui d'Albert Le Grand dans son ouvrage consacré aux saints de la Bretagne armorique, édité en 1636.

### ***La vie de saint Ronan***

Nous apprenons que Ronan était un moine venu d'Irlande. Albert Le Grand nous dit qu'il était « Hybernois de nation ». De quelle famille, de quel clan sortait-il ? Le biographe ne le dit pas. De plus, l'Irlande honore elle-même une bonne douzaine de saint Ronan !

Dans quel monastère Ronan avait-il vécu avant d'adopter la vie d'ermite ? Le chanoine de Quimper l'ignore. Peut-être Ronan était-il contemporain de saint Colomban, un moine de l'abbaye irlandaise de Bangor, mais nous n'avons aucune certitude. Vers l'an 590, Colomban vint en Gaule avec douze compagnons, - le chiffre traditionnel pour fonder un nouveau monastère. Il s'installe d'abord à Luxeuil en Bourgogne puis part pour l'Italie, où il fonde le monastère de Bobbio en 612. Nous savons que les moines d'Irlande sont nombreux à émigrer sur le continent à la fin du VI<sup>e</sup> siècle et tout au long du VII<sup>e</sup> siècle. On imagine Ronan comme l'un d'eux. Lui restera toujours un

ermite. Il avait rompu tout lien qui l'attachait à son monastère. C'est ce que les moines d'Irlande appelaient la *peregrinatio pro Christo* ou *peregrinatio sancta*, le saint pèlerinage sur cette terre.

Charlemagne n'aura aucune sympathie pour ces ermites vagabonds qui prétendaient vivre à part de la société, même si c'était pour rechercher Dieu dans leur solitude. Bien des fois, il s'en est pris aux moines qui venaient des Iles britanniques sans qu'on sache de quel monastère ils pouvaient relever. La légende nous montre aussi un roi Gradlon, pourtant chrétien, soumettant le pauvre ermite à la fureur de deux dogues furieux ; aucun préjugé favorable donc pour cet homme de Dieu, c'était peut-être un vagabond. De plus, Ronan contrevenait à une règle commune, semble-t-il, à cette époque : les ermites vivaient souvent à deux. Le moine Gerfred, qui vécut au IX<sup>e</sup> siècle au monastère de Redon, avait passé quelques années dans le « bois de Wenoc [Coat-Guinec ?] près d'Huelgoat ; il avait à son service un compagnon du nom de Fidweten. Une pratique qui venait du désert d'Egypte, où nous voyons saint Antoine lui-même vivre dans la solitude avec un disciple.

La vie érémitique fut pratiquée tout au long du Moyen Age. L'un des plus célèbres ermites fut Robert d'Arbrissel qui vécut dans la forêt de Savigny et de Craon avant de fonder l'abbaye de Fontevrault. Un évêque de Quimper est connu sous le nom de Robert l'Ermite (1113-1130). En 1682, dom Placide Le Duc le revendiquait comme l'un des siens à l'abbaye de Quimperlé : « Il estoit religieux de céans, comme marque notre nécrologe [registre des décès]. L'on peut croire qu'il estoit prieur de Saint-Ronan des Bois ». Albert Le Grand dit qu'il estoit habitué [demeurait] en l'hermitage de Loc-Renan *Coat-Nevent*, à trois lieues de la ville de Quimper ». Mais rien n'est moins sûr. Le cartulaire de la cathédrale de Quimper a inséré, vers 1417, la liste des évêques de Cornouaille, parmi lesquels « Robertus episcopus qui fuit eremita apud Locuuan ». *Locuuan* ou *Locuvan*, ce n'est pas Locronan.

Nous sommes dans l'incertitude quant à l'époque où vécut Ronan, au point que certains historiens reculent la venue du saint ermite

jusqu'au IX<sup>e</sup> ou même au X<sup>e</sup> siècle. Le bon chanoine de la cathédrale est avare de faits précis, de dates et de noms de contemporains du saint. Et les renseignements dont il dispose, les lectures de son bréviaire par exemple, sont plus riches de légende que d'histoire.

Le moine débarque donc dans l'île Molène, puis gagne la côte du Léon où il recherche la solitude. Le lieu choisi garde son souvenir, c'est aujourd'hui Saint-Renan, en breton Lokournan-Léon. Bientôt, l'ermite pénètre dans la Cornouaille. Le voici dans la forêt de Névet, mais il n'y restera pas. C'est à Saint-René en Hillion qu'il termine son pèlerinage sur cette terre. L'ermite laisse une réputation de saint et aussi de thaumaturge. Aussi les comtes de Cornouaille, de Rennes et de Vannes se disputent-ils son corps. On reste dans le merveilleux jusqu'au bout. On confie le transport du corps à deux bœufs [ou à deux buffles], qu'on laisse libres, à la grâce de Dieu, de la direction à prendre. Ils s'arrêtent dans le fond d'une vallée qu'on appellera plus tard *Tnou-Balau*, aujourd'hui Trobalo, un village de Quéménéven mais à la frontière de la paroisse de Locronan. Saint Ronan avait choisi la forêt du Névet pour sa sépulture; c'est ainsi que le corps de l'ermite y est ramené, et le lieu de son inhumation s'appellera bien plus tard *Locus Ronani*, Loc-Ronan. Confier à des bœufs le choix du tombeau était une pratique connue ; c'était une sorte de jugement de Dieu. La même aventure survint à saint Paul Aurélien. Il venait de mourir dans son monastère de l'île de Batz ; les moines voulaient garder le corps de leur abbé, mais l'évêque Cetomerinus le réclamait aussi pour sa cathédrale, le saint ayant été le premier évêque de Léon. Albert Le Grand raconte que l'évêque « fit faire deux chariots couverts, et à chacun fit joindre un couple de bœufs, les disposant tellement au milieu de la plaine que l'un regardait vers Occismor [Saint-Pol], l'autre vers le monastère de Baz ; puis, ayant fait apporter le saint corps, on le mist également sur ces chariots, de sorte que la moitié estoit sur l'un et l'autre moitié sur l'autre, laissant en l'option du saint Corps d'aller où bon luy sembleroit ». Le premier chariot emporta le corps du saint vers la cathédrale, au grand dépit des moines de Batz. « Chose merveilleuse ! », nous dit Albert Le Grand.

Dans la forêt de Névet, l'oratoire de l'ermite, abandonné depuis des années, tombait en ruine. Une nouvelle chapelle sera construite pour abriter son corps, mais sans doute pas dans la clairière où vécut l'ermite ; elle s'élèvera au bord de la vieille route romaine qui traversait la forêt de Névet. Un prodige y aida. Les charpentiers parcoururent la forêt de Névet à la recherche d'arbres pour la future construction, qu'on voulait plus grande, vu l'afflux des dévots ; ils trouvèrent en fait un arbre magnifique mais ils étaient incapables de l'abattre. Revenus le lendemain, ô prodige, l'arbre avait été abattu, et même débité ; à lui seul il suffisait pour couvrir la nouvelle chapelle. Après cela, le chanoine de la cathédrale, ne pensant qu'à ses reliques, oublie Locronan pour ne parler que des miracles survenus à Quimper.

Le séjour de Ronan dans la forêt de Névet est marqué par son conflit avec une femme, dont on ne sait si elle était païenne ou simplement acariâtre. En tout cas elle persécuta l'ermite. La biographie du chanoine est pleine des méchancetés de la Kében. Celle-ci se plaint de ce que son mari l'abandonne pour n'écouter que les leçons de l'ermite : « *Qu'il retourne donc dans les pays qui sont au-delà des mers !* ». Elle accuse même Ronan d'avoir tué sa fille. Voilà l'ermite conduit sous bonne garde au tribunal du roi Gradlon et soumis à un jugement de Dieu : des serviteurs du roi lâchent contre lui deux dogues ; d'un signe de croix, Ronan les arrête et les calme. Mais rien ne désarmera la haine de la Kében, même pas les miracles accomplis par l'ermite : tantôt il arrache des brebis de la gueule des loups, tantôt il guérit les malades et les estropiés qui viennent l'implorer dans sa solitude. Lassé des persécutions de la Kében, Ronan reprend son bâton de pèlerin et sa cloche et abandonne le bois de Névet.

### ***Les médaillons de la chaire***

Le 18 juillet 1706 un marché fut passé avec Louis Bariou, menuisier à Quimper, pour la fabrication d'une chaire ; le devis était de 350 livres. Louis Bariou se fit aider par son gendre Guillaume Le Poupon, qui était sculpteur. L'abat-voix avec son ange à la trompette est soutenu par un autre ange et par Moïse. Traditionnellement, les

responsables de la commande inscrivent leurs noms sur le meuble. Ainsi, sur la porte de l'escalier : « *En:1707 : v : d : m : M.rin : Séné* ». On y lit donc le nom de vénérable et discret missire Mathurin Séné.

L'intérêt principal de la chaire est ailleurs. Elle est décorée de dix médaillons polychromes, quatre sur l'escalier, cinq sur la cuve et le dernier sur le dossier. Ces médaillons illustrent la vie légendaire de saint Ronan, telle qu'on la racontait aux pèlerins à la cathédrale et à Locronan. La légende débute sur la rampe de l'escalier, suit le contour de la cuve ; la dernière scène, contre le flanc droit du dossier, présente moins d'intérêt.

Les voici, dans l'ordre où il faut les observer :

1<sup>er</sup> médaillon : La barque de pierre de Ronan, conduite par un ange, aborde le rivage de la Cornouaille ; la forêt de Névet apparaît déjà aux yeux de l'ermite. Aucune mention de l'île Molène ni de Saint-Renan ni du séjour du moine irlandais dans le Léon.

2<sup>e</sup> médaillon : Ronan a construit sa cabane dans la forêt de Névet, il converse beaucoup avec un paysan du coin. La femme de ce dernier, dite la Kében, accuse l'ermite d'être cause que son époux la néglige. Elle est là sur le médaillon, levant le bras et semblant dire : « Retourne dans ton pays ! »

3<sup>e</sup> médaillon : Ronan, comme tous les saints ermites de l'époque, est un thaumaturge, un faiseur de miracles. Il commande aux animaux sauvages. Un loup passe devant la cabane, une brebis dans la gueule. L'ermite lui ordonne de lâcher la brebis, le loup abandonne sa victime.

4<sup>e</sup> médaillon : L'ermite ne peut guère profiter de sa solitude pour prier. Sa réputation de faiseur de miracles s'est répandue. Malades et estropiés accourent à la porte de sa cabane pour lui demander la guérison.

5<sup>e</sup> médaillon : La Kében, assoiffée de vengeance, accuse même Ronan d'avoir tué sa fille. Ronan est conduit sous bonne garde à Quimper pour y être jugé par le roi Gradlon.

6<sup>e</sup> médaillon : Là, devant le tribunal, Ronan est soumis à l'épreuve d'où devrait jaillir la vérité. Des serviteurs lâchent deux dogues contre l'ermite. D'un signe de croix, il les arrête et les calme. C'est un « jugement de Dieu », Ronan est reconnu innocent.

7<sup>e</sup> médaillon : C'est la Kében qui avait caché sa fille dans un coffre. L'enfant y était morte étouffée. Ronan, de retour de Quimper, rend visite à son ami et ressuscite l'enfant. La Kében ne désarme pas pour autant dans sa haine contre Ronan.

8<sup>e</sup> médaillon : Ronan est à l'agonie. Un ange apparaît et lui montre du doigt le ciel, où il pourra chanter, avec le psalmiste : « Heureux ceux qui habitent dans ta maison, Seigneur ». Un dragon se tord dans son impuissance au pied du lit, c'est la figuration du Diable. C'est la représentation, traditionnelle chez les artistes, des derniers jours du chrétien prêt à paraître devant Dieu.

9<sup>e</sup> médaillon : Le corps de Ronan a été déposé sur une charrette. Trois évêques (et non trois comtes) se disputent les reliques du saint. On laisse les deux boeufs choisir la direction, ils marchent jusqu'au bois de Névet, et justement là, au pied de la montagne, on retrouve la Kében qui, avec son battoir de lavandière, brise la corne de l'une des bêtes. Le chanoine de Quimper ignore cet épisode. Albert Le Grand ne le cite pas non plus en 1636 dans son ouvrage « Les vies des saints de la Bretagne Armorique ».

10<sup>e</sup> médaillon : Saint Ronan bénit un seigneur et une dame agenouillés. On ignore leur identité.

### ***Le bois de Névet***

La *gwerz* (complainte) dit Sant-Ronan Coat Nevet. Pourtant, aujourd'hui la troménie se déroule loin du taillis en question, au point qu'on peut douter de l'existence d'un lien entre ce bois et la déambulation sacrée que nous connaissons.

Cependant, Névet est un toponyme bien ancien et qui a une connotation sacrée, au point que les ethnologues d'hier et d'aujourd'hui veulent y retrouver les traces d'une lutte entre des

moines chrétiens, ici saint Ronan, et une population encore païenne, ou du moins une relation historique entre la troménie et des rites païens encore mal connus. Le toponyme Névet vient du mot gaulois *nemeton*, qui désignait une forêt sacrée, particulièrement une enceinte sacrée dans une clairière, un temple en plein air sous la voûte du ciel (qui se dit *nenv* en breton), sans construction de pierre, du moins avant la période gallo-romaine. Le poète gallo-romain, Fortunat, qui était évêque de Poitiers à la fin du VI<sup>e</sup> siècle, connaissait le sens du mot « *nemeton* », la langue gauloise étant encore vivante de son temps dans le peuple. Des cités ont porté ce nom ; par exemple « Augustonemeton », c'était le Nemeton d'Auguste, aujourd'hui Clermont [-Ferrand]. Les Gallo-Romains qui habitaient Douarnenez connaissaient bien ce bois du Nemet, prononcé assez tôt Névet. Y ont-ils vu célébrer des cultes païens, ce n'est pas sûr, car l'institution des druides, responsable du culte, avait disparu au cours de la colonisation romaine, au profit du culte rendu obligatoirement à l'Empereur de Rome. Les marchands de Douarnenez rendaient leur culte au dieu romain de l'océan Neptune. La religion ancienne ne disparut pas pour autant. Parallèlement au culte impérial, le peuple continua longtemps, - jusqu'au VI<sup>e</sup> et même au VII<sup>e</sup> siècle, - à pratiquer certains des rites anciens. Qu'en était-il du temps de saint Ronan ? Y avait-il encore alors des populations restées fidèles à la religion païenne ?

Le bois de Névet d'aujourd'hui n'est plus celui que connut l'ermite irlandais. De son temps, le bois était déjà traversé de part en part par la vieille voie romaine. Bois du Duc et bois de Névet sont aujourd'hui bien éloignés l'un de l'autre. Selon le géographe Jacques Garreau, « ces très anciennes forêts de feuillus ont dû se joindre autrefois ». Une unique forêt autrefois ? Un indice autorise à le dire. A l'extrémité orientale du Bois-du-Duc, qui a été défrichée, on note les toponymes révélateurs de Pennévet-ar-Goaër et Pennévet-Laurans.

A l'est du bourg actuel de Locronan existe encore ce qu'on a appelé au XIX<sup>e</sup> siècle le « camp des salles ». Des remblais protégeaient une demeure aristocratique que des recherches archéologiques font remonter au IX<sup>e</sup> et au X<sup>e</sup> siècle. A cette époque

donc, le bois de Névet était défriché de part et d'autre de la voie romaine. Ronan a-t-il connu cette demeure mystérieuse ? On ne peut rien affirmer, car les incertitudes sur la date de la présence de Ronan dans le bois de Névet sont trop grandes.

### **Gwerziou et cantiques**

La légende aujourd'hui répandue à Locronan ajoute deux autres épisodes que l'on ne retrouve pas sur la chaire : La chute de la corne au sommet de Plas-ar-Horn et la tombe de la Kében. Le toponyme Plas-ar-Horn était connu au XVIIIe siècle. Le rituel de la troménie de 1768 le mentionne, puisqu'il situe la dixième station au sommet de la montagne, le lieu est alors dit « *Place-ar-c'horn* ».

D'autres sources anciennes, en effet, ont transmis la légende de saint Ronan. En particulier, des complaintes et des cantiques.

Le cantique le plus ancien que nous connaissions, - il était chanté sur l'air de la *Gwerz Olofernez*, - serait dû à un abbé Chapalain ; il remonterait à la première moitié du XVIIIe siècle ; seule l'orthographe semble être de la fin du XIXe siècle. Il cite bien Plas-ar-Horn, que le chanoine de Quimper ignore. Avant d'atteindre l'oratoire de l'ermite, les buffles, suivis des trois évêques, auraient fait, une dernière fois, le périple que Ronan faisait de son vivant :

*« Goude m'o devoa gret an dro  
A re ar Zant pa oa beo  
Da saludi c'hoas ar plaçou  
enoret dre e bedennou » ...*

[Après qu'il eurent fait le tour / Que faisait le saint de son vivant / Pour saluer encore les endroits / honorés par ses prières ...]. Car, selon la tradition, Ronan, de son vivant, faisait le tour à jeun, chaque jour d'après certains, une fois par semaine d'après d'autres.

C'est près d'un lavoir, - Trobalo n'est pas nommé, - que le cortège des trois évêques rencontre la Kében. Folle de rage, elle frappe l'un des buffles et lui casse une corne. Mais c'est seulement au sommet de la montagne que la corne brisée tomba enfin. Ici, la légende touche à

l'in vraisemblable : les deux buffles pouvaient-ils grimper la pente abrupte ? Peut-être l'auteur voulait-il justifier le toponyme « *Plas-ar-c'horn breman hanvet* », [la Place de la Corne maintenant nommée]. Mais on peut aussi penser que ce nom de *Plas-ar-Horn* lui vint d'une *gwerz* populaire plus ancienne. Ainsi naissent les noms de lieux.

« *Québan [...] en douar profan oe laquet,  
var an hent braz, pell diouz ar zant [...].  
E ene ne ouzer peleac'h eo eet* ».

[Kében en terre non bénite fut mise,/sur la grand-route loin du saint .../ Quant à son âme on ne sait où elle est allée].

Elle était désormais maudite Le choix de l'emplacement de sa tombe n'est pas indifférent : *an hent braz*, c'est le grand chemin, la route royale, qui reliait alors les deux paroisses de Locronan et de Plogonnec. Le lieu est encore dit *Bez-Keban*, [la tombe de Kéban], assure l'auteur, toujours soucieux de toponymie. L'endroit est maudit. Mais ici encore on peut penser que la *gwerz* la plus ancienne, a rattaché la légende de la Kében à une simple croix de carrefour.

La tradition orale, telle qu'elle était rapportée à Locronan même, est décidément instable. A la veille de la Révolution Jean-Marie de Leissègues de Rozaven, natif de Locronan, rapporte aussi l'épisode de la corne, telle qu'il l'avait trouvée dans un document : « *En faisant ledit tour, un des bœufs avait esté escorné au lieu nommé Plasancorn par la dite Québan qui, continuant sa rage et sa malice envers lui après sa mort aussi bien que durant sa vie, en passant avait frappé une des dites bestes* ». Ce serait donc au sommet de la montagne que la Kében avait décorné l'un des bœufs !

La Villemarqué, dans son *Barzaz Breiz* publié en 1839, a transcrit la *gwerz* de saint Ronan ; malheureusement, il ne nous dit pas de qui il tenait cette complainte. Manifestement le conteur ou la conteuse ne connaît pas la géographie de la montagne. C'est au passage près d'un lavoir que les deux « buffles blancs » rencontrent la Kében ; elle y faisait la buée. Avec son battoir de bois [*e golvas prenn*] elle arrache d'un coup la corne de l'un des bœufs et clame :

*Ke, mab-gaign, ke d'az toull endro !  
Ke da vreina gand chas maro!*

Va, charogne, retourne à ton trou !  
Va pourrir avec les chiens morts !

Elle venait à peine de proférer sa dernière malédiction « que la terre l'engloutit parmi les flammes et la fumée, au lieu qu'on nomme *la tombe de Kéban* ». Le lavoir était donc proche de la Kroaz-Kében ! La légende du chanoine de la cathédrale de Quimper s'était quelque peu enrichie au cours des siècles ! L'histoire de saint Ronan avait puisé dans diverses sources. Ainsi s'enrichit la *légende dorée*.

### **Le culte de saint Ronan**

Le culte rendu à saint Ronan a été constant dans la paroisse de Locronan, même s'il faut croire que dans les intervalles entre les grandes troménies le pardon annuel du 1<sup>er</sup> juin n'ait pas eu le même lustre. Et ce culte jouit, à juste titre, d'une « *tradition immémoriale* » dans le pays, selon le témoignage d'un recteur en 1778. Le Cartulaire de Landévennec, qui a été compilé vers l'an 1050, cite saint Ronan à la date du 1<sup>er</sup> juin dans son calendrier liturgique. Un missel qui fut en usage au XIII<sup>e</sup> siècle dans l'ancienne paroisse de Bréventec, aujourd'hui absorbée par celle du Drennec, cite également saint Ronan ; il y est dit « évêque et confesseur [de la foi] », et sa fête y est célébrée le 1<sup>er</sup> juin également. A Locronan aussi, la fête patronale se célébrait le 1<sup>er</sup> juin. Mieux que cela, le culte de saint Ronan a franchi les frontières de la Bretagne. Les litanies de l'ancienne abbaye Saint-Martial de Limoges citent aussi l'ermite du bois de Névet, en même temps que d'autres saints bretons, tels Briec, Tudual et Hervé. Et le manuscrit précieusement conservé à Limoges est du XI<sup>e</sup> siècle !

### ***Les reliques de saint Ronan à la cathédrale***

Bien après la mort de l'ermite, à une date inconnue, - par peur des pirates du Nord, dit le chanoine, - les reliques de saint Ronan vont être transportées du lieu de son oratoire à la cathédrale Saint-Corentin, « *afin d'y être entourées de plus de vénération au milieu d'un plus*

*grand concours de peuple et du clergé, et depuis lors cette ville [de Quimper] a l'avantage de voir le saint y opérer des prodiges plus nombreux même que par le passé ».* Le chanoine qui écrit cela nous dit en réalité : Vous voulez prier saint Ronan, venez donc à la cathédrale de Quimper, ses reliques y sont exposées. Inutile d'aller à Locronan !... La cathédrale de Quimper fut effectivement, au cours du Moyen Age, un lieu de pèlerinage. On y venait vénérer les reliques de saint Corentin évidemment, - pas seulement au cours du *Tro Breiz*, - mais aussi celles de saint Ronan, en particulier son crâne, « le chef de saint Ronan », selon l'expression de l'inventaire fait en 1365. Saint Yves fut l'un de ces pèlerins. Au cours du procès de canonisation, un témoin, Jean de Pestivien, raconte qu'il accompagna Yves Hélor y dans son pèlerinage auprès de saint Ronan, en la ville de Quimper (*ad sanctum Renanum ad civitatem corisopitensem*, dit le texte latin). C'était un an environ avant sa mort, survenue en 1303. Le sens du texte latin est clair ; ce n'était donc pas à Locronan, comme on le prétend souvent.

Tout compte fait, en dehors des miracles que l'on retrouve dans toutes les vies de saints de l'époque, tel celui des loups apprivoisés, - et de la légende de la Kében complaisamment développée, le chanoine de la cathédrale nous livre peu de renseignements précis et sûrs, - naissance en Irlande, transfert des reliques à Quimper, - sur l'ermite du bois de Névet. Sans doute n'en avait-il pas. Il ne savait pas plus que le contenu des neuf lectures de la vie de saint Ronan que les chanoines entendaient lire à la cathédrale lors de la fête de saint Ronan

Justement, le chanoine qui fait la promotion du pèlerinage à la cathédrale ne dit mot de la troménie. Ou bien il la passe sciemment sous silence, jugeant ce rite sans intérêt pour la cathédrale, ou bien le tour du minihy de saint Ronan ne se pratiquait pas encore en 1219.

### ***Dans le diocèse de Quimper***

Le culte rendu à l'ermite du bois de Névet semble avoir été peu répandu. Trois paroisses seulement, dans l'actuel diocèse de Quimper et Léon, sont placées sous son patronage : l'Ile Molène, Saint-Renan

et Locronan. A Saint-Renan, l'ermite est aujourd'hui bien oublié ; il n'y a même plus sa statue et l'église paroissiale est dédiée à Notre Dame de Liesse. Hors du Finistère, une seule église est dédiée à saint Ronan, celle de Saint-René, une ancienne trêve de Hillion, dans le canton de Langueux, près de Saint-Brieuc. On sait que c'est là que mourut l'ermite Ronan. La toponymie – elle s'intéresse aux noms de lieux, -- semble avoir guidé le chanoine de Quimper dans la rédaction de la vie de saint Ronan. Une autre chapelle est encore dédiée à saint Ronan, et c'est à Plozévet ; dans le retable du maître autel, la statue du saint patron porte « *Sant Reun* » (contraction de Renan en breton). Dans le placitre, gît un sarcophage, son couvercle posé à côté ; il est encore dit le *Tombeau de saint Ronan*. Les paroissiens de Plozévet peuvent donc revendiquer le vrai lieu de sépulture du saint ! La paroisse de Briec eut une chapelle dédiée à notre saint ; elle était déjà en ruines en 1804. Le lieu-dit s'appelle toujours le Pénity-Ronan.

### **La Troménie ou le Tro-minihy**

Le mot qui désigne aujourd'hui le circuit accompli par les pèlerins proviendrait de *tro minihy* ou *Tro-menec'hty*, le tour du monastère ou de la terre monastique consacrée à saint Ronan. Le fabrique de l'année 1653 parle, dans ses comptes, de « la grande procession de saint René vulgairement [par le peuple] dite *tro-an-menehi* », *an droveny* aujourd'hui. En 1599, on parlait du « *grand tour* ». A quand remonte cette coutume que l'on dit immémoriale ? Difficile de le savoir avec certitude. Certains font remonter la troménie à saint Ronan lui-même, la tradition locale affirmant même que l'ermite la pratiquait une fois par semaine. D'autres font remarquer que cette pratique n'est pas réservée à Locronan ; on cite alors la troménie de Gouesnou. A Quimper, les bénédictines du prieuré de Locmaria accomplissaient encore au début du XVIIe siècle leur propre troménie autour de leur domaine le jeudi de la Fête-Dieu. Le territoire sacré, délimité par la rive de l'Odet et par des chemins, constituait une « franchise ou immunité », mais c'était aussi une manière d'affirmer leur droit de propriété ; une « rue de la troménie » existe encore.

Au sommet du Frugy, au carrefour du chemin menant de Locmaria à l'ancienne chapelle Saint-Laurent s'élevait autrefois une croix de granite dite justement Kroaz-ar-minihy. Un autre exemple encore plus probant, celui de la petite paroisse de Locquénolé (87 ha autrefois !). Le nom même de la paroisse évoque saint Guénolé, - un compte de 1330 écrit *Locus Guennolay*, - et de fait on y conservait des reliques du saint moine, il nous reste un chef-reliquaire et un bras reliquaire en argent ; ce fut donc un prieuré dépendant de l'abbaye de Landévennec. D'après Bernard Tanguy, le jour de l'Ascension, on faisait le tour du « prieuré », les reliques de saint Guénolé portées en tête de la procession. C'était le tour des reliques, en breton « *Tro ar relegou* ». La « déclaration » fournie en 1550 par Danyel de Saint-Alouarn, nommé prieur de Locronan, cite, en contrebas de la rue Moal, un champ limité par le « chemin des reliques », en breton *hent ar relegou*. Aucun doute sur le sens de l'expression, il s'agit bien de la troménie. La présence des reliques de saint Ronan était essentiel au rite de la troménie : on marquait ainsi les limites du prieuré, les reliques signifiant la présence du saint lui-même. Sans doute, est-ce là l'origine de la troménie de Locronan : une procession qui affirmait aux yeux des paroisses voisines que la terre de saint Ronan, dite *menehy*, était bien une « franchise », une terre libre de toute ingérence seigneuriale. On disait même une terre d'asile. La procession autour du minihy n'était donc pas, à l'origine, un rite religieux, mais d'abord une affirmation solennelle des droits du prieuré sur cette terre sacrée. Dans ce cas, la procession de la troménie devait coïncider avec la création du prieuré, dont nous parlerons dans un autre chapitre. Aujourd'hui, le prieuré et son minihy ont disparu, la troménie n'a plus sa raison d'être, on processionne quand même ! Le plus étonnant, c'est de voir que la troménie de Locronan a continué d'être célébrée, quand les autres troménies, sauf celle de Landeleau, n'étaient qu'un souvenir.

Le parcours actuel fait onze kilomètres environ. Un document d'archives nous dit : « *De sept ans en sept ans il se fait une procession générale par les habitants de la dite paroisse [Locronan] par certains chemins qui sont les fins et limites de la dite paroisse* ».

Un tracé immuable, dit-on souvent, mais sans doute pas. Sans compter que la construction de routes depuis le milieu du XIX<sup>e</sup> siècle a perturbé les chemins traditionnels, que landes et garennes ont été mises en cultures, on s'aperçoit que le chemin sacré empiète parfois sur les paroisses voisines. Par exemple, au nord, le chemin englobe le village de Goulit-ar-Guer en entier, alors qu'en réalité le ruisseau le coupait en deux au fond du vallon, la partie nord dépendant de la paroisse de Plonévez-Porzay. Le même chemin enfermait aussi deux autres villages de Plonévez, Kervellic et le Stivel, ce dernier en partie seulement de Locronan. On n'a guère d'explications convaincantes de ces anomalies. A l'est, le chemin englobe le village de Trobalo, qui est pourtant en Quéménéven. La présence de la chapelle Saint-Guénolé explique peut-être cette incursion en territoire voisin, mais que le circuit fasse une large boucle par le nord du village de Guernévez ne s'explique pas, quand un sentier direct, aujourd'hui disparu, devait conduire au pied de la montagne. Quand la procession emprunte aujourd'hui la bordure d'un champ cultivé, dont le cultivateur a dégagé un passage, nous sommes au XX<sup>e</sup> siècle. Ces champs aujourd'hui cultivés n'étaient souvent que des garennes ou des landes autrefois, par exemple la garenne d'un autre Kernévez que l'on emprunte après la Kroaz-Kében sur les limites de Plogonnec. Enfin, à la troménie de 1995, le parcours s'est encore allongé, puisque la troménie emprunte, plus à l'est, le chemin du village de Mézaudren. Somme toute, le trajet traditionnel faisait moins de 11 kilomètres.

### ***Tous les six ans***

La grande Troménie a lieu tous les six ans. Une tradition ancienne, puisque les archives de la paroisse de Locronan conservent le souvenir de toutes les troménies célébrées depuis l'an 1593. Car elles ont été accomplies régulièrement tous les six ans jusqu'à aujourd'hui. C'est ainsi qu'il faut comprendre les expressions « de sept en sept ans » et « septennales ». Pour repérer une année de troménie, il faut savoir que c'est toujours une année impaire, par exemple, 1941, 1947. et que la date est divisible par trois. Ainsi la date 1707 est une date de troménie.

Une seule troménie n'eut certainement pas lieu, celle de 1797, au temps de la Révolution, où les manifestations religieuses hors des églises étaient interdites. Mathurin Le Houarner, qui avait prêté le serment à la Constitution civile du clergé, était alors recteur de Locronan. Ce fut un manque à gagner pour les auberges du bourg. Le président de la municipalité du canton de Locronan crut devoir faire une demande de dégrèvement d'impôts pour ses administrés ; on ne sait s'il obtint satisfaction. De plus, on s'interroge sur la troménie de 1803. Le Concordat venait d'être signé, on pouvait donc retrouver une liberté du culte entière, avec ses fêtes et ses processions. En réalité, les « articles organiques », - les décrets d'application d'aujourd'hui, - restreignaient cette liberté. Ainsi l'article XLI spécifiait : « Aucune fête religieuse, à l'exception du dimanche, ne pourra être établie sans la permission du gouvernement ». Et une ordonnance du 20 fructidor de l'an X (7 septembre 1802) défendait, « sous quelque prétexte que ce soit, de faire d'autres processions que celles des Rogations, des Rameaux et de la Fête-Dieu ». C'était interdire les troménies de Locronan, de Gouesnou, Locquénolé et Landeleau. D'ailleurs, l'évêque Claude André répondait aux recteurs qui l'avaient consulté de s'en tenir strictement aux directives du gouvernement.

### **1779, Philippe Jacob annonce la Troménie**

Quand les jours approchent, le recteur de Locronan fait annoncer dans les paroisses voisines la célébration de la grande Troménie. Ainsi Philippe Jacob écrit-il à ses confrères en 1779 : « *Je me fais un devoir de vous annoncer la solennité de la grande Troménie, pour laquelle est accordée l'indulgence de l'autre part. Cette solennité est une des plus anciennes et des plus respectables de tout le diocèse [de Cornouaille]. Jadis, elle s'annonçait dans toute la Province ; &, suivant les anciennes chartes de l'Eglise de Loc-Ronan, les Ducs de Bretagne avoient beaucoup de dévotion à ce pèlerinage. Il s'appelle troménie, en mémoire d'une course pieuse que le Saint, Patron de notre Eglise, nommé indifféremment Ronan, Renan ou René dans nos anciens titres, faisoit dans nos montagnes fréquemment, & même tous les jours, selon la tradition immémoriale du Pays. Cette tournée est*

*d'environ deux lieues [...]. Il n'est d'usage de faire processionnellement la tournée & d'y porter les reliques du Saint que tous les six ans ; et c'est ce qu'on appelle la grande Troménie. Les paroisses voisines se réunissent avec leurs processions à celle de Loc-Ronan : & malgré le concours prodigieux de peuples qui se trouvent à cette solennité tout s'y passe d'ordinaire avec la plus grande édification ».* Des indulgences avaient été accordées – ou renouvelées – le 25 juin 1778 par le pape Pie VI aux pèlerins qui « visiteraient dévotement le tombeau du saint ». L'obtention des indulgences était alors liée au pardon des fautes avouées en confession lors de la fête patronale, selon la formule usitée pour annoncer une fête religieuse : « *Il y a pardon, c'est-à-dire indulgences dans telle église ou telle église* ». La visite du tombeau de saint Ronan s'accompagnait de pratiques pieuses. Par exemple, tourner trois fois autour du cénotaphe, puis passer et repasser à genoux sous le tombeau. Fréminville, de passage à Locronan vers 1835, évoque ces pratiques : le 1<sup>er</sup> juin, jour d'incidence de la fête du saint, « *les paysans viennent passer en se traînant sous la table funèbre qui supporte l'effigie du saint, persuadés que par là ils obtiendront son intercession pour la guérison de leurs maux* ». Le même rite était pratiqué lors de la grande Troménie. Du moins autrefois. Le romancier André Theuriet, vers 1880, rapporte aussi cette pratique. Mais ni Fréminville ni Theuriet n'ont vu de leurs yeux des pèlerins accomplir le rite, ils rapportent des on-dit. Aujourd'hui le passage sous le tombeau n'est plus usité.

### ***Les soucis de Philippe Perrault***

Philippe Jacob prétendait que « tout se pass[ait] d'ordinaire avec la plus grande édification ». En réalité, la troménie ne se déroulait pas toujours dans le calme et la piété. Des bagarres entre porteurs de bannières de paroisses voisines étaient toujours à craindre.

La troménie de 1707, du temps de Mathurin Séné, avait été troublée par un incident regrettable. Le porteur de la grande bannière de saint Ronan, Mathias Marhic, fit scandale ; on ne connaît pas les détails précis de l'incident, mais la fabrice dut engager contre lui un

procès devant la cour royale de Châteaulin, « tant pour le dégât et dommages par luy faits en la grande bannière et autres ornements de la grande église que pour les irrévérences par luy aussi commises ». Procès fut donc intenté au porteur de bannière devant la cour royale de Châteaulin ; neuf paroissiens vinrent témoigner des faits, dont le vicaire perpétuel Mathurin Séné. Un interprète assistait au procès ; quelques-uns des témoins connaissaient-ils mieux le breton que le français ? Le tribunal, dans sa sentence du 31 juillet 1707 condamna Matthias Marhic à une forte amende. Ce dernier, mécontent de la peine infligée, porta l'affaire devant le Parlement de Bretagne

En 1737, le vicaire perpétuel Philippe Perrault crut bon de faire venir la maréchaussée pour accompagner la procession du dimanche 14 juillet. Spectacle insolite : A la sortie de la procession, les gendarmes à cheval se rangèrent, sabre au clair, devant le grand portail de l'église. Puis deux cavaliers prirent place derrière les bannières de tête, car là on pouvait s'attendre à des rixes. Le brigadier et les deux autres cavaliers se mirent derrière les reliques et le clergé, afin de contenir la foule qui suivait.

De la part du Philippe Perrault, c'était une démarche imprudente. La présence des cinq gendarmes à cheval, le sabre à la main, excita l'ire des jeunes gens. Déjà, à l'auberge Quiniou, l'on avait proféré des menaces : « *La brigade de Châteaulin ne s'en retournerait pas en si bon état qu'elle était venue... On n'avait pas besoin de ces lévriers à fourreau !* ». Des propos repris en français par un témoin, mais à l'auberge on ne parlait que breton. Dès la sortie de la procession de l'église, des clameurs hostiles s'élevèrent ; les jeunes gens du service d'ordre menacèrent de leurs bâtons les gendarmes, on craignit l'émeute et le brigadier Dugas crut plus prudent de se retirer. Une heure plus tard, les gendarmes sortaient de l'auberge de la demoiselle Lamarre et reprenaient le grand chemin de Châteaulin, toujours emprunté, qui alors était jalonné par les calvaires de Leustec et de Kerhoën ; c'était autrefois le « chemin des diligences », dont des personnes âgées se souviennent encore aujourd'hui, bien qu'il ait été abandonné après 1845 quand la nouvelle route de Châteaulin passa par

Kergoat. A la Croix-Omnès , dite déjà à cette époque la Croix-Rouge, avant le village de Leustec, les gendarmes se retrouvèrent inopinément face à face avec les pèlerins. La rencontre, fortuite, tourna mal ; les pèlerins, surexcités, prirent des pierres, criant : « *Dao ! Dao warno !* » (Tapons, tapons dessus). Les cavaliers durent se retirer sous une grêle de pierres, non sans avoir tiré en l'air quelques coups de pistolet.

M. de Kerjégu, le subdélégué de Châteaulin, chargé de l'enquête par l'intendant, nous livre, à ce propos, des détails intéressants sur le déroulement de la troménie. Il était monté directement à la Motte. La procession, longeant le talus du Bois-du-Duc, y était déjà parvenue ; là, écrit-il « *il y avait un prestre, qui prêchait au coin du bois, entouré d'un grand peuple, pendant qu'il y avait une infinité d'autres personnes dans le même bois, qui s'y divertissaient. Il y avait là des cantines ; on y buvait et mangeait* ». Il écrit que le recteur « *avait fait, à l'accoutumée, la marche de sa procession avec trente à quarante jeunes garçons, armés de bâtons, tous habillés de blanc, avec des bonnets de même, garnis de rubans, pour ranger le peuple... Lorsque [du haut de la montagne] la procession commença à défiler, je suivis immédiatement les prêtres, pendant que je voyais tous ces drôles habillés de blanc, de tous côtés pour faire place, roulant du bâton et même autour de moi. Ce qui me fit grand plaisir et même aux prêtres, car sans cela je ne sais pas comment nous nous serions tirés d'affaire, car tout le monde voulait être proche des reliques et avoir l'occasion de passer dessous et repasser* ».

### ***Les préparatifs de la fête***

Pour la fête patronale de saint Ronan, autrefois, le bourg de Locronan prenait des airs de fête. Ainsi, en 1887, dans l'église les piliers et les murs avaient été badigeonnés de chaux. Sur la place, les façades avaient été nettoyées de leurs mousses, et les joints des pierres peints en blanc aussi. Cette débauche de blanc sur toutes les maisons de la place essayait de faire oublier l'air de misère qui frappa Anatole Le Braz quand il arriva sur la place lors de la troménie de 1893 : « *On peut contempler d'éloquents vestiges [de l'ancienne prospérité] dans*

*les pignons élégamment sculptés ou dans les façades monumentales qui encadrent la place. Si déchues soient-elles de leur antique splendeur, elles ont encore fière mine, gardent jusqu'en leur délabrement un air de noblesse et de solennité, communiquant à l'humble bourg un je ne sais quoi de magistral qui en impose. Rien de banal ni de mesquin. Cela a la majesté solitaire des belles ruines ; cela en a aussi la pénétrante tristesse » (page 291).*

Remontons à plusieurs siècles en arrière. Une troménie se prépare, les comptes des fabriques de 1689 et de 1719 sont instructifs à cet égard. D'abord, il faut ouvrir les chemins de la troménie, on l'a fait encore en 2007. En 1689, Guillaume Salaün est chargé par le fabrique François Fresnay « d'accommoder le chemin » par où passera le tour de Monsieur saint Ronan » ; il touchera 15 sols pour son travail. En 1719, c'est un « laboureur de terre » (*labourer douar*), Prigent Collebert, qui reçoit 20 sols pour ses deux jours de débroussaillage. Les petits chemins de traverse, qui font le pittoresque de la troménie, ne demandaient pas un entretien particulier, ils servaient tous les jours. Landes et garennes couvraient alors presque toute la montagne.

L'année de troménie, c'est surtout l'année des grosses dépenses pour le fabrique. En 1719, une croix de procession reçoit d'un orfèvre une nouvelle argenture. Un coq de cuivre, fabriqué par le maître chaudronnier quimpérois Nicolas Picart, doit être fixé à la pointe du clocheton du Pénity. En 1689, c'est l'orgue qui est l'objet des soins du fabrique ; l'instrument est restauré par les facteurs d'orgue d'origine anglaise Dallam père et fils. Nous reviendrons là-dessus.

Le fabrique de la troménie 1719 achète chez le marchand de la place Kermorvan sept aunes de toile (lin ou chanvre ?). On y découpera un pavillon à placer, une fois peint, au haut de la tour. Reste à trouver un couvreur assez lesté pour grimper jusqu'au coq de la flèche, une première fois pour accrocher le pavillon et une seconde fois, la fête terminée, pour le décrocher. Il touchera 3 livres 10 sols ! Enfin, dernière dépense prévue, l'achat de dix aunes de rubans qui décoreront l'autel de saint Ronan dans le Pénity et le « chapelet de la

grande croix » de procession. Une tradition heureusement reprise depuis une dizaine d'années pour nos pardons.

### **Le parcours de la grande Troménie**

Le départ de la procession est à 14 heures. D'abord, le chant du *Veni Creator spiritus* (Viens, Esprit créateur) résonne dans le Pénity, tandis que les porteurs de croix et de bannières se préparent. Le cortège sort bientôt du Pénity, croix et bannières en tête, puis les porteurs des reliques et derrière eux le clergé. La vieille cloche que, selon la tradition, saint Ronan avait apportée de son Irlande natale suit les croix, portée par deux hommes. Au XVIII<sup>e</sup> siècle, comme nous l'avons noté plus haut, un service d'ordre assurait le bon déroulement de la procession tout au long du parcours. Six tambours et deux fifres prenaient place dans le cortège en 1887. Ces tambours étaient bien utiles dans l'escalade de la montagne. En 1893, le chroniqueur de la Semaine religieuse notait : « *Plus de fifres ! Et je ne suis pas le seul à les regretter. Encore un vieil usage disparu !* ». Un vieil usage qui ne remontait sans doute pas au-delà des guerres de Napoléon ! Autrefois les cloches sonnaient tout le temps que mettait la troménie à faire son parcours. En 1689, Yves Le Guédez reçut du fabrique François Fresnay 3 livres « pour avoir sonné les cloches [durant] la procession du grand pardon de saint Ronan ». Des sonneries intermittentes sans doute. Une tradition perdue depuis longtemps, semble-t-il ; aurait-on supporté aujourd'hui une telle sonnerie ?

La procession sort vite du bourg et descend, prenant la direction du nord et longeant le manoir de Rosancelin, ce dernier alors en Plonévez-Porzay. Ce sont d'abord des petits chemins creux où l'on défile à l'indienne, entre deux hauts talus, puis c'est, au fond du vallon, une prairie baignée d'un petit ruisseau, que le pèlerin traversait, il y a encore peu de temps, sur un pont de bois construit pour la circonstance. C'est le petit pré de la troménie, *pradig an droveny*. Et nous voilà arrivés sur le grand chemin de Quimper à Lanvéoc, au-dessus de Goulit-ar-Guer. La troménie devient alors une promenade agréable, à travers une campagne où les blés mûrissent ; on empruntait même autrefois une belle avenue bien couverte de grands

arbres, entre Pratréanna et la Croix-rouge. Enfin, après des arrêts aux stations de saint Miliiau à la Croix-Omnès, de saint Jean à Leustec, de saint Guénolé à Trobalo et de saint Ouen à Bourlan, les pèlerins parviennent au pied de la montagne, sur la route de Châteaulin. Là, croix et bannières s'arrêtent. Et le clergé chante le *Miserere*, le psaume de pénitence, ensuite il se met à genoux pour implorer la clémence de Dieu : *Parce, Domine, populo tuo : ne in aeternum irascaris nobis.* » [Epargne, Seigneur, ton peuple, ne sois pas éternellement irrité contre nous !] Au départ du sentier, une statue de Notre Dame de Pitié s'abrite sous une hutte de branchages, rappel éloquent pour le croyant des souffrances du Christ. La troménie est faite dans un esprit de pénitence, ce qu'on oublie parfois. D'ailleurs, le rituel de 1768 porte bien le titre « *Ordo sollemnis supplicationis* ».

Et la procession entame la montée. Autrefois, au-dessus de la hutte de Notre Dame de Pitié, des marches étaient pratiquées dans le gazon, - d'anciennes cartes postales en témoignent, - mais la montée est rude ; heureusement, elle est scandée par les battements des tambours. Au sommet de la montagne nouvel arrêt. Au XIXe siècle, aucune construction ne venait rompre la solitude de l'endroit ; il n'y avait à cet endroit ni croix ni chapelle. La chaire à prêcher en pierre a été mise en place pour la troménie de 1887 seulement. Jusqu'à 1911, seule une tente ouverte assez spacieuse était montée pour le temps de la fête, sorte de chapelle provisoire où un prêtre se tenait toute la semaine pour l'accueil des pèlerins isolés ou en groupes. La messe était dite à cinq heures du matin pour eux ; y assistaient une vingtaine de personnes en 1887, agenouillées sur l'herbe et priant en silence. Ensuite, le célébrant leur présentait à baiser l'un des deux reliquaires contenant une côte de saint Ronan. C'est seulement en 1911 qu'on bénira, au cours de la troménie, la première pierre d'une chapelle monumentale bâtie sur les plans de l'architecte quimpérois Charles Chaussepied et payée généreusement par une bienfaitrice de Locronan, Madame Lemonnier. L'endroit est traditionnellement dit Plas-ar-horn et la chapelle *Chapel-ar-Zonj*, la chapelle du Souvenir. D'après l'une des versions de la légende de saint Ronan, c'est là que la corne du buffle brisée par la Kében était enfin tombée.

Après une longue pause, la procession repart ; elle suit la crête de la montagne, aux limites des deux paroisses de Locronan et de Plogonnec. Ce n'est pas encore le chemin goudronné d'aujourd'hui, mais un chemin de terre aux ornières profondes. Une vieille carte postale d'avant 1914 le montre. En 1887, le chroniqueur de la Semaine religieuse écrit : « *Ce sont de rudes sentiers pierreux, des douves profondes, qui n'ont jamais été remaniés peut-être depuis les jours où saint Ronan y ensanglantait ses pieds nus* ». Au bout de ce mauvais chemin voici la *Kroaz-Kében*, la croix ancienne qui marquerait, selon la légende, l'endroit où fut enterrée, ou engloutie, la Kében. Une croix maudite, que les pèlerins de Locronan contournaient par la droite pour la laisser aux voisins de Plogonnec ! En réalité, c'était une croix de carrefour, mais elle signalait aussi autrefois la présence de fourches patibulaires, celles de la seigneurie de Névet, dans la garenne de Kernévez toute proche, dite encore à la fin du XXe siècle *park ar justis*, non loin de la *Gazeg-Vén*.

Justement, la procession va la rencontrer bientôt, cette « *Jument de pierre* », rocher aux vagues contours de cheval, objet de pratiques superstitieuses. Les femmes venaient s'asseoir dans une anfractuosité du rocher pour y trouver la fécondité. Le chroniqueur de la Semaine religieuse notait en 1887 : « Les prêtres passent à coté de la grande pierre, mais les autres pèlerins en font religieusement le tour ; après tout, puisque c'est aussi la *chaise de saint Ronan* ! ».

Anatole Le Braz, dont l'imagination est grande, écrivait, dans son livre « *Au pays des pardons* », que Ronan aborda l'Armorique sur une barque de pierre ; la barque se transforma miraculeusement en jument ; Ronan gagna ainsi le bois de Névet et la jument se coucha dans la lande et devint ce rocher que la tradition appellera justement la *Gazeg-Vén*. C'était, dans la tradition locale, la *chaise de saint Ronan*, car il y prenait, dit-on, un instant de repos au cours de son périple hebdomadaire. De là, disait-on, on pouvait même voir au loin la baie de Douarnenez ! Dans le Trégor on montre aussi des chaises de saint Yves. Saint Fiacre, ermite dans l'évêché de Meaux, eut aussi sa chaise ; il se reposa aussi un jour sur une grosse pierre et y laissa la

trace de son corps ; malades et handicapés y vinrent chercher leur guérison. D'après certains, à Locronan c'est un menhir, renversé un jour dont on ne souvient plus. Pour l'archéologue P.-R. Giot, c'est un rocher naturel, que les accidents géologiques des temps reculés ont laissé là dans la lande et que les carriers ont épargné. Ajoutons que le nom de Gazeg-Vén, la « Jument de pierre » (et non la Jument blanche), est connu de longue date ; un « aveu » de la seigneurie de Névet de 1680 la cite déjà gisant dans la garenne de Kernévez.

Vers les 19 heures 30, d'après les chroniqueurs d'avant 1914, la procession est de retour sur la place de Locronan. Les porteurs des reliques s'empressent de placer le reliquaire au-dessus de l'entrée du Pénity. Les pèlerins passent dessous, sans manquer de toucher de la main la châsse en geste de respect. Encore un *Te Deum* à l'église et une dernière reprise du cantique de saint Ronan, la troménie est terminée. Ou presque, car les pèlerins se pressent ensuite devant la grille du chœur pour baiser l'un des reliquaires du saint ermite.

Le chemin de la troménie suivant les limites du prieuré, les paroisses limitrophes, - et elles seules, - participaient donc autrefois, chacune sur ses limites, à la grande fête de la troménie. C'était Plonévez-Porzay, Quéménéven et Plogonnec. A leur arrivée vers 10 heures au bourg de Locronan, leurs délégations étaient reçues à l'entrée de la place, Plonévez en sortant de la rue des Charrettes, Plogonnec au bas de la rue Saint-Maurice et Quéménéven sortant de la rue du Four. Et c'était le rite traditionnel du baiser des croix et des bannières. La croix et la bannière de Locronan accueillaient leurs voisines. Un rite qui symbolise l'union entre ces paroisses voisines. L'après-midi, celles-ci prenaient place avec leurs croix et leurs bannières dans la grande procession. C'était un hommage que les paroissiens de Plonévez-Porzay, Quéménéven et Plogonnec rendaient au saint ermite qui donna son nom à Locronan. Il fut donc une époque, pas si lointaine, où seules les croix et les bannières de ces trois paroisses prenaient part à la grande Troménie.

En ce début du XXI<sup>e</sup> siècle, les flancs de la montagne nous apparaissent boisés ; le chemin qui descend à la Kroaz-Kében, sans

être un chemin creux, se déroule entre des talus arborés. Mais autrefois la montagne était dénudée, austère même. Jusqu'au milieu du XXe siècle, les cultivateurs entretenaient ces terrains en pente, ils y faisaient paître leurs vaches ou y coupaient de la litière. Sur les garennes de la crête les sires de Névet rassemblaient autrefois les gardes-côtes du Porzay pour leurs revues et les exercices de terrain. Depuis, le chêne, le houx et l'ajonc y ont poussé naturellement. Des parcelles de terre ont été plantées de sapins et de cyprès, assombrissant ainsi le paysage. Rien n'est plus instructif que la vision des anciennes cartes postales ou des photos d'avant 1950. Quand le temps est beau et ensoleillé, c'est un magnifique panorama qui s'offre au regard des pèlerins : toute la plaine du Porzay jusqu'au Ménez-Hom au nord, et sur la gauche la nappe bleue et limpide de la Baie de Douarnenez. La nature est alors aussi de la fête.

### ***Les huttes des saints***

Retour sur le périple de la troménie. Le pèlerin qui n'est pas familier de la troménie a la surprise de voir que son chemin est balisé de petites huttes de branchages recouvertes d'un drap blanc piqué de fleurs. On en a compté jusqu'à quarante-quatre à certaines troménies. Chaque logette abrite une statue, soit du Christ, comme l'Ecce Homo, soit de la Vierge Marie, comme Notre Dame de Bonne Nouvelle, ou encore d'un saint, comme saint Guénolé ou saint Mathurin. Le pèlerin peut s'arrêter devant chacune de ces huttes et vénérer le saint, il pouvait même autrefois vénérer les reliques du saint qu'un prêtre lui présentait à baiser, par exemple celles de saint Eutrope à la première station. Un petit hôpital existait dans la rue Moal avant la Révolution ; saint Eutrope était un saint guérisseur particulièrement vénéré. Autre exemple, la hutte de saint Thurien, patron de la paroisse de Plogonnec. La Fondation Kahn possède une collection de photographies en couleurs illustrant la troménie de 1929 ; l'une d'elles représente la hutte de saint Thurien, érigée près de la Kroaz-Kében, à la limite des deux paroisses. L'on y voit le prêtre en surplis présentant le reliquaire à baiser à une pèlerine. Jadis, ces statues restaient dans leurs abris toute la semaine, même la nuit en l'absence des gardiens ; aujourd'hui

ce n'est plus possible, la prudence la plus élémentaire l'interdit. Plusieurs des statues viennent de l'église, l'une de la chapelle de Bonne Nouvelle à Locronan même. Les autres ont quitté les églises et les chapelles des paroisses limitrophes, Plogonnec au sud, Quéménéven au nord-est, Plonévez-Porzay au nord et Kerlaz à l'ouest.

Les confréries tenaient aussi leurs huttes, par exemple celles du Rosaire ; elles sont deux, venant des paroisses de Locronan et Plonévez. A quand remonte cette coutume qui voit les saints émigrer de leurs sanctuaires ? On ne le sait pas. Certaines huttes ne sont pas anciennes. Ainsi les deux huttes de Notre Dame du Rosaire ne remontent pas au-delà du XVII<sup>e</sup> siècle. La confrérie du Rosaire de Locronan a été fondée en 1645 ; elle a donc pu participer avec sa bannière à la troménie et elle a dressé sa propre hutte pour la première fois peut-être en 1647 ou en 1653. La confrérie du Rosaire de Plonévez a été fondée en 1685 ; elle aura sa hutte au plus tôt lors de la troménie de 1689 ou de 1695. La hutte de Notre Dame de la Clarté est postérieure à la construction de sa chapelle en 1739.

On évoque volontiers l'hommage que ces huttes rendaient aux reliques de saint Ronan qui faisaient le tour du *Menehy*. La réalité est plus prosaïque. La lecture des comptes des fabriques est instructive à ce sujet. Ainsi, pour la troménie de 1665, le fabrique de la chapelle Saint-Théleau note : « Reçu en offrande sur l'autel et en la chapelle qu'il fit auprès du bois de Bulliec le jour de la grande procession de Saint René appelée trovéni (*an droveni* en breton) : 62 livres, 16 sols, 4 deniers ». Anatole Le Braz sait le dire, lorsqu'il évoque ces huttes : « *Un plat de cuivre, à demi plein de gros sous, est disposé auprès de l'icône pour recevoir les offrandes. C'est là une espèce de péage mystique établi de place en place sur tout le parcours de la troménie* ». C'était en 1893.

### ***Les douze stations***

Mais la procession générale des deux dimanches ne s'arrête qu'à douze huttes dites justement « *stations* ». On y lit une page d'évangile, on y chante un psaume ou une hymne, puis on repart, derrière la croix

et la cloche de saint Ronan. Ce rituel fut mis au point au XVIII<sup>e</sup> siècle, si l'on en croit un document conservé dans les archives paroissiales de Locronan. Antérieur à 1768, peut-être de 1767, année de troménie, il porte comme titre « *Ordo per antiquus sollemnis supplicationis vulgo dicta Troménie.* » [Rituel très ancien de la supplication solennelle dite par le peuple Troménie]. Peut-être est-ce une copie d'un document plus ancien ; du XVII<sup>e</sup> siècle probablement, car il porte la marque du concile de Trente et d'une époque qui voulut purifier le culte de saints locaux, souvent perdus dans les brumes de la légende dorée. La répartition des évangiles et des hymnes liturgiques est manifestement d'une haute tenue théologique. Le prologue de l'évangile de saint Jean, « Au commencement était le Verbe et le Verbe était Dieu », qui est lu à la première station, donne le ton. Sept stations sont dédiées aux saints de l'Eglise universelle ; seulement quatre d'entre elles aux saints bretons, Ronan, Miliau, Guénolé, Théleau et Maurice. La carte ci-jointe indique ces douze stations. On soupçonne bien des changements dans les titulaires de ces stations. Par exemple, à la 4<sup>e</sup> station, dédiée aujourd'hui à sainte Anne : au XVIII<sup>e</sup> siècle c'était la station de Notre Dame de Bonne Nouvelle et on y chantait l'hymne *Ave Maris stella*. La chapelle était toute proche. Le rituel en question parle de la « *statio prope fontem* », la « station non loin de la fontaine. » Ne faut-il pas comprendre la fontaine de la chapelle de Bonne Nouvelle toute proche, que tous connaissaient ? Quant à la 5<sup>e</sup> station, sur le grand chemin qui reliait autrefois Locronan à Plonévez-Porzay, il convenait que saint Miliau, le patron, y fût présent. Mais l'intrusion de sainte Anne dans le parcours a repoussé Notre Dame de Bonne Nouvelle à la place de saint Miliau, aujourd'hui sur la vieille route royale. Et le saint patron de Plonévez a été relégué à la 6<sup>e</sup> station, celle de la Croix-Rouge, y disputant sa place à saint Michel.

Autre cas curieux, la dédicace de la deuxième station, aujourd'hui près de la croix de mission : l'*Ecce Homo* (*Voici l'homme!*). La statue vient de l'église ; en réalité, elle ne représente pas l'*Ecce Homo* du prétoire de Pilate, mais un Christ aux liens attendant au Calvaire le supplice de la croix. La statue en bois a perdu sa polychromie, elle est

encore visible dans l'église. Mais la tradition locale attribue cette hutte à une autre statue dite en breton « *an Tad Eternel* ». Faut-il croire qu'autrefois une statue du Père Eternel tenant la croix de son Fils y prenait place ? Le manque d'archives nous interdit de remonter bien haut dans le temps, pas au-delà du XVII<sup>e</sup> siècle, mais cette variation dans les dédicaces fragilise la conviction des habitants de Locronan persuadés que les rites de la troménie sont antiques et n'ont jamais varié. D'ailleurs, depuis la troménie de 1977, le rituel a été révisé par Maurice Dilasser, alors recteur de Locronan. En particulier, les hymnes latines chantées en grégorien ont été abandonnées.

L'on a soutenu, au siècle dernier, à la suite de Joseph Loth, que des croix de pierre, délimitaient le pourtour du minihiy et que ces croix avaient été édifiées à l'emplacement de pierres levées, menhirs ou bétyles, témoins d'un sanctuaire païen. Une hypothèse fragile, avouons-le, et aujourd'hui invérifiable

Il est possible que toutes les stations aient été marquées autrefois par une croix en pierre, mais les archives manquent pour le prouver. Le rituel en usage bien avant 1768 mentionne la présence de croix à six stations : Saint-Eutrope et l'Ecce Homo dans le bourg, Saint-Miliau à Kroaz-Troyout, Saint-Michel à la Croix-Omnès dite aussi Croix-Rouge, Saint-Jean à Leustec, Saint-Théleau à la croix de Coat-Beuliec. Curieusement, le rituel ne cite pas celle de Kroaz-Kében (station Saint-Maurice). Aucun document ancien ne cite de croix anciennes aux stations de Saint-Germain, de Sainte-Anne (anciennement Bonne-Nouvelle), de Saint-Guénolé près de Trobalo, même pas à celle de Saint-Ronan à Plas-ar-Horn. Plusieurs croix ont été dressées ou relevées récemment, celles des stations de saint Germain (n° 3), de Goulit-ar-guer (n° 5) et de la Croix-Rouge (n° 6) pour la troménie de 1959, puis celle de la station de saint Eutrope (n° 1) et Trobalo (n° 8) pour la troménie de 1983.

L'existence de certaines de ces croix n'est peut-être pas due au parcours de la troménie. La croix de Coat-Beuliec, érigée aujourd'hui sur le côté sud du chemin, - elle a été déplacée, - marquait autrefois le

carrefour du chemin qui conduit du bourg de Locronan à la chapelle Saint-Théleau, celle-ci bâtie à la lisière du Bois-du-Duc. Et la Kroaz-Kében elle-même, au-delà de toutes ses légendes fantaisistes, indiquait simplement autrefois le départ du chemin très ancien qui montait à la Motte de Névet. La croix de Leustec est un cas particulier. Jusqu'en 1929, le village était coupé en deux par l'ancienne route de Locronan à Châteaulin, moitié en Locronan moitié en Plonévez. Nous avons peut-être affaire à Leustec à une croix de limite entre la paroisse-mère de Plonévez et le minihy devenu paroisse à son tour.

### ***La cloche de saint Ronan***

Une relique insigne que cette cloche rudimentaire, même si l'on n'a aucune certitude qu'elle ait été celle que l'ermite apporta de son Irlande natale. Elle est portée en tête de procession par deux hommes ; elle est logée dans un reliquaire en bois en forme de chapelle gothique ; ce reliquaire est manifestement du XIX<sup>e</sup> siècle. La cloche restera muette en cours de procession, mais des enfants portent de petites clochettes et les font sonner pour le plaisir.

La cloche à main que saint Ronan aurait portée dans ses périples est un instrument rudimentaire. Haute de 23 cm, elle est faite d'une feuille de cuivre (ou de laiton) martelé et riveté avec une anse en fer. Ce genre de cloches était connu chez les moines de l'Irlande et du Pays de Galles. L'Irlande en possède encore plus de soixante-dix. Les moines de Landévennec, fuyant devant l'attaque de leur monastère en 913, emportèrent, avec les reliques, la cloche de saint Guénolé. Elle fut longtemps vénérée dans le monastère Saint-Saulve de Montreuil-sur-Mer. Elle fut détruite en 1793. En Bretagne, on a conservé six cloches à main ; elles sont en bronze fondu, sauf celle de Locronan. Citons celle de saint Goulven dans l'église de Goulien, celle de saint Pol à la cathédrale de Saint-Pol-de-Léon, et celle de saint Mériadec à l'église du Styval en Pontivy (Morbihan). La cloche de saint Pol est dite, dans la Vie du saint écrite en 884, la « *Longue verte, an Hirglaz* », le bronze ayant pris une teinte vert-de-gris. L'expression a été utilisée également pour la cloche de saint Ronan, mais c'est un emprunt, tardif, fait à Saint-Pol, semble-t-il. Plus qu'une cloche, - elle

est dépourvue de battant, - c'est une sorte de gong rudimentaire sur lequel on frappait avec un maillet de bois.

La légende de saint Patrick raconte qu'au cours d'un carême passé sur la montagne dite Croagh, Patrick fut gêné par une nuée bruyante d'oiseaux noirs. Le saint réussit à les éloigner en faisant tinter sa cloche au point de la fêler. C'est ainsi, dit la légende, que Patrick chassa les démons du pays ! La cathédrale d'Armagh a conservé le reliquaire de bronze et d'argent qui enferma la cloche miraculeuse ; c'est un ouvrage d'une richesse extraordinaire, avec ses ciselures, ses cabochons et ses pierres précieuses. La cloche de saint Ronan n'eut jamais de reliquaire ; sans doute ses dimensions l'interdisaient-elles.

Une fresque murale de l'église du Styval figure un rite déjà pratiqué à la fin du Moyen Age : Le célébrant imposait la cloche sur la tête des pèlerins souffrant de surdité ou de maux de tête. A Saint-Pol, le même rite fut aussi pratiqué jadis. A Locronan, aucun rite de ce genre n'a jamais été signalé. Pourtant, ce rite ne semble pas perdu : il est encore pratiqué à Goulien le jour du pardon de saint Goulven.

Les historiens hésitent sur la datation de la cloche de Locronan, certains la font remonter au VIII<sup>e</sup> siècle, d'autres proposent le IX<sup>e</sup> siècle ou le X<sup>e</sup> siècle. Il faut savoir que le chanoine de la cathédrale de Quimper, dans son récit, ne fait aucune mention de cette cloche, et pour cause, elle était restée à Locronan.

### ***Faits merveilleux***

La troménie a été accompagnée parfois de faits étonnants. Un procès-verbal de miracles attestés par des témoins fut même dressé le 18 septembre 1689 (année de troménie) devant les notaires de la cour et juridiction du prieuré de Saint-Renan du Bois.

Ce sont d'abord des paroissiens de Plonévez-Porzay qui viennent témoigner d'un miracle survenu au cours de la grande Troménie de 1677 : René Cadiou de Tréguibian, Anne Le Faou veuve d'Hervé Kernaléguen et Marie Dervé veuve d'Yves Kernaléguen de Cosquinquis, Mathieu Nicolas de Gorréquer. Ils témoignent avoir vu « les reliques avec leurs parures rendues toutes sèches en la dite église

[de Locronan], après avoir été portées en la procession malgré le gros temps et les pluies qui ne cessèrent depuis la sortie de la procession jusques à son retour, causant l'admiration et l'étonnement de tous ceux qui se trouvèrent là présents à l'issue de la procession ». Les mêmes témoins, cette fois à la troménie de 1689, assurent avoir vu, dans la montée vers Plas-ar-Horn, des flammes de feu allant et venant au dessus de la procession. Ces flammes, qui paraissaient monter tout droit vers le ciel, « leur semblaient être de l'épaisseur et grosseur de celles des grandes torches ou luminaires que l'on porte ordinairement dans les processions ».

L'un de ces voyants, Mathieu Nicolas, de Gorréker, témoigne d'un phénomène encore plus étonnant. C'était en l'année 1683, mais ce n'était pas le dimanche de la troménie de cette année-là. Il se tenait sur la porte de sa maison, lorsqu'il vit « une fort belle et nombreuse procession, semblable à celle du grand Tour dans la montagne ». Elle paraissait descendre de Bezquéban vers le bourg, et Mathieu Nicolas y reconnut la grande croix d'argent de Saint-Ronan. Ses enfants, près de lui, n'avaient rien vu !

Les mêmes témoins rapportent encore d'autres miracles survenus à la troménie ; ils n'en furent pas, cette fois, les témoins directs, mais ils relatent le témoignage de leurs ancêtres. Anne Le Faou avait entendu de sa mère qui l'avait appris de son aïeul maternel nommé Nicolas Lastennet que c'était l'année où son aïeul avait été fabrique de saint Miliau de Plonévez et qu'à ce titre il avait participé avec les « armes de sa paroisse » à la troménie. Laquelle ? Peut-être celle de 1641 ou même celle de 1635. Le jour de cette troménie, le temps fut affreux, au point que le clergé ne voulut pas sortir de l'église Saint-Ronan. Nicolas Lastennet s'était « retiré en la maison qui est à l'opposite du grand portal de l'église, où a autrefois demeuré Le Berre, pour être à couvert du dict mauvais temps ». Soudain, Nicolas Lastennet et d'autres témoins « virent les dites reliques sortir processionnellement d'elles-mêmes, croix et bannières et cloches sonnantes, ce qui fit que missires les prêtres et quantité d'autres les suivirent ». Une scène digne du cinéma fantastique !

### ***Un parcours immuable ?***

Le parcours de la grande Troménie n'est pas immuable, comme le prétendent des écrits anciens. On se pose bien des questions sur le tracé de la troménie actuelle. En voici quelques-unes. Le tracé de la troménie de 1923 et la carte I.G.N. au 25.000 aideront le lecteur peu familier des chemins de Locronan.

L'*Ordo perantiquus* plaçait la 5<sup>e</sup> station à la Kroaz-Troyout. Cette croix n'était sans doute pas au petit carrefour au-dessus du village de Goulit-ar-Guer. Un champ dit *parc Troyout* existait avant 1789 « aux issues de Kervellic et de Goulit-ar-Guer », mais en Plonévez. Dans ce cas, la procession remontait le vallon (dit Trojou et Trojout en 1680) par la prairie où coule le petit ruisseau né dans les terres du Stivel, s'arrêtait devant une Kroaz-Troyout pour la 5<sup>e</sup> station, puis prenait par la droite le village de Kervellic, alors en Plonévez, passait ensuite au travers du village du Styvel et enfin rejoignait la Kroaz-Omnès dite aujourd'hui Kroaz-Ru. Le ruisseau du Styvel, qui alimentait en aval les anciens moulins de Kerascoët et Tresséol, marquait la limite des « terres de saint Ronan », en tout cas l'ancienne frontière, - jusqu'en 1929, - entre les paroisses de Locronan et de Plonévez.

Au carrefour qui est au-dessus du village de Goulit-ar-Guer, encore lors des troménies d'avant 1959, une pierre sculptée subsistait contre la haie, au bord du chemin ; elle pouvait passer pour une croix dont n'aurait subsisté que le fût et le pèlerin isolé la contournait autrefois. Mais était-ce une croix ? Fichée dans un socle rond, elle en avait toute l'apparence. Mais c'était peut-être simplement une borne de corvée du XVIII<sup>e</sup> siècle ; les ménagers de Ploéven, en effet, avaient à entretenir le « grand chemin » de la sortie du bourg de Locronan, - la place des Charrettes, - jusqu'à cent toises au nord de Goulit-ar-Guer. Cette borne a disparu. En tout cas, on n'a jamais signalé une croix de pierre à l'ancienne entrée du chemin de Pratréanna.

Voici une autre modification de parcours évidente pour qui regarde une carte. On ne longe plus le petit ruisseau du Stiff avant de gagner au sud le village de Bourlan, mais par-delà les villages de Trobalo et

de Guernévez on s'aventure sur la paroisse limitrophe de Quéménéven. Une intrusion dont les paroissiens de Quéménéven ne s'offusquent plus. Seule la frontière actuelle entre les deux paroisses reste un témoin des « limites » de l'ancien minihy dont nous.

Après la station de saint Maurice auprès de la Kroaz-Kében, - la dernière, - la procession rejoint celle de saint-Germain ; elle se perd dans les garennes de Kernévez, passe devant la Gazeg-Vén, traverse la route actuelle de Plogonnec. La construction de cette route, vers 1874 ou 1875, a coupé et brouillé le chemin de la troménie. Une seule hutte s'est installée dans ce chemin pittoresque, celle de saint Pierre venu de sa chapelle de Plogonnec, mais sa présence est récente, elle remonte peut-être au XIX<sup>e</sup> siècle, d'où son surnom, Sant-Per al laer, saint Pierre le voleur ! A cet endroit, une croix de pierre, dite *Kroaz sant Per*, marquait le petit carrefour ; le plan cadastral de 1847 l'indique encore. On peut s'interroger sur l'ancienneté de ce périple dans les garennes de Kernévez (en Plogonnec). En 1779, dans la lettre qu'il adresse aux recteurs des environs pour annoncer la Troménie, le recteur Philippe Jacob rappelle que la troménie est faite « *en mémoire d'une course pieuse que le saint patron de notre église faisait dans nos montagnes, selon la tradition immémoriale du pays. Cette tournée est d'environ deux lieues* ». Deux grandes lieues ne font pas dix kilomètres (la lieue de Bretagne faisait 4.581 mètres). Un parcours moins long autrefois !

La procession descendait alors directement de la Kroaz-Kében au Pénity par la route royale. *L'Ordo perantiquus* d'avant 1768 ne permet plus de doute là-dessus. La 12<sup>e</sup> station se faisait, non pas à la Kroaz-Kében mais devant la chapelle Saint-Maurice, sur la vieille route royale, à l'entrée du bourg (l'expression latine *ad capellam sancti Mauricii* marque la proximité). Et la suite du texte est encore plus explicite : « L'hymne de ce saint terminé, on continue la procession en chantant les litanies des saints ou de la Bienheureuse Marie. Ensuite, près de Gorréker (*circa Gorreker*) on commence le chant des vêpres ; celles-ci terminées, on entonne dans le Pénity même le *Te Deum laudamus* ». Ce chemin qui conduit de la rue Saint-Maurice vers

Gorréker existe encore ; c'était le départ d'un ancien chemin qui menait au bourg paroissial de Guengat par la Croix-saint-Pierre encore en usage au XIXe siècle; c'est aujourd'hui une venelle. On sait que le manoir de Gorréker était avant 1792 en la paroisse de Plonévez-Porzay : la procession évitait donc cette propriété pour descendre directement vers la rue Lann. Ce rituel d'avant 1768 se qualifie de très ancien ; il nous fait donc remonter au XVIIe siècle. Et, fait à noter, la procession ne passait donc pas devant la *Gazeg-vén*, alors perdue dans la lande ! La chapelle Saint-Maurice, abandonnée après la Révolution, est tombée en ruines. Et c'est au XIXe siècle que l'on plaça la 12<sup>e</sup> station à la Kroaz-Kében et que le circuit de la troménie s'allongea : on traversa alors la garenne de la Gazek-Vén, on chemina par les chemins creux et les petites traverses avant de gagner Gorréker, rattaché alors à la commune de Locronan.

### ***Une ou deux troménies ?***

La lecture des comptes de fabriques fait naître un doute : une seconde troménie se faisait-elle aussi le troisième dimanche, comme c'est l'usage aujourd'hui ? Le fabrique de saint Ronan, en 1599, ne mentionne que les offrandes du second dimanche de juillet. Il a versé 75 sols « aux sieurs prêtres qui portaient la croix et la bannière [...] le jour que fut faite la procession générale de Monsieur Saint René ». En l'année 1618, le sénéchal Claude Kerpaën et le procureur du Roi H. de La Roche, répondant à un arrêt de la Cour du Roi, écrivent, dans leur enquête : « De sept ans en sept ans, le deuxième dimanche de juillet, il se faisait une procession générale à laquelle assistaient huit à dix mille personnes ». Pas d'allusion au dimanche suivant.

En 1677, le fabrique de la chapelle Saint-Théleau, en Plogonnec ; verse 40 sols au chapelain de cette chapelle « pour avoir été trois jours à ses frais [...] auprès la croix de saint Eloy pour recevoir les offrandes. » Pourquoi fallait-il un prêtre pour garder cette hutte dite alors de saint Eloy ? C'est que le chapelain présente à la vénération des pèlerins le reliquaire de « saint Théleu ». Il y a donc des pèlerins isolés ou en petits groupes à faire le tour sur la semaine. Mais du

dimanche suivant, le troisième du mois de juillet, il n'est pas question. Cependant, en 1689, le fabrique de saint Ronan, François Fresnay, note avoir reçu la somme de 59 livres 10 sols pendant « *le jour et octave du grand pardon, c'est-à-dire la trovény de Monsieur saint Ronan* ».

L'octave, c'est d'abord le huitième jour (*octava dies* en latin) où l'on célébrait encore la même fête liturgique, en partie au moins. C'était le cas, autrefois, des fêtes de Pâques, de la Pentecôte, de Noël et de certains saints. La réforme liturgique de 1969 n'a gardé que celles de Noël et de Pâques. L'octave, à Locronan, se terminait donc le troisième dimanche du mois de juillet au moins par une grand-messe solennelle, – et c'est peut-être le cas en 1689 ; curieusement, la seconde troménie n'est pas nommée.

Le rituel de la troménie, l'*ordo perantiquus*, daté d'avant 1768, se termine par ces mots latins : « *Dominica tertia julii fit eadem processio, servatis iisdem ritibus* ». [Le troisième dimanche de juillet se fait la même procession, en conservant les mêmes rites]. Dans la seconde moitié du XVIIIe siècle, il y avait donc deux troménies.

Au XIXe siècle, plus de doute, il y avait certainement deux dimanches de troménie. En 1845, année de grande troménie, le desservant, Pierre Kerloc'h, demande un secours au conseil de fabrique de la paroisse : « La solennité périodique qui s'ouvre dimanche prochain, 2<sup>e</sup> de juillet, pour continuer jusqu'au dimanche suivant inclusivement, appellera à Locronan tous les ecclésiastiques des paroisses circonvoisines ». De plus « d'après un usage immémorial, le recteur de Locronan doit recevoir à sa table, le lendemain de la clôture de la dite troménie, les fabriques quêteurs qui pendant huit jours ont été proposés à la garde des petites chapelles érigées sur le parcours de la procession solennelle ». En 1845, le troisième dimanche de juillet est donc solennisé au même titre que le deuxième ; c'est le dimanche d'octave. Il serait donc hasardeux de soutenir que le doublement de la troménie en deux dimanches consécutifs remonte aux origines du prieuré.

## **La petite Troménie**

L'on a longtemps cru la petite troménie « immémoriale » elle aussi. Elle ne remonte pas au-delà de la seconde moitié du XIXe siècle.

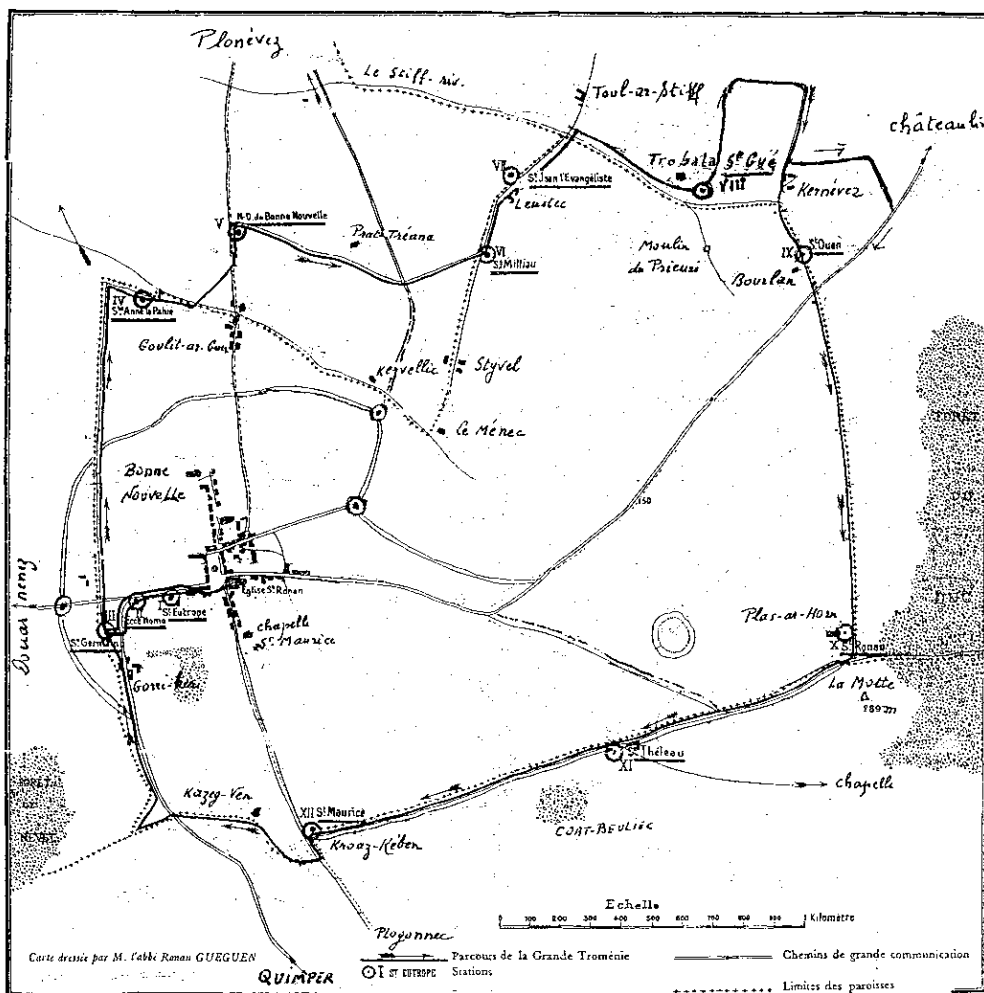
Autrefois, la fête patronale de saint Ronan se célébrait chaque année au jour d'incidence, le 1<sup>er</sup> juin. Avant les années 1850 était célébrée une fête patronale de type traditionnel, - grand-messe et vêpres, - mais elle était un peu tombée en désuétude. Pour lui redonner du lustre, le recteur de Locronan, Pierre Kerloc'h, demanda à Rome, en 1845, le renouvellement de l'indulgence pour les pèlerins qui viendraient prier au tombeau de saint Ronan et, d'autre part, le transfert de cette fête annuelle au deuxième dimanche de juillet. La demande est renouvelée en 1854, par l'évêque en personne, Mgr Joseph Graveran. A Rome, on répondit d'abord qu'il était difficile d'accorder une indulgence à Locronan du fait « que le nom du bienheureux Ronan n'était pas dans le martyrologe romain ». A Rome on ignorait jusqu'au nom de Saint Ronan ! L'évêque de Quimper obtint finalement l'indulgence, et le pardon fut transféré au deuxième dimanche de juillet. Dès lors, la procession de l'après-midi monta chaque année directement jusqu'à Plas-ar-Horn, de là chemina jusqu'à la Kroaz-Kében et descendit au bourg par la rue Saint-Maurice. Un parcours que des paroissiens pratiquaient déjà auparavant le jour du pardon, le 1<sup>er</sup> juin, mais à titre individuel. Ce n'était pas un vrai circuit comme le Tro-ar-minihy. Le cahier de prônes du recteur parlait d'ailleurs de « pardon et fête patronale ». Ce n'est qu'en 1889 qu'il parle de « petite troménie ».

C'est ici que l'on voit la fragilité des traditions orales. Dans la première moitié du XXe siècle, l'on racontait volontiers que saint Ronan faisait la grande troménie tous les dimanches et la petite tous les jours. Selon « la tradition immémoriale de nos ancêtres », assurait-on. Les archives paroissiales, consultées par Maurice Dilasser dans les années 1980, ont ruiné cette « tradition » !

## Conclusion

2007, année de grande Troménie. La pluie a entravé la marche des pèlerins. La seconde troménie, le dimanche 15 juillet, n'a pu atteindre que la station de saint Miliau à la Croix-rouge ; la procession a dû rentrer directement à l'église. La nouvelle bannière de saint Ronan faisait piteuse mine. Elle venait d'être brodée dans l'atelier Le Minor à Pont-l'Abbé sur un dessin de Pierre Toulhoat. Au retour à l'église, le *Te Deum* retentit avec la même ferveur sous les voûtes. L'année 1893 était aussi une année de troménie ; L'Hermine de Bretagne écrivait : « Les touristes un peu avertis des *choses à voir* ont vu les pardons de Sainte-Anne la Palud, de Rumengol et de Saint-Jean-du-Doigt. Combien ont entendu parlé du pardon de Locronan ? Peu assurément ». Le même chroniqueur ne le dirait plus en l'an 2007, à la vue d'une rue Lann envahie par la foule, au point que les porteurs de croix et de bannières eurent du mal à se frayer un passage.

La tradition nous a légué beaucoup de légendes, à travers la décoration de l'église, - vitraux et bas-reliefs de la chaire, - dans les rites de la troménie, grâce enfin aux cantiques et aux *gwerziou*, dont la *gwerz* du *Barzaz Breiz*. « *La légende, a-t-on écrit, a été chez tous les peuples la première forme d'écriture de l'histoire* ». Légende, histoire, on a du mal à distinguer la part de chacune d'elles. Si le genre de vie, l'érémisme, pratiqué au haut Moyen Age, est bien connu des historiens, la figure du vrai Ronan est difficile à cerner, mais il en est de même d'autres saints vénérés chez nous, des ermites en particulier, tel saint Théleau à Plogonnec. Nous nous rangerons à l'avis d'Alexandre Masseron, qui écrivait en 1928 : « *Il ne faut pas se flatter d'établir, dans ce récit hagiographique [celui de l'ermite du bois de Névet], une rigoureuse séparation entre le domaine de l'histoire et celui de la légende ; ils se pénètrent. Mais que ce lieu de Locronan ait été sanctifié par les vertus d'un saint du nom de Ronan, c'est l'essentiel, et qui paraît indiscutable* ». Reste que nous ne pouvons expliquer la persistance d'un rite aussi surprenant pour nos esprits d'aujourd'hui que la troménie de Locronan.



**Carte de la grande Troménie**  
(d'après la carte de Jean-Ronan Guéguen)

## Chapitre 2

### ***LE PRIEURE DE LOCRONAN***

Les buffles qui transportaient le corps de saint Ronan s'étaient arrêtés à Trobalo, au pied de la montagne ; ils refusaient d'avancer. Toujours selon la légende écrite par le chanoine de la cathédrale, le comte de Cornouaille comprit, au souvenir des miracles accomplis par le saint ermite, qu'il lui fallait donner à saint Ronan toute la terre depuis le vallon jusqu'à l'oratoire et autant dans son périmètre. Cette donation faite, les buffles reprirent leur marche et ne firent halte que devant la porte de l'ancien ermitage. De quel comte de Cornouaille s'agit-il donc ? Le chanoine n'en dit mot.

#### **La donation à l'abbaye de Quimperlé**

Les moines de l'abbaye Sainte-Croix de Quimperlé soutenaient, dans leur cartulaire, qu'ils étaient propriétaires des « *terres de saint Ronan* », parce que le comte de Cornouaille, Alain Canhiart, en avait fait don, disaient-ils, à la nouvelle abbaye, donc avant l'an 1058, date de la mort du donateur. La donation avait accompagné la fondation de l'abbaye. Les historiens diffèrent sur la date de cette fondation : l'an 1029 selon Arthur de La Borderie, entre 1046 et 1050 selon d'autres.

#### ***La charte de fondation***

D'après les moines, cette donation avait été faite à la suite d'une bataille incertaine. Attaqué par le duc de Bretagne Alain de Rennes, le comte de Cornouaille se réfugia avec ses maigres troupes dans la forêt de Névet. Désespérant de l'emporter, Alain Canhiart invoqua alors la

protection de la sainte Croix du Seigneur et l'aide de saint Ronan. Les soldats ennemis s'étant dispersés pour piller, le comte de Cornouaille fondit sur eux et les tailla en pièces. Le miracle avait eu lieu ; Alain Canhiart remercia le ciel par la fondation d'une abbaye sur les bords de la Laïta ; elle s'appellera justement Sainte-Croix. Et les Cornouaillais appelleront la bataille de la forêt de Névet *Gueth Ronan*, le combat de Ronan.

Malheureusement pour les moines de Quimperlé, cette *Gueth Ronan* (le *th* se prononce *z*) n'était qu'une légende. Alain de Rennes et Alain Canhiart ont toujours entretenu de bonnes relations ; qu'allait donc faire un comte de Rennes dans les bois de Névet ? L'acte du cartulaire, qui se présentait comme un titre de propriété, était donc un faux. Le fait n'était pas rare chez les moines à cette époque. Reste à comprendre pourquoi un tel faux. Les moines, en réalité, avaient perdu l'acte de propriété original, mais ils savaient par la tradition transmise par les anciens moines que les « terres de saint Ronan » leur appartenaient. Qu'à cela ne tienne, ils rédigent, en toute bonne foi, un acte qu'ils jugent fidèle à l'original et le couchent sur leur cartulaire. Et pour faire plus vrai, le moine copiste ajoute à l'acte les noms des signataires de la donation, Alain Canhiart d'abord, sa femme la comtesse Judith, son frère Orscand évêque de Cornouaille, et des seigneurs du comté.

C'est qu'à l'époque, - dans les années 1120-1140, - certains de leurs droits et propriétés étaient contestés aux moines de Quimperlé. On soupçonne les chanoines de la cathédrale de Quimper d'être parmi les contestataires. Heureusement pour les moines de Sainte-Croix, les possessions et droits leur sont confirmés le 8 septembre 1146 par une déclaration du duc de Bretagne Conan III, arrière-petit-fils du comte de Cornouaille Alain Canhiart.

Parmi les possessions confirmées l'on trouve Locronan, « *locum sancti Ronani, cum appendiciis suis* [avec ses dépendances] ». C'est dans ce document en latin du duc Conan III qu'il est question pour la première fois du toponyme Locronan : *Locus sancti Ronani*, le lieu de saint Ronan, au sens de lieu sacré, le lieu du tombeau dans le cas d'un saint. Les noms de lieu en « *Loc* » n'apparaissent pas avant le XI<sup>e</sup> siècle

dans les chartes. Si un nom de lieu du futur Locronan avait été d'usage avant l'an Mil, on aurait eu « Lan-Ronan », l'ermitage de Ronan, à l'exemple de Lannédern, l'ermitage de saint Edern, qui a d'ailleurs aussi son tombeau dans l'église paroissiale du lieu. Le toponyme en « *Loc* » est de la même époque que les Lochrist ou les Locmaria, les Lochrist rappelant des fondations de moines templiers, apparus au XIIe siècle seulement. C'est l'indice, sinon la preuve, que le culte de saint Ronan est tardif et peut-être que Ronan n'a vécu qu'au IXe siècle ou même au Xe siècle.

### « *Le tour du menehy* »

Les origines de la Troménie de Locronan sont obscures ; les légendes et les traditions locales ne nous sont d'aucun secours. Si la troménie emprunte le pourtour du *menehy*, n'est-ce pas pour marquer les droits du prieuré sur cette terre devenue sacrée ? Et l'on imagine bien les responsables du prieuré, le prieur en tête, faisant le tour du *menehy* ; la troménie signifiait alors une prise de possession aux yeux de tous, entre autres les seigneurs voisins et les chanoines de la cathédrale. Maintenant, pour quelle raison tous les six ans seulement, on ne saurait y répondre aujourd'hui.

Philippe Jacob, le recteur de Locronan, en publiant en 1779 l'annonce de la troménie, disait : « *Il n'est d'usage de faire processionnellement la tournée et d'y porter les reliques du saint que tous les six ans* ». Porter les reliques de saint Ronan sur le parcours de la troménie, c'est l'acte symbolique essentiel : saint Ronan lui-même, présent en ses reliques, suivait les « *fins et limites* » de son *menehy*. Il affirmait ainsi son droit de propriété ; c'était, selon un document de 1654, le « *tro ar menehy* ».

Quelles étaient exactement les « terres de saint Ronan » dont parle le cartulaire de Quimperlé ? Sans doute, le territoire inclus dans l'ancien périple de la grande troménie. Le cartulaire parle de l'église de saint Ronan « *avec toutes les terres contenues dans l'immunitas ou franchise du saint.* » Le mot latin « *immunitas* » se traduit en français par les mots *franchise*, *asile* : le territoire du minihy (ou minihi) devenait une terre consacrée à saint Ronan, une terre qui dépendait désormais de la

seule autorité de l'abbaye de Quimperlé, une terre « franche » de toute sujétion aux seigneuries laïques voisines.

A l'époque gallo-romaine, la montagne de Locronan était sans doute entièrement boisée. La voie romaine la traversait de part en part direction nord-sud. On ne sait ce qu'il en était au temps de saint Ronan. Mais au IX<sup>e</sup> et au X<sup>e</sup> siècle, le déboisement, de part et d'autre de la voie romaine, isolait déjà le futur Bois-du-Duc. D'immenses talus existent encore sur le versant nord-ouest de la montagne, protégeant une résidence importante ; une palissade tressée devait courir sur la crête de ces talus. Aujourd'hui on distingue à peine ces remblais de terre dans la végétation sauvage qui a envahi le paysage. Le nom même en était perdu, lorsqu'en 1876 un archéologue l'appela le « *camp des salles* », le mot salles désignant un lieu fortifié. Les fouilles entreprises par Philippe Guigon au cours des campagnes 1986 à 1988 ont révélé une demeure seigneuriale d'avant la féodalité ; elle fut occupée au moins du milieu du IX<sup>e</sup> siècle au milieu du X<sup>e</sup> siècle. L'hypothèse d'un camp carolingien émise par les archéologues Sir M. Wheeler et Pierre-Roland Giot s'en est trouvée confortée. C'était l'équivalent des résidences en *Lez* d'avant la féodalité, tels que Lezlia en Quéménéven ou Lezharscoët en Kerlaz, mais son abandon précoce lui fit perdre jusqu'à son nom. On ne sait quand la famille des comtes de Cornouaille devint propriétaire du versant de la montagne. La garenne a porté traditionnellement le nom de « *goarem ar zalud* », car le pèlerin qui cheminait vers le tombeau de saint Ronan découvrait enfin de cette garenne la tour de l'église.

Les terres de saint Ronan restaient pourtant incluses dans la grande paroisse de Plonévez-Porzay, qui, à cette époque avait une frontière commune avec celle de Plogonnec, le long de la crête de la montagne de Locronan. En témoigne un acte du cartulaire de Quimperlé, daté du 21 avril 1203. Ce jour-là comparaissent devant Guillaume, l'évêque de Quimper (1193-1218), à l'église même de saint Ronan, trois « nobles hommes », Daniel, Guy et Alain, tous trois fils d'un certain Guiomar, de Plogonnec semble-t-il. Ils cédaient à perpétuité à l'église de saint Ronan deux terres, à savoir *Maës Roënient*, le champ de Roënient, et *Goeth-Telent*, le ruisseau (*gouez*) de Télent, non identifiables aujourd'hui sur Plogonnec. Cette donation était faite « *pour satisfaction* (réparation)

*d'un excès qu'ils [avaient] commis dans le cimetière de la dite église [de Locronan] ». Quel excès ? Assassinat, rixes, coups et blessures graves, on ne le précise pas, mais ces excès commis dans un cimetière considéré alors comme un asile étaient d'une gravité particulière ; ils touchaient au sacrilège. Les témoins qui signent sont nombreux : Guy, doyen de Porzoet (aujourd'hui Porzay), Geoffroy (Gaufridus), prieur, maître Guillaume et Le Blanc (Le Guen ?), chapelains de Ploegonoc et de Ploeneveth, Cann, prévôt [du menehy]. La présence de Guy doyen de Plonévez se justifie ; c'est sur sa paroisse que l'acte délictueux s'est produit et, si le *menehy* est bien autonome, il fait encore partie de sa paroisse, comme aujourd'hui l'abbaye de Landévennec de la paroisse du même nom. C'est la première fois que nous rencontrons la mention d'un prieur à Locronan ; donc, à cette date, 1203, le *menehy* est bien un prieuré de l'abbaye Sainte-Croix de Quimperlé.*

### ***Le minihy est un asile***

Le terme « *asile* » apparaît parfois dans les documents d'archives. Jean Lagadec, dans son *Catholicon*, dictionnaire français-breton paru en 1499, définissait ainsi le minihy : « *maison de refuge, asillum* (en latin) ». C'est ainsi que l'on comprenait ce mot à la fin du XVe siècle. Avait-on oublié le sens originel de domaine monastique ?

Traditionnellement, les cathédrales avec leurs cloîtres, les églises paroissiales avec leurs cimetières jouissaient du droit de refuge pour les serfs fugitifs, les malheureux voulant échapper aux vengeances privées, les civils fuyant les exactions de la soldatesque. Les trois jeunes nobles condamnés par le tribunal de l'évêque dans l'église même de Locronan n'avaient-ils pas enfreint ce droit ? Mais, avec l'apparition des minihys en Bretagne au XIe et au XIIe siècle, le droit d'asile s'étendait désormais à tout le domaine monastique du minihy. Prenons l'exemple du prieuré de Locmaria de Quimper. Le fugitif se réfugiait sous le clocher, sonnait la cloche en clamant « Franchise ». On accourait, le fugitif versait une taxe légère et il était reçu. Il existait aussi sur le Mont-Frugy une *Croix du Minihy*. Le fugitif ne jouissait-il pas du même droit dès qu'il avait embrassé cette croix ? A Locronan suffisait-il d'embrasser la croix de Leustec ou celle de Kroaz-Kkében ? On ne le sait pas.

A la fin du Moyen Age on contestera ce droit d'asile, car voleurs, bandits et criminels profitaient de cette franchise pour échapper à la justice royale. Le pape Nicolas V dénonçait en 1453 cet abus : le droit traditionnel dans les églises, d'accord, mais les terres d'un monastère n'étaient pas à ranger dans la catégorie des lieux sacrés ; c'étaient, écrivait-il, des « lieux profanes ». D'ailleurs, en 1452, le duc de Bretagne avait obtenu du cardinal d'Estouteville, légat du pape, la restriction du droit d'asile aux seuls lieux sacrés. En 1539, l'ordonnance de Villers-Cotterêts, signée par le roi de France François Ier, annonçait la fin de ce droit d'asile abusif. La raison invoquée par l'autorité royale : la juridiction du roi était seule qualifiée pour faire respecter le droit dans le royaume.

A Locronan, comme ailleurs, il ne suffisait plus au fugitif d'atteindre les limites du minihy, par exemple à la croix de Leustec ou à la Kroaz-Kében. C'était à l'église prieurale même, sous la tour, qu'il lui faudrait se réfugier. Aucun document d'archives ne nous est parvenu concernant ce droit d'asile dans le minihy. En 1550, lors de sa prise de possession du prieuré, le nouveau prieur Danyel de Saint-Alouarn ne réclamait pas ce droit d'asile que la tradition avait porté aux dimensions du minihy.

### **Le prieuré de saint Ronan**

L'apparition du mot « prieuré », cependant, est tardive dans les archives. En 1262 seulement, l'on parle du « *prioratus Sancti Ronani de Nemore* », le prieuré de saint Ronan du Bois. Jusqu'à 1789, les notaires parleront du prieuré de Saint-Ronan ou plus souvent de Saint-René du Bois. Sans la fondation de ce prieuré, le bourg de Locronan n'eût sans doute jamais existé.

### ***Qu'est-ce qu'un prieuré ?***

Les grandes abbayes, au XIe et au XIIe siècle, s'entourent de petites communautés religieuses qu'on appelle des prieurés. Ces derniers ne jouissent pas d'une autonomie complète ; un moine, dit le prieur, gouverne son prieuré au nom de l'abbaye-mère. Ainsi, Saint-Martin de Marmoutier en Touraine possédait le prieuré de l'Ile-Tristan en Douarnenez, et Saint-Sulpice de Rennes, le prieuré de Locmaria à

Quimper. Ce dernier abritait une communauté de religieuses, en assez grand nombre pour pouvoir vivre une vraie vie conventuelle. Il n'en était pas de même des petits prieurés ruraux – Locronan en était un, - ils étaient bien plus modestes. Landévennec en avait huit, Sainte-Croix une dizaine. Tout au plus deux moines, ou même un seul, y séjournaient ; ils n'étaient pas astreints à une vie conventuelle axée sur la liturgie, comme à l'abbaye-mère

Le prieur Geoffroy, en 1203, lors de l'affaire du cimetière, séjournait certainement à Locronan. La présence de ces prieurs devint avec le temps intermittente. Ce sera le cas de Guillaume de Villeblanche au XVe siècle ; il est conseiller du Duc, donc présent plus souvent près de son maître à Nantes qu'à Locronan.

A Locronan, le prieur est responsable du culte rendu à saint Ronan et de l'organisation des pèlerinages au tombeau ; il se fait aider de prêtres dits chapelains, car les offices sont presque journaliers dans l'église. Ce sont messes quotidiennes, chantées souvent, processions autour de l'église, sonneries de cloches. De plus, il avait à gérer, au profit de l'abbaye, les ressources tirées du pèlerinage (offrandes et fondations) et des droits perçus dans le nouveau bourg né autour du tombeau. Ajoutons aussi les rentes payées par les paysans qui lui étaient soumis, soit à Locronan même soit dans les paroisses voisines. Dès sa fondation, le prieuré de Locronan fut une source de revenu nécessaire à la vie matérielle de l'abbaye-mère. Le prieuré de Locronan était devenu une sorte de seigneurie, avec ses domaniers et ses fermiers, ses banalités (le moulin et le four), ses droits de justice et sa juridiction. S'occupaient de ses intérêts « temporels » un procureur et des notaires agréés. En 1203 nous avons noté la signature d'un sieur Cann qui est dit prévôt.

### ***La maison du prieur en 1550***

En 1550, Danyel de Saint-Alouarn, déjà abbé de Sainte-Croix de Quimperlé, prenait possession du prieuré en son nom personnel, à la suite du « décès de feu frère Hervé de Saint-Alouarn ». Ce dernier était aussi moine, mais il n'était pas abbé de Sainte-Croix. Danyel de Saint-Alouarn devait, comme tout nouveau prieur, fournir au Roi une

« déclaration » devant notaire qui détaillait les propriétés du prieuré depuis la maison prieurale jusqu'aux terres en dépendant, et les droits et privilèges attachés à la fonction. En 1557, le successeur de Danyel de Saint-Alouarn, « humble et dévot religieux Alain de Kerguen », - un moine aussi, mais pas abbé de Sainte-Croix, - en prenant possession du prieuré, présentait à son tour une déclaration ; elle reprend terme pour terme le contenu de celle de 1550. C'est ainsi que nous apprenons qu'au milieu du XVI<sup>e</sup> siècle, la maison du prieur se trouvait au côté sud de l'église, elle donnait sur le petit placître actuel. Un mur, appuyé sur le flanc sud du Pénity, séparait cette cour de la place de l'église. Une porte cochère donnait accès au domaine du prieur. Le prieur Danyel de Saint-Alouarn nous dit, en 1550, que « la maison priorale avec ses étables, basses cours, jardin, vergier, un parc et un four à ban avec son jardin, [contenait] environ un journal et demy de terre ». Le vicaire qui avait la charge de la paroisse avait sa maison et son jardin dans le même périmètre, il s'appelait alors missire Yves Le Gentil ! L'environnement nous est donné : la propriété donnait, du côté de la rue appelée rue du Parc, sur la maison et le jardin de missire Paul Le Carn, d'autre endroit sur la maison d'Henriette Calvez, celle-ci ouvrant sur la place du marché, donc au bas de l'actuelle rue Saint-Maurice. A l'est, la propriété était limitée par un chemin montueux encore existant, dit aujourd'hui Venelle des Templiers.

### *Une petite seigneurie*

Comme tout seigneur, le prieur jouissait de monopoles. D'abord, le four à ban : toutes les ménagères y apportaient leur pâte à cuire, même celles des villages d'en bas. Le four était affermé à un fournier pour vingt livres par an. Ensuite le moulin à ban : il était situé tout près de chapelle de « Saint Guennolay », qui dépendait de la paroisse de Quéménéven. C'est le moulin du Prieuré actuel. Le fermage rapportait au prieur cent livres par an.

Quatre foires s'y tiennent dans l'année : le lundi de Quasimodo, le dernier jour de may, le jour et fête de saint Michel du Mont-Gargane (le 29 septembre), enfin le 3 novembre. Le marché, lui, se tient tous les mardis. Le prieur possède « le droit et devoir de coutume », c'est-à-dire

qu'il peut lever des droits (droits de place et taxes dites tonlieux) fixés par la coutume « sur les denrées et marchandises qui se vendent en foires et marchés de la dicte *ville et bourg* du dict Saint-René du Boys ». La déclaration détaille ces tonlieux : 4 deniers pour un bœuf ou une vache, 2 deniers pour une chèvre ou une brebis, 2 deniers pour un pourceau, mais 8 deniers pour un cheval. La 12<sup>e</sup> partie de tout l'oignon vendu sur la place ces jours-là appartient au prieur ; un oignon sur douze, c'est la « dîme aux oignons ». Le marchand drapier qui tient étalage doit utiliser la « gauche merche » propre au prieuré pour mesurer les pièces de drap vendues et il versera 4 deniers pour son droit d'étalage. Autre droit dont il est difficile de préciser la nature exacte : pour chaque auge à tanner « estant au dict bourg de Saint-René », il faudra verser 4 deniers. Curieusement, on ne cite pas les toiles et les fils de chanvre qui pouvaient être exposées sur la place ; tout au plus nous dit-on qu'une « braye à lin » vendue était taxée à deux deniers. Enfin, le prévôt est là présent sur la place, car il a à veiller sur l'ordre qui doit régner dans les transactions, et à prévenir disputes, rixes et voleries. Pour le maintien de l'ordre il peut s'appuyer sur des agents subalternes dits sergents. Une « *montagne frost* » domine le bourg, d'une superficie de 60 journaux. Elle est faite de garennes, de landes, parfois délimitées par des haies et des muretins de pierre. Une terre de maigre pâture, mais l'une ou l'autre des parcelles peut être mise en culture pour un an ou deux. Selon l'aveu de 1550, le prieur en profite : « quand la saison advient par arsure (brûlis) et esgaubu (écobue) », le prieur prélève « la *quart gerbe* », une gerbe sur quatre ! C'est le droit d'écobue.

Suivent, dans *l'aveu*, les *chefs-rentes* perçues « en la ville et bourg de Saint-René du Boys », payables en janvier, le vendredi qui suit la saint-Antoine. Et la liste de ces chefs-rentes est si longue que l'on se dit que personne ne doit leur échapper. Cette taxe annuelle porte sur les courtils, les jardins et les champs situés sur la pente de la montagne en dessous du bourg. Le montant de la rente est modique : un à trois deniers, parfois douze deniers (un demi-sol) ou même deux sols 6 deniers, ou bien une géline (une poule), quelques oeufs, une « escuellée de bled » (grains). Rue par rue, les villageois sont mentionnés dans le

rôle, avec leurs noms et ceux des anciens propriétaires, - car entre deux déclarations il peut y avoir des changements. C'est ainsi que nous connaissons la topographie du bourg et de ses environs. Voici d'abord la rue du Parc (l'actuelle rue du Four), prolongée par le chemin de Kerjacob, puis la rue des Forgerons (*ru ar goffvet* dans le texte, la rue Saint-Maurice ?), la *rue Gorrou* (pluriel de *Gorre*, actuelle rue Lann), la rue *Creiz-an-Kaer*, (prononcé Creiz-ar-guer), la *rue des Charrettes* et la *rue-an-Moal*. On descend ensuite les chemins menant aux villages de Kervellie, Leustec, puis la vieille route royale jusqu'au ruisseau qui coule de Goulit-ar-guer au moulin de Kerhascoët. De ces vieux chemins il ne reste plus aujourd'hui que des tronçons, tant de routes ont été construites depuis le XIXe siècle. Peut-être reconnaîtrait-on encore aujourd'hui, à la sortie de la rue Lann, le « chemin qui mène de la rue Gorrou à la fontaine [de Bonne Nouvelle] » ou encore la « venelle qui descend de la *croix Bescherel* à Trésseaul », le manoir habité alors par Catherine de Tréanna, épouse de Jehan du Boys, mais certainement pas « le chemin qui mène de Saint-René à Lezargant et à Leshascoët », le paysage ayant été bouleversé par la construction de routes neuves.

D'où pouvait provenir une telle rente ? Faut-il croire que le prieur voulait en faire remonter la source à la fondation d'Alain Canhiard, affirmant ainsi un droit de propriété primitive sur les terres du *minihi*, à l'exemple des seigneurs laïques des environs ? Faut-il même penser à la politique des premiers prieurs qui, pour attirer des colons et peupler ainsi le bourg projeté autour du tombeau de saint Ronan, offrait des terres ou au moins des parcelles contre une rente légère ? C'est bien ainsi que les moines chevaliers de Saint-Jean ont procédé sur les pentes de la montagne de l'Arrée pour mettre en valeur les terres entourant le bourg de la Feuillée, siège de la commanderie.

Le prieur percevait d'autres chefs-rentes, mais hors des limites du prieuré, et ce sont des terres soumises au système du domaine congéable. C'est le cas, à Plonévez-Porzay, de Trévigodou (Treffvigodou ou Treffbigodou, ou même Kerbigodou) et des tenues voisines de Kergazlan, Kerantret (Kerantroat ?), Keranborn et Bélar. Le ménager de Keranborn, par exemple, pour ses 18 journaux, doit comme

rente 5 sols 6 deniers, 8 livres de froment et 8 livres d'avoine ? Nous reviendrons là-dessus quand nous aurons à étudier la déclaration de 1680 fournie par Denis Rousseau, nouveau prieur.

### ***Le prieur est le vassal direct du Roi***

L'acte signé par Daniel de Saint-Alouarn est une *déclaration*, on dit aussi un *aveu*. Nous avons déjà dit que la déclaration est de règle quand le nouveau titulaire veut prendre possession de son prieuré. En termes de l'époque, le nouveau prieur reconnaît tenir son prieuré « *prochement à foy et hommage, en fief amorti du Roy* ». Et l'acte est donc adressé à la cour royale de Châteaulin. Le Roi de France, héritier des comtes de Cornouaille, reste le seigneur suprême des terres du prieuré. Petite seigneurie que celle du prieuré, mais elle ne dépendait nullement des grandes seigneuries voisines, Le Juch, Guengat ou Nével.

Une indépendance, d'ailleurs, que le prieuré aura toujours du mal à défendre, en particulier contre les seigneurs de Nével. Il y réussira pourtant, puisque, dans le « dénombrement des biens tenus noblement du Roi » opéré le 7 juin 1680, le seigneur de Nével ne rappelle que ses « droits et prééminences dans l'église paroissiale de Locrenan » ; il ne mentionne aucun droit de propriété, ni rentes ni chefs-rentes, sur les terres, les jardins, les maisons et les foires du lieu.

Le droit du Roi à la prééminence sur Locronan reconnu, le prieur peut prétendre détenir, sous la juridiction royale de Châteaulin, « justice haute, basse et moyenne ». Il dispose d'officiers pour servir sa propre « cour et juridiction », à savoir un sénéchal, un lieutenant, un procureur, des greffiers, des sergents, et aussi des sceaux à contrats et actes. Le prieur prétend même détenir « la justice patibulaire ». Des fourches patibulaires à la sortie du bourg de Locronan ! La mémoire du peuple n'en a aucun souvenir aujourd'hui. On connaît, par contre, les fourches patibulaires de la seigneurie de Nével ; elles étaient dressées dans la garenne de Kernévez, non loin de la Kroaz-Kében. On connaît moins les fourches patibulaires de la seigneurie de Guengat-Lezhascoët ; elles se trouvaient dans une garenne appelée encore *parc ar potans* dans un partage d'héritages du Mez de 1779. On n'imagine pas le tribunal du

prieur condamnant à la pendaison un de ses sujets et le faisant conduire par ses sergents jusqu'aux fourches. Le cas échéant, c'était en fait à la justice du Roi, représentée par le sénéchal de Châteaulin, de juger et de condamner.

Etrange Moyen Age, où l'on peut voir un humble prieuré rural devenir au fil des siècles une seigneurie identique aux seigneuries laïques avec sa justice, alors qu'aux origines il se targuait d'être une « *franchise* », on disait même un « *asile* », qui assurait à ses habitants protection contre des seigneurs puissants et envahissants.

### ***Un prieuré ducal puis royal***

Le voyageur qui aborde la place de Locronan et tombe en arrêt devant le clocher de l'église croit entrer dans un bourg important, alors qu'il n'avait peut-être pas 500 habitants lorsque l'on construisait l'église. Des églises couvertes de voûtes en pierre sont rares dans le Finistère, en dehors de la cathédrale. L'église dédiée à saint Ronan était plus qu'une église paroissiale.

Le prieur, en 1550, se prétendait le vassal direct du Roi de France. Le destin de la famille des comtes de Cornouaille, fondateurs du prieuré de Locronan, nous en donne la clef.

En l'an 1066, le fils d'Alain Canhiart, devient comte de Rennes et duc de Bretagne. Il reste le protecteur de l'abbaye de Quimperlé et du prieuré de saint Ronan. Il garde le nom de fondateur de l'église née autour du tombeau de l'ermite, et les ducs de Bretagne, ses héritiers, conserveront aussi ce titre de fondateurs, malgré les changements de dynastie. Signe de leurs prééminences à l'église, leurs armoiries au sommet de la grande verrière du chevet : deux anges présentent chacun un écusson, à gauche les hermines de Bretagne, à droite le blason mi-parti de Bretagne et de Foix. Ce sont les armoiries du duc François II et de la duchesse Françoise de Foix. Nous sommes à la fin du XVe siècle : Leur fille héritière, Anne de Bretagne, devient reine de France en 1491. En témoigne la présence, dans la verrière du Pénity, de ses armoiries mi-parti de France (fleurs de lys) et de Bretagne (mouchetures d'hermines), entourées de la cordelière, emblème de la Duchesse.

Locronan devient un prieuré royal, il le restera jusqu'à la Révolution.

Pendant un siècle, la dynastie ducale des Montfort suit de près la construction de l'église prieurale. La beauté de l'église d'aujourd'hui est due à la munificence du duc Jean V (1399-1442). En 1424, alors que les travaux ont déjà commencé, il fait don de 50 écus d'or pour l'édification du pignon ouest, de la tour et du porche. Les travaux de l'église étaient terminés depuis longtemps quand, en 1475, le duc François II prolongea à trois ans la perception du droit de billot sur les vins consommés dans le bourg, pour la mise en place d'une « grande vitre » dans la fenêtre du chevet de l'église. Cette maîtresse fenêtre possède encore, dans son réseau flamboyant, le vitrail originel consacré à la Passion du Christ.

Leur fille, Anne de Bretagne, peut-être lors de son passage à Locronan en 1505, fait une fondation pour la construction de la chapelle du Pénity, une fondation religieuse alimentée par une taxe sur le sel de Guérande ; la presqu'île de Guérande faisait partie des domaines patrimoniaux de la famille ducale. Le 17 septembre 1504, François Le Saux et Alain Moysan, agissant au nom du roi Louis XII, époux d'Anne de Bretagne, notent dans leur enquête les rites hebdomadaires suivants : « Deux messes à notes et deux processions ordinaires à croix et bannière, avec les cantiques et les louanges, alentour de l'église et chapelle du bourg de Locronan, et les dites messes devant l'autel et image de saint Ronan, l'une le dimanche et l'autre le mardi, avec vêpres audit jour de dimanche et chaque samedi au soir ». Les habitants du bourg devaient également assister à ces cérémonies. C'était là les fondations recommandées par les ancêtres de la duchesse, et les témoins interrogés assuraient que ces fondations étaient scrupuleusement respectées. L'un de ces témoins se souvenait cependant avoir entendu parler d'une peste qui vida le bourg de Locronan ; presque tous les prêtres s'étaient enfuis, et le peuple fit de même.

La rente payée sur « les devoirs du sel au pays de Guérande » échappa au prieuré de Locronan à la fin du XVI<sup>e</sup> siècle. En 1618, du temps du prieur Jacques Provost, alors chambrier de l'abbaye Sainte-Croix, le vicaire perpétuel Yves Mingant certifiait à Claude Kerpaën,

sénéchal à Châteaulin, que ces messes n'étaient plus assurées depuis environ 1590, faute de recevoir le prélèvement sur les sels de Guérande. Le chapelain qui en était chargé, Jean Texier, avait quitté Locronan à cette époque et s'en était retourné au pays de Guérande, emportant avec lui les titres de la fondation ducale. On raconta, plus tard, que les chanoines de la collégiale de Guérande avaient gardé pour eux la fondation ducale. De fait, depuis 1594, les guerres de la Ligue avaient semé l'insécurité dans le pays de Cornouaille et le bourg de Locronan, en particulier, était une étape obligée pour les troupes, amies ou ennemies, qui sillonnaient le pays.

Les prééminences des ducs de Bretagne puis des rois de France dans l'église Saint-Ronan seront jalousement marquées sur l'édifice. En plus des hermines de la grande verrière et du socle de la statue de saint Ronan à droite du maître autel, il faut relever les hermines noires et les fleurs de lys rouges, encore reconnaissables, peintes sur la voûte du chœur, et les armes de Bretagne sur la clef de voûte du grand porche. Sur le pignon de ce porche une grande pierre, aujourd'hui martelée, fait penser à un cartouche qui aurait porté soit des armoiries soit une figure sculptée. Dans ce dernier cas, c'était la figure du duc Jean V : le duc se tenait à genoux devant l'image de saint Ronan. Ce ne peut être une statue en ronde bosse comme au porche de l'église du Folgoët, plutôt un bas-relief. Les révolutionnaires, sans doute venus de Quimper, ont fait marteler, en 1793 ou 1794 ou peut-être même plus tôt, cette sculpture qui rappelait l'ancien régime honni. Dommage qu'aucun dessin ne nous soit parvenu.

### ***Les ducs de Bretagne en pèlerinage à Locronan***

Les ducs, au cours de leurs voyages à travers le duché, se sont arrêtés à Locronan pour y vénérer le tombeau de saint Ronan. Ont fait ce pèlerinage Jean IV à la fin du XIV<sup>e</sup> siècle (il est mort en 1399), Jean V en juin 1408, Pierre II (1450-1457) en mars 1451, enfin Anne de Bretagne en 1505. Nous n'avons pas malheureusement de comptes-rendus des voyages des ducs ; par contre, le voyage de la duchesse a été relaté dans un gros ouvrage de 1514, « *Les grandes chroniques de*

*Bretagne* ». L'auteur, Alain Bouchart, historien officiel de la duchesse-reine, avait eu accès aux archives du duché à Nantes.

Au cours de l'été de l'année 1505, la bonne duchesse accomplissait un grand voyage dans tout son duché. Un voyage à portée politique assurément, - le chancelier de Bretagne, Philippe de Montauban, était du voyage, - mais c'était aussi un pèlerinage aux hauts lieux de la piété, Le Folgoët près de Lesneven et le tombeau de saint Yves à Tréguier.

La tradition veut que la Duchesse-Reine se soit arrêtée à Locronan pour faire ses dévotions au tombeau de saint Ronan. Le procès-verbal de l'enquête du 15 mai 1618, déjà mentionné, dit « que plusieurs ducs de cette province ont visité la dite église [de Saint-Ronan], et encore depuis très excellente et très vertueuse Dame Anne de Bretagne, notre Reine ». Mais qu'en est-il exactement ?

L'itinéraire suivi par la duchesse et son escorte nous est connu : Nantes d'abord, puis Vannes et Hennebont, Quimper à la mi-août dans le diocèse de Cornouaille, puis Le Folgoët et Saint-Pol de Léon, enfin Morlaix et Tréguier. Un fait est sûr, la duchesse, « suivant le bord de la mer », est montée directement de Quimper à Lesneven, une ville assez grande pour loger son escorte de gentilshommes. Elle avait l'intention de remplir un vœu qu'elle avait fait à Notre Dame du Folgoët. Quelle route a-t-elle empruntée en quittant Quimper, celle qui passe par Châteaulin, Le Faou et Landerneau, ou celle qui suit de plus près la mer, par la Lieue de Grève puis Le Faou ? Dans cette seconde hypothèse, elle aurait emprunté l'ancienne voie romaine, elle serait arrivée à Locronan par la rue dite en 1550 la *ru goffvet*, la rue des forgerons, l'actuelle rue Saint-Maurice. Elle est accueillie par le clergé, par le prieur peut-être, par les habitants en foule certainement. Là comme ailleurs, « c'estoit quasi chose miraculeuse de voir par les champs, chemins et boys si grant multitude d'hommes, femmes & petits enfants qui accourroyent pour voir leur Dame & maistresse, remerciant Dieu de quoy il lui avoit plu envoyer ladicte Dame pour visiter la contrée & duché ». C'est ainsi que s'exprime Alain Bouchart, dans le français de son époque. Bouchart, cependant, ne cite pas l'étape de Locronan.

Une visite rapide certainement, la duchesse ne pouvait s'y attarder, car le bourg de Locronan ne pouvait loger toute l'escorte. La duchesse, descendue de sa litière, était entrée dans l'église par le grand porche, s'était arrêtée devant le tombeau et y avait fait ses oraisons. Peut-être avait-elle demandé à voir le trésor de l'église, dont le calice offert par sa mère Françoise de Foix. Mais où se trouvait alors le tombeau ? Le Penity est en cours de construction en 1505. La duchesse put constater l'avancement des travaux. Le chancelier, lui, laissant la duchesse à ses dévotions, s'informait du respect de la fondation ducale de messes et prières ; la même enquête avait été faite déjà, en septembre 1504, par François Le Saux et Alain Moysan. Puis ce fut le départ. La duchesse remonta dans sa litière et l'escorte de gentilhommes qui accompagnait la duchesse reprit sa chevauchée.

Anne de Bretagne connaissait évidemment les pouvoirs de thaumaturge du saint ermite du bois de Névet. Saint Ronan avait acquis, aux yeux des pèlerins, la réputation d'obtenir pour ses dévots la grâce d'une naissance. Les ducs ont toujours eu le souci de l'avenir de leur dynastie : pouvoir transmettre le duché à un héritier issu de leur sang était leur hantise. Dans une lettre du 14 août 1423 adressée au sénéchal de Châteaulin, le duc Jean V évoque la dévotion que son père vouait à saint Ronan ; Jean IV, écrit-il, était venu à Locronan « *en révérence de Dieu et du saint et de notre nativité* ». Il attribuait donc sa naissance à la grâce obtenue auprès du tombeau de saint Ronan. Jean V lui-même gratifia Locronan quand naîtra en 1410 son fils aîné François. N'avait-il pas fait le pèlerinage au tombeau du saint en 1408 ! François II, en 1475, rappelait la particulière dévotion de sa famille envers saint Ronan, leur intercesseur auprès du Créateur pour leur donner « fruit et lignée ». Anne de Bretagne, à son tour, en 1505, est venue peut être demander à saint Ronan la grâce de donner un héritier au trône de France. La reine sera déçue dans ses espérances, le miracle n'aura pas lieu. Elle donnera à sa seconde fille, née en 1510, le prénom de Renée ; peut-être était-ce par vénération pour saint Ronan ou Renan, dit saint René des Bois. Renée sera plus tard duchesse de Ferrare. Les chroniqueurs de l'époque n'en ont rien dit.

## L'église prieurale

La pièce maîtresse de la place de Locronan, c'est l'église du prieuré, c'est actuellement le monument le plus ancien du bourg. Un monument de style gothique, bien implanté dans sa robustesse au flanc de la montagne. Le granite dont il est fait, - celui de Locronan même, - y contribue beaucoup. L'histoire de sa construction tient en moins d'un siècle, le XVe siècle ; aucun repentir dans le plan initial ou presque, de la tour à l'ouest au chevet à l'est. La pente du terrain imposa pourtant ses contraintes. L'architecte tint compte d'une dénivellation entre la nef et le chœur. Des amorces d'arcades au côté oriental des piles de l'arc diaphragme indiquent bien le changement, mais la perspective de la nef vue du bas n'en est pas affectée. Nous avons vu qu'en 1424 le duc Jean V donna 50 écus d'or pour construire la tour, et son descendant François II offrit le produit du billot, un impôt sur les boissons consommées dans les auberges du bourg de Locronan ; pour terminer l'édifice. Une construction de prestige pour la dynastie des Montfort autant qu'un monument de piété, telle est l'église de Locronan.

Si l'on ignore le nom de l'architecte génial, on sait du moins qui eut pendant de longues années la responsabilité de la construction de cette église, « *en forme de cathédrale* », selon l'expression de Jean de Nèvet en 1644. Guillaume de Villeblanche, avant d'être élu (ou nommé par le Duc) abbé de Sainte-Croix en 1453, fut le prieur de Locronan et le resta peut-être jusqu'à sa mort en 1483. C'était un moine instruit, puisqu'il était licencié en droit, « *ex decreto* » disait-on alors. Bien que moine cistercien, il vécut fort peu dans un monastère de Cîteaux. Il habitait à la cour ducale à Nantes, où il était le conseiller du duc Pierre II, quand il fut autorisé par le pape « à garder ledit prieuré [de Locronan], non conventuel, avec toute dignité dont il pourrait être pourvu », tout en recevant un autre prieuré, celui de Saint-Nazaire. Sa fonction de conseiller du Duc ne lui permettait guère de séjourner longtemps à Locronan, mais il a fait figurer ses armoiries nobles sur une clef de la voûte de la sacristie : « *De gueules à la fasce d'argent accompagnée de trois hures de saumon de même* ». La clef de voûte, autrefois en couleurs, arborait donc un bandeau horizontal d'argent sur un fond

rouge ; au-dessus, deux têtes de saumon et, au bas, dans la pointe, une troisième tête de saumon. Ce sont les armoiries des Sieurs de Villeblanche. D'après dom Placide Le Duc, un Henry de Villeblanche avait été chambellan du Duc de Bretagne, gouverneur de Rennes et grand-maître de Bretagne ; il était Sieur de Broon et Maumusson ; il combattit les Anglais sous les ordres du connétable Arthur de Richemont. On ne connaît pas les liens entre Henry et Guillaume. Placide Le Duc écrit à leur propos : « Je ne diray pas si Guillaume, nostre abbé, estoit son frère, n'en ayant pas le titre ». Mais appartenir à une famille liée à la cour du Duc de Bretagne explique la présence de Guillaume à Nantes et sa belle carrière.

L'église était pratiquement terminée en l'an 1444, quand un seigneur de Névet, Hervé VI, y fut inhumé ; sans doute, le mobilier était-il encore à installer. Cependant, il est plus que probable que le prieur précédent, Pierre Lamour, confesseur du Duc, ait conduit sinon même débuté les travaux à Locronan ; peut-être a-t-il eu l'initiative des plans mis en œuvre dès les années 1420-1425 ; il avait résigné sa charge de prieur le 7 juillet 1443 en faveur de Guillaume de Villeblanche.

Le plan de l'église Saint-Ronan est celui de beaucoup d'églises bâties au cours du XVe siècle : un plan rectangulaire à trois nefs avec un chevet droit percé de trois fenêtres à l'est. Deux gros piliers de section cylindrique coupent l'église en deux parties de trois travées chacune, hormis la travée de la tour. Ces deux piles portent un arc diaphragme couronné par un clocheton. On accède à ce clocheton par un escalier à vis logé dans la grosse pile du côté nord. De la même époque, on trouve de ces clochers plantés au milieu des églises, à Guengat, à Pluguffan et à Pont-Croix, ou des clochetons, à Penmarc'h, à Goulven et même au Folgoat. La nef centrale, les bas-côtés et même la sacristie au flanc nord de l'église sont voûtés en pierre. Les arcades pénètrent directement dans les piliers, pas de chapiteaux sauf sous la tour, nous sommes au XVe siècle. La nef est dite obscure, en ce sens qu'aucune fenêtre ne l'éclaire directement.

La structure de l'église est parfaitement lisible de l'extérieur, quand on la regarde de l'est : la toiture du chœur est surhaussée par rapport

à celle de la nef. Des balustrades ajourées de cœurs et rythmées de pinacles parcourent, sur les deux versants, les lignes maîtresses de l'architecture, les soulignent avec force et adoucissent ainsi la rudesse de l'ensemble. Aucune construction adventice, ni seconde sacristie ni transept, dans les siècles qui ont suivi, n'a détruit la simplicité et le caractère de l'édifice.

Deux porches donnent accès à l'église. Celui de l'ouest, posé en avant de la tour massive, s'ouvre par une arcade en plein cintre, alors qu'on attendrait une arcade au cintre brisé comme sur le Pénity. Sur les murs latéraux douze consoles sculptées sont vides de leurs statues d'Apôtres, mais ces statues ont-elles jamais existé ? Deux portes géminées ouvrent sur la nef, séparées au trumeau par la statue moderne de saint Ronan, alors qu'autrefois on devait y trouver une statue du Christ. Un deuxième porche existe, discret mais d'une élégance qui surprend le visiteur. Une arcature festonnée ouvre sur la rue du Parc, la rue du flanc nord de l'église.

La sacristie est construite côté nord. Deux petites fenêtres éclairent le rez-de-chaussée voûté en pierre. Mais à l'étage, une belle fenêtre au réseau de pierre flamboyant, encadrée par deux anges en haut relief, retire à l'édifice ce qu'il pouvait avoir de rude. La porte de bois ancienne qui ouvre sur l'église garde encore, gravée, l'inscription : « *M<sup>re</sup> F. LE HE. V.PPL / M. A. BIHAN. F. 1679* ». Le vicaire perpétuel François Le Hé et le fabrique A. Bihan ont laissé leurs noms à la postérité. Dans la sacristie, une armoire porte aussi le nom d'un autre fabrique : « *H. H. YVES BERNAR. TRESORIER. 1745* ». Les initiales *h. h.* pour « honorable homme » désignent certainement un notable de la paroisse. Une famille Bernard est connue sous la Révolution et dans la première moitié du XIX<sup>e</sup> siècle, c'était une famille de marchands. Enfin, on accède à l'étage de la sacristie par un escalier à vis dont on voit le mur en arrondi dans l'angle extérieur de la sacristie ; c'était la chambre du trésor.

### ***La chapelle du Pénity***

La chapelle annexe qui ouvre sur le côté sud de l'église est dite le *Pénity*, c'est-à-dire l'Ermitage. Elle remplace une chapelle précédente,

dont on prévoyait la reconstruction quand l'église serait terminée. La preuve en est la présence des deux arcades construites dès le départ, sur la costière sud de l'église ; elles devaient donner accès au Pénity. C'est là que se trouvait le tombeau ou cénotaphe du saint ermite.

C'est une construction rectangulaire, voûtée en pierre également et largement éclairée de grandes fenêtres, dont deux ont été murées après la chute du clocher en 1808. Elle est sans doute l'œuvre de Pierre Le Goaraguer, l'architecte du croisillon nord du transept de la cathédrale de Quimper, dont on signale la présence à Locronan en 1485. L'évêque Alain Le Maout, d'après R.-Fr. Le Men, le rappela à Quimper, « afin de conférer avec lui au sujet des voûtes que ce prélat voulait faire élever au-dessus du transept de sa cathédrale ». La construction peut donc être datée des dernières années du XVe siècle ou du début du XVIe siècle, c'est-à-dire de la fin du règne du duc François II, décédé en 1489, et de celui de sa fille Anne de Bretagne la duchesse-reine de France (1491-1514). Le produit de la gabelle sur le sel de Guérande versé à Locronan avait pour premier rôle l'édification de la chapelle où le tombeau de saint Ronan devait occuper la place centrale. La façade du Pénity ne doit rien au porche de l'église. Le portail en arc brisé n'a pas de tympan, ses voussures sont surmontées d'une archivolte à choux frisés et fleur de lys. Le pignon est délimité par un faux gâble qui donne plus de légèreté à la façade. A l'angle supérieur de ce gâble une pierre manifestement martelée semble avoir porté un bas-relief à deux personnages, ou peut-être les armoiries ducaltes et royales. A la base de ce même gâble, de part et d'autre, des crosettes figurent deux lions renversés qui menacent le passant. Ce type de portail provient directement du chantier de la cathédrale de Quimper, sans doute du portail du croisillon nord, oeuvre justement de Pierre Le Goaraguer.

Les armoiries encore lisibles au pied du gisant, le lion et les hermines de Bretagne, seraient celles du duc Jean V et de son épouse Jeanne de France, fille du roi Charles VI, décédée en 1433. Le gisant de kersanton serait donc antérieur à 1433, donc bien avant la construction du Pénity. Par contre, d'après certains auteurs, les anges cariatides qui soutiennent le gisant pourraient être du temps d'Anne de Bretagne. Ces anges portaient des armoiries, elles ont été martelées à l'époque de la

Révolution ; on reconnaît encore quelques-unes, dont le léopard des seigneurs de Névet. En 1893, Anatole Le Braz visite le Pénity. « *La chapelle du Pénity, accolée à la nef, brille d'un rayonnement plus vif. Là est la tombe de l'anachorète, là se détache en relief sur une table de kersanton l'hiératique et rude image de Ronan. Les traits sont d'une belle sérénité fruste : dans la fixité des prunelles semblent nager encore les grands rêves interrompus* » (Au pays des pardons, p. 309).

Dans l'un des angles du Pénity, saint Ronan est encore représenté dans une pose hiératique, vêtu en évêque comme sur le gisant. La tradition prétend que Ronan était déjà consacré évêque avant son départ d'Irlande, comme le fut saint Samson, le fondateur de Dol, qui, lui, venait du pays de Galles, ou saint Fiacre, autre moine d'Irlande. Un moine-évêque sans diocèse et sans résidence fixe, *episcopus vagans*, disait-on alors en latin, un évêque itinérant, selon une pratique connue en Irlande. Près de la moitié de nos saints bretons auraient été évêques. Sans doute, mais on a du mal aujourd'hui à voir, sous les dorures de sa statue, l'ermite du bois de Névet !

La fenêtre du chevet du Pénity conserve encore des fragments d'une ancienne verrière ; celle-ci s'inspire d'un carton allemand et pourrait remonter au temps d'Anne de Bretagne, tout au moins au XVI<sup>e</sup> siècle. Au sommet du réseau de pierre, deux écus en témoignent : celui de gauche porte d'azur à trois fleurs de lys d'or ; celui de droite porte mi-parti des fleurs de lys et des mouchetures d'hermines. Toujours dans le même tympan, une petite Crucifixion occupe trois soufflets : le Christ en croix sous un ciel rouge, et de part et d'autre, sous le même ciel rouge, la Vierge Marie et l'Apôtre saint Jean. Les quatre lancettes n'ont gardé que deux personnages enfermés dans un décor d'architecture gothique, d'un côté, sainte Catherine d'Alexandrie, de l'autre, l'Apôtre saint Paul, tous deux l'épée de leur supplice à la main. La présence des hermines et des lys d'or marque bien les prééminences ducales et royales dans la chapelle du Pénity. Témoigne aussi des mêmes prééminences royales la présence, autrefois, à gauche de l'autel du Pénity, de la statue de saint Louis. Le saint roi tenait autrefois la couronne d'épines de Notre Seigneur à la main droite ; cette couronne

est aujourd'hui perdue ; seul subsiste le linge sacré qui enveloppe la main droite. La statue du roi (XVIIe siècle) a perdu sa place d'honneur.

### **L'ombre des seigneurs de Névet**

Sous les frondaisons du bois de Névet, sur le territoire de Kerlaz, autrefois trêve de la paroisse de Plonévez-Porzay, se nichait le château de Lezargant. Les sires de Névet en avaient fait le centre d'une puissante et riche seigneurie. Dans son « aveu » de 1644, Jean de Névet écrivait qu'il était « *fondateur et premier prééminencier après le Souverain [le Roi], en l'église paroissiale dudit Plogonnec, Locronan, Saint-Jacques de Pouldavid, Plounévez-Porzay, les chapelles situées en cette paroisse* ».

Prééminencier, prééminences, ces termes reviennent régulièrement dans les aveux et déclarations fournis par les nobles quand ils détaillent leurs propriétés, leurs droits et leurs privilèges. Le terme prééminences désignait autrefois une dignité, un privilège du rang, dit le dictionnaire Robert. C'était une affaire d'honneur que de les défendre, de les exiger même, dans le monde hiérarchisé de la noblesse. Les églises sont le domaine privilégié des nobles pour proclamer leurs prééminences ; ils veillent jalousement à y présenter leurs armoiries. Aujourd'hui il est parfois difficile de retrouver ces armoiries, car les révolutionnaires se sont acharnés à détruire ces symboles honnis de la féodalité.

A Plogonnec, par miracle, les armoiries des Névet ont été respectées, du moins dans les vitraux. Elles sont encore reconnaissables dans la maîtresse vitre, derrière le maître autel. La verrière, qui est du XVIe siècle, représente la Passion de Notre Seigneur. Au pied de la croix, deux couples assistent à genoux à la Crucifixion, ce sont des Névet, père et fils, et leurs cottes sont ornées des armes de la famille, le léopard rouge dressé sur ses pattes, ou en termes d'héraldique « *d'or au léopard morné de gueules* ». La maîtresse vitre, c'est la place d'honneur. D'autres familles nobles ont leurs armoiries dans la même église, mais sur deux fenêtres secondaires.

A l'église de Locronan, qui est une fondation ducale, les prééminences affichées sont évidemment celles des ducs de Bretagne et

des rois de France leurs héritiers. Les deux écussons qui ornent encore l'angle supérieur du réseau de pierre de la maîtresse fenêtre représentent l'un les armoiries pleines de Bretagne (huit hermines) et l'autre les armoiries mi-parti de Bretagne et de Foix. Nous avons dit plus haut que ce sont les armoiries des parents d'Anne de Bretagne. Jean de Névet, en 1644, prétendait avoir, sur la même verrière, la représentation de son ancêtre « *armé de toutes pièces sur son cheval enharnaché de son harnois de combat, [...] tenant sa bannière en forme chargée de ses écussons et armes, qui est la marque que les dits ducs, roy et reine le reconnaissaient vrai baron, banneret* ». Il y est toujours, mais c'est une reconstitution, par un verrier en 1906, d'un chevalier armé pour un tournoi ! Son oriflamme porte le léopard de gueules (rouge), peu reconnaissable, et la devise « *Perak* » (Pourquoi ?). Le seigneur de Névet occupe tout de même aujourd'hui une humble place, au bas de la verrière, malgré toutes ses prétentions de fondateur de l'église de Locronan, ce qu'il n'était pas ! Traditionnellement, comme d'autres familles nobles de Cornouaille, les Névet se faisaient inhumer dans la chapelle du couvent des Cordeliers à Quimper. En 1444, Hervé de Névet meurt, il est inhumé dans l'église de Locronan. Mais une clause de son testament prévoyait son inhumation au couvent des Cordeliers. Les Franciscains firent appel à la justice pour faire respecter cette clause. Le corps d'Hervé de Névet fut donc transféré à l'église conventuelle, où il rejoignait son épouse Jeanne de Lespervez (+1442). Mais l'affaire mit fin aux relations des Névet avec les Franciscains.

En 1444, la construction de l'église prieurale touche donc à sa fin, puisqu'on y voit la famille de Névet prétendre y faire inhumer l'un des siens. En 1644, Jean de Névet rappelait que « *le chœur [de l'église de Locronan] demeure uniquement aux seigneurs de Névet pour leur sépulture, avec leurs tombes et enfeu, ceinture funèbre au supérieur uniquement autour de l'église, [...] comme fondateurs* ». Une prérogative dont prétendaient jouir les Névet, c'était donc le privilège exclusif d'inhumer les leurs dans le chœur proprement dit, le sanctuaire même. Une « tombe élevée », était de fait édifiée du côté nord, près du maître autel. D'autre part, Le banc seigneurial a subsisté jusqu'à

la Révolution de 1789. L'enfeu voisin appartenait aussi aux Névét. Aujourd'hui il ne subsiste qu'un panneau de kersanton orné d'un écu (sous la statue de saint Corentin), l'enfeu (vide?) et une longue pierre portant une inscription. Cette pierre a été installée bien après 1676, l'année où se fit l'inhumation du corps de René de Névét. L'épithaphe débute ainsi : « *Ci gist René de Névét : chevalier marquis de Névét : colonel du ban et arrière ban : garde coste général de l'évesché de Cornouaille : commandant pour le Roy dans le mesme évesché : Il estoit fils de messire Jean de Névét et de haute et puissante dame Bonaventure du Liscouët...* ». Le prieur de saint Ronan, bien que « seigneur temporel et spirituel du prieuré », avait sa tombe en haut du grand chœur, mais hors du sanctuaire lui-même !

Une prééminence particulière, dont fait état Jean de Névét en 1644, mais peu connue aujourd'hui, c'était le « droit de lizière ». Un « dénombrement des biens tenus noblement du Roy » précise encore en 1680 que le seigneur de Névét avait le droit de déployer « *la lizière et ceinture, dedans et dehors l'église, entre autres à la chapelle de saint Ronan, qui est à lui privativement* ». Il s'agit là de la chapelle latérale du Pénity. Ceinture funèbre, lizière, litre funéraire, ces termes désignent cette longue bande de soie ou de pourpre ornée des armoiries seigneuriales que les sires de Névét pouvaient faire tendre sur les murs de l'église pour les obsèques familiales comme le symbole de leurs droits de fondateurs. Il reste peut-être dans la partie supérieure de la nef de l'église, le grand chœur, - mais pas dans la nef, - une trace de ces prééminences seigneuriales : aujourd'hui on reste intrigué par les trous, - tels des boulins de pigeonier, - percés dans les murs au-dessus des arcades. On y voit traditionnellement des trous pour supports d'échafaudages élevés lors de réparations. Mais n'y plantait-on pas, lors des funérailles dans la famille de Névét, des embouts de bois pour y accrocher la lizière ? La dernière fois, ce fut le 2 avril 1721 pour les funérailles de Malo de Névét. On touche ici à l'étrange prétention des Névét, chacun sachant que les vrais fondateurs de l'église Saint-Ronan et de sa chapelle du Pénity, c'étaient les ducs de Bretagne et leurs héritiers, les rois de France !

## **Le mobilier ancien**

L'église Saint-Ronan ne frappe pas le visiteur par la magnificence ou la profusion de son mobilier, comme il peut l'être dans les églises de Guimiliau ou de Saint-Thégonnec. Le temps a fait son œuvre de destruction. On imagine mal aujourd'hui l'état de l'édifice et de son mobilier quand la grande église venait d'être meublée et que vingt-cinq ans après l'on construisait la chapelle du Pénity. On était alors dans le premier quart du XVI<sup>e</sup> siècle. Un point à souligner, si l'architecture de l'église prieurale est restée intacte jusqu'à aujourd'hui et n'a subi aucune adjonction ni aucune destruction partielle, il n'en est pas ainsi du mobilier. Le mobilier encore en place dans l'église Saint-Ronan, - autels, chaire, plusieurs statues, - est celui de la paroisse aux XVII<sup>e</sup> et XVIII<sup>e</sup> siècles. L'église faisait alors fonction d'église paroissiale ; d'ailleurs, à cette époque, on ne parlait plus à Locronan d'église prieurale. Citons cependant des œuvres attachées au XVe siècle.

### ***La maîtresse vitre***

Le 4 décembre 1475, nous l'avons déjà noté, le duc François II avait accordé aux habitants de Locronan le droit de consacrer le produit du billot sur les boissons consommées dans les auberges du bourg à l'achèvement de leur église, « *grandement et somptueusement édifiée* ». La maîtresse vitre peut donc être datée des environs de l'an 1480. En témoignent encore, au sommet de la fenêtre, les deux blasons, l'écu plein de Bretagne et l'écu mi-parti de Bretagne et de Foix.

Dans le réseau supérieur, Dieu le Père est entouré des symboles des quatre Evangélistes, l'ange pour Mathieu, le lion pour Marc, le taureau pour Luc et l'aigle pour Jean ; des anges à phylactères volètent autour. Dans les six lancettes étroites se logent les dix-sept panneaux de la Passion, depuis la Résurrection de Lazare jusqu'à la Résurrection du Christ. Le maître verrier a su faire jouer les couleurs vives, tels le bleu et le rouge, et la grisaille fine des figures. Les deux lancettes de droite ont vu avec le temps leurs pourpres s'assourdir, d'où une lecture de plusieurs scènes aujourd'hui difficile. A noter aussi deux scènes peu fréquentes dans les vitraux de cette époque : la Résurrection de Lazare

et la Mise en croix. Dans ce dernier panneau, sous un ciel rouge, Jésus, en grisaille, est attaché sur une croix à moitié levée par deux bourreaux qui lui plantent des clous dans les mains et les pieds. La Vierge Marie, en robe bleue, se penche, douloureuse, sur le corps de son Fils.

La maîtresse vitre a plus de cinq cents ans d'âge. Les attaques atmosphériques ont marqué le verre, les restaurateurs aussi parfois. La verrière a été déposée, nettoyée et remise en plomb à trois reprises en un siècle, 1902, 1977 puis en 2003. L'un des restaurateurs, sans doute celui de 1902, a laissé la marque de son mauvais travail dans le registre inférieur. Il faut observer la figure du Christ d'un panneau à l'autre. Dans l'entrée à Jérusalem le jour des Rameaux (panneau n° 2), Jésus a une figure en amande. Au repas de la Cène (panneau n° 4), la figure divine est maintenant longue, et encore allongée par une barbe en pointe. Est-ce encore le même Christ ?

### ***La statue de saint Ronan***

Dans les angles de l'abside, abritées par des niches classiques de la fin du XVII<sup>e</sup> siècle reposant sur des consoles de pierre, deux statues monumentales ont leur place réservée. Celle de droite nous intéresse ici, elle représente saint Ronan. Cette statue en pierre polychrome est contemporaine de la grande verrière, de peu antérieure à l'an 1500.

Ce n'est pas l'ermite qui est représenté mais l'évêque. Revêtu d'une chape au fermoir richement orné, Ronan tient de sa main gauche une crosse monumentale et bénit de la main droite. Le visage est impassible sous la mitre imposante. On croit y voir l'œuvre d'un atelier du pays ; on a rapproché ce saint Ronan d'autres statues de la région au même maintien impassible et solennel, par exemple, le saint Guénolé de l'église de Landrévarzec, le saint Maudez de l'église de Plogonnec et le saint Gildas de la chapelle du même nom à Cast.

Les rustres qui tiraient difficilement leur pitance du sol ingrat de la montagne au temps de saint Ronan seraient bien étonnés aujourd'hui de revoir leur ermite en évêque chamarré d'or et de pierreries. L'ermite étranger qui un jour s'installa dans le bois de Névet avait au contraire piteuse mine. Et la robe monastique bien misérable chez un ermite peu

soucieux de son vêtement ne devait impressionner personne. Sa tonsure monacale, usitée chez les moines irlandais, avait de quoi étonner les indigènes : le crâne était tondu ras sur le devant, tandis que dans le cou une longue chevelure tombait sur la coule. C'est ainsi que les moines de Landévennec, selon la règle irlandaise, se coiffaient également, du moins jusqu'à l'an 818, année où l'empereur Louis Le Pieux leur imposa la règle de saint Benoît.

La console qui porte la statue de saint Ronan arbore, comme il se doit, les hermines des ducs de Bretagne. Rappel insistant des prééminences de la famille ducale dans l'église du prieuré Saint-Ronan.

### ***Le jubé disparu***

Le temps du prieuré, un chancel en serait le symbole, faisant du chœur des chapelains réunis autour du prieur un espace clos interdit aux fidèles, à la manière de l'iconostase des églises orthodoxes. Ce chancel semble avoir existé, bien que les archives n'en parlent jamais. En témoignent encore les traces d'une porte haute, aujourd'hui obturée, dans la pile ronde qui soutient du côté nord l'arc diaphragme. Cette porte, à laquelle on accédait par un escalier à vis aménagé à l'intérieur de ce pilier donnait accès au jubé, sorte de galerie couronnant le chancel, d'où le diacre pouvait proclamer l'évangile devant l'assemblée de la nef. La chapelle de Lambader en Plouvorn en donne encore aujourd'hui la figuration. Le jubé portait, sous l'arcade, un groupe de la Crucifixion, la Vierge Marie et saint Jean veillant sur le Christ en croix, selon le modèle traditionnel que l'on peut voir encore à Saint-Herbot.

On ne sait quand le jubé de Locronan a été détruit. A la suite du concile de Trente, la chaire à prêcher s'est imposée dans l'usage liturgique au XVIIe siècle, car il fallait évangéliser en profondeur le peuple chrétien, la prédication devenait primordiale. Une chaire fut donc installée en 1707, du temps du vicaire perpétuel Mathurin Séné, en l'année où Hervé Marc'hic (ou Marhic) était nommé fabrique de l'église paroissiale. La coutume voulait que la chaire fût placée du même côté que la lecture de l'évangile, donc du côté nord de la nef. Mais, à Locronan, la chaire est placée contre un pilier du côté sud. Cependant,

on n'oublie pas que l'église est dédiée à saint Ronan ; dix médaillons en bas relief polychrome y racontent la vie du saint ermite venu d'Irlande. En face de la chaire, aujourd'hui, un groupe de la Crucifixion, œuvre du XVI<sup>e</sup> siècle, qui pourrait provenir du jubé disparu

### *Le trésor de l'église*

La Révolution décida en 1793 la confiscation de l'argenterie des paroisses. L'église de Locronan y perdit une partie de son trésor. Dix-neuf pièces furent expédiées vers l'un des hôtels des monnaies de l'époque, Paris, Rouen ou Nantes. Parmi elles, la grande croix de procession, orgueil de la paroisse, et sans doute la statue en argent du duc Jean V et les calices, sauf un. Les autorités révolutionnaires ayant décidé qu'un calice et un ciboire suffisaient pour le culte, la paroisse put sauver la plus belle pièce de son trésor, le grand calice en argent doré de la fin du XVe siècle.

De ce calice il est déjà question dans un document du début du 1618 : Le 15 mai, à la suite d'un arrêt du Roi daté du 13 mai 1617, Claude Kerpæen, sénéchal de Châteaulin, et H. de La Roche, procureur du Roi, inventorient le trésor de l'église prieurale, alors renfermé dans la chambre du trésor au-dessus de la sacristie. Yves Mingant, le vicaire perpétuel, et Jean Mat, le fabrique, assistaient à l'opération. Yves Mingant montre au sénéchal les trois pièces les plus précieuses : un calice en argent doré qui portait les armoiries de François II et de Françoise de Foix, parents d'Anne de Bretagne. Ce calice porte la signature d'un orfèvre rennais, dont on connaît seulement les initiales en lettres gothiques, A.M. près d'une hermine surmontée de la lettre R (pour Rennes). L'écusson du duc (ou celui de la duchesse ?) inséré à l'origine dans le pied est aujourd'hui perdu.

La deuxième pièce est une « chasuble faite de panne de soie tannée » ; elle portait d'un côté les « armes de la duchée de Bretagne, et de l'autre côté, les armes de la duchée en alliance avec celles de Navarre et de Foix ». La troisième pièce était « une statue d'argent massif, haute d'une coudée environ qui est la représentation d'un duc de Bretagne qui est à genoux sur un carreau, les mains jointes » ; elle pesait neuf livres.

Le vicaire perpétuel et le fabrique ont alors certifié que ces trois pièces étaient des dons faits par les ducs à leur église en reconnaissance pour la protection de saint Ronan. La chasuble et la statue d'argent ont hélas disparu, sans doute en 1793. Du trésor il nous reste d'autres pièces de grande valeur, la châsse de saint Eutrope, les deux reliquaires de saint Ronan et un ostensor. Comment ces pièces ont-elles pu être sauvées ?

### **Deux chapelles disparues**

Deux chapelles sont tombées en ruines au cours du XIXe siècle, Saint-Maurice et Saint-Eutrope. Ces deux chapelles ne sont pas sans lien avec le prieuré de saint Ronan.

Il nous faut revenir à Guillaume de Villeblanche, le prieur qui eut à terminer la construction de l'église prieurale. Le titulaire de la première chapelle est bien saint Maurice abbé, le fondateur de l'abbaye de Carnoët. Maurice Duault était né en l'an 1115 à Croixanvec près de Loudéac. Entré à l'abbaye cistercienne de Langonnet, il en devint l'abbé. En l'an 1170, le duc de Bretagne Conan IV fit don à l'abbaye de Langonnet d'une terre située au bord de la Laïta en la paroisse de Clohars-Carnoët. Maurice Duault fut chargé de la construction d'une nouvelle abbaye. Il en fut l'abbé jusqu'à sa mort en 1191. Traditionnellement, une abbaye cistercienne est sous le patronage de Notre Dame ; le renom de sainteté de l'abbé fondateur fit que la nouvelle abbaye fut dite plus tard Saint-Maurice. La statue de saint Maurice a été recueillie dans l'église Saint-Ronan après la destruction de la chapelle ; le saint est représenté en abbé, il porte la chape et la mitre de sa fonction. Précisons que Maurice Duault ne fut pas canonisé par Rome, c'est la dévotion des moines et du peuple qui en fit un saint du calendrier des diocèses de Bretagne. Guillaume de Villeblanche fut bien dans sa jeunesse un moine de l'ordre de Cîteaux, avant de devenir abbé de l'abbaye bénédictine de Quimperlé ; il est donc vraisemblable que cette chapelle a été construite par ce prieur, et de plus sur un terrain qui touchait le domaine du prieuré ou qui était peut-être même intégré dans ce domaine. La chapelle fut-elle construite pour accueillir les assemblées paroissiales pendant la reconstruction de l'église prieurale ?

Une autre chapelle avait été construite dans la rue Moal ; un petit hôpital y était attaché sous le vocable de Saint-Eutrope. Un hôpital modeste certainement, une salle ou deux recevant les pèlerins tombés malades lors de leur visite au tombeau de saint Ronan. Saint Eutrope, dit aussi Itrope, fut, selon la tradition, le premier évêque de Saintes. La cathédrale romane de cette cité fut, au Moyen Age, l'une des étapes qui jalonnaient la route de Saint-Jacques de Compostelle, et les pèlerins s'y arrêtaient pour vénérer le saint fondateur. Saint Eutrope avait une réputation de saint guérisseur ; on le priait donc pour diverses maladies, par exemple l'hydropisie, les maux de tête et les migraines.

A Locronan, le saint attira donc aussi les pèlerins en quête de guérison. On venait en pèlerinage à sa chapelle de la rue Moal, après le passage au Pénity, ou peut-être avant. En 1550 le prieur percevait une chef-rente de « deux escuellées de froment et deux gelines » sur un terrain bordé d'un côté par « *le courtil de l'ospital* » et de l'autre par le « *chemyn des pèlerins* ». Sans doute était-ce le chemin emprunté par les pèlerins de saint Eutrope. La chapelle, dite en breton *chapel Sant-Ytrop*, possédait même des reliques du saint, et l'on sait que la présence de reliques attirait toujours les pèlerins aux siècles passés. La paroisse de Locronan garde encore un beau reliquaire en argent qui contenait autrefois des reliques du saint ; cette châsse est l'œuvre d'un orfèvre, P. Jouaulx, dont le nom apparaît en 1496 à Quimper. C'est donc au cours du XVe siècle que le culte de saint Eutrope atteint son apogée à Locronan.

Le lecteur peut s'interroger sur la présence d'un saint saintongeais dans le Porzay. La réponse est à chercher à Quimperlé. Non loin de l'église Saint-Michel, en ville haute, existait un petit hôpital dédié également à saint Eutrope. Il fut partiellement reconstruit en 1528. Il était dit hôpital de Sainte-Croix ou de Langroas. Cette dénomination signifie que l'hôpital était une fondation des moines de Sainte-Croix. Un magistrat de Rennes, le Président de Robien, de passage à Quimperlé, dessina les jardins du petit hôpital, des jardins qui ont depuis disparu. Les bâtiments de la chapelle et de l'hôpital existent encore, tandis que la chapelle de Locronan a disparu au XIXe siècle dans l'indifférence

générale. Rien n'interdit donc d'affirmer que la chapelle et l'ancien hôpital de la rue Moal sont aussi une fondation des prieurs issus de Sainte-Croix de Quimperlé.

Saint-Maurice et Saint-Eutrope n'ont pas survécu à la mort du prieuré. En réalité, ces deux chapelles n'avaient plus de liens particuliers avec le prieuré. Elles étaient devenues de simples chapelles paroissiales. Nous en reparlerons dans le chapitre 3.

### **Les prieurs deviennent des rentiers**

Au XVII<sup>e</sup> siècle, de toute évidence, les prieurs ne séjournent plus dans la cité de saint Ronan. Le prieuré échappe même à l'abbaye Sainte-Croix. Ainsi, en 1668, ce n'est plus un moine de Quimperlé qui devient prieur, mais un prêtre, Denis Rousseau, demeurant au Cloître Saint-Benoît, dans la paroisse du même nom, à Paris. Dans une déclaration rédigée le 27 juillet 1680 par le notaire royal Jean Moreau, il fait dénombrer les terres et villages dépendant du prieuré dont il se disait « seigneur spirituel et temporel » et sur lesquels il percevait des droits. Comment a-t-il pu obtenir ce titre de « *prieur et seul seigneur spirituel et temporel de Saint-Ronan du Boys, autrement Locornan* » ? On ne le sait pas. En réalité, ce prieur n'était plus qu'un rentier.

Au temps du roi Louis XIV, la nature du prieuré avait déjà bien changé : le prieuré n'était plus un lieu monastique, et, si le culte voué à saint Ronan était toujours vivant, le prieuré lui-même était devenu surtout une source de revenus pour des prieurs qui n'avaient plus de lien direct avec la tombe de saint Ronan. Un document des archives nous fait toucher du doigt cette évolution. La déclaration du 27 juillet 1680 est bien tardive, elle était pourtant nécessaire pour entrer en possession du prieuré. C'était une « *déclaration ou dénombrement des maisons, terres, fief, justice, rentes et héritages que noble et discrète personne messire Denis Rousseau tient et possède prochainement et noblement du Roy notre Sire sous son domaine* ». Un document qui fut adressé à la cour royale de Châteaulin, dont dépendait directement le prieuré, et qui ensuite fut transmis à la chambre des Comptes de Nantes.

« *Seigneur spirituel* », Denis Rousseau l'est peu, en vérité. En 1668, à peine titulaire du titre de prieur, il fait bien une fondation. C'est un service annuel à chanter sur la tombe des anciens prieurs avec neuf messes au maître autel, et il sera frappé, vers 15 heures, trente-trois coups sur la seconde cloche, en souvenir de l'âge du Christ. Pour payer la fondation, il donne le revenu d'un pré joignant le moulin du prieuré, signalé déjà dans la déclaration de 1550. Mais il semble n'avoir jamais mis les pieds au bourg de Locronan. « *Seigneur temporel* », Denis Rousseau le sera. Prenant possession de son prieuré, le prieur prétend posséder « *haute, basse et moyenne justice qui s'exerce au bourg de Saint-Ronan, y ayant prisons et patibulaires* ». Prétention théorique, il y a longtemps que les rois de France ont récupéré ce droit régalien de condamner à mort et de pendre voleurs et assassins. Mais la mention de ce droit de « haute justice » avait valeur symbolique, il maintenait le souvenir de la place éminente du prieuré dans la hiérarchie féodale. Outre le four banal et le moulin, dont il percevait les rentes, le prieur cite, en particulier, la montagne du Prieuré qui faisait une étendue de 250 journaux ; cependant, selon les termes de l'époque, c'était une « *montagne frost* », c'est-à-dire une terre ingrate, non cultivable. Au sommet, la propriété du prieuré était limitée par les bois taillis dits Bois de la Motte et de Buliec. Le bourg, qui contenait en fonds 50 journaux, avec ses petits champs, ses courtils, ses jardins et ses vergers, était soumis à l'autorité du prieur ; mais ils ne payaient plus de chef-rente, la longue liste de chefs-rentes de 1550 a disparu.

Les terres labourables se trouvaient au pied de la Montagne, dans le Porzay. Elles étaient toutes exploitées sous le régime du domaine congéable. Mais presque tous les conventions échappaient au prieuré. Parc-David et le Créac'h ne versaient plus aucune rente au prieur. Une exception, pour les terres de Kervavarn, Noël Pengalet versait sa rente foncière partie au prieur (6 livres seulement) partie au Sieur de Kerdoutous, Vincent de Keridiern. En 1663, Louis Pengalet, son père, avait versé ces six livres au fabrique de Saint Ronan, Yves Gourlaouen. Les autres domaniers ne versaient plus que la chef-rente au prieur. C'était le cas de Bertrand et Ambroise Le Kergoat à Kerourien, Jean

Petit (Bihan ?) à Kerjavry (écrit aussi Keriavry, Kerjaffri, près du Stivel, Jean Philippe à Bourslan-Braz mais uniquement pour la grande montagne dite *Menez-Kerdoutous*, Guillaume Guézennec et Guillaume Hémon au Stivel, René Philippe à Leustec, Louis et François Cévaër au Ménec.

Hors des limites des « terres de saint Ronan », d'autres villages restaient soumis à la juridiction du prieuré. C'était le cas à Cast pour Keryouen et à Plonévez pour les villages de Trévigodou, Kergalan et Kerc'hallet, Kerantroat, Keranborn et Stang-guen, Bélar-Izelaf. Ces terres dont le fonds n'appartenait plus au prieuré, payaient encore la chef-rente au prieur en 1680. Ainsi, le fonds de Kerantroat, exploité à titre de domaine congéable par Yves Chapalain, appartenait alors au seigneur de Moëlien. Le domanier ne versait plus au prieur qu'une chef-rente : 48 sols, un boisseau comble de froment et un comble d'avoine par an. Les paysans ne supporteront plus, à la veille de la Révolution, ces chefs-rentes remontant peut-être au XII<sup>e</sup> siècle ; pour eux, c'était la nuit des temps. En 1789, les cahiers de doléances réclameront la suppression de ces chefs-rentes.

L'absence fréquente des prieurs interdisait une gestion rigoureuse des biens du prieuré, et le patrimoine du prieuré avait été peu à peu dilapidé. En avaient profité les nobles voisins, le Seigneur de Moëlien au Créac'h, le Sieur de Kerdoutous à Kervavarn et à Bourslan-Braz, mais aussi des bourgeois de Locronan, les notaires en particulier, tel un Moreau-Rozaven à Leustec et au Créac'h, ce dernier domaine congéable de 30 journaux ayant été subdivisé en quatre exploitations. C'est sans doute ce Jean Moreau qui rédige la « déclaration » de 1680 et qui se dit « fermier dudit prieuré et fondé de procure générale dudit seigneur prieur ». C'est lui qui, au nom du prieur, percevait alors les rentes.

Le domaine du prieur au bourg touchait à l'occident les jardins de ce Jean Moreau, alors veuf d'Elisabeth Coguen. Nous retrouvons ce nom dans les registres de baptêmes de la paroisse : le 10 février 1675, honorable homme Jean Coguen, maître peintre et doreur, et Anne Jaouen, son épouse, font baptiser leurs deux enfants, Henry et Jean, Sont

parrains d'Henry noble homme Henri Moreau Sieur de Rozaven, avocat, et de Jean, le second, noble homme Jean Moreau Sieur de Kermalézo, procureur et notaire.

Cependant, un droit subsiste, la *dîme*, traditionnelle dans toutes les paroisses. Elle est perçue « à la dixième gerbe [sur] les bledz, froments, seigles, avoines, orge, pilate [une sorte d'avoine] qui se sèment sur les terres cultivées ». Elle est restée au tarif ancien, - le mot dîme signifie dixième, - alors que les paroisses voisines ne perçoivent plus leur dîme qu'à la trentième gerbe. La dîme perçue permet au prieur de verser au vicaire perpétuel deux cents livres par an de pension congrue [convenable], « outre cent-vingt livres de gages ». En plus, il verse annuellement à chacun des trois chapelains 75 livres « pour desservir et célébrer l'office divin et administrer les saints sacrements aux paroissiens lorsque besoin sera ».

La *maison du prieuré*, Denis Rousseau, même s'il n'a jamais mis les pieds à Locronan, pouvait au moins en prendre connaissance, car le notaire a décrit avec précision le site, qui couvre quatre-vingt-quatre cordes, c'est-à-dire un peu plus d'un journal. La demeure du prieur mesurait quarante pieds de façade sur vingt-quatre pieds environ de pignon ; derrière, une mazière à son midi. Le domaine, avec cour, jardin, verger et courtil, donnait à l'orient sur le chemin dit *Carront-arguëor* (aujourd'hui venelle des Templiers), au sud sur des terres appartenant aux héritiers de Matthias Halnay, au nord en partie sur l'église prieurale en partie sur les héritages de Jean Lair et Jean Le Berre et en partie sur le courtil de Pierre Fresnay, enfin à l'occident, en partie sur les maisons et jardins de défunte Elisabeth Coguen, en partie sur la grande place du bourg. Nous retrouvons ces noms dans les registres de baptêmes de la paroisse et du même coup les liens qui liaient ces familles de Locronan. L'environnement a changé depuis le milieu du XVIe siècle. Le domaine lui-même s'est rétréci ; il ne dépasse guère le journal [il y a 80 cordes dans un journal]. Il n'a jamais touché l'actuelle rue du Four ; il semble bien que des maisons ont alors longé la rue du Parc.

Il y a parfois des permanences étonnantes à travers des siècles. Ainsi, le *carront ar gueor*, le chemin charretier (*kar-hent*, aujourd'hui *hent-kar*) qui délimite à l'est le domaine du prieuré, est encore dit, en ce début du XXI<sup>e</sup> siècle, *hent-ar-gueor*, ou *hent ar guéoret*, le chemin des chèvres, évoquant une époque où les petites gens de Locronan conduisaient leurs chèvres sur les landes de la montagne, dont l'une est encore dite *goarem ar guéor*.

### **Le prieuré aux mains d'un laïque**

Peu avant 1685, le prieuré de Locronan échoit à un moine, un chevalier de l'ordre de Malte, Charles Feydeau de Vaugien. Né à Paris en 1648, il entre dans l'ordre des Chevaliers de Malte le 11 mars 1667. Son frère Louis y était déjà admis en 1647 ; ce dernier mourra en 1722 grand bailli de Morée en Grèce. Comment Charles Feydeau obtint-il le lointain prieuré de Locronan ? Il semble que la famille Feydeau et l'ancien prieur Denis Rousseau aient habité le même quartier, sinon la même paroisse Saint-Benoît à Paris. Le nom de Charles Feydeau, Sieur de Saint-Rémy, apparaît en 1688 dans un acte signé par le fabrique de Bonne Nouvelle, Jean Verron, il perçoit alors le droit de lods et ventes sur la maison ayant appartenu à maître Laurent Nicolas.

Le nouveau prieur est venu à Locronan peu avant 1690. Il rencontre, lors de son séjour, une jeune veuve de vingt-neuf ans, Marie-Anne du Plessix, alors maîtresse du manoir de Tresséaul (aujourd'hui Tresséol). Elle avait perdu en 1684 son mari, François-Joseph Du Bois, et élevait sa fille unique Jacqueline-Ursule. Elle-même était née au manoir du Plessix en Nizon ; elle en était aussi l'héritière. Le destin de Charles Feydeau bascule alors ; il épousera la châtelaine de Tresséol. Reste un obstacle : un chevalier de Malte prononce des vœux comme tout religieux. Le prieur obtient de l'archevêque de Paris dispense de ses vœux en mai 1690, le voilà libre d'épouser la châtelaine.

Le mariage est célébré le 16 octobre 1690 à l'église de Plonévez-Porzay, dont dépend le manoir de Tresséol. Surprise, les mariés sortent de l'église sans avoir signé les registres. Autre surprise, l'acte de mariage

ne se trouve que dans le registre de l'année 1691, muni cette fois des signatures ! On se demande comment le sénéchal de Châteaulin n'a rien remarqué d'anormal lors du contrôle des registres de l'année 1691

Charles Feydeau et Marie Anne vivront au manoir du Plessix. Leur descendante, Marie-Ursule Feydeau épousera en 1798 à Hennebont un Hersart de la Villemarqué ; de ce mariage naîtra en 1815 Théodore de la Villemarqué, le futur auteur du *Barzaz Breiz*. Mais le châtelain du Plessix reste prieur de Locronan. Un laïc titulaire d'un prieuré ! Une situation paradoxale, que signale, à la fin du XVIIe siècle dom Placide Le Duc, moine historien de son abbaye de Quimperlé, quand il écrit : « Le prieuré de Locronan est en main séculière [laïque]. Je crois bien qu'il n'est pas possesseur de toutes les rentes qui sont marquées dans l'ancien mémoire, puisque le prieuré ne vaut que 700 livres ». Le prieuré de Locronan ne dépendait plus, semble-t-il, de l'abbaye Sainte-Croix.

Charles Feydeau meurt le 13 avril 1703 en son manoir de Nizon. Le compte du fabrique de 1707 nous apprend que deux hommes exprès sont allés à Rennes, pour y rencontrer « Madame Feydeau » et lui présenter « les titres, garants et privilèges de l'église [de Locronan] afin de défendre la dite fabrice, suivant les avis et délibérations des paroissiens de la dite paroisse ». Une seconde démarche auprès de Madame Feydeau est notée dans le même compte : « Pour deux journées à un homme exprès pour aller en poste chercher ladite dame en son manoir du Plessix en Nizon ». Il s'agissait de régler la succession du prieur défunt. Nous n'en saurons pas plus, mais ceci prouve que Charles Feydeau a gardé le prieuré et ses revenus jusqu'à sa mort.

Il y avait déjà à cette date un nouveau prieur, c'était François de Coëtlogon. Il était le neveu de l'évêque de Cornouaille, Mgr François de Coëtlogon. Déjà doyen du chapitre cathédral de Quimper, il avait donc obtenu, par la grâce de son oncle, le prieuré de Locronan. C'était, selon les termes de l'époque, une « prébende », un revenu qui permettait à un chanoine de la cathédrale de vivre décemment. La nomination de François de Coëtlogon est certainement antérieure à 1706, l'année où l'évêque mourut. On trouvera une mention du « seigneur abbé de

Coatlogon » en l'année 1715 : par acte du 27 mai il signait un bail de location de la maison prieurale à Yves Verron. Dans son compte en décharge de 1708, le fabrique de Saint Ronan a noté la somme de 30 livres versée au titre de lods et ventes au Sieur de Boisdanet, alors fermier du temporel du prieuré. Le prieur, qui avait affermé la perception de ses droits, recevait ainsi, selon la coutume, un droit sur la vente d'une maison du bourg nommée *Ty-Cornangarec*.

### **La fin du prieuré**

Au XVIII<sup>e</sup> siècle, le titre de prieuré n'est plus qu'une fiction juridique. Locronan est alors une paroisse semblable aux voisines. Jadis, le prêtre chargé de la paroisse portait le titre de vicaire perpétuel ; on parle maintenant de recteur, comme il était d'usage dans les autres paroisses du diocèse de Cornouaille. A Locmaria, dans le faubourg de Quimper, le vicaire perpétuel, chargé de la paroisse du même nom, se fera appeler aussi recteur. En 1789, à la veille de la Révolution, le recteur en titre à Locronan est Mathieu Le Houarner. Il était né le 3 février 1751 à Langonnet, une paroisse de l'évêché de Cornouaille à cette époque. Il fut nommé prieur de Locronan par une bulle du pape Pie VI le 22 avril 1787 et il prit possession de son poste le 21 octobre suivant. La nomination du nouveau prieur ne s'est faite que sur la présentation du candidat par le Roi à Rome. L'intervention royale se justifiait ; le prieuré de Saint-René du Bois était toujours une fondation royale ; Louis XVI était l'héritier des ducs de Bretagne. A cette date-là, le prieuré dépendait de l'abbaye Saint-Gildas de Rhuys. Cette fois-ci, le même prêtre cumulait les fonctions de prieur et de vicaire perpétuel. La Révolution de 1789 mit fin brutalement à cette fiction juridique.

La Révolution entraîna, en effet, la disparition du prieuré. L'Assemblée Nationale ne se contenta pas de réformer le royaume, elle entreprit aussi une réforme complète de l'Eglise de France. Un décret de l'Assemblée, voté le 13 février 1790, supprimait les vœux de religion au nom de la Raison et de la Liberté des citoyens, et en même temps ordonnait la fermeture des monastères. Les abbayes de Landévennec, Quimperlé et Saint-Gildas de Rhuys étaient fermées d'autorité, et du

Et du même coup les prieurés également. Le prieuré de Locronan était de ceux-là. Cela n'émut guère les paroissiens de Locronan ; peut-être craignaient-ils cependant la suppression des privilèges accordés par les rois de France à leurs ancêtres. Ce qui arriva d'ailleurs, quand, à la suite de la Nuit du 4 Août, les « bourgeois et habitants » de Locronan perdirent le titre de « bourg et ville », c'était aussi un privilège ; ils devinrent des citoyens comme les autres. Le vrai problème, qui intéressait bien des gens : à qui appartiendraient désormais les biens du prieuré ?

Le prieuré de Locronan a disparu, comme tant d'autres prieurés de notre pays. Pérégriner autour de l'ancien minihy pour marquer le droit de propriété du prieuré sur ses terres a perdu depuis longtemps sa raison d'être. Au XIXe siècle, les quelques troménies liées à des prieurés vont disparaître l'une après l'autre. Ce sera le cas à Gouesnou et à Locquénolé. A Locronan on ne sait plus pourquoi on marche encore à travers champs et garennes ! La grande Troménie a pourtant persisté, au point d'apparaître comme un rite d'un autre temps.

## Principales dates

|      |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                               |
|------|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| 1219 | Un clerc de la cathédrale de Quimper écrit une <i>Vie de saint Ronan</i> (en latin) pour promouvoir le culte de ce saint dont la cathédrale conserve alors des reliques. Date peu sûre. Pour l'historien H. Guillotel, ce serait entre 1159 et 1167, du temps de l'évêque Bernard de Moëlan.                                                  |
| 1050 | Vers 1050, Alain Canhiart, alors comte de Cornouaille, fait donation des « terres de saint Ronan » lui appartenant à l'abbaye Sainte-Croix de Quimperlé. Une première chapelle est bâtie sur le tombeau de l'ermite. L'acte du cartulaire de Sainte-Croix qui mentionne la donation est un faux, fabriqué sans doute au début du XIIe siècle. |
| 1399 | Le duc de Bretagne Jean IV de Montfort, décédé en 1399, est venu en pèlerinage à Locronan.                                                                                                                                                                                                                                                    |
| 1408 | Le duc Jean V vient à son tour au tombeau de saint Ronan.                                                                                                                                                                                                                                                                                     |
| 1424 | Le duc Jean V fait don de 50 écus d'or pour la construction de la tour et du porche occidental.                                                                                                                                                                                                                                               |
| 1430 | Date approximative du gisant de saint Ronan.                                                                                                                                                                                                                                                                                                  |
| 1439 | Legs de Jean Le Moyne de Quimper en faveur de l'église Saint-Ronan et de la chapelle Notre-Dame de Bonne Nouvelle dite alors l'église neuve, en breton <i>an iliz nevez</i> .                                                                                                                                                                 |
| 1444 | Pour la première fois un Seigneur de Névet se fait inhumer dans l'église prieurale. L'église est donc en cours d'achèvement.                                                                                                                                                                                                                  |

|      |                                                                                  |
|------|----------------------------------------------------------------------------------|
| 1451 | Le duc de Bretagne Pierre II vient en pèlerinage.                                |
| 1480 | La grande verrière de la Passion est installée dans la fenêtre d'axe, vers 1480. |
| 1485 | Passage de Pierre Le Goaraguer, architecte à la cathédrale, signalé à Locronan.  |

|           |                                                                                                                             |
|-----------|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| 1485-1515 | Construction de la chapelle du Penity, Pierre le Goaraguer en est sans doute l'architecte.                                  |
| 1505      | Pèlerinage probable de la duchesse-reine Anne de Bretagne au tombeau de saint Ronan.                                        |
| 1593      | La plus ancienne troménie notée dans les comptes de la paroisse.                                                            |
| 1594-98   | Guerres de la Ligue.                                                                                                        |
| 1598      | Epidémie de peste à Locronan.                                                                                               |
| 1640      | La flèche de l'église victime de la foudre.                                                                                 |
| 1668      | Retable du Rosaire, par Maurice Le Roux, sculpteur à Landerneau.                                                            |
| 1707      | Chaire à prêcher. Date de troménie.                                                                                         |
| 1722      | La flèche de l'église est foudroyée et restaurée.                                                                           |
| 1808      | La flèche de l'église est de nouveau foudroyée: la base de la flèche et la galerie ajourée sont démolies par les habitants. |
| 1887      | Construction de la chaire extérieure à Plas-ar-Horn.                                                                        |
| 1911-12   | Construction de la Chapelle du Souvenir (Chapel ar Zonj à Plas-ar-Horn, Ch. Chaussepied architecte.                         |
| 1977      | Construction d'une nouvelle chapelle à Plas-ar-Horn.                                                                        |
| 2007      | Nouvelle bannière de saint Ronan.                                                                                           |

## Chapitre 3

### ***LA PAROISSE DE LOCRONAN DES ORIGINES A LA REVOLUTION***

Un voyageur qui en l'an Mil aurait parcouru le pays du Porzay n'aurait compté que trois églises paroissiales, de modestes édifices en bois sans doute et encore dépourvus de ces clochers de pierre d'aujourd'hui. C'était Plomodiern, Ploéven et Plonévez-Porzay. Locronan n'existait pas encore.

Ces trois paroisses en *Plo* ou *Plou* sont dites primitives, c'est-à-dire les plus anciennes du pays, tout comme Plogonnec, Ploaré, Pouldergat (Plodergat) et Poullan (Ploélan). Le *plou* a d'abord désigné une communauté chrétienne issue des immigrants venus de la Cornouaille britannique, puis, dans l'organisation ecclésiastique ultérieure, une paroisse. Elles ont été fondées au VI<sup>e</sup> ou au VII<sup>e</sup> siècle, sauf Plonévez-Porzay, le nouveau *plou*, qui n'aurait été créé qu'au VIII<sup>e</sup> ou au IX<sup>e</sup> siècle.

De Locronan, il n'est pas alors question. La paroisse de Plonévez engloba longtemps les pentes de la montagne dite aujourd'hui de Locronan, le chemin de crête qui conduit à la Motte faisant frontière avec Plogonnec. A l'est, du nord au sud, une frontière presque rectiligne séparait la paroisse de Quéménéven.

Locronan n'est donc pas une paroisse de haute antiquité. Un incident le révèle. En l'an 1203, le cimetière de Locronan avait été profané par un sacrilège. L'affaire fut jugée par l'évêque de Quimper ; en plus du prieur Geoffroy, étaient présents à Locronan Guy, le doyen de Porzoet, et deux chapelains, l'un de Plonévez l'autre de Plogonnec. Aucune mention de « recteur » de Locronan ; ces chapelains assuraient seulement les messes et les offices.

### **Naissance de la paroisse de Locronan**

Quand donc Locronan devint-il paroisse à part entière ? On peine à donner une date précise, tout au plus peut-on indiquer l'époque où il est permis de parler d'une paroisse de Locronan.

Un bourg s'était développé autour de l'église prieurale : aubergistes, marchands, tisserands, carriers et maçons, hommes de loi au service des seigneuries, tout un monde vivait autour de l'église prieurale. On les appelait au Moyen Age les « *burgenses* », les habitants du bourg, dans des documents en latin. Un embryon de vie paroissiale avait donc grandi au cours du temps depuis la fondation, mais qui en avait la charge ? Une décision du concile de Latran de 1159 interdisait à un prieur le ministère pastoral : pas le droit de célébrer des mariages et des baptêmes ou d'entendre les confessions.

Ce bourg, bénéficiant de privilèges ducaux, se voulait autonome, même à l'égard de sa paroisse, Plonévez. Le fossé se creusera au cours du temps entre la paroisse mère et le bourg de Locronan. Mais malgré les antagonismes, le lien primitif ne sera pas oublié de sitôt. Au XIXe siècle, Alain Pouchous rappelait qu'il était encore d'usage de son temps de réserver au recteur de Plonévez « une vraie déférence et une marque d'honneur » le jour de la troménie, une façon de rappeler symboliquement que Locronan fut jadis un quartier de la grande paroisse. « Lorsqu'il y a convocation à Locronan, écrit-il, les recteurs de Plonévez-Porzay ont toujours eu le pas sur les autres ecclésiastiques et leurs croix et bannière sur celles des autres paroisses convoquées ».

Un conflit opposa l'évêque de Cornouaille, Hervé de Landeleau (1245-1261), à Even, l'abbé de Sainte-Croix. L'évêque se plaignait en particulier de ne pouvoir exercer ses droits de visite pastorale dans les prieurés dépendant de l'abbaye de Quimperlé. Il y en avait quatre dans son diocèse, Locronan, Locamand en Fouesnant, Landugen en Duault et Pont-Brient près de Gourin. L'affaire fut portée à Rome. La sentence, datée d'octobre 1262, que Guy de Plonévez, successeur d'Hervé de Landeleau, présenta à l'abbé de Sainte-Croix, était claire : l'évêque pouvait exercer ses droits épiscopaux à l'intérieur d'un prieuré ; les prêtres au service du prieuré, même nommés par le prieur, devaient donc passer sous le contrôle épiscopal. On sait que les moines de Quimperlé eurent du mal à accepter la décision de Rome.

L'évolution est lente. Un jour viendra pourtant où l'on verra apparaître un prêtre agréé, sinon nommé par l'évêque, dans la conduite de la communauté chrétienne de Locronan ; il portera le titre de *vicaire perpétuel*, le prieur gardant pour lui le titre de « *recteur primitif* ». Locmaria, à Quimper, aura aussi, dès la fin du XVI<sup>e</sup> siècle, son vicaire perpétuel, il sera chargé de la paroisse née autour du prieuré. Des fabriques, chargés de la gestion matérielle de la communauté (recettes et dépenses, entretien de l'église et des chapelles), sont bientôt nommés ; ils prenaient officiellement leur fonction à la grand-messe du premier dimanche de juillet. Enfin, l'on apprend que le produit de la dîme, perçue ailleurs au profit du recteur, est partagé à Locronan, deux tiers au prieur et un tiers au vicaire perpétuel ; il en était de même pour les villages autour de Sainte-Anne la Palud qui dépendaient de l'abbaye de Landévennec ; celle-ci gardait aussi les deux tiers de la dîme.

Il nous est impossible de donner une date précise de la naissance officielle de la paroisse de Locronan, nous disons entre 1368 et 1400. Le cartulaire de la cathédrale de Quimper contient un document daté de 1368. Ce document établi par Gaufridus Le Marc'hec Junior, archidiaque du Poher, donne une liste des taxes perçues autrefois par

Rome sur tous les « *bénéfices* » (en latin, *beneficia*, fonctions) tenus par des prêtres dans le diocèse de Cornouaille, chanoines du chapitre, prieurs et responsables de paroisses. Ainsi on y trouve noté le prieur de Locronan, « *prior de Sancto Ronano* ». Mais l'archidiacre ne mentionne rien de plus sur Locronan : l'église Saint-Ronan n'est pas taxée pour elle-même ; en 1368 il n'y a donc pas de paroisse autour du tombeau de saint Ronan, même pas une trêve autonome de la vieille paroisse de Plonévez.

Du XVe siècle, qui vit la reconstruction de l'église prieurale et le début des travaux sur la chapelle du Pénity, nous ne savons rien, faute de documents contemporains. Vu le caractère monumental de l'édifice, l'église n'était pas conçue comme une église paroissiale.

Vient l'année 1536. L'on a conservé le registre des comptes du châtelain de Kerdour en Plomelin, Jehan Le Torcol ; il était le receveur des taxes épiscopales au nom de Claude de Rohan, alors évêque de Quimper. Etaient alors taxés les prieurés, les prébendes de chanoines, les paroisses et les trêves. En 1536, à la belle saison, il part en chevauchée à travers la Cornouaille. Il arrive donc à Locronan, qu'il écrit *Locreunan*. Son principe est clair : ne devront la taxe que les communautés paroissiales ou tréviales, là où existent « institutions et destitutions de fabriques ». A Locronan, le prieuré est taxé, mais aussi l'église paroissiale Saint-Ronan. En 1536, Locronan fonctionne bien comme une paroisse à part entière ; ses liens avec la paroisse de Plonévez sont alors rompus.

Sans doute, depuis bien longtemps Locronan jouissait d'une large autonomie ; en fait foi la lettre du duc Jean V, datée du 27 décembre 1426 ; il rappelle qu'en contrepartie de l'exemption de fouages consentie, Maurice de Languéouez, « prêtre, à présent vicaire dudit lieu o [avec] l'autorité et consentement de son prélat l'évêque de Cornouaille » assure processions, messes et cérémonies prévues. Déjà, Jean IV, un peu avant sa mort en 1399, rappelait au prieur d'alors, Eon de Pendreff, les mêmes obligations.

## Les vicaires perpétuels

Les vicaires perpétuels sont signalés dès la fin du XIV<sup>e</sup> siècle. Nous venons de rencontrer en 1426 le nom de Maurice de Languéouez. Une famille de Languéouez détenait alors le château de Lezharscoët, dans la trêve de Kerlaz. L'un des anges porteurs du tombeau de saint Ronan, dans le Pénity, présente, ou présentait les armes de cette famille. Sautons deux siècles. Voici François Le Hé, il a fait graver son nom sur la porte de la sacristie, où il est dit *v.ppl*, abréviation facile à décrypter ; c'était en 1679.

Missire François Le Hé a laissé des traces autres que celles de la porte de la sacristie. Parmi ses multiples obligations, il y avait, en l'absence du prieur, celle d'assurer l'accomplissement des fondations ducaltes, les messes, les prières pour les défunts de la famille royale, accompagnées de processions autour de l'église. Le 15 février 1685, le général de la paroisse rédige une supplique qu'il présentera au représentant du Roi à Châteaulin. L'objet de cette supplique, c'était la plainte portée par le vicaire perpétuel contre le prieur de l'époque, Charles Feydeau, Sieur de Saint-Rémy : ce prieur, - il est chevalier de l'ordre de Saint-Jean de Jérusalem, non prêtre, - ne versait plus au vicaire perpétuel les honoraires attachés à l'accomplissement des fondations ducaltes. Nous avons vu qu'au temps des guerres de la Ligue, le chapelain de l'époque chargé de ces fondations s'était retiré à Nantes, emportant les actes des fondations. François Le Hé soutenait que si le prieur refusait de le payer pour ses services, c'était au fabrique de l'église Saint-Ronan de le dédommager, ce que les paroissiens contestaient évidemment. Mais la menace du vicaire perpétuel émut les paroissiens : si les fondations ducaltes n'étaient plus assurées à Locronan, les exemptions d'impôts qui en étaient la contrepartie pouvaient être supprimées par une décision royale !

L'affaire fut portée devant l'évêque de Quimper. Le 2 août 1685, l'évêque signifia au général de la paroisse de Locronan qu'il devait payer à missire Le Hé les honoraires des fondations ducaltes ; désormais, le fabrique de l'église prieurale noterait dans le chapitre

des dépenses les honoraires versés. De fait, en 1708, le fabrique de l'église paroissiale versera au « sieur vicaire » Mathurin Séné » la somme de 144 livres « pour avoir desservi ou fait desservi, les fondations duciales » pendant l'année écoulée. Oublié le temps où le prieur rétribuait le vicaire perpétuel ; ainsi, dans l'aveu de 1557, le prieur Alain de Kerguen disait verser à son vicaire perpétuel la somme de vingt livres. Charles Feydeau, qui succédait à Denis Rousseau, n'était qu'un rentier ; son seul souci, apparemment, était de percevoir ses rentes sur le prieuré de Locronan.

Voici un autre vicaire perpétuel, missire Mathurin Séné ; il occupa le poste de vicaire perpétuel jusqu'à 1713, année de sa mort ; il fut enseveli dans l'église Saint-Ronan le 14 octobre de cette année-là. A son actif citons la chaire aux dix médaillons. C'est de son temps que Louis Moreau Sieur de Rozaven, procureur syndic perpétuel de la paroisse, en passa la commande au menuisier Louis Bariou, et le vicaire perpétuel a fait graver son nom et celui de son vicaire sur la porte de l'escalier : « *EN 1707 : V : D : M : M.RIN : SENE : V : PPL / M. L : HALNAY : CVRE* », et sur l'un des panneaux de l'escalier le nom du fabrique entré en fonction au début du mois de juillet 1706 : « *HERVE : MARHIC / FABRIQVE* ». Louis Halnay est vicaire en second, dit curé selon le vocabulaire de l'époque ; il est, semble-t-il, originaire de la paroisse même de Locronan. Rappelons aussi que l'an 1707 était une année de grande troménie ; Hervé Marhic [ou Marc'hic], eut donc la responsabilité de la nouvelle chaire. Louis Bariou, menuisier de son métier à Quimper, s'était engagé à « faire une chaire dans l'église paroissiale dudit Locronan, conforme en tout à celle de Crozon tant en sculpture qu'autrement, à l'exception du changement qu'il ferait des mystères de saint Ronan en place de ceux de saint Pierre en la dite chaire, pour la somme de 350 livres ». Il se ferait aider de son gendre Guillaume Le Baron. Le dimanche 18 juillet 1706, au cours du prône de la grand-messe, le vicaire perpétuel présenta aux paroissiens assemblés le projet de chaire et le montant du devis ; l'assemblée approuva le projet. Ajoutons que la chaire de Crozon a disparu.

Mathurin Séné fut victime, à deux reprises, de voies de fait au cours de cérémonies à l'église prieurale. Le jour de la Chandeleur, - le 2 février 1690, - il prenait place dans la procession aux flambeaux, lorsqu'il fut abordé par l'un des assistants et accablé de paroles injurieuses. L'agresseur s'appelait Yves Foucault, Sieur de Coatanroc'h ou du Bois de La Roche ; il était accompagné de demoiselle Marie Loussault, sa compagne, et de ses deux enfants, Olivier, alors diacre, et Catherine. Le Sieur Foucault reprochait violemment au vicaire perpétuel de ne pas lui avoir donné, avant le départ de la procession, un cierge allumé de dessus le maître autel. Mathurin Séné était un ignorant, disait-il, il « n'avait rien à commander dans son église, [car] lui-même en était le maître ». Mathurin Séné fut victime d'une seconde agression un samedi, fête de saint Jean. A l'heure des vêpres, le vicaire perpétuel, en surplis, était encore à la sacristie, lorsque le Sieur Yves Foucault se présenta à nouveau, proféra des injures. Le cortège des prêtres, cependant, put se former et gagner la chapelle du Pénity, où l'on devait chanter les vêpres en l'honneur de saint Eloi, « d'autant qu'il y a une image fondée et érigée en son honneur ». Le même Foucault, toujours en colère, saisit Mathurin Séné et le traîna jusqu'à l'arcade du Pénity. Se dégageant des mains du forcené, le vicaire enleva son étole et son surplis, les remit au procureur fiscal présent, lui demandant, ainsi qu'aux fidèles présents, de témoigner de l'irrévérence des Foucault à son égard. « Les vêpres ne furent pas dites, tant le tumulte et le bruit étaient grands en l'église ». Le vicaire perpétuel gagna la sacristie pour y reprendre son chapeau et son manteau et menaça de se pourvoir en justice. La menace d'un procès ne fit qu'augmenter la fureur de la famille Foucault. Celle-ci ne se retint plus ; les paroles outrageantes pleuvent sur le malheureux vicaire perpétuel ; plus grave, le père, fou de rage, lui assène deux ou trois coups de poing « dans l'estomac » et lui déchire son manteau et sa soutane. L'accusation d'Yves Foucault nous donne peut-être la clef de cette altercation : Le vicaire perpétuel, dit-il, « n'avait rien à commander dans son église, lui-même en était le maître ». Coatanroc'h se prétendait-il le prieur titulaire du prieuré ?

Il lui paraissait normal que son « vicaire perpétuel » Mathurin Séné lui transmitt un cierge allumé de dessus le maître autel. Mais l'affaire reste obscure. On ne la connaît que par la plainte en justice du vicaire.

Citons, pour le XVIII<sup>e</sup> siècle, un autre vicaire perpétuel, Philippe Perrault. Le 20 janvier 1726, Philippe Perrault « tait intervenu au cours d'une réunion du général de la paroisse. Le général, c'était une assemblée de douze paroissiens, dite aussi le corps politique ; nous verrons que ces douze paroissiens régissaient les biens de la paroisse. Perrault se plaignait de la coutume d'enterrer les paroissiens dans le sol même de l'église : le pavement était constamment remué pour le creusement des tombes ; les fidèles souffraient du « mauvais air et de la puanteur des différents cadavres qui y étaient inhumés » trop peu profondément. Un ossuaire recueillait les ossements des défunts dégagés du sol de l'église. C'était un ossuaire d'attache ouvert sur la place, entre le mur du porche occidental et celui du Pénity. Le plan de l'église dessiné par l'ingénieur des Ponts David en 1780 le mentionne ; la coutume d'y entasser les ossements existait sans doute encore. Il fut écrasé apparemment lors de la chute de la flèche en 1808. C'est seulement en 1754 que le Parlement de Bretagne mit fin à cette coutume par une mesure dissuasive, une amende de dix livres et l'exhumation des corps. Le fabrique de l'église paroissiale regretta sans doute cette mesure ; il perdait une source de revenu appréciable, car l'inhumation à l'église était astreinte à une taxe, minime certes, dite le *poullaige* ou poullage. Le fabrique de l'année 1590-1591 a inscrit les noms des 28 défunts de l'année, dont 18 enfants ; pour l'inhumation de ceux-ci les parents ne payaient que le demi-tarif.

Revenons à 1726. Philippe Perrault proposait d'interdire au moins le chœur des chapelains aux inhumations et de refaire son pavé à neuf. C'est sans doute alors que le pavé actuel a été mis en place. La fameuse croix de Malte, en pierres de schiste, date de cette époque ; elle rappellerait le souvenir de l'ancien prieur Charles Feydeau, qui fut chevalier de l'Ordre de Malte ; il est décédé en 1703. Inutile donc de fantasmer sur les origines lointaines et mystérieuses de cette croix !

Quant au vicaire perpétuel, il sera inhumé dans le cimetière en 1747 ; sa pierre tombale, aujourd'hui visible dans le petit placître de l'église, porte l'inscription : « *Cy git missire Phi. Perrault recteur de Locronan. Mort le 19 mars 1747* ». Philippe Perrault portait le titre de recteur ; celui de vicaire perpétuel semble avoir disparu au cours du XVIII<sup>e</sup> siècle, du moins dans la réalité quotidienne.

La nomination d'un vicaire perpétuel par l'évêque de Cornouaille était parfois sujet à contestation. En 1758, l'évêque de Quimper, Mgr de Farcy de Cuillé, avait nommé vicaire perpétuel de Saint-Ronan Guy-François Le Jadé. Le prieur de l'époque chargea Guillaume de Leissègues de Kergadio, le procureur fiscal du prieuré, de faire opposition à la prise de possession de la paroisse par l'abbé Le Jadé. Le prieur invoquait comme argument en sa faveur qu'au seigneur prieur appartenait traditionnellement le droit de nommer son vicaire perpétuel, ou au moins de présenter son candidat à la nomination par l'évêque, et c'était sans doute vrai dans le passé. Il ne semble pas avoir gagné contre son évêque, Le Jadé ne quitta Locronan qu'en 1763.

### **Les chapelains**

En 1618, Yves Mingant, vicaire perpétuel, interrogé par le sénéchal de Châteaulin sur les ornements liturgiques de l'église prieurale, répondait qu'il avait « des ornements pour plus qu'à couvrir les autels de la dite église qui sont du nombre de quatorze, à pouvoir dire la messe tous à la fois ». Quatorze autels ! Où étaient-ils donc placés à cette époque ? Nous n'en connaissons aujourd'hui que quatre. On devait trouver de tout petits autels contre certains piliers de la nef, même dans les fonts baptismaux et dans le Pénity. Ces autels secondaires avaient tous leur saint patron titulaire ; nous connaissons celui de saint Christophe, celui des saints Crepin et Crépinien, celui de Notre Dame de Lorette, ce dernier signalé en 1707 dans le Pénity.

Pour comprendre cette abondance d'autels, il nous faut parler des « chapellenies », terme qui nous est aujourd'hui peu familier. Dans le petit monde de clercs qui gravite autour de l'église de saint Ronan, l'on rencontre souvent des prêtres appelés chapelains. Ces prêtres

n'étaient ni curés, ni vicaires, ils vivaient de leurs revenus personnels à Locronan même ou dans les paroisses voisines. Mais de nombreuses messes devaient être assurées dans l'église de Locronan ; le vicaire perpétuel, ne pouvant le faire lui-même, faisait appel à ces prêtres disponibles. Ces messes à dire à des dates fixes provenaient des fondations de messes et de services religieux faites par des fidèles pour leurs défunts. Nous avons vu Denis Rousseau lui-même en faire une pour les prieurs défunts, ses prédécesseurs. Ces fondations se concluaient devant notaire : les fondateurs s'engageaient à verser une rente annuelle pour assurer la célébration régulière des messes et services demandés, une obligation qui engageait aussi leurs héritiers ; ces derniers ne pouvaient donc y échapper.

En l'an 1439, Jean Le Moine [un Manac'h ?], de Quimper, dans son testament, léguait à la paroisse de Locronan une rente annuelle de dix sols monnaie, à charge de faire célébrer une messe par an dans l'église Saint-Ronan. De plus, il donnait cinq sols monnaie à l'hôpital de saint Eutrope, sis dans la rue Moal, et deux livres de cire à « *l'église neuve* » de Notre-Dame. Il s'agit de la chapelle Notre-Dame de Bonne Nouvelle, dite encore aujourd'hui en breton « *an iliz nevez* », la Chapelle neuve ; on venait alors de la construire ou peut-être de la... reconstruire. Sautons deux siècles et plus. Le 18 juin 1674, messire René de Névet, et Bonaventure du Liscoët, sa mère, fondaient une grand-messe, dite messe chantée, à célébrer tous les jours de la semaine, à huit heures du matin.

Voici le libellé complet d'un contrat de fondation, dressé par le notaire Jean Moreau et signé le 13 décembre 1674 ; il permettra au lecteur de mieux comprendre la nature d'une fondation :

*« Contrat de fondation faite par Delle Marie Hémary veuve de n : h : Louis Moreau Sieur de K/halven, d'une messe à note [chantée] et requiem à chaque jour de N. : D : de la Chandeleur en l'église paroissiale de St-Renan du Bois, et sur le grand autel d'icelle, et à l'issue de ladite messe, faire une recommandation sur la tombe de ses prédécesseurs, et après son décès sur la tombe où elle seroit enterrée,*

*en disant les leçons [lectures] ordinaires pour les morts, le tout à l'intention de la dite Hémerly et ses parents,*

*Pour entretien de laquelle fondation, la dite Hémerly a cédé et transporté avec le consentement de n : h : Jean Moreau Sieur de Rozancelin son fils, la somme de 4 livres 10 sols de rente annuelle payable à la St-Michel à la fabrice de la dite église, dessus une maison et jardin situés en la rue des Charrettes et joignant au levant un turon et motte appelé Rozantorcol,*

*De laquelle somme de 4 livres 10 sols il sera payé aux prêtres 45 sols et le surplus à la dite fabrice qui fournira les cierges et allumages. La dite rente échue au dit Sieur [de] Rozancelin de la succession du Sieur de K/alven son père.*

*La dite fondation acceptée par missire François Le Hé vicaire perpétuel, les chapelains et Jean Petit fabrique ».*

Les fabriques veillaient à l'application stricte des clauses des fondations. Ce qui pouvait donner lieu à des incidents pittoresques. Ainsi, au cours de l'automne 1709, les chapelains se plaignirent de la mauvaise qualité du vin de messe qu'on leur fournissait. Le fabrique de l'église Saint-Ronan, Henry Challin, en fut averti. La fourniture du vin de messe était, de fait, l'une des clauses de la fondation : Jeanne Le Lièvre, veuve de n : h : Guillaume Le Baron Sieur de Boisdanet, devait « fournir à l'avenir du meilleur vin à Mrs les prêtres conformément au contrat de fondation du 17 mars 1708 ou de céder la jouissance de la maison et jardin mentionnés au contrat ». Cette maison avec son jardin, que Jeanne Le Lièvre avait louée à un Sieur de Hauteville, était soumise à une rente censive au profit de l'église paroissiale. Le 24 décembre 1709, Henry Challin, - c'est l'aubergiste du haut de la place, - faisait donc sommation à Jeanne Le Lièvre d'exécuter les clauses du contrat, rente censive et vin de messe étant dus à l'église Saint-Ronan !

Une histoire de rente censive nous apprend que les fabriques avaient à défendre les intérêts de la paroisse. Nous sommes dans la rue Moal. Une maison couverte de chaume, - on disait de gleds, - et située

sur le côté gauche en descendant, est en passe de changer de mains : Guillaume Le Marchadour et sa femme Magdeleine Le Chappalen la vendent avec son jardin à l'arrière à un François Le Compte. Le fabrique de Saint-Ronan intervient à temps, il rappelle que cette maison avait appartenu autrefois à la *fabrice* de l'église paroissiale, qu'elle avait été vendue au couple Marchadour contre une rente censive de 7 livres. Outre les 105 livres versées aux Marchadour, François Le Compte dut s'engager à verser annuellement à l'église paroissiale la rente de 7 livres. L'affaire de la rue Moal est conclue le 8 janvier 1671 devant les notaires François Gourlaouen et Jean Trobert. C'est l'exemple d'une affaire qui peut échapper à la vigilance des fabriques. Faute de vigilance, bien des rentes ont échappé à la paroisse, ce que signalait dom Placide Le Duc, de Sainte-Croix.

Au début du XVIII<sup>e</sup> siècle, une autre affaire mit en émoi le général de la paroisse. Ecuyer René Gourio et sa femme née Trobert venaient d'acquérir le fonds de Kervavarn. Or cette terre était l'objet d'une hypothèque garantissant une fondation de messes. L'affaire est portée devant la juridiction du prieuré par les fabriques de l'église Saint-Ronan et des chapelles de Notre-Dame de Bonne Nouvelle et de Saint-Maurice, respectivement Henry Challin, Olivier Quiniou et René Quiniou. Un prêtre, Missire Louis Billiard, est cité également, sans doute était-ce le chapelain chargé d'assurer les messes de la fondation ? La sentence est prononcée le 15 février 1710 : les droits des fabriques sont reconnus, et la rente continuera à être versée par le domanier Yves Le Pengalet. A la veille de la Révolution de 1789, bien des fondations auront disparu.

La lecture de ces actes de fondations, souvent ennuyeuse, révèle justement une pratique courante de l'époque et dont nous avons déjà parlé : on se faisait enterrer dans l'église même. Ainsi, en 1696, Marie Piriou, la veuve d'Yves Martin, demande une prière, un *De profundis* sans doute, à dire « sur la tombe où est enterré le dit Yves, qui est la cinquième tombe du second rang au-dessous du Crucifix [la croix de la poutre de gloire ?] », près de la tombe du sieur Croissant, ancien vicaire perpétuel de Locronan. Sans doute mettait-on alors sur la

tombe, ou même sur la simple pierre tombale au ras du pavé, un drap aux couleurs liturgiques. Même genre de fondation en 1735 pour Jean Ordinal : il demande une prière sur la tombe « qui joint le pilier où est la chapelle et autel des saints Crespin et Crépinien, entre le dit autel et l'ancien autel de saint Christophe, du côté de la porte costière du nord ». « Chapelle et autel », l'expression ne désigne pas un édifice particulier au sens d'aujourd'hui, mais tout simplement le petit autel des deux saints invoqués par la corporation des cordonniers. D'où le nom de « chapellenie » attaché au service de chacun de ces autels.

Les familles dont l'ancêtre avait fondé une chapellenie suivaient de près l'exercice effectif de celle-ci ; elles pouvaient même intervenir dans la nomination du chapelain à chaque décès. Un exemple le fera comprendre, celui de la fondation Le Hec, qui est servie au moins de 1527 à 1624. Le 15 novembre 1527, missire Yves Le Mat fonde trois messes par semaine, une messe des défunts le lundi, une deuxième en souvenir de la Croix du Christ le vendredi et une troisième en vénération de la Vierge Marie le samedi. Il en sera lui-même le chapelain pendant le reste de sa vie. Lui succédera un missire Le Hec. Jusqu'à l'année 1624 nous suivons la succession des chapelains. A chaque décès, c'est la famille Le Hec qui présente un nouveau candidat au prieur ou, à son défaut, au vicaire perpétuel, d'où le nom donné à cette fondation. Le nom de cette famille est attaché au lieu de Kervellic. En 1680, le seigneur de Névet faisait dénombrer les biens qu'il tenait « noblement » du Roi ; ainsi il prétendait avoir « ligence sur le manoir de Kervenic appartenant aux héritiers d'escuyer Guillaume Le Hec ». Kervenic, écrit aussi Kervennic et Kerguennic, ne peut être que le lieu-dit Kervellic. Les mêmes héritiers Le Hec possédaient aussi plusieurs maisons et un champ autour de *Trojout*, et les héritiers d'un Jean Mat possédaient dans le même village deux champs, dont l'un est dit *parc ar groas*. La Kroaz-Troyout, où se tenait la cinquième station de la Troménie, est bien située aux issues de Kervellic (A. D. 29, A 88, n° 6984).

Parmi les chapelains chargés de la fondation Le Hec, il nous faut retenir un nom, Louis Le Noy, écrit également Le Nouy. Il était né à

Locronan même en 1546 et y avait vécu avant d'être nommé recteur de Plogonnec en 1601. Sa mort en 1624 laissa vacante la chapellenie Le Hec. Un document contemporain le signale tenant en 1580 une école à Locronan, et encore en 1618 il assiste comme témoin à l'enquête de Claude Kerpaën, et il signe le procès-verbal de l'enquête « Louis Le Noy, prêtre, maître d'école dudit bourg [de Locronan], âgé de 72 ans ». Il passait alors pour « le plus lettré des clercs de Cornouaille ». Latiniste excellent, dit-on, tel il nous apparaît à la lecture d'une longue inscription latine dans la chapelle Saint-Pierre de Plogonnec. En cinq vers il remémore les travaux de restauration accomplis sur le côté nord de la chapelle au temps du roi Henri III et de Claude de Névet ; dans le dernier vers il se dit « *humilis pastor Lodovicus*, l'humble pasteur Louis ». Selon la coutume de l'époque, il fut inhumé dans l'église de Locronan.

Combien de chapellenies étaient desservies à l'église Saint-Ronan ? On n'a guère de chiffres précis. Le Dictionnaire d'Ogée nous dit que d'après les archives de Locronan vingt-deux fondations étaient desservies à l'église prieurale. Malheureusement le Dictionnaire, dans sa nouvelle édition des années 1843-1853, ne donne pas de date, mais sans doute ce devait être les chiffres relevés par l'administration révolutionnaire quand le dernier prieur Mathieu Le Houarner remit à M. Fénigan les liasses de ces fondations. Le total de vingt-deux contrats de fondation révèle qu'à la veille de la Révolution les rentes du prieuré étaient en baisse.

### **Le général ou corps politique**

A Locronan, comme dans toutes les paroisses du diocèse, les questions importantes concernant la communauté paroissiale étaient traitées devant l'assemblée des fidèles réunis à l'église. Le moment favorable, c'était la grand-messe du dimanche. On parlait d'assemblée générale de la paroisse, ou, en termes anciens, d'une assemblée réunie « en forme de corps général et politique ». On dira plus tard le « général de la paroisse ». La gestion des biens de la paroisse lui appartenait, tandis que la « *cura animarum* » était de la responsabilité du vicaire perpétuel. Nous verrons des exemples dans ce chapitre.

Une assemblée générale est difficile à gouverner. A la fin du XVII<sup>e</sup> siècle, le Parlement de Bretagne décida que la gestion de chaque paroisse serait confiée à une assemblée restreinte de douze membres dits délibérants, plus un procureur terrien ou syndic. Ces douze délibérants, nommés pour un an seulement, formeraient désormais le « général de la paroisse » ; au XVIII<sup>e</sup> siècle, on parlera du « corps politique ». Mais leurs décisions étaient toujours soumises à l'approbation de l'assemblée des paroissiens lors d'un grand-messe.

Le vicaire perpétuel pouvait assister aux réunions du « général », mais cette assemblée jouissait d'une grande autonomie dans la gestion des finances de la paroisse. C'est elle qui rétribuait les prêtres pour leurs services sur le budget de la paroisse. Ainsi, en 1707, Michel Marhic, le fabrique de Saint-Ronan, verse-t-il au vicaire perpétuel Mathurin Séné 144 livres, à missire Louis Halnay curé, Louis Billiard, Sébastien Merrot, François Le Gall chapelains, chacun 75 livres. C'est lui encore qui rétribue le sacriste et sonneur de cloches René Philippe (66 livres), ainsi que l'organiste maître Jean Kerlan (120 livres) « pour ses appointements d'avoir touché les orgues pendant l'année dudit comptable ».

Ces douze délibérants tenaient un registre de délibérations. Malheureusement ces registres ont été mal conservés à Locronan ; il n'en reste que des débris. Le registre de l'année 1717 nous donne, dans ses délibérations, le nom des « *délibérateurs* ou *délibérants* ». Ce sont Yves Le Bossennec, Jean Le Burlot, Jean Philippe, Sébastien Conan, Henry Chalin, Ollivier Quyniou, Yves Piriou, Yves Le Meur, Ollivier le Boudoullec, enfin Jean Conan et Jean Moulin. Nous ne savons pas le métier ni le domicile de la majorité de ces délibérants.

On soupçonne que les hommes de loi, les marchands de toiles, les aubergistes et les maîtres artisans dominaient cette assemblée. Ils tenaient leurs réunions « en la chambre ordinaire pour les délibérations de cette ville et paroisse de Locornan », sans plus de précision, c'était sans doute la sacristie, ou l'étage de cette même sacristie dit chambre du trésor. Le dimanche précédent, ou le dimanche même, au prône de

la grand-messe, le vicaire perpétuel annonçait la tenue de l'assemblée et convoquait les délibérants. Un son de cloche particulier annonçait cette réunion.

Auprès des douze délibérants il y avait un procureur syndic, renouvelable tous les ans comme les membres du général. Ce paroissien avait dans ses attributions les relations avec le pouvoir royal, représenté par le sénéchal de Châteaulin. A ce procureur revenaient la répartition et la perception des impôts royaux. A Locronan, la situation est particulière : au début du XVIII<sup>e</sup> siècle, il y a bien un procureur syndic, c'est maître Louis-René Moreau, Sieur de Rozaven. Il est dit syndic perpétuel du prieuré ; sa tâche était de gérer au nom du prieur les biens du prieuré et de percevoir tous les droits liés à ce prieuré. Selon toute vraisemblance, la paroisse n'a jamais eu son propre procureur syndic. En 1700 la paroisse reçut une copie d'une déclaration royale datée du 9 mars concernant des « droits d'usages, glandages, pacages, chauffages et pâturages ». Au nom du « général » de la paroisse, le fabrique de l'église Saint-Ronan, Claude Hémon, et non le Sieur de Rozaven, déclare que les paroissiens ne possèdent aucun de ces droits. Il s'agit sans doute des bois et des garennes de la montagne du prieuré. La réponse du général est tardive, elle est datée du 24 novembre 1702 ! Il existait pourtant un chemin des chèvres, connu déjà comme tel en 1550. Mais pouvait-on interdire aux pauvres de conduire leurs chèvres sur la montagne ?

### ***Les comptes des fabriques***

Parmi les attributions du « général », il y avait chaque année, au mois de mai ou de juin, la nomination des fabriques, des paroissiens qui ont joué un rôle important dans la vie paroissiale ; on dirait aujourd'hui les fabriciens. Les noms de certains d'entre eux restent gravés sur la pierre ou sur le bois. Il y a cent ans on pouvait encore lire distinctement sur le fronton de la fontaine de Notre-Dame de Bonne Nouvelle le nom de Jean Conan, marchand de toile ; il eut à veiller sur la construction en 1698 de cette fontaine. En novembre 1687, c'était déjà un Conan, prénommé David, qui était fabrique de cette chapelle.

A l'église même, nous trouvons des noms de fabriques : Hervé Marhic sur la chaire de 1707, A. Bihan sur la porte de 1679 de la sacristie, n. h. [noble homme] Yves Bernard sur l'armoire de 1745 de la même sacristie, peut-être un sieur Guillimin, un nom lisible sur la statue de saint Roch sculptée en 1509, année de troménie. L'aveu du prieur en 1550 mentionne un Raoul Guillymyn alors décédé mais qui au début du XVI<sup>e</sup> siècle tenait un « ostel » sur la place de l'église, dite alors « rue Creiz-an-Ker ».

Chacun de ces fabriques avait à gérer le « temporel » soit de l'église paroissiale, soit d'une chapelle, Bonne Nouvelle, Saint-Eutrope ou Saint-Maurice, soit enfin d'une confrérie, celle du Rosaire ou celle du Sacre. Dans le cas de l'église et des chapelles, chacun des fabriques veillait à l'entretien ordinaire de l'édifice et de son mobilier, recueillait offrandes et dons, payait réparations et acquisitions nouvelles. Nommé en juin pour un an, entrant en charge début juillet, il rendait ses comptes « en charge et en décharge » (recettes et dépenses) à la fin de son année d'exercice.

Ces comptes étaient lus un dimanche à la grand-messe par le vicaire perpétuel, pour être approuvés par l'assemblée des « *bourgeois et habitants de Locronan* ». Ces comptes étaient de plus contrôlés par l'évêque, ou par son commissaire, lors de la visite pastorale de l'évêque dans la paroisse. Les comptes de François Bélec, fabrique de la confrérie du Rosaire depuis le 28 juin 1766, c'est l'abbé Dulaurent, vicaire général et commissaire à cet effet, qui les signe en juin 1767. François Bélec déclarait 118 livres 12 sols 10 deniers de recettes et 42 livres 12 sols de dépenses. Un solde positif de 76 livres 10 deniers, que François Bélec devait remettre impérativement à son successeur dans le délai d'un mois. Ce qu'on appelait alors le *reliquat*.

Avant 1789, les paroisses versaient à l'évêque de Cornouaille des décimes, car il avait à faire face à beaucoup de dépenses et à payer au Roi le « don gratuit » dû par le clergé. Il est intéressant de noter ces décimes perçues deux fois par an, en février et en octobre. La « *fabrice* » de l'église Saint-Ronan versait chaque fois 44 livres 10 sols, la chapelle Saint-Eutrope 6 livres 10 sols, Notre-Dame de Bonne

Nouvelle 4 livres 15 sols, Saint-Maurice 2 livres 10 sols, la confrérie du Sacre 2 livres et la confrérie du Rosaire 3 livres 10 sols. Les ressources de Saint-Maurice et de la confrérie du Sacre doivent être fort modestes ; celles de la chapelle Saint-Eutrope sont honorables, le saint guérisseur voit donc encore affluer des pèlerins en quête de guérison, même si le petit hôpital semble avoir disparu depuis fort longtemps. Par contre, la chapelle de Bonne Nouvelle connaît une affluence moins grande ; pourtant, Notre Dame de Bonne Nouvelle était priée par les futures mères pour obtenir une heureuse délivrance. Où l'on voit bien que la richesse de la fabrique de Saint-Ronan contraste avec la modestie, sinon la pauvreté, des chapelles et des confréries.

### ***L'entretien des chapelles***

L'entretien des chapelles coûte cher parfois. Voici un fabrique qui doit entreprendre, avec l'accord du général de la paroisse, des travaux de restauration sur sa chapelle Notre-Dame de Bonne Nouvelle. C'est en l'année 1666. Le fabrique de l'année 1666-1667, Noël Pengalet, - le domanier de Kervavarn ? - fait faire « l'estoffure et les peintures des tabernacle, niches et images de la chapelle ». Ces travaux ont été confiés à Pierre Le Guern, maître peintre et sculpteur à Clédén-Poher. Il faut lui verser les 1000 livres convenues dans le contrat, une somme que le fabrique Noël Pengalet n'a pas dans sa caisse. Il est autorisé le 19 septembre par l'assemblée des paroissiens à prendre à la « fabrique » de la chapelle Saint-Maurice le reliquat laissé par Mathurin Lastennet, le fabrique de l'année précédente de cette chapelle... « sauf à rendre à la dite église de Saint Maurice les dits deniers, lorsque besoin et requis seroit ». La paroisse possédait un coffre à trois serrures où l'on conservait les sacs d'écus de chacun des fabriques.

Cette entraide entre chapelles est parfois invoquée par des fabriques. En 1690, Pierre Le Chapalain, le fabrique de la chapelle Saint-Maurice, peinait à entretenir sa chapelle ; elle manquait de fonds. Il fit donc appel à l'aide de la paroisse. Le dimanche 1<sup>er</sup> mai 1690, le vicaire perpétuel faisait part à l'assemblée des paroissiens de la décision prise à cet effet par le général de la paroisse : Pierre Le

Chapalain était autorisé à prendre et à emprunter « des deniers de Saint-Renan, Notre-Dame et Saint-Eutrope les sommes nécessaires pour la réparation dudit Saint-Maurice ». Une sorte de démocratie existait donc en ce temps, puisque toute décision importante était soumise à l'approbation du peuple rassemblé à l'église ; celle-ci était alors vraiment la maison du peuple.

La paroisse possède également des biens immobiliers, maisons et terres ; c'est aussi au fabrique de veiller à la réception des fermages et des rentes. Le 14 juillet 1719, Sébastien Conan, fabrique de Saint-Ronan, signa un bail avec Fiacre Brélivet, ménager à Leustec-huelaff, pour un champ nommé « *parc Marie-Jan* » ou « *parc-Troyout* », situé aux issues du village de Kervellic et de Goulit-ar-guer. Le 13 juillet 1756, le même champ est loué à un dénommé Jean Bohic par Jean Daniélou, fabrique de l'église paroissiale. La procédure préliminaire est intéressante à noter : avant la signature de la location, trois bannies sont faites trois dimanches consécutifs par le vicaire perpétuel au prône de la grand-messe ; en 1719 c'était Philippe Perrault

### ***Histoires de reliquats***

Le fabrique qui rend ses comptes promet de remettre dans le mois le reliquat de sa caisse à son successeur. Ce n'est pas toujours le cas, et l'histoire d'autres paroisses nous apprend qu'il pouvait y avoir des retards sérieux. Voici deux exemples instructifs à Locronan. En juin 1657, le fabrique de Saint-Ronan qui sort de charge, maître Ollivier de Fays (ou Defays), fait savoir qu'il ne peut rendre immédiatement son reliquat ; il demande un délai. Le nouveau fabrique, écuyer Jean Coëtsquiriou, Sieur du Quistillic, fait signer, le 20 juin 1657, un acte obligataire à Ollivier de Fays et à son épouse Marie Le Breton, comme quoi le couple pourra ne rendre le reliquat, soit 819 livres, que le 23 juin 1658. On ne saura jamais les raisons de ce délai.

Le second exemple est plus grave. Il s'agit cette fois-ci de la confrérie du Rosaire. Dans cette confrérie, le fabrique porte le nom d'*abbé* ! En 1687, n : h : Maître Laurent Nicollas, Sieur de Kermalézet, tarde à remettre son reliquat montant à 135 livres 4 sols.

Le nouvel abbé, Mathias Le Gall, réclame ce reliquat, au prétexte que la « confrérie était dénuée d'ornements ». Laurent Nicollas déclare « n'être point en état de payer son reliquat ». L'affaire est portée devant le « général » de la paroisse. Un accord est trouvé : Laurent Nicollas cèdera au général la maison où il habite avec son épouse Marie Quoësquriou [Coëtsquiriou]. Celle-ci a donné son consentement, ainsi que Marguerite Trobert veuve d'écuyer Jean Quoësquriou, Sieur et Dame du Quistillic. Un prix est convenu : 186 livres 4 sols. La maison n'intéressant pas la confrérie du Rosaire, - Mathias Le Gall a besoin d'argent ! – le général décide de donner la maison à la chapelle Notre-Dame de Bonne Nouvelle. Au fabrique de Bonne Nouvelle de verser la somme de 135 livres 4 sols à la confrérie ; le surplus de 51 livres reviendra évidemment à Laurent Nicollas. Seulement le fabrique de la chapelle, David Conan, n'assistait pas à la délibération ; mécontent, il refuse de signer l'accord intervenu, malgré les sommations du général. En mars 1688, le général menace même de porter l'affaire devant la cour royale.

David Conan accepte, à contrecœur, que la chapelle de Bonne Nouvelle prenne la maison de Laurent Nicollas et, à l'issue de la grand-messe du 21 mars 1688, il verse les 135 livres 4 sols demandés. Le nouveau fabrique, Jean Verron, signe l'acte de prise de possession le 22 septembre 1688. En réalité, la propriété cédée consistait seulement en « deux chambres hautes [au premier étage] autrefois à Maître Jean Trobert le Vieux » et en un petit jardin. La maison donnait d'orient sur la grande place, au midi sur la rue Lann.

La délibération prise par le général le 17 novembre 1687 contre maître Nicollas est intéressante, elle situe exactement la propriété que les époux Nicollas doivent céder. Le lecteur s'apercevra que des hommes de loi occupaient tout un côté de la rue Lann : Laurent Nicollas cède donc *« une portion de maison consistant en deux chambres hautes de la maison autrefois à Me Jean Trobert le vieux ; au-dessous de la chambre à l'occident il y a une issue sur terre de 13 pieds de longueur et 9 de largeur, donnant d'orient sur la grande place de Locronan, du midy sur la rue Lann, d'occident sur maison à*

*Sébastien Tanguy, du nord sur maison profitée par Rodolphe Bariou ; une moitié de jardin avec sa muraille du midy, donnant à l'orient sur terre et maison aux héritiers de Jacques Trobert et à François Guiot, du midy sur la rue Lann, d'occident sur jardin aux héritiers de feu Sr de Rozaven Moreau et du nord sur autre moitié aux dits héritiers de Trobert ». Un plan des lieux sur papier nous éclairerait !*

A Locronan, dans le cadre du prieuré, toute propriété ou terre est soumise au seigneur prieur. En 1688, lors du transfert de la portion de maison du sieur Nicollas à la fabrice de la chapelle de Bonne Nouvelle, le seigneur s'appelle alors « Charles Feydeau Sieur de Saint-Rémy, chevalier de l'ordre de Saint-Jean de Jérusalem et prieur titulaire de Saint-Ronan du Bois ». Le fabrique de la chapelle, n:h: [noble homme] Jean Verron fournit donc le 14 octobre 1688 le document d'usage, un « *aveu à devoir de foy, hommage, lods et ventes et dixmes à la 10e gerbe des froments, seigle, avoine, pilate* [sorte d'avoine], *orge et lin, quitte de rachat* [le revenu de la première année] *et de chef-rente*. Charles Feydeau est donc gagnant dans l'affaire ; il a perçu son droit de lods et ventes (8% de la transaction) et il a fait reconnaître ses droits seigneuriaux.

Une troisième affaire nous fera pénétrer dans le gouvernement d'une paroisse, il s'agit encore d'un reliquat qu'un fabrique sortant de charge ne veut pas verser à l'église Saint-Ronan. Claude Hémon est fabrique de l'église paroissiale de juillet 1702 à juillet 1703. Il semble n'avoir pas présenté aux commissaires de l'évêque son compte en charge et décharge. Convoqué devant l'officialité de Quimper, - c'est le tribunal de l'évêque, - il se présente muni enfin de son compte. L'official contrôle le compte, le trouve positif et en déduit que le fabrique doit verser à la caisse de l'église Saint-Ronan un reliquat de 418 livres. L'année 1703 se termine, Claude Hémon n'a encore rien versé à son successeur, Louis Coatsquiriou, malgré les réclamations de ce dernier.

Pressé par le « général » de la paroisse, menacé d'un procès devant la cour royale de Châteaulin, Claude Hémon finit par présenter un

compte en charge et décharge de son année de fabrique. Etonnement de Louis Coatsquiriou : « Comment a-t-il pu copier un compte puisque ce compte est aux mains du procureur syndic perpétuel, chargé de tous les papiers et titres de l'église, duquel il n'a pu l'obtenir? ». De l'aveu même de Claude Hémon, le nouveau compte comporte des additions, de nouvelles quittances, ou même des augmentations de frais. Louis Coatsquiriou épluche le compte et y note des anomalies. Nous ne retiendrons du document que l'affaire de la nouvelle grande cloche

Claude Hémon eut, en effet, à surveiller la fonte d'une nouvelle cloche, décidée par le « général », pour la tour de l'église Saint-Ronan. Louis Coatsquiriou relève des chiffres suspects dans le compte. D'abord des dépenses inutiles. Selon la tradition, la nouvelle cloche devait être fondue sur place, à Locronan même. Le fabrique a loué un terrain où le fondeur puisse travailler, méprisant l'avis des paroissiens qui ont « désigné un terrain libre pour cela appartenant à l'église, et par exprès le jardin de saint Eutrope, le cimetière de saint Maurice ou le courtil du recteur [*Leur ar person ?*] commun à tout le monde ». Autre dépense inutile : le fabrique a engagé des hommes pour descendre l'ancienne cloche et remonter la nouvelle à l'aide de cordes. Des habitants du lieu et des soldats alors de passage dans le bourg auraient pu faire ce travail sans exiger de salaire !

Mais Claude Hémon facture tout, selon Louis Coatsquiriou, qui ajoute : « On demanderait au dit Hémon de quel secours il pouvait être au fondeur pendant le mois qu'il dit avoir été occupé à l'inspection de la cloche. Enfin, s'il a été utile au fondeur, il a dû se faire payer par lui ». Cet article du compte n'est pas sérieux. Claude Hémon, en ajoutant des dépenses supposées et des quittances nouvelles, « cherche à faire flèche de tout bois. Il pouvait se dispenser de pousser le ridicule à bout. Comme ces ajouts ne sont composés que de prétendus voyages ou pour mieux dire des promenades faites à plaisir, ... les fabriques, ses prédécesseurs, les ont toujours donnés gratuitement à l'église. C'est mal à propos qu'il rebat la justice de ses mauvaises raisons ».

Louis Coatsquiriou devra patienter ; début avril 1704, Claude

Hémon ne lui a pas encore versé son reliquat. Fallait-il aller jusqu'au tribunal de Châteaulin ? Mais le fabrique en fonction n'a pas entre les mains le premier compte de Claude Hémon, celui qui fut présenté à l'official. Le procureur syndic, maître Louis Moreau Sieur de Rozaven, convoque le « général » de la paroisse pour le 6 avril 1704. Les délibérants demandent à voir le vrai compte de Claude Hémon. A leur étonnement, le syndic répond qu'il l'a remis au bailli du tribunal de Châteaulin, - son cousin Moreau, - « qui avait en main les défenses dudit Hémon contre la dite fabrice ». La discussion tourne à l'aigre. Les délibérants mettent en cause la compétence du syndic : était-ce à lui de garder les titres, garants et comptes de la paroisse ? N'était-ce pas de la compétence des marguilliers ? Le délibérant qui tenait le cahier de délibérations rédigeait déjà le compte-rendu de la réunion quand le syndic, furieux, lui arracha des mains le cahier : qu'on rapporte tout ce qu'on voudra, crie-t-il, mais pas ce qui concerne le compte de Claude Hémon ! Louis Coatsquiriou reçut alors procuration de l'assemblée pour porter l'affaire devant les juges royaux de Châteaulin ; ce sera un double procès, l'un contre Claude Hémon, l'autre contre le procureur syndic lui-même. Dans le second cas, il s'agissait de savoir qui détenait de droit les titres et les comptes de la paroisse, le général ou le syndic perpétuel. Nous ne saurons pas la suite de l'histoire, faute de documents d'archives. En particulier, nous ne savons pas les raisons de Claude Hémon pour n'avoir pas rendu son reliquat, mais Louis Coatsquiriou notait avec raison la « ténacité de son caractère ». Il finira quand même par verser son reliquat avant le mois de juin 1704.

### ***1722 : le désordre des archives***

Un document étonnant des archives paroissiales porte en tête la suscription : « Le 24 mars 1722. – Inventaire fait en l'évêché de Quimper des cahiers de baptême, mariages et sépultures, comptes et autres titres appartenant à l'église de St Ronan remis entre les mains de Monseigneur sous le sceau de la confession ». Que s'était-il passé ?

Le 15 février 1722, au cours de l'assemblée du corps politique

convoquée au prône de la grand-messe, le vicaire perpétuel Philippe Perrault déclara « que Monseigneur l'Evêque de Quimper lui avait dit que lors du Jubilé général dernier quelque particulier, sous le sceau de la confession, lui aurait déposé des cahiers et papiers enlevés de chez le feu Sieur Halnay, ancien curé ». Le sieur Louis Halnay nous est connu, son nom figure sur la porte de la chaire de l'église : « *L. Halnay curé* ».

Trois représentants du corps politique prennent donc la route de Quimper le 24 mars 1722 ; ce sont missire Trobert chapelain, Julien Mazurier fabrique de l'église paroissiale et Jean Milin Le Jeune. Tous trois avaient reçu mandat des délibérants du corps politique pour comparaître devant l'évêque ; là, deux notaires royaux de la sénéchaussée, maîtres Audouin et Piclet, mettent sous leurs yeux des cahiers et autres pièces d'archives de leur paroisse trouvés dans la maison de Louis Halnay, après son décès. Les notaires procèdent alors à l'inventaire précis de tous les documents. L'inventaire est édifiant. Ce sont, entre autres documents, des cahiers de baptêmes, mariages et sépultures des années 1684 à 1706, - des comptes de fabriques de l'église paroissiale, des années 1690 à 1713, - des comptes de fabriques des chapelles, Saint-Eutrope, Saint-Maurice et Bonne Nouvelle, et de la confrérie du Saint Rosaire, tous du début du XVIIIe siècle, - plusieurs contrats de fondations et des contrats de constituts (ces derniers sont des prêts hypothécaires consentis à des paroissiens).

Dans la soirée, nos trois compères, Trobert, Mazurier et Milin, s'en retournent à Locronan, porteurs des précieuses archives mais sans doute pas très fiers. On doit maintenant se demander : où conservait-on les archives dans l'église de Locronan ? Comment un simple vicaire a-t-il pu disposer de tant d'archives paroissiales dans sa maison, sans que personne, ni Mathurin Séné ni le procureur syndic, ne lui ait fait la remarque ? La négligence autant du corps politique que du vicaire perpétuel était grave aux yeux de la loi. A cette époque il n'existait pas encore d'état civil autonome, - ce sera fait en 1789. Les registres de baptêmes, mariages et décès servaient autant à l'autorité civile qu'à l'autorité religieuse. D'ailleurs, la sénéchaussée à Châteaulin possédait

un double de ces registres, tandis que ceux de la paroisse de Locronan portaient l'estampille du sénéchal (ou bailli). Les registres ramenés à Locronan portaient de fait la signature du Sieur Moreau, alors bailli.

### **La réformation des feux en 1426**

On ne parlera de commune qu'à partir de 1789. La paroisse restera jusqu'à cette date le cadre administratif géré par le général. Signe de l'évolution, on parlera, au XVIII<sup>e</sup> siècle, du corps politique, dont le rôle non religieux prend une plus grande place. Il aura à s'occuper de l'entretien des rues et des chemins, de l'organisation des foires et marchés, enfin de la perception des impositions ducales.

Des paroissiens régissant eux-mêmes leur communauté, cela est déjà vrai au début du X<sup>Ve</sup> siècle, et sans doute même au X<sup>IVe</sup> siècle. En est la preuve le rôle qu'ils jouent dans la perception des impôts ducaux, en particulier lors de la *Réformation des feux* de 1426. Le duc de Bretagne, comme le roi de France, ne pouvait subvenir à ses dépenses (administration, fortifications, armée) uniquement par les ressources de son domaine privé et les diverses taxes perçues. Il lui fallait l'aide directe et régulière de ses sujets. Ce sera l'objet de l'imposition des *fouages* (la *taille* en français). Un impôt direct, c'était une nouveauté, apparue au cours de la guerre de Succession de Bretagne (1341-1364) mais alors occasionnelle ; Jean IV en fera un impôt permanent. Le mot fouage (*focagium* en latin) évoque le foyer, le feu de l'âtre autour duquel se réunit une famille. Mais, dans la perception des fouages, Jean IV et Jean V n'entendaient plus par « *feu* » une maison abritant un couple avec ses enfants, mais une unité fiscale comprenant en fait en moyenne trois familles soumises à l'impôt. Une unité de base pratique qui permettait de calculer la somme globale due par une communauté paroissiale. Par exemple, la paroisse de Cast avait 39 feux, Plogonnec 64... En 1426, le duc Jean V fixa à 40 sous (plus 2 sous pour frais de perception) la valeur du « feu ». C'était à la communauté paroissiale elle-même de répartir la somme totale demandée. C'était, en particulier, de la responsabilité des *fabriqueurs* (dits plus tard fabriques) de désigner des *répartiteurs* ou

*esgailleurs* qui, famille par famille, préciseraient le montant à payer par les contribuants, enfin, des *collecteurs* qui iraient de maison en maison récolter les sous. Répartiteurs et collecteurs avaient là une mission parfois délicate, source de conflits.

Le 20 juin 1408, le duc Jean V, fils et successeur de Jean IV, accompagné de la duchesse Jeanne de France, faisait une visite à Locronan ; le couple ducal venait vénérer le tombeau de saint Ronan. Au cours de son séjour, le duc signa une ordonnance en faveur des paroissiens du lieu. Jean IV, son père, avait déjà accordé « aux paroissiens et habitants en la paroisse de Saint-René du Bois qu'ils fussent exempts de fouages ». Il avait accordé cette exemption « en révérence de Dieu et du saint et de notre nativité », disait Jean V. Il était né le 24 décembre 1389 ; la visite de Jean IV aurait donc eu lieu entre 1390 et 1399, année de son décès. Jean V ajoute : « Nous avons semblablement voulu et octroyé aux paroissiens [de Locronan] qu'ils soient francs de fouages présents et à venir ».

En janvier 1426, le duc Jean V publie une ordonnance qui doit réformer le mode de perception des fouages, car la situation des paroisses avait changé, par suite de guerres, d'épidémies et de mauvaises années climatiques. Des commissaires, - des hommes de loi souvent, - parcourent les paroisses entre 1426 et 1429 et y mènent une « *enquête*, » une enquête approfondie. Ainsi opèreront à Locronan et dans le Porzay maîtres Caznevet de Coatanezre et Alain Landiviziau. Dans chaque paroisse, des paroissiens, alors dits *fabriqueurs*, bons connaisseurs de la population locale, les accompagnent. Aucune famille ne leur échappera. Ce sera presque un recensement. A Cast, où l'enquête fut refaite en avril 1429, - la première avait été bâclée, - les commissaires nous ont laissé la liste de tous les contribuants, et même celle des pauvres. Malheureusement, à Locronan, le compte rendu de l'enquête est succinct.

Le « sommaire » nous dit : « *Saint-René du Boys : nuls nobles, aucune métairie noble, [d'après] les fabriqueurs et les paroissiens* » (n.b. : les nobles et leurs métayers étaient exemptés du fouage).

*Enquise par les dix commissaires : il y a de contribuants en la ville et forsbourgs 74 et es champs 6, [plus] 22 pauvres. Il y avait du temps du duc Jean IV 47 feux, ils sont « ramenés compté 2 feux es champs à 26 feux 2 tiers ».* Les commissaires accordaient donc un rabais de 20 feux un tiers.

La population de Locronan a chuté gravement. On se demande pourquoi les paroisses voisines, Plogonnec, Quéménéven et Plonévez ont gardé leur niveau antérieur. Des historiens ont essayé, à partir des enquêtes de 1426-1429, de comptabiliser le nombre d'habitants à cette époque dans les paroisses du Porzay. Locronan n'atteint pas 500 habitants. La petite cité, qui jouit déjà du titre de «*ville et bourg* », voit construire dans les mêmes années le grand porche et la tour de son église !

A Locronan, on avait vu avec inquiétude l'arrivée des commissaires. Allait-on payer les fouages comme les paroisses voisines ? Avant la fin de l'année 1426, le duc recevait « l'humble supplication et requête » du prieur et du vicaire perpétuel, ainsi que des habitants de Saint Renan du Boys, [demandant] qu'on leur garantît l'exemption des fouages, comme Jean IV l'avait fait de son temps.

Dans une lettre adressée à ses représentants à Châteaulin, dont le bailli et le receveur des fouages, et datée du 27 décembre 1426, le duc Jean V rappelle, une nouvelle fois, que son père Jean IV avait accordé aux habitants de Saint René du Boys l'exemption des fouages. Lui-même avait délivré, lors de son pèlerinage à Locronan en 1408, une lettre renouvelant l'exemption des fouages, mais cette lettre remise à l'écuyer Alain de Kergariou avait été perdue à la mort de ce dernier. Il s'en était suivi un conflit permanent entre les habitants de Locronan et les receveurs en charge de la perception du fouage. Le dernier en date, Pierre de Benerwen, réclamait déjà la taille nouvelle, 42 sous par feu. Non seulement le duc confirmait une nouvelle fois l'exemption accordée par son père ; il étendait même les exemptions, « la ville

dudit lieu de Saint Renan fût franche et quitte de toutes impositions et gabelles de toutes marchandises qui y seraient vendues et achetées, et que les habitants fussent, sa vie durant, francs et exempts de tout guet et garde à quelconques forteresses de [son] duché ».

A une condition : que le prieur et le vicaire perpétuel, ou l'un des deux, fassent, chaque dimanche, une procession, suivie par les habitants, autour de l'église et de la chapelle, puis célèbrent une messe à l'autel de saint Ronan dans la chapelle qui lui était dédiée. Cette ancienne chapelle a disparu et le tombeau actuel du saint n'existait peut-être pas encore. Morice de Languéouez, le vicaire perpétuel à cette date, était chargé de l'exécution du vœu du duc.

Mais les officiers du duc, à Châteaulin, supportent difficilement l'existence de ces privilèges. Ils exigent des habitants de Locronan le paiement d'un nouvel impôt dû dans toute la Cornouaille, le droit sur les vins dit le billot ; il montait à vingt sous sur chaque fût de vin vendu par les débitants du bourg ou bu dans les auberges du même lieu. La perception de cette taxe était affermée à des particuliers. Ces fermiers se montraient impitoyables dans la perception de la taxe ; leurs commis descendaient jusque dans les caves ; les taverniers se défendaient, même parfois par la force, et fraudaient à l'occasion. Les fermiers, dont l'ordonnance donne les noms, – Morice Huon, Jehan Conan, Guillaume du Dresnay, Jehan Lepent, – prétendaient que la taxe sur le vin n'était pas comprise dans la liste des exemptions accordées par le duc. Les taverniers et les débitants soutenaient le contraire.

Nouvelle lettre de supplication adressée par les habitants de Locronan au duc leur protecteur, suivie d'une réponse favorable du duc par lettre du 11 janvier 1431 : « Nous ordonnons que lesdits suppliants soient francs et quittes dudit impôt de vingt sous par pipe (fût) ». Désormais, à chaque changement de souverain, duc puis roi, il faudra veiller au maintien de ces exemptions et les paroissiens de

Locronan y veilleront. ... Il faut savoir qu'on débitait sur la place de Locronan force pipes de vin ; c'était un lieu de passage sur la vieille route de Quimper et un lieu de foires, et il avait grande affluence de pèlerins lors de la grande Troménie !

Mais le duc pouvait, de sa propre autorité, imposer cet impôt sur le vin débité à Locronan. Ainsi François II le fera-t-il vers 1475 pour financer la construction de l'église Saint-Ronan. Et, au temps de Louis XIV les comptes des fabriques de l'église paroissiale portent chaque année les sommes perçues pour le droit du billot.

### **Témoins de la piété d'avant 1789**

Au XVIIe et au XVIIIe siècle plus rien n'évoque dans l'église Saint-Ronan la vie liturgique inspirée de celle de l'abbaye Sainte-Croix de Quimperlé ; les liens avec l'abbaye se sont distendus, ils seront même bientôt rompus. C'est une église paroissiale semblable à toutes celles de l'évêché de Cornouaille. Si le saint patron, Ronan, veille dans sa nouvelle niche, côté sud du maître autel, un autre saint lui fait face, presque sur un pied d'égalité, saint Corentin, le fondateur du diocèse de Cornouaille. Le seul témoin de l'ancien prieuré, ce sera, jusqu'à la Révolution de 1789, le tombeau des prieurs, placé en haut du chœur des chapelains, face au maître autel ; peu de prieurs sans doute ont été inhumés dans ce tombeau, mais sa présence avait au moins valeur symbolique.

Trois autels s'adossent aujourd'hui au mur du chevet : le maître autel que l'on date des années 1697-1713, l'autel du Rosaire et l'autel de saint Eutrope, qui est du XVIIIe siècle. Ce dernier autel était dédié originellement à saint Jean l'Evangéliste, qui avait sa station sur le parcours de la troménie. Ajoutons un quatrième autel, celui du Pénity, aujourd'hui dépouillé de ses boiseries. Dans sa séance du 15 juin 1721, le corps politique approuvait les plans et devis des boiseries neuves pour cet autel. Le sculpteur Pierre Fenestre s'engageait à faire, pour 575 livres, un retable « à l'autel de Monsieur Saint Ronan en la chapelle du Pénity ». Le sculpteur répondait aussi des dégâts pouvant être causés aux éléments du retable pendant son transport de Quimper

à Locronan. Boiseries et retable ont disparu, faute de soins ; ce retable ne correspondait pas non plus au goût du XIXe siècle qui était féru de gothique. Les cartes postales anciennes nous restituent encore cet autel néo-gothique disparu à son tour au milieu du XXe siècle. Le mobilier d'une église est toujours le reflet de la piété des paroissiens ; chaque époque y apporte sa marque. Nous retiendrons seulement l'autel de la confrérie du Rosaire, la « Déploration de Marie » du Pénity ; nous évoquerons l'ancien orgue.

### ***Les confréries***

Si nous ne pouvons sonder les consciences des fidèles, encore moins juger de la profondeur de leurs sentiments religieux, nous pouvons cependant saisir les manifestations de leur piété, en dehors même de la Troménie. Des confréries ont existé à Locronan, comme dans les autres paroisses. Nous pouvons en citer trois, le Sacre, la Confrérie blanche et le Rosaire.

La *confrérie du Sacre* rassemblait des paroissiens vouant un culte particulier au Saint-Sacrement. On en sait peu de choses. Elle bénéficiait de ressources modestes, grâce aux contrats de fondations ; certains contrats en font mention. Elle a pourtant subsisté jusqu'à la Révolution de 1789. Le rôle des décimes d'octobre 1788 lui imposait encore le versement de deux livres. Au bord de la rue Saint-Maurice, à l'emplacement de la chapelle du même nom, s'élève une petite croix de granit sans sculpture ; un cercle y est gravé, il évoquerait, dit-on, l'hostie que l'on portait en procession le jour de la Fête-Dieu, encadrée par les membres de la confrérie du Sacre qui portaient le dais.

La *Confrérie blanche* nous paraîtrait mystérieuse et serait oubliée, s'il n'existait plusieurs mentions d'elle dans les archives paroissiales. D'abord une pièce commençant par ces mots : « Aveu à devoir de foy, hommage » du 8 juillet 1707. Cet aveu est adressé par le fabrique de l'église Saint-Ronan Hervé Marhic à « Haut et puissant Seigneur Messire Gabriel Claude de Guergorlay, comte de Guengat et Seigneur de Lezharscouet ». Il lui est dû 3 sols tournois de chef-rente par an sur « un parc nommé *ar Breuriez-ven*, situé en la rue Neuve et aux issues

de la ville de Saint-René », mais sur le territoire de Plonévez-Porzay. Cette chef-rente, fort minime, préservait, aux yeux du seigneur de Guengat, un droit antique sur cette terre autrefois de sa seigneurie. Les trois sols étaient régulièrement versés le jour de la fête de la Décollation de saint Jean-Baptiste, le 29 août. La Confrérie ou *Frérie blanche* était née au XIV<sup>e</sup> siècle à Guingamp, au cours des Guerres de Succession de Bretagne. Dans un duché déchiré par le conflit qui opposait les partisans de Charles de Blois et ceux de Jean de Montfort, la confrérie voulait préserver les liens de concorde entre clercs, nobles et bourgeois. Aux processions elle arborait une bannière blanche portant l'effigie de la Vierge Marie et la devise « *Funiculus triplex difficile rumpitur* » (Un triple fil est difficilement rompu) Il faut croire que déjà à la fin du Moyen Âge existait dans le bourg de Locronan un monde de clercs, de marchands et de bourgeois. La confrérie n'intéressait guère les petites gens de la bourgade. Elle existait encore au début du XVII<sup>e</sup> siècle. Les comptes des fabriques de l'église, pour les années 1585 à 1603, citent régulièrement cette confrérie ; elle versait à la fabrique la quote-part de la paroisse sur chacune des messes recommandées pour les membres défunts, soit cinq sols pour chacun. Nous apprenons par la même occasion que les femmes faisaient peut-être partie de cette confrérie ; ainsi sont citées, dans les comptes de la fabrique de l'année 1590-1591, Marguerite Rouzault, Amice Peyron, Marie Keratry et Katherine Le Gache.

Autrement plus importante, et mieux connue, fut la *confrérie du Rosaire*. En 1645 la communauté chrétienne de Locronan demanda à Mgr du Louët, évêque de Cornouaille, l'autorisation d'ériger une confrérie en l'honneur du saint Rosaire. L'autorisation fut accordée le 19 avril. Le jour de la fondation, un père dominicain de l'Abbaye blanche de Quimperlé vint à Locronan, et en sa présence les statuts de la nouvelle confrérie, rédigés par un notaire, sont signés par le clergé présent et les membres du général de la paroisse. Les confrères devaient participer aux fêtes de la Vierge Marie, ils prenaient part aux processions derrière leur bannière blanche. La confrérie venait en aide

aux plus pauvres de ses membres et assurait les frais d'obsèques des plus démunis. Un fabrique était nommé tous les ans, il portait le titre d'*abbé*. Il gérait les recettes et les dépenses de la confrérie et rendait compte de sa gestion comme les autres fabriques de la paroisse. C'est ce qu'a fait noble homme Laurent Nicollas en 1687 ; sa gestion fut mise en cause par son successeur Mathias Le Gall, comme nous l'avons vu plus haut. Enfin, la confrérie était inscrite au rôle des décimes. Sa quote-part, trois livres 10 sols, est modeste.

La nouvelle confrérie, - *breuriez* en breton, - se vit accorder l'autel du bas-côté nord. En 1668, Maurice Le Roux, un sculpteur de Landerneau, fabrique pour elle un autel surmonté d'un retable, ce qui nécessita l'obturation avec des pierres de taille de la petite fenêtre gothique du chevet, et sans doute aussi la destruction d'un vitrail. A moins que le vitrail, ayant subi des altérations ou ayant été victime de vandalisme, il ait été remplacé plus tard par un remplissage de maçonnerie. Rappelons que le même sculpteur fit aussi le retable de Brasparts en 1668 et celui de Bodilis en 1669.

Le Rosaire n'a plus guère la faveur du peuple chrétien, et les confréries du Rosaire sont bien mortes aujourd'hui, alors qu'elles étaient florissantes dans la majorité des paroisses au XVIIe et au XVIIIe siècle. Dans le Porzay, citons, en plus de Locronan, Quéménéven, Plonévez-Porzay, Plomodiern et Saint-Nic, et, au sud, la paroisse voisine, Plogonnec. La récitation du Rosaire était, sans doute, une prière répétitive : l'Ave Maria était récité 150 fois ! Cette prière qui combinait la Salutation de l'ange (Luc, I, 28)) et la Bénédiction de la cousine Elisabeth (Luc, I, 42) était la prière par excellence du petit peuple chrétien, alors que la récitation des 150 psaumes bibliques – le psautier, - était réservée aux moines et aux moniales. Le rosaire, c'était le « psautier de Notre Dame ».

Le retable porte quinze médaillons qui représentent en bas relief les mystères de la vie du Christ, depuis l'Annonciation jusqu'au Couronnement de Marie au Ciel ; le médaillon de la Crucifixion est visible tout en bas de la contretable. Car cette récitation des *Ave Maria*

s'accompagnait de la méditation de ces mystères du Christ. Précisons : chaque chapelet comprend cinq dizaines d'Ave ; trois chapelets, totalisant quinze dizaines, font un Rosaire. Autant d'Ave, autant de roses offertes à la Vierge Marie, disait-on autrefois. Le retable est une œuvre baroque, d'un style alors en vogue en Bretagne. Sur la contretable, la Vierge Marie, l'Enfant Jésus sur le bras gauche, tend à saint Dominique et à sainte Catherine de Sienne un grand chapelet. Le chapelet actuel n'est pas d'origine ; il fut apporté de Terre Sainte par une pèlerine vers 1980 ! Les deux saints passaient pour être de grands dévots au Rosaire.

La structure du retable n'a rien d'original. On y retrouve les quatre colonnes torsadées, à double rouleau pour celles de l'intérieur, et à simple rouleau pour celles de l'extérieur ; ces dernières sont agrémentées de pampres de vigne où des oiseaux picorent les grains de raisin. Au sommet, représenté en buste, un vieillard à barbe blanche, symbole d'éternité, c'est Dieu le Père ; il porte à la main gauche le globe surmonté d'une croix et bénit de sa main droite la Mère de Jésus. Sous les pieds de saint Dominique est représenté un chien portant dans sa gueule une torche enflammée, c'est le symbole de l'ordre dominicain, *Domini canis*, le chien du Seigneur, qui, selon le songe de la mère de Dominique, devait porter le feu de la foi chrétienne dans le monde. Le général de la paroisse eut sans doute à financer en grande partie la construction de ce retable comme il en avait eu l'initiative. Le fabrique de l'année 1667-1668 puisa certainement, de son côté, dans la caisse de la confrérie et on peut croire qu'il laissa en juin 1668 des comptes en déficit.

### ***La Déploration de Marie***

La Déploration, telle est l'appellation donnée au groupe en pierre polychrome du Pénity. Le corps de Jésus a été descendu de la croix, il va être déposé au tombeau avant le coucher du soleil. Le corps ne repose pas sur les genoux de sa Mère, comme c'est le cas traditionnellement dans les *Pietà*, mais sur le bas de son manteau. De

part et d'autre se tiennent deux hommes d'âge mûr, que l'évangile permet d'identifier : à droite, Nicodème, le docteur de la Loi, tient la couronne d'épines qu'il a détachée de la tête du Christ. A gauche, Joseph d'Arimathie, un ancien, c'est-à-dire un notable, membre du Sanhédrin ; il apporte un linceul. Dans sa douleur, Marie peut dire : « *O Vous qui passez par ce chemin, regardez et voyez s'il est une douleur pareille à ma douleur* » (Lamentations, I, 12). Derrière Marie, saint Jean qui soutient la tête de Jésus et Marie Madeleine qui apporte un vase de parfum pour l'embaumement du corps. Leurs têtes légèrement penchées, leurs yeux ouverts, tout exprime chez eux une immense douleur. Tous les témoins se tiennent silencieux, respectueux de la douleur de la Mère de Jésus. A peine pourrait-on remarquer la maladresse du sculpteur quand il donne au corps du Christ des jambes trop courtes et raides. Quant aux costumes, si les deux vieillards ont revêtu des costumes de théâtre, la Vierge est enveloppée dans un grand manteau à l'étoffe somptueuse, Marie Madeleine est en dame de la cour de Louis XII et d'Anne de Bretagne, Jean est figuré en jeune page de la même cour. Tout, attitudes et costumes, traduit une élégance rare dans l'ancienne statuaire de chez nous. Ce groupe sculpté daterait de 1517, il est donc contemporain de la construction du Pénity. Mais quel était son emplacement d'origine, dans l'église ou dans le Pénity ? Quel atelier de chez nous produisit cette œuvre exceptionnelle ? Pas de réponse à ces questions.

### ***Deux bas-reliefs mystérieux***

Le groupe de la Déploration du Pénity repose aujourd'hui sur un massif en pierre. Inséré dans ce piédestal, un panneau sculpté, en kersanton, représente en bas relief deux scènes de l'Évangile. A gauche, Marie Madeleine est tombée à genoux quand elle a reconnu celui qu'elle prenait pour le jardinier, Jésus lui-même après sa résurrection le matin de Pâques. Voilà pourquoi Jésus est représenté en jardinier avec son chapeau et sa bêche (Jean, XX, 14-16). A droite, nous sommes à l'auberge d'Emmaüs ; Jésus y rompt le pain devant les deux disciples rencontrés sur le chemin de Jérusalem (Luc, 24, 30-32).

D'où proviennent ces bas-reliefs en kersanton ? Remarquons que sur la bordure gauche subsiste un pan d'arcade, c'est l'amorce d'une autre scène en bas-relief. Manifestement, nous avons là un fragment d'une frise qui comportait une série de scènes évangéliques traitées en bas relief et qui était placée contre le mur au-dessus d'un autel. Ce qu'on appelle une contretable. Cette frise ornait-elle l'un des autels secondaires de l'église Saint-Ronan ? Ou provenait-elle de l'une des deux chapelles disparues, Saint-Maurice ou Saint-Eutrope ? Les archives sont muettes là-dessus. Mais ailleurs il subsiste encore quelques exemples de ce type de frise. A la chapelle Saint-Jean de Coadry en Scaër, un panneau de pierre polychrome représente aussi le drame de la Passion : au centre, le Christ en croix, assisté de Marie, et de Jean ; à gauche, le Christ ressuscité accueille Adam et Eve à leur sortie des enfers, et à droite, le Christ ressuscité est assis en majesté. Ce panneau du XVI<sup>e</sup> siècle, fixé au mur, sert de contretable à un autel latéral du bas-côté nord de la chapelle. A Locronan nous aurions donc affaire à un reste de contretable d'autel : un bas-relief du Christ en croix entouré de Marie et de Jean devait occuper autrefois le centre de la composition ; cette Crucifixion, mise en relation avec le sacrifice de la messe, devait garnir l'arcade dont il ne reste que la naissance. On peut reconstituer la frise entière illustrant la Passion en cinq bas-reliefs : les arcades abritaient deux scènes douloureuses de la Passion à gauche du Christ en croix, et deux scènes glorieuses de la Résurrection à droite ; n'ont été conservées que les deux dernières.

### ***L'orgue d'avant 1789***

Une tribune construite au fond de la nef des fidèles s'appuyait sur les deux gros piliers de la tour et portait un orgue. La tribune a disparu, sans laisser la moindre trace dans la mémoire paroissiale ; pourtant l'orgue existait encore au XIX<sup>e</sup> siècle, les archives en font foi. Il était l'œuvre de Thomas Dallam et de son fils Toussaint, des facteurs d'orgue d'origine anglaise qui ont beaucoup travaillé dans les diocèses de Léon et de Cornouaille. En 1671 Thomas Dallam signe avec la fabrique de Locronan un contrat pour la fabrication d'un orgue

mais, trop occupé ailleurs, il tarde à venir sur place. La fabrique lui intente un procès ; l'orgue est finalement fabriqué et installé en 1673. La fabrique de Locronan, en 1689, est sans doute à l'aise dans ses finances, car elle décide d'augmenter les jeux de son orgue ; le travail est confié à Toussaint Dallam. Son père Thomas, qui travaillait alors à l'église de Pleyben, vient l'aider à terminer son travail. Avant d'entreprendre ces travaux, la fabrique avait demandé à un organiste de faire l'expertise de l'orgue ; le travail fut fait par l'organiste de l'église des Carmes de Pont-l'Abbé, le frère Symphorien, de son nom de famille Piclet. Un patronyme qui nous fait penser à de possibles origines locronanaises, car c'est un nom de famille de la petite cité.

Les noms d'organistes n'apparaissent guère dans les registres paroissiaux ou les délibérations du corps politique. Les comptes des fabriques de saint Ronan qui ont été conservés en citent cependant quelques-uns ; au XVIII<sup>e</sup> siècle, ils reçoivent 120 livres pour avoir « touché les orgues » dans l'année écoulée : Jean Kerlan (écrit Glan) entre 1703 et 1708, Louis Kerlan en 1714. Il faut aller à Kergoat pour en découvrir un autre. En 1771, le corps politique de Quéménéven engage le sieur Jean-Joseph Blanchard, organiste à Locronan, « pour venir toucher [les orgues] de la chapelle de Notre-Dame de Kergoat toutes les fois qu'on chantera la grand-messe en la dite chapelle ». Le contrat du 12 mai attribue à l'organiste la somme de 120 livres par an. Le Sieur Blanchard habite rue Lann, il est alors sous-brigadier des fermes générales.

Le temps de la Révolution fut fatal à l'orgue. L'église fut fermée par les autorités révolutionnaires pendant plusieurs années ; l'instrument ne fut pas entretenu et l'humidité de l'église n'arrangea rien. En 1807, l'orgue était en mauvais état ; le recteur Gabriel Jacob, à peine arrivé à Locronan, projeta de vendre l'instrument. Heureusement, le maire Jean Daniélou réussit, dès l'année suivante, à débarrasser Locronan de cet encombrant recteur. La foudre qui tomba sur le clocher causa de graves dégâts, le bas de la nef souffrit de la chute des pierres ; on ne sait pas si l'orgue fut alors touché. Plus tard,

il sera démonté et vendu. Le buffet de l'orgue se retrouverait, dit-on à Locronan, dans la tribune de la chapelle Notre-Dame de Kergoat en Quéménéven. C'est ce qu'on racontait à Locronan, mais c'est oublier que la chapelle de Kergoat avait ses propres orgues au XVIII<sup>e</sup> siècle et que les orgues de Locronan seront laissées à l'abandon après 1880.

### ***La chapelle Notre-Dame de Bonne Nouvelle***

Une chapelle chère au coeur des paroissiens de Saint-Ronan, c'est bien Notre-Dame de Bonne Nouvelle. Une carte de 1695 couvrant le pays du Porzay et les bords de la baie de Douarnenez indique une chapelle « *Notre-Dame de Grâce* » entre le bourg de Locronan et le manoir de « Tresséaul », non loin du chemin qui conduit au port de Tréfeuntec. C'est la chapelle Notre-Dame de Bonne Nouvelle (*Itron Varia Kelou Mad*). En 1439, Jean Le Moyne, de Quimper, faisait don à la chapelle de deux sous de cire. Il l'appelait « *an iliz nevez*, », l'église neuve. Un document de 1550, la « déclaration » du prieur Danyel de Saint-Alouarn, l'appelle aussi « l'église neuve ». Aujourd'hui encore on l'appelle ainsi en breton, malgré son âge.

L'édifice est de plan rectangulaire, comme les églises du X<sup>e</sup> siècle, mais sans bas-côtés. De cette époque subsistent les deux portes de la longère du nord, reconnaissables à la sobriété des pieds-droits et des voussures. La fenêtre du chevet, encadrée de deux niches à l'extérieur, est une restauration du XVI<sup>e</sup> siècle. Comme à l'église Saint-Ronan, l'intérieur est coupé en deux par un arc diaphragme qui porte un clocheton refait dans le style classique vers 1700. Le lambris de charpente a gardé ses entrails engoulés.

Aux angles du chœur, deux niches à pilastres corinthiens abritent les statues de Notre Dame de Bonne Nouvelle et de la Sainte Trinité, Dieu le Père tenant la croix de son Fils, un groupe désigné comme la « Douleur du Père ». La statue de Marie allaitant son enfant mérite quelques explications. On retrouve dans les chapelles de Kergoat en Quéménéven et de Quillidoaré en Cast le même type de Vierge Mère au physique solide, sinon lourd, sans grâce même, ouvrant son corsage

pour tendre le sein droit à l'Enfant Jésus. Toutes trois, de facture réaliste, sont dites Notre Dame de Bonne Nouvelle ; la naissance de Jésus était la bonne nouvelle pour le salut de l'humanité, réalisant ainsi la prophétie d'Isaïe : « Comme ils sont bienvenus sur la montagne, les pas du messager qui apporte la bonne nouvelle, qui annonce la paix et le salut, qui dit à Sion : Ton Dieu va régner » (52, 7-10). Ces trois statues seraient de la première moitié du XVI<sup>e</sup> siècle.

L'autel, en pierre avec sa forte corniche moulurée, a perdu sa boiserie ; ne subsiste que le petit retable avec ses trois petits panneaux sculptés en bas relief : au centre, une Assomption, Marie vêtue d'une robe dorée, derrière elle un paysage de collines boisées. De part et d'autre, une Annonciation : à gauche, l'ange Gabriel, robe blanche et ailes dorées, lève la main, et à droite, la Vierge se tient à genoux sur un prie-Dieu. Au sommet du retable un miroir ovale doré soutient le Triangle divin, symbole de la Trinité au XVIII<sup>e</sup> siècle.

Un autre groupe sculpté doit retenir l'attention, c'est la « poutre de gloire », ainsi dénommée parce qu'elle porte le Christ en croix, veillé par sa Mère et l'Apôtre saint Jean. Son installation ne remonte qu'aux années 1980, elle est due à l'initiative du recteur Maurice Dilasser . Ces statues proviennent-elles de l'une des chapelles disparues ?

Notre étonnement est de retrouver une réplique de la Déploration dans la chapelle Notre-Dame de Bonne Nouvelle. Ce second groupe sculpté, qui a perdu sa polychromie, sort apparemment du même atelier ; l'anatomie du corps du Christ est identique, avec cependant une plus grande perfection. Est-il contemporain ou plus tardif ? On n'y retrouve pas l'atmosphère sacrée, la retenue de la Déploration du Pénit. La scène serait plus pathétique s'il n'y avait une tendance théâtrale dans les attitudes. Joseph d'Arimathie et Nicodème se tournent vers nous ; leurs visages, bien que graves, n'expriment pas la même douleur. Jean et Marie Madeleine lèvent leurs têtes et ferment leurs yeux. Marie, aux traits plus accusés de femme âgée, lève la tête, mais, les yeux fermés, retient sa douleur ; Jean lui soutient le coude.

Le calvaire du placitre est particulier. Au sommet d'un fût à six pans, la croix, en pierre calcaire, - matériau peu fréquent chez nous, - porte un Christ dont deux anges recueillent le sang dans des calices. Au revers, une Vierge à l'Enfant. La croix a été l'objet d'une restauration, en témoigne l'orientation du Crucifix vers l'est, contrairement à la tradition qui tourne le Christ vers l'ouest. Ce petit calvaire était autrefois peint ; une délibération du corps politique nous le révèle. Le 26 septembre 1723, marché était passé avec le peintre quimpérois Jean Mozin pour refaire les peintures et dorures de l'autel de la chapelle, ainsi que des deux niches et de leurs statues. Jean Mozin « s'obligeait encore de peindre la croix de pierre étant vis-à-vis de la dite chapelle ». Les peintures du petit calvaire n'ont pas résisté aux pluies et au temps humide. Mais même sans ses couleurs, c'est un calvaire émouvant dans sa simplicité.

Un lavoir subsiste au coin nord-ouest de la chapelle, il est alimenté par une fontaine dite fontaine de saint Eutrope, *Feunteun Sant Ytrop*, du nom du saint patron de la chapelle construite plus haut dans la rue Moal. Un grand fronton sommé d'une niche fut édifié en 1698 au-dessus de la fontaine. L'inscription, déjà notée, attribue cette œuvre à Mathurin Séné, le vicaire perpétuel de l'époque, et au fabrique Jean Conan, marchand de toile sur la Place de l'église. Aux troménies du début du XXe siècle, le gardien de la station de saint Eutrope offrait encore à boire aux pèlerins de l'eau puisée dans la fontaine de Bonne Nouvelle. Le petit placitre, les courtils, les maisons voisines, le silence, tout concourt à créer une atmosphère sereine, qui invite le visiteur à s'arrêter, à ne pas se presser, à goûter le calme de la nature encore préservée. Un endroit propice au recueillement.

### **1594-1598, les années noires**

Le roi de France Henri III meurt assassiné en 1589 ; son héritier légitime est Henri de Navarre, mais il est de confession protestante. Le royaume est divisé en partisans d'Henri IV (réformés et catholiques modérés) et en adversaires (catholiques intransigeants), ces derniers

bientôt réunis en une sainte Ligue catholique menée par la famille de Guise. Il en sortira une guerre civile, la « maudite guerre, », selon l'expression d'un contemporain, le chanoine quimpérois Jean Moreau. Locronan en subira le contrecoup, ce qui nous intéresse ici.

Un premier incident survient en 1590. Un certain Trongat recrute quelques partisans, s'empare du château de Pont-l'Abbé et s'y barricade avec d'autres huguenots, dont il se proclame le capitaine. Ce Trongat venait de Locronan, où il exerçait la fonction de sergent au service du prieuré. Les nobles des alentours de Pont-l'Abbé mirent le siège devant le château pour chasser cet aventurier ; un siège difficile, mais Trongat commit une imprudence, il voulut observer les assiégeants d'une petite lucarne, une arquebusade l'atteignit au front. Les assiégés se rendirent aussitôt. Jean Moreau dira de Trongat : c'était un « homme assez courageux » mais « une jeune tête éventée ».

Ce n'était encore à l'époque qu'un incident mineur. Un calme, précaire, règne encore au sein de la population. Le second dimanche de juillet 1593, le vicaire perpétuel René Hascoët pouvait organiser la grande troménie traditionnelle, - ce qu'il appelait la « procession générale » - mais à Locronan et dans les paroisses voisines régnait l'inquiétude. Deux seigneurs voisins, Jacques de Guengat et Claude de Névet, avaient embrassé la religion réformée. Si Brest reste fidèle au roi, Quimper est ligueuse. Les remparts de la cité épiscopale sont réparés, les bourgeois prennent les armes et des patrouilles régulières veillent aux portes de la ville. Une armée royale conduite par le maréchal d'Aumont met le siège devant la ville en octobre 1594. Parmi les assiégés l'union est fragile, on soupçonne certains de vouloir traiter avec le maréchal d'Aumont. Parmi les suspects un avocat au Présidial de Quimper, Yves Allanou. Il avait été sénéchal du prieuré de Locronan, et pour une faute grave il avait été destitué de son poste en 1586. Un homme d'origine modeste, - il était le fils d'un maréchal de Plonéis, - mais ambitieux et retors. Les assiégeants, avec lesquels il avait pris secrètement contact, se méfiaient aussi de lui : « Traître Allanou ! » disaient-ils. Il affectait le plus grand zèle pour la Ligue, il

faisait des rondes sur les remparts de la ville, mais toujours accompagné de quinze ou vingt de ses partisans. Le siège débuta le 9 octobre 1594 ; le 11 octobre, les bourgeois capitulaient. Maître Allanou reçut 200 écus et fut fait procureur des bourgeois par le maréchal d'Aumont. Jean Moreau en fut écoeuré ; il écrivait de maître Allanou, dans le français de son temps : « Lors il faisoit beau pêcher en eau trouble ; aussi y fit-il bien ses orges comme il voulut ». L'année suivante, cet Allanou fut même miseur, c'est-à-dire trésorier, de la communauté urbaine de Quimper !

Le maréchal d'Aumont ne s'attarda pas à Quimper. Il prit la route de la Presqu'île de Crozon, où un contingent d'Espagnols, venu de Port-Louis, construisait depuis le mois d'avril un fort à la pointe de Roscanvel, face à la place forte de Brest. Le maréchal entreprit le siège du fort le 18 octobre. Un siège difficile, les Espagnols opposant une résistance opiniâtre jusqu'à l'arrivée espérée de renforts ; leur commandant, don Juan del Aguila, se dirigeait alors à marches forcées vers la Presqu'île. Après son passage à Briec, pressé, il laissa ses canons près de Coray, s'arrêta à Locronan et poussa jusqu'à Plomodiern. Là il apprit la chute de la forteresse. Le 17 novembre, la forteresse était tombée aux mains du maréchal après quatre assauts meurtriers. D'Aumont rentra à Quimper par la vieille route royale qu'il avait empruntée à l'aller. Locronan était une étape obligée. Ainsi le bourg vit-il ces jours-là passer sur la place des soldats de toute nationalité, Espagnols au service de la Ligue, Français et Anglais au service du Roi. Un document ancien parle d'un camp à Locronan où le maréchal d'Aumont s'était arrêté fin décembre 1594. Il avait de fait réparti ses soldats autour de Quimper. En quoi consistait ce camp ? Où se trouvait-il ? On ne le sait pas.

De ces événements les registres paroissiaux gardent la trace. Le fabrique de l'église Saint-Ronan, Mahé Quiniou, a noté dans ses comptes une dépense de 5 sols faite pour « accoustrer la tombe des Espagnols ». Une seule tombe mais combien de soldats décédés de maladie ? Ces soldats étrangers laissèrent aussi de mauvais souvenirs de leur passage dans le Porzay.

Le passage incessant de troupes créa un climat d'insécurité dans le pays. Si le maréchal d'Aumont maintenait la discipline dans ses troupes, d'autres chefs de guerre confondaient guerre et pillages, tel le comte de La Maignane. Ce gentilhomme conduisait une troupe de quelque 700 à 800 hommes ; il prétendait combattre pour la Ligue, mais il se conduisait en brigand, il fallait bien payer les soldats. En janvier 1594, venant du Faou, il veut rejoindre Quimper par le Porzay. Il avait promis aux bourgeois de Quimper que « lui ni ses gens ne prendraient la valeur d'un œuf sans le payer ». Il voulait seulement « rafraîchir ses troupes » dans le pays. Mais parvenu à Locronan, à la fin du mois de janvier, il laissa ses soldats faire demi-tour pour aller « à la picorée » dans les villages du Porzay, depuis Locronan jusqu'à Plomodiern ». La curée dura plus de quinze jours. On peut croire que les maisons du bourg de Locronan furent pillées. Quant aux bourgeois de Locronan, hommes de loi et riches marchands, on suppose qu'ils avaient trouvé refuge derrière les remparts de Quimper. Dans la plaine du Porzay les animaux domestiques furent réquisitionnés, il fallait bien nourrir ces centaines de soldats. Parmi ces bestiaux, il faut compter les bœufs à labour, indispensables alors aux travaux agricoles. Le 12 février seulement La Maignane quittait Locronan. La population du Porzay pouvait respirer, mais la peur subsistait chez les gens. Selon Jean Moreau, « Quand ils n'eussent vu que deux cavaliers passer le chemin, ils se cachaient dans les fossés et dans les landes pour se sauver ». La Maignane était sans doute d'abord un soldat qui avait mis son épée au service de l'un des partis, la Ligue catholique en l'occurrence, mais la population du Porzay ne vit en lui qu'un bandit. C'était « un pillard de grand style », disait l'historien Henri Waquet ; nos ancêtres n'auraient guère apprécié ce jugement.

En cette époque troublée, où l'autorité royale était absente, la cause de la Ligue ne sera qu'un prétexte pour se livrer au pillage. Parmi les chefs de bandes qui désolèrent le pays à cette époque, il faut citer Guy-Eder de La Fontenelle. Lui n'était qu'un bandit de grand chemin. Il a sous ses ordres plusieurs centaines d'hommes ! Il pille Penmarc'h, Pont-Croix, tente même d'assiéger Quimper. En mai 1595

il s'était emparé de l'Ile Tristan, face au port de Douarnenez ; les troupes royales ne purent jamais le déloger de son repaire. De là, à plusieurs lieues à la ronde, il rançonne les marchands, entre autres ceux de Locronan, emporte grains, bestiaux et fourrages. Il pille le château de Lézargant, dans le bois de Névet, en 1597. Déjà, en 1593, alors qu'il écumait le Poher et la région de Carhaix, il pensait à visiter de bons bourgs, comme Châteauneuf, Châteaulin, Le Faou, Douarnenez et Locronan. La réputation de richesse du bourg de Locronan était donc bien connue. De fait, La Fontenelle occupait avec ses soldats le bourg de Saint-René au début du mois de mai 1594. Après le passage du comte de La Maignane, le bourg était pillé une seconde fois. Les bourgeois de Quimper, craignant une attaque contre leur ville même, demandèrent au chanoine du Marc'hallac'h et un certain Rubien d'aller à Locronan pour y rencontrer La Fontenelle et le supplier de rentrer dans le pays de Carhaix. Une mission périlleuse pour les deux députés, on connaissait la férocité du bandit ; elle coûta 72 sols au procureur miseur de la ville, Roland Le Dénic. Un officier des gardes du duc de Mercoeur, le Sieur de Kerdaniel, vint aussi à Locronan avec ordre de « faire desloger les troupes du Sieur de La Fontenelle y estant ». On ne sait s'il réussit dans sa mission.

La paix ne revint dans le pays de Cornouaille que lorsque le roi Henri IV vint à Nantes en avril 1598, accompagné de l'armée royale ; il y signa l'édit de tolérance en faveur de ses sujets protestants et obtint la soumission du duc de Mercoeur, gouverneur de Bretagne et chef de la Ligue. La Fontenelle lui-même bénéficia de la bonté du roi, au grand scandale des gens du pays de Douarnenez. A Locronan, l'année suivante, 1599, la grande troménie reprit, le second dimanche de juillet, son périple traditionnel sous la responsabilité d'Yves Mingam, le vicaire perpétuel.

Le pays était ruiné au sortir de la guerre : bourgs saccagés, tel Penmarc'h, des terres laissées en friche, des habitants réduits à la misère. Autrefois, lors de la procession des Rogations dans la campagne, les paroissiens chantaient la prière litanique : « De la peste,

de la famine et de guerre délivre-nous, Seigneur.» Jamais cette invocation ne fut plus d'actualité qu'au cours de ces années 1594-1598. La famine, ou au moins la disette frappa les plus pauvres. Bestiaux et grains emportés par La Fontenelle, que restait-il pour nourrir la population ? Les finances de la paroisse elle-même avaient subi le contre-coup des malheurs de l'époque. Jean Calvez le Jeune et Glazien Conan, fabriques pendant l'année 1594-1595, furent bien embarrassés lors de la reddition de leurs comptes en juin 1595 devant les paroissiens ; ils durent avouer que les rentes dues à l'église Saint-Ronan n'avaient pu être perçues « à raison, dirent-ils, du malheur du temps, le tout estant ravagé et désolé ».

D'autre part, les épidémies décimèrent une population affaiblie par la disette. Déjà en 1594, le maréchal d'Aumont ramena de Roscanvel une troupe atteinte d'un mal non identifié par les contemporains. D'après le chanoine Jean Moreau, c'était une maladie inconnue mais contagieuse, qui ne produisait aucune marque extérieure et emportait son homme en vingt-quatre heures. La peste éclata dans la région de Quimper en 1598. Le Porzay en fut la victime. On le constate à Locronan sur les registres paroissiaux de Locronan : baisse grave des baptêmes et des mariages, montée des décès. La vie paroissiale est gravement perturbée : des paroissiens ont fui, des prêtres au service de l'église Saint-Ronan aussi.

Le chanoine Jean Moreau a dressé un tableau très noir de la misère du pays de Cornouaille. Pourtant les trésors d'orfèvrerie des paroisses réapparaissent au grand jour. C'est le cas à Plonévez, à Locronan aussi. L'enquête menée en 1618 à Locronan par le sénéchal de Châteaulin ne signale aucune perte due aux guerres de la Ligue. Où donc avait-on caché ces pièces précieuses pendant les années noires 1594-1598 ?

### **Milices gardes-côtes**

La lecture des registres de baptêmes et de mariages de Locronan réserve parfois des surprises. On relève ainsi, en 1771, dans un acte de

décès, le nom de « noble homme Jean-Joseph Le Bel, capitaine de la milice garde-côtes de cette ville ». Ce n'était pas un militaire, mais un marchand de draps de la place.

Tout au long des XVII<sup>e</sup> et XVIII<sup>e</sup> siècles, le gouvernement royal eut le souci de protéger les côtes du royaume contre les agressions des corsaires, barbaresques ou européens, et celles des flottes des pays voisins, dont l'Angleterre et la Hollande. Des milices paroissiales ont toujours existé ; ce sont les « paroisses sujettes au guet de mer » qui nous intéressent ici. Situées à moins de deux lieues de la côte, les paroisses côtières de la baie de Douarnenez devaient fournir un nombre d'hommes tirés au sort qui serviraient dans les corps de garde construits au-dessus des falaises (tels ceux de Tréfeuntec et de Talagrip) ou dans les troupes assurant la défense de Brest dans la Presqu'île de Crozon. Des troupes supplétives, dirait-on aujourd'hui. Le 18 juin 1694, une flotte anglo-hollandaise débarqua une troupe anglaise sur la grève du Trez-Rouz à Camaret ; leur but était de prendre à revers le port de Brest. Ils furent repoussés et obligés de rembarquer avec de lourdes pertes en hommes. Un bon contingent de miliciens de la capitainerie de Crozon prit part à la bataille aux côtés des dragons du roi. Une complainte célébrera l'ardeur de ces paysans soldats, ceux qu'on surnommait les « *youenn* » [ou *ar youenned*] et les « *Pétra* », sans doute parce que, ne connaissant pas ou si peu le français, ils disaient à chaque ordre de leurs chefs : « *Petra* ? (Quoi ?).

Le XVIII<sup>e</sup> siècle ne connut pas de débarquement autour de Brest, mais la flotte anglaise et les corsaires restèrent des menaces constantes au cours des guerres du XVIII<sup>e</sup> siècle, en particulier la guerre de Succession d'Autriche (1740-1748) et celle de Sept-ans (1756-1763). Le duc d'Aiguillon, gouverneur de Bretagne depuis 1753, améliora le service des milices gardes-côtes, grâce à l'ordonnance royale du 25 février 1756. Les miliciens eurent l'obligation de venir aux « montres et revues » annuelles, la première le 1<sup>er</sup> mai et la seconde fin octobre ou début novembre. Marche au pas, défilé, maniement du fusil, exercices de tir remplissaient la journée. Les landes du Ménez-Hom et de la montagne de Locronan virent assez régulièrement ces grandes

assemblées. En cas d'alerte sur Brest, les miliciens rejoignaient Crozon et servaient sur les batteries de Camaret et de Roscanvel. L'ordonnance royale de 1681 obligeait chaque milicien à apporter son fusil ou son mousquet, plus une épée ; c'était malheureusement un armement hétéroclite ; l'ordonnance de 1756 décida que des fusils de guerre, entreposés dans les magasins militaires, seraient désormais fournis aux miliciens. Des châtiments étaient prévus pour les infractions à l'ordre, cela allait de l'amende pour non présence à la convocation jusqu'à la peine du bagne pour désertion en cours de bataille. Mais les autorités militaires étaient bien conscientes de la faiblesse de ces troupes paroissiales ; elles dénonçaient leur manque de préparation, leur indiscipline également.

Les paysans-soldats d'un jour étaient encadrés par les nobles du pays ; ceux-ci étaient soldats par tradition. Les seigneurs de Moëlien en Plonévez, officiers de marine de génération en génération, ont participé à cette mission. Ainsi, en 1635, Nicolas de Moëlien portait le titre de « capitaine et garde-côtes pour sa Majesté ès paroisses de Ploulan, Plouaré, Plounévez et autres ». Mais il faut remarquer que le Porzay comptait au XVIII<sup>e</sup> siècle peu de nobles vivant dans leurs manoirs. C'est ainsi qu'il faut peut-être expliquer la présence de bourgeois parmi les officiers des milices de la capitainerie de Crozon. A Locronan, maître Alain Piclet servait en 1757 sous les ordres de Jean-Joseph Le Bel avec le grade d'enseigne du détachement de la ville. Il était marchand de draps sur la place ; sa maison, aujourd'hui disparue, faisait face au porche. Un autre marchand occupa pendant vingt-cinq ans le grade de capitaine dans la milice, Pierre-Elie Chardon. Il est dit, en 1763, dans un acte des registres paroissiaux, « capitaine de la milice garde-côtes [de Locronan] et négociant de cette ville ». En 1775, il est encore capitaine d'infanterie garde-côte. Comment n'évoquerait-on pas ici la figure du maître d'une famille seigneuriale voisine, René de Névet. Au cours de l'été 1675, il s'était vu confier une mission difficile, ramener la paix dans un Porzay en révolte. La paix revint dans le Porzay dès la fin du mois d'août. L'année suivante, il mourait à l'âge de 34 ans ; son épitaphe est encore

lisible sur la pierre tombale conservée dans l'église de Locronan. Nous apprenons ainsi qu'il fut « colonel du ban et arrière-ban et garde-coste général de l'évêché de Cornouaille ».

La Révolution supprima en 1791 les milices gardes-côtes. Il fallut les rétablir quatre ans plus tard, car la guerre avait repris avec les Anglais, et nos côtes étaient de nouveau menacées.

### **La corvée des grands chemins**

Au XVIII<sup>e</sup> siècle, l'administration royale s'attacha à l'amélioration des routes royales, celles qu'on appelait alors les grands chemins (en breton, *an henchou bras* ou *an henchou meur*). Le nom du duc d'Aiguillon, en particulier, est attaché à cette œuvre. Deux routes royales seulement traversaient le Porzay, celle de Quimper à Lanvéoc par Locronan et celle de Quimper à Châteaulin par Pont-Quéau. Leur entretien était désormais assuré par le système de la corvée imposée aux paroisses limitrophes. Chacune aurait sa portion de route à entretenir, mais pas celle de son propre territoire. Ainsi les paroissiens de Plonévez travaillaient entre le moulin de la Lorette et Bonnescat en Plogonnec, Plomodiern entre Bonnescat et le bourg de Locronan, Ploéven de la Place des Charrettes au nord de Goulit-ar-guer. Les corvéables de Plogonnec allaient travailler sur le grand chemin de Quimper à Châteaulin, avec ceux de Quéménéven et de Cast.

Dans les paroisses étaient astreints à la corvée les ménagers payant l'impôt de la capitation, chacun ayant à travailler un nombre de toises proportionnel à son chiffre de capitation (une toise pour deux sols) ; il s'y rendait à cheval, semble-t-il, et la corvée comportait plusieurs journées au printemps et en automne. Chaque paroisse avait son syndic des grands chemins. Nommé par le corps politique, il avait à convoquer les paroissiens astreints à la corvée et, sur le grand chemin, il se faisait aider par d'autres ménagers nommés à cet effet, les « députés ». Syndic et députés avaient à répartir la portion de route entre les « corvoyeurs » ; en compensation, ils étaient dispensés de la corvée elle-même. Des sous-ingénieurs, qui dépendaient de l'ingénieur des Ponts et chaussées, fournissaient pics, marteaux, pelles

et matériaux (cailloux). L'ingénieur David avouait que les corvoyeurs travaillaient peu. Et leurs rapports avec les syndics étaient parfois difficiles ; ainsi, en 1787, le syndic Mauguen de Plomodiern se plaignait devant le commissaire inspecteur de la route d'être continuellement menacé, il craignait même pour sa vie. L'un des députés de la même paroisse, un dénommé Mignon, fut agressé et blessé sérieusement à la tête par l'un des corvoyeurs, un Guillaume Gonat (Gannat sans doute), de Lagad-Ven. La corvée des grands chemins était impopulaire ; à la veille de la Révolution, les cahiers de doléances de 1789 réclameront sa suppression et son remplacement par un impôt payé par tous les citoyens.

Le passant peut être frappé par la bonne largeur gardée par la portion de route entre la Kroaz-Kében et l'entrée de la rue Saint-Maurice ; la vieille route aurait-elle gardé la largeur originelle prévue par les ingénieurs, 30 ou 32 pieds ?

Des bornes plantées au bord du grand chemin indiquaient autrefois la portion de route réservée à chaque paroisse ; elles portaient le nom de la paroisse et le nombre de toises. La plupart ont disparu. Il en restait peut-être une, et c'est à Locronan. Jusqu'aux environs de l'année 1959, on l'appelait la Kroaz-Troyout, dont il n'aurait subsisté que le fût. En réalité la Kroaz-Troyout se trouve dans le vallon, entre les villages de Goulit-ar-Guer et de Kervellic ; nous en avons déjà parlé. La borne de corvée était bien à 100 toises du bas du village, comme l'indique le plan de l'ingénieur, mais elle n'avait pas d'inscription. Les corvoyeurs de Saint-Nic travaillaient de cette borne jusqu'au bourg de Plonévez.

La portion de Locronan, qui allait de Croaz-ker au Moulin de La Lorette, faisait environ 750 toises de longueur (la toise valait six pieds, soit 1,95 mètre). En cette veille de la Révolution, le syndic s'appelait Olivier Mao. En 1775, d'après le registre paroissial de cette année, c'était « honorable homme Olivier Moreau, marchand ». La traversée du bourg, longue de 105 toises, était à la charge du corps politique.

Les habitants de Locronan veillaient avec jalousie à la préservation

de « *leurs privilèges et exemptions* ». Les privilèges et exemptions d'autrefois, le Roi les respectait, mais la capitation était un impôt nouveau. C'est le roi Louis XIV qui l'institua en 1695 pour financer ses guerres. Cet impôt nouveau n'entrait pas dans la liste des exemptions dont jouissaient les paroissiens de Locronan. Il fallait donc que les ménagers du lieu prennent leurs pioches et leurs brouettes pour trimer sur la route royale.

### **Le temps de la Révolution**

La Révolution de 1789 met fin à une période dite l'Ancien Régime par les historiens, ces trois siècles, XVIe, XVIIe et XVIIIe, dont nous venons de retracer les grandes lignes.

La première nouveauté, ce fut la création des communes ; le mot commune n'ayant pas d'équivalent dans la langue bretonne, on parlera encore longtemps de la paroisse, *ar barrez* en breton. On ne parlera plus du corps politique qui désignait au XVIIIe siècle l'ancien général de la paroisse, mais du conseil général de la paroisse. Et ce conseil général ou municipal sera désormais élu par les citoyens. Au printemps 1790, on procède à Locronan comme dans les autres communes à des élections. Est élu maire Germain de Leissègues, un notable de la commune ; il sera aidé par quatre officiers municipaux, - nos adjoints-maires, - que nous verrons réunis à l'église paroissiale le 30 janvier 1791, quand le recteur prêtera le serment à la Constitution civile du clergé. L'Eglise elle-même est l'objet d'une nouvelle organisation. Les frontières des diocèses sont bouleversées. Il n'y aura plus de diocèses de Cornouaille et de Léon, il y aura désormais un seul diocèse dont les frontières correspondront à celles du département du Finistère nouvellement créé. Par contre, les limites des communes correspondront aux anciennes limites des paroisses, ainsi les citoyens ne seront pas déconcertés.

Une autre nouveauté, d'une gravité extrême, touchait l'Eglise dans son existence même. Les évêques et les curés des paroisses seraient désormais élus par les citoyens. C'est ainsi que Louis-Alexandre Expilly, alors curé de Saint-Martin de Morlaix et député aux Etats

généraux, sera élu évêque du Finistère par une assemblée de citoyens réunis à la cathédrale de Quimper le lendemain de la Toussaint 1791. Il sera le premier évêque constitutionnel de France. Malheureusement, l'Assemblée Nationale avait procédé à ces réformes sans même avoir consulté le Pape Pie VI.

### ***Les biens de l'Eglise nationalisés***

Ces réformes pouvaient paraître bien lointaines aux paroissiens de Locronan. D'autres réformes vont bouleverser la vie des paroisses. Un décret de l'Assemblée Nationale, daté du 2 novembre 1789, mettait à la disposition de la Nation, c'est-à-dire de l'Etat, tous les biens de l'Eglise de France, son but étant de garantir la Dette publique qui alors grevait le budget royal. Les biens du prieuré et de la paroisse passèrent donc sous l'autorité de l'administration des Domaines ; ils étaient mis sous séquestre en attendant leur liquidation. De plus, dans la nuit du 4 août 1789, les députés avaient voté la suppression des banalités : plus de moulin banal ni de four banal. Les citoyens étaient libres d'aller où bon leur semblerait pour moudre leurs grains ou cuire leur pain.

Mathieu Le Houarner perdait son titre de prieur, mais il lui fallait quand même vivre. L'Assemblée Nationale avait décidé que les prêtres en fonction dans les paroisses seraient payés par la Nation, tout comme les autres fonctionnaires. Pour déterminer le montant du traitement du recteur, l'administration voulait connaître ses revenus réels. Le 23 décembre 1790, Mathieu Le Houarner faisait parvenir à M. Fénigan, le procureur syndic du district de Châteaulin, huit liasses de titres du « ci-devant prieuré » dont il avait été le « prieur commendataire ». Le même jour, le « ci-devant prieur » donnait un relevé complet des revenus tirés du prieuré, indépendants de ceux perçus sur la paroisse. Le moulin du prieuré et le four banal lui rapportaient 309 livres, les chefs-rentes 108 livres, les lods et ventes (sur les ventes et successions) 57 livres, etc. A quoi s'ajoute la dîme « levée en gerbes », qu'il est intéressant de noter : elle consistait en seigle et en avoine, on ne cultivait donc pas le froment dans les terres du bas de la Montagne. Cette dîme rapportait 300 livres 8 sols. Le

recteur reconnaît « avoir joui de la maison ci-devant prieurale, y joint cour, jardin, un champ, un courtil à chanvre, contenant en tout à peu près un journal et demi », donnant un revenu estimé à 75 livres. Il déclarait tirer au total un revenu de 873 livres ; une référence utile pour nous aujourd'hui, la livre métallique de 1790 correspondait au franc germinal qui eut cours jusqu'à 1914.

### ***Le recteur prête le serment***

Comme le maire, le recteur doit prêter le serment de fidélité à la nouvelle Constitution. Ce sera fait le dimanche 30 janvier 1791. A la fin de la grand-messe, Mathieu Le Houarner monte en chaire ; sont présents le maire Germain de Leissègues et les officiers municipaux, Yves Piriou, Hervé Douérin, René Piclet et Jean Le Bris. Le recteur, la main *ad pectus* [à la poitrine], jure de « *veiller avec soin sur les fidèles de sa paroisse, d'être fidèle à la Nation, à la Loi et au Roi et de maintenir de tout son pouvoir la Constitution décrétée par l'Assemblée Nationale et acceptée par le Roi* ».

Un procès-verbal est dressé par un secrétaire présent à la messe et expédié immédiatement aux administrateurs du district de Châteaulin. Tous les recteurs du Porzay ont fait le même serment ce dimanche 30 janvier ou l'un des dimanches suivants, tous ont fait partie de l'Eglise constitutionnelle que le pape avait condamnée. En ces temps troublés, gouverner une paroisse n'était pas une sinécure. La persécution religieuse fit rage au cours des années 1793 et 1794. Ce fut le temps de la Terreur. Les prêtres assermentés eux-mêmes n'y échappèrent pas. Le culte fut interdit et l'église Saint-Ronan fermée. Après une période de calme et de liberté du culte pendant l'année 1795, la persécution religieuse reprit sous le régime du Directoire (1795-1799). Mathieu Le Houarner vécut ces années difficiles dans la discrétion, vivant de la petite pension que l'administration révolutionnaire versait aux prêtres retirés.

Cependant, le culte semble avoir repris en 1798. Les messes et les baptêmes sont célébrés, mais sans manifestations extérieures ; les processions hors de l'église sont strictement interdites, les cloches

également. L'évêque constitutionnel Audrein lui-même avait, le 29 octobre 1798, participé à une procession dans le cimetière de Pleyben, en compagnie des prêtres du coin, dont Gabriel Marchadour curé de Châteaulin et Jean-François Porlodec recteur de Plomodiern. Il fut convoqué au tribunal correctionnel de Châteaulin pour avoir enfreint la loi ; il évita de justesse une amende.

Le dimanche 2 mars 1800, Mathieu Le Houarner célébrait la grand-messe quand il fut interrompu par un individu qui était entré « ivre dans l'église en chantant des hymnes sur des tons non usités, de manière à distraire les auditeurs et à empêcher le curé de célébrer sa messe ». L'individu était, hélas, connu, c'était un prêtre, Pierre-François Colin, alors ministre du culte à Plogonnec. Son addiction à la boisson était connue ; déjà à Pemmarc'h on dénonçait son inconduite ; il y était le compagnon de bouteille d'un Jean Le Dréau, percepteur des contributions. Cette fois-ci, sur plainte de Mathieu Le Houarner, Pierre-François Colin fut convoqué devant le tribunal correctionnel de Châteaulin et condamné à un mois de prison et à cinquante francs d'amende.

### ***La vente des biens nationaux***

Les biens du prieuré et de la paroisse, alors sous séquestre, allaient être vendus au profit de la Nation, certains dès 1792, la plupart au cours de l'été 1796 ou, selon le calendrier révolutionnaire, au cours du mois de thermidor de l'an IV. La liste des biens vendus établie vers 1824 par l'archiviste départemental d'alors, Pierre-Marie Legrand, distingue les biens de la fabrique paroissiale et de la fabrique de Saint-Eutrope de ceux proprement dits du prieuré. Celui-ci ne possédait plus que le four banal, le moulin dit du Prieuré, un champ et un courtil. Il reste que la paroisse de Locronan était riche en biens fonds, terres et maisons ; à l'origine de ces biens il faut rappeler les fondations de messes et services pour défunts garantis par ces donations.

Le four à ban est vendu avec sa maison le 16 juin 1792 à Hervé-Lazare Douérin, loueur de chevaux ; il était officier municipal de la commune. Le fermier du four continua sans doute son métier de

fournier, il changeait seulement de propriétaire. C'était peut-être Nicolas Alix, signalé comme payant la patente en 1798. Ce four étant le seul dans le bourg, on continua sans doute à y venir cuire son pain ou à s'adresser à celui de Rozancelin dont les ruines subsistent encore.

Les pièces de terres vendues sont de nature variée, champs, courtils, prairies. Nous en citerons quelques-unes, les toponymes rencontrés sont toujours intéressants à noter : un *liorz Leuric* et deux courtils du même nom, un parc *Toul ar broc'h* (le trou du blaireau), un parc ar Viguel, un parc Toulemonde (nom de famille connu à Locronan, Omnès), un champ Néroquéot (*an ero guéot* en breton, le sillon d'herbe ) un parc ar Vénec, des prairies, *foënnec ar Haën* (ou foënnec ar c'haon), alimentée par la fontaine Saint-Miliau au bas de Kerjacob), foënnec sant Eutrop, cette dernière appartenant à la fabrique de la chapelle Saint-Eutrope.

Qui sont les acquéreurs de ces biens d'Eglise ? D'abord des paroissiens du lieu, par exemple, Olivier Moreau, l'un des aubergistes de la place, Nicolas Daniélou, Jean Chapalain pour le champ Néroquéot, René Albert, débitant de vin au bourg, pour le Ty-an-Iliz, Jeanne Albert pour le parc Toul-ar-broc'h. Le notaire Mancel acquiert, lui, « une allée et deux rangs d'arbres de chêne de Locronan au Méné ». Un bourgeois de Quimper, Charles Durand, achète trois prairies, foënnec an Haën, foënnec sant Eutrop et une troisième à Kernescop (en Plogonnec) ; le même achètera les métairies de Moëlien et de Keryar en Plonévez-Porzay. Jacques Normand, le meunier du Moulin du Pont en Plonévez, acquiert un champ voisin de son moulin, le *parc-sant-Renan*. Citons encore le parc *ar men-guen*, acquis le 12 thermidor de l'an IV (1796) par Hervé Douérin au Créac'h ; le 23 mars 1807, Anna Seznec, veuve de Jean-Louis Sauveur de Kervavarn, achètera cette tenue dite aussi du Douérin.

Quant aux convenants du Créac'h, de Kervavarn et de Boursan-Braz, leurs fonds appartenaient depuis la fin du XVIIe siècle aux seigneurs de Moëlien ; le prieuré y avait perdu, semble-t-il, presque

tous ses droits. Guy-Marie de Moëlien ayant émigré au printemps de 1792, ses biens sont mis en vente. Jean-Louis Sauveur achète le fonds de son convenant de Kervavarn le 26 germinal de l'an VI, au début du printemps 1798 ; il avait déjà acheté en août 1796 la Montagne de Kerdoutous. Les chefs-rentes que les prieurs jusqu'à Mathieu Le Houarner percevaient sur ces villages ont été supprimées dans la Nuit du 4 août 1789 comme derniers restes de la féodalité. Sont perdues également les chefs-rentes que le prieur pouvait percevoir sur les villages de Trévigodou et des environs en Plonévez-Porzay. Restera longtemps le souvenir de noms de lieux témoignant de l'ancienne fortune prieurale, telle la Montagne du Prieuré, le Moulin du Prieuré, *Meilh-ar-Priol*, et le lieu-dit *Stang-ar-Priol*, sous Kerbléon-Vihan en Plonévez.

La paroisse de Locronan sortait ruinée de la Révolution. Dans une lettre adressée le 7 janvier 1808 à l'évêque de Quimper, le maire de l'époque, Daniélou, dressait un tableau misérable de l'église paroissiale : « Avant la Révolution, l'église avait au moins 3.000 livres de rente. Il n'en reste plus que le souvenir. Une argenterie superbe ornait son intérieur. Le vandalisme a fait sa proie d'environ 200 marcs de ce métal. Il y avait des ornements dorés de la plus grande beauté. On les a tous enlevés. De même pour les balustrades, les fermetures en fer du chœur et les sept cloches. L'église a perdu en principal au moins 80.000 francs (germinal) et est devenue une des plus pauvres ». De ces cloches, descendues en 1793, on devait, en particulier, fondre de la petite monnaie de bronze nécessaire aux petits échanges ; elles furent transportées à Brest par le port de Port-Launay et entreposées à l'arsenal. Les beaux ornements étaient tissés de fils d'or et d'argent, et le métal précieux intéressait les autorités révolutionnaires dont les caisses étaient vides. Le marc d'argent valant environ 244,7 grammes, ce sont presque 49 kilogrammes du métal précieux qui partirent à la fonte ! Une perte irréparable à noter, c'est la confiscation de la grande croix de procession, orgueil de la paroisse. On ne parlait pas à cette époque de protéger le patrimoine !

### ***Des prêtres dans la tourmente***

Nous avons évoqué la prestation du serment constitutionnel le dimanche 30 janvier 1791. Si Mathieu Le Houarner avait juré fidélité à la Nation, à la Loi et au Roi, il n'en fut pas de même d'autres prêtres qui avaient des liens avec Locronan.

Mathieu Le Houarner avait, depuis 1787, un vicaire, Jean Piclet. Ce dernier était né à Saint-Nic. Le 30 janvier 1791, il refusa de prêter le serment à la Constitution. Comme tous les prêtres réfractaires au serment, il dut quitter sa paroisse de Locronan. Le temps de la Révolution fut pour lui un temps d'épreuves. Emprisonné à plusieurs reprises, il mena une vie précaire entre sa famille et Douarnenez. Arrêté une fois de plus en 1798, il fut enfermé dans la citadelle de Saint-Martin de Ré, où il mourut le 8 février 1801, âgé de soixante-deux ans.

De 1765 à 1768 le recteur en titre, – on ne disait plus vicaire perpétuel, - s'appelait Jean-Marie de Leissègues de Rozaven. Il était né à Locronan le 1er juillet 1732, sa mère était d'une famille connue à Locronan, celle des Moreau. Entré dans la Compagnie de Jésus, il était professeur de philosophie au collège de Caen quand la Compagnie fut dissoute en 1763 et il dut rentrer au pays. Il était recteur de Plogonnec depuis 1780 quand il fut élu le 2 avril 1789 député du clergé aux Etats Généraux. Vint le vote de la Constitution civile du clergé qui mettait l'Eglise sous l'autorité absolue de l'Etat. L'Assemblée Nationale ajouta à la loi l'obligation pour les prêtres en exercice de prêter le serment, au même titre que tous les élus. Jean-Marie de Rozaven prêta donc le serment, le 2 janvier 1791, devant toute l'Assemblée Nationale. Pris de remords, il rétracta publiquement son serment au cours de la séance du 6 janvier.

Revenu à Plogonnec lors de la clôture de l'Assemblée Nationale (30 septembre 1791), en butte à l'hostilité du nouvel évêque Expilly, l'abbé Jean-Marie de Rozaven dut céder sa paroisse. Le 20 juin 1792, accompagné de son jeune neveu Jean-Louis, il quitta secrètement le pays et débarqua le 24 à Jersey. De là il reprit le bateau et arriva à

Londres. Au début de l'année 1793, les deux exilés parviennent dans le duché de Clèves, au bord du Rhin. Mais la guerre s'étend jusque dans la Rhénanie ; devant l'invasion de l'armée française, Jean-Marie de Rozaven se réfugie à Paderborn ; le prince-évêque le reçoit et le loge dans une ancienne maison de Jésuites, Buzen. On perd sa trace ensuite. Le proscrit ne reverra pas sa paroisse natale.

Un ancien recteur de Locronan, Philippe Jacob, que nous avons vu organiser la grande Troménie de l'an 1779, refusa aussi de prêter le serment à la Constitution civile du clergé 1791, il était alors recteur de Laz. Il dut quitter sa paroisse, le gouvernement exigeant qu'un prêtre ne pouvait exercer de fonction religieuse dans une paroisse sans avoir prêté le serment. Emprisonné à Landerneau en 1794, dans l'ancien couvent des Capucins, il fut conduit à Rochefort avec 28 autres confrères et enfermé, le 9 août, dans l'un des pontons amarrés au quai, un navire désarmé, le « Washington ». Il y souffrit la faim, le manque d'hygiène et, l'hiver venu, le froid.

Parmi ses compagnons d'infortune, il y avait deux prêtres de Plonévez-Porzay, Ignace Le Garrec et Alain Le Floc'h. Libéré à Saintes avec ses compagnons – neuf étaient morts, -- le 12 avril 1795, Philippe Jacob pouvait revenir au pays et y jouir d'une liberté précaire. Il est emprisonné de nouveau le 9 mai 1798, puis relâché le 18 octobre de la même année. Interdit de culte en dehors de l'église, il ouvre pourtant une petite école dans une maison particulière, à Leuhan ; il y enseigne surtout le catéchisme. Pour cause d'activité illicite il est de nouveau arrêté en septembre 1799 et conduit cette fois-ci au château de Brest ; il y meurt le 3 décembre 1799, âgé de 64 ans.

Nous ne pouvons clore ce chapitre de la Révolution sans évoquer la fin tragique du père Charles de Locronan, de son vrai nom René Guéguen. Né le 24 avril 1712, il était le fils de Guillaume Guéguen Sieur de Kermorvant, originaire de Quimper, procureur fiscal des juridictions seigneuriales de Névet, Guengat et Kervent-Porzay, et de Julienne Rio. Le père Charles était entré dans l'ordre des Capucins ; il était membre du couvent d'Hennebont quand la Révolution éclata.

L'Assemblée Nationale supprima par décret les ordres monastiques et interdit les vœux monastiques comme contraires à la liberté individuelle proclamée par la Déclaration des Droits de l'Homme et du Citoyen. Le couvent d'Hennebont est fermé. En 1793, le père Charles est conduit à Nantes et il est enfermé dans un ancien couvent de son ordre. La ville de Nantes vivait sous la menace des armées vendéennes ; un comité révolutionnaire, poussé par des clubs extrémistes, faisait régner la terreur. Arriva en 1793 un représentant en mission, muni des pleins pouvoirs par la Convention, Jean-Baptiste Carrier, un « homme sombre et renfermé et d'une exaltation à la limite du dérangement mental », selon un historien. Pour purifier Nantes et la région de ses éléments suspects, il reprit les méthodes inventées par les révolutionnaires du lieu, des « bateaux à soupape » et les noyades dans la Loire. Un vieux chaland, *La Gloire*, amarré au bord du fleuve, servait depuis peu de prison à 84 prêtres, le père Charles de Locronan était l'un d'eux. Le bateau est conduit au milieu du fleuve et abandonné ; des sabords creusés préalablement sous la ligne de flottaison cèdent et l'eau envahit le chaland. L'expérience fut reprise dès le lendemain, elle était plus expéditive que la guillotine et les fusillades !

C'était le 16 novembre 1793. Trois jours après la noyade, un corps était rejeté sur la rive de Chantenay ; d'après le registre des décès de la ville, c'était « le corps d'un inconnu, âgé d'environ quatre-vingts ans, revêtu de l'habit des Capucins ». C'était vraisemblablement le corps du père Charles ; il était âgé de quatre-vingt un ans.

### ***La paix religieuse***

La paix religieuse fut apportée par le Premier Consul, Napoléon Bonaparte. En 1801, le ciel s'éclaircit pour l'Eglise de France. Bonaparte voulait d'abord rétablir la paix intérieure dans la République, mettre fin aux désordres, à la guerre de Vendée et à la chouannerie en particulier. Le conflit religieux issu de la Constitution civile du clergé était donc à régler en premier. Dans cette affaire, le Premier Consul ne commettra pas l'erreur de l'Assemblée Nationale en

1790. Il traitera avec le pape Pie VII et il aura la chance de trouver en face de lui un pape uniquement soucieux de la survie de l'Eglise de France. Les négociations aboutissent à la signature d'un concordat le 15 juillet 1801. Le 10 avril 1802, dimanche de pâques, le Concordat était promulgué officiellement à Notre-Dame de Paris en présence du Premier Consul.

Le Concordat de 1802 reprenait les grandes lignes de la Constitution civile du clergé mais corrigeait les deux erreurs graves commises en 1790 : les curés des paroisses seraient désormais nommés par l'évêque du diocèse et non plus élus par les citoyens, tandis que les évêques seraient choisis par le Pape en accord avec le gouvernement français. Le nouveau clergé, composé de prêtres jureurs et de prêtres réfractaires, serait rétribué par l'Etat.

Bonaparte mettait ainsi fin aux troubles religieux. La chouannerie était jugulée en Bretagne. Cependant il faut préciser que ni Locronan ni le Porzay n'eurent à souffrir de cette guérilla, car il n'y eut jamais de chouans dans le Porzay. En 1803, les paroisses étaient pourvues d'un recteur. Joseph Vistorte recevait la charge de la paroisse de Locronan. Lui aussi avait refusé le serment. Emprisonné en juillet 1792 au château de Brest, il fut sommé le 24 juillet de signer une prestation de serment. Ils furent 72 prêtres à refuser de signer. La sentence fut sans appel : ils furent condamnés à la déportation et embarqués le 12 août sur le vaisseau *le Jean-Jacques*. Le 18, après avoir subi une violente tempête, Joseph Vistorte et ses confrères débarquaient dans le port de Ribadeo en Galice. De ce séjour forcé en Espagne, Joseph Vistorte gardera le goût de la langue espagnole, dont il usera volontiers dans ses lettres. Les débuts à Locronan furent difficiles. Le presbytère était en très mauvais état, la commune ne pouvait pas le réparer faute de ressources, mais le recteur n'en faisait pas reproche au maire. Il ne se plaignait pas de son sort ; il était logé, dit-il, chez monsieur Rozaven : « Quel meilleur logement et quel meilleur sort puis-je avoir ? »

---

---

La paix religieuse est sans doute effective, mais des temps difficiles ont commencé pour la cité de Locronan. Au cours du siècle qui vient, le bourg ne sera plus animé que par le passage des voyageurs et par les jours de marchés et de foires ; les auberges, seules, pourront encore prospérer. Une époque noire qui persistera jusqu'au lendemain de la guerre 14-18 et que l'on n'aime guère évoquer à Locronan.

## Chapitre 4

### *LES TOILES DE CHANVRE DE LOCRONAN*

La « cité des tisserands », c'est ainsi que l'on désigne parfois le bourg de Locronan. L'expression peut prêter à confusion. Les tisserands n'ont jamais habité les belles maisons de la place, quelques marchands de toiles sans doute. Les tisserands vivaient dans les maisons des rues Moal et Saint-Maurice et dans les villages voisins.

L'on parlera au XVIII<sup>e</sup> siècle de la « manufacture de Locronan ». L'expression n'est pas juste. Il ne faut pas imaginer de grands ateliers où d'innombrables ouvriers travailleraient à leurs métiers. En réalité, les métiers sont dispersés dans les rues de Locronan même et dans les villages des paroisses des alentours. C'est tout un pays qui s'adonne au tissage. Au milieu du siècle, hors de Locronan même, où presque toutes les ménages ont leur métier à tisser, le tissage est encore une activité importante dans le sud du Porzay.

C'est une industrie rurale qui, au-delà des besoins de la population locale, travaille pour l'exportation vers les pays d'Europe par le port de Pouldavid puis celui de Douarnenez. Une industrie qui apparaît à la fin du X<sup>ve</sup> siècle, se développe au XVI<sup>e</sup> siècle, se maintient pendant le XVII<sup>e</sup> siècle et la première moitié du XVIII<sup>e</sup> siècle, avant de décliner dans la seconde moitié de ce siècle. La Révolution sonnera le glas de cette longue histoire. C'est donc l'histoire de cette industrie que nous allons évoquer dans ce chapitre.

## Le chanvre, une culture traditionnelle

Les archéologues pensent retrouver des traces du tissage au cours de la préhistoire, c'est-à-dire à l'Age du Bronze (- 2000-850) et à l'Age du Fer (- 850-50). Le tissage répondait au besoin de se vêtir d'habits de laine, de chanvre ou de lin. A l'époque gallo-romaine, les trouvailles sont plus nombreuses : pas de tissus, qui, trop fragiles, ne pouvaient subsister dans les sols humides, - mais des fusaïoles, rondelles percées d'un trou qui servaient à maintenir le fuseau, des pesons et des contrepoids en terre cuite. Des fragments de soufre pur qui servaient au blanchiment des fils ou des toiles et des cuves de foulons pour la teinture des tissus ont également été retrouvés. Au cours du Moyen Age, le tissage était connu, les miniatures des manuscrits en font foi. Mais peu d'archives ont subsisté sur le tissage en Cornouaille pour cette époque-là.

La culture du chanvre était pratiquée par tous les ménagers de chez nous, ne fût-ce que pour les besoins familiaux. Près de chaque ferme un courtil, entouré de haies ou de murs, était réservé à cette culture. En breton, c'était le *liorz kanab*. Ce dernier mot, qui vient du latin cannabis, était d'usage courant au XVIIe et au XVIIIe siècle, comme en témoignent les aveux et déclarations de l'époque, mais un mot plus ancien, d'origine bretonne, *kouarc'h*, était resté d'usage dans certaines contrées de la Bretagne, en particulier dans le Vannetais ; on le retrouve dans des noms de villages, par exemple Kergouarc'h en Locmaria-Berrien. Une preuve d'ancienneté de la culture du chanvre

C'était une culture soignée, la terre du courtil était bien fumée, le climat doux et légèrement humide favorisait la pousse du chanvre comme celle du lin. Le semis se faisait en mars et avril ; on utilisait toujours les graines de la récolte précédente. Les pieds de chanvre étaient mâles pour le quart et femelles pour les trois quarts. Les plants mâles, qui venaient à maturité plus tôt, donnaient la meilleure filasse mais exigeaient plus de travail pour l'arrachage à la main. Les tiges, qui peuvent être longues de 2 m. et plus, étaient liées en petits paquets puis dressées soit en faisceaux comme les gerbes de blé soit sur deux files parallèles en forme de toiture contre une perche horizontale.

Voici les principales opérations qui permettent d'extraire de la tige de chanvre les fibres textiles dont on fera les toiles. Le paysan procédait d'abord à l'*égrenage* : Un grand peigne à dents de fer permettait d'égrener les tiges femelles. L'ouvrier passait les têtes de tiges à travers les dents de fer, il le faisait à plusieurs reprises, tandis qu'un grand drap recueillait, sous le peigne, les graines libérées. Egrener se disait en breton *dic'hreuna*.

Venait ensuite le *rouissage* : Les tiges, mâles et femelles, étaient posées au fond de l'eau d'un ruisseau. C'est le routoir des notaires qui, dans les partages d'héritages, n'oubliaient pas ce trou d'eau ; dans la langue bretonne, nos ancêtres l'appelaient le *poull-kanab* ou, dans le Porzay, *an ogen*. Il n'est pas facile de retrouver ces routoirs d'autrefois, la mémoire des familles est souvent défaillante. Un document notarié révèle, à l'occasion, l'existence de ces douets. Un exemple suffira. Le 28 octobre 1823, deux ménagers, Yves Fertil, de Lesvren-Izella, et Gilles Louboutin, de Cosquinquis en Plonévez-Porzay, signent un accord, où il est question d'un pré nommé *foennec ar Garrec* (du nom du lieu-dit surplombant le vallon), dans lequel « dévale un ruisseau d'eau du moulin de Kerdoutous. Le propriétaire de ce pré sera tenu de faire circuler la partie de l'eau qui restera après irrigation de son pré dans le douet à chanvre ou à lin existant dans un autre pré nommé *foennec ar stang*, tant que ce dernier en aura besoin soit pour rouir soit pour abreuver ses bestiaux ».

L'opération de *rouissage* durait de vingt à vingt-cinq jours si le routoir était traversé par des eaux courantes, dix à douze jours en eaux stagnantes. Le trempage des tiges dissolvait la matière gommorésineuse qui maintenait les fibres de la tige. Ensuite, si le temps était beau, l'on mettait les tiges à sécher sur l'herbe d'un pré ; au cas contraire, le four encore chaud après la cuisson du pain servait également à la même opération. La fermentation des tiges polluait l'eau des ruisseaux, mais les seigneurs fonciers n'osèrent jamais interdire cette opération.

Les opérations suivantes, *broyage* et *cardage*, consistaient à séparer la filasse de son enveloppe et de la nettoyer de ses fibres. Les

actes des inventaires citent toujours la broye ou braie. Cet instrument ressemblait à un chevalet sur lequel l'ouvrier broyait la chènevotte de la tige pour en extraire la filasse. Suivait l'opération du *cardage* : La carde était formée d'une planche garnie à l'une des extrémités d'une dizaine de rangées de pointes de fer. Le passage répété des filasses entre ces dents de fer débarrassait celles-ci de l'étaupe et des filaments provenant de la matière ligneuse.

Venait enfin le *filage* : C'était le travail des femmes. Longtemps, les fileuses ont travaillé à la quenouille, au point que l'expression désigna traditionnellement la femme ; l'expression « tomber en quenouille », à propos d'un héritage, est connue. Dans le filage, le fil s'enroulait autour d'un fuseau que la fileuse faisait tourner de l'autre main. L'invention du rouet à filer, au XVI<sup>e</sup> siècle, allégea grandement le travail de la fileuse, qui manoeuvrait l'instrument de son pied. L'existence de la roue est à l'origine de l'expression bretonne *karr da neza*, charrette à filer.

Un dernier instrument, cité dans les inventaires, c'est le *dévidoir*. Comment le décrire sans la présence d'un dessin ou d'une photo ? « C'est, dans le fait, la charpente d'un tambour que la dévideuse fait tourner et sur le pourtour de laquelle elle enroule son fil. Lorsque l'écheveau est assez gros, on arrête le dévidoir et on lie le fil en forme de 8, ou bien on le dévide en peloton en faisant tourner le dévidoir à l'envers ». L'instrument était d'introduction tardive en basse Bretagne, aucun mot spécifique ne le désignait dans la langue bretonne, on disait *dividouer* ; c'est ainsi que le notaire le transcrivait dans un inventaire fait au moulin de Névet en 1748.

Le fil était prêt pour le *tissage*. Les cartes postales ont popularisé cet instrument, souvent rudimentaire, - il est rarement prisé à bon prix dans les inventaires, - avec sa chaîne et sa trame. Mais de lui sortaient diverses variétés de toiles, des olonnes pour faire des sacs ou des voiles de bateau, des locronan à deux fils, des noyales simples, des mélys simples, des mélys doubles, des prélaris ou prélaris 24 pouces. Un document des Archives départementales (10 L. 229), donne « l'état des toiles » marquées en 1790 dans le bureau de Locronan.

Le métier à tisser ou à texier se disait en breton *ar stern*, littéralement le cadre. Dans bien des villages du Porzay subsistait encore en 1789 une grange réservée au travail du tissage, c'était le *ty-stern*, même si le métier à tisser ne fonctionnait plus. C'était parfois en même temps la maison à four, an *ty-forn*.

### **Le commerce des toiles au XVe et au XVIe siècle**

La Guerre de Cent ans opposait encore le royaume de France à celui d'Angleterre pendant la première moitié du XVe siècle, gênant ainsi le commerce maritime de ces deux pays. Le duc de Bretagne Jean V (1399-1442) sut garder la neutralité dans ce conflit interminable. Ce qui permit aux marins bretons de sillonner les mers depuis l'Espagne jusqu'à la Baltique.

### ***Maîtres de barques et marchands bretons***

Les maîtres de barque des ports bretons, - Roscoff, Saint-Pol, Audierne, Pouldavid, Penmarc'h, - fréquentent régulièrement les ports d'Angleterre (Exeter et Plymouth en particulier), de Flandre (Arnemuiden, avant-port d'Anvers) et d'Espagne (Bilbao, Cadix). Parmi les produits transportés, du sel de Bourgneuf, des vins de Bordeaux et des produits de Bretagne même, dont des grains, du beurre et du miel. Les sacs renfermant du sel sont faits en toiles de chanvre de provenance bretonne, d'où le nom d'olonne qui leur est donné, sans doute à cause de localités du bas-Poitou (Saint-Gilles d'Olonne en particulier). Le nom désignera bientôt les toiles de chanvre de Locronan que transportent les maîtres de barque ; c'étaient les *olonas de Pondabi* pour les Espagnols, les *boldavis* ou *poldavis* pour les ports anglais et flamands. Les autorités portuaires notaient sur leurs registres, - les « *portbooks* » dans les ports anglais, - les noms des bateaux et de leurs capitaines avec la nature des marchandises transportées. Et l'on s'aperçoit que les bateaux bretons sont des unités modestes, trente à soixante tonneaux pour la plupart.

L'exemple d'un marchand de Morlaix est éclairant. Le mercredi 6 novembre 1521 ; Nicolas Coëtanlem fait rédiger son testament. C'est le testament d'un armateur qui fait beaucoup d'affaires. Ses bateaux

sillonnent les mers, jusqu'à Lisbonne et Cadix. Parmi les clients notés dans le testament, des « angloys », des marchands de Southampton semble-t-il, qui nous intéressent ici. L'armateur leur doit de l'argent pour des marchandises qu'il a transportées en leur nom vers d'autres ports ; parmi ces marchandises, des toiles de chanvre de Locronan. Il doit rembourser à Richard Septmès la valeur de cinq pièces, à Jehan Best celle de quinze pièces, à Jehan Dolman, serviteur de Richard Adam, celle de cinq pièces trois quartouron, etc. Ce sont, ordinairement, de petites quantités de pièces de toile que Nicolas Coëtanlem transporte ; pourtant, un cas révèle un commerce parfois plus important, celui d'Amice veuve de Jehan Best père. Coëtanlem lui doit le paiement de 59 pièces de toile de Locrenan, « reste de 82 pièces, lequel reste [il] ordonne être payé à la dite Amice ou à ses hoirs [héritiers] ». Est-ce une dette déjà ancienne ?

En 1530, un bateau de chez nous, les cales remplies de toiles, va d'un port à l'autre sur les côtes de l'Espagne ; on ne sait ni le nom du marchand ni son port d'attache. A Cadix, en Andalousie, il a vendu vingt pièces de toile, à 8 ducats la pièce, à savoir « VI pièces et demye Doulas [Daoulas?], VI pièces bastard Doulas, plus VII pièces et demye *Locrenan* ». Dans un autre port, Saint Lucas (?), il a vendu VI pièces *Locrenan*, savoir III pièces en gros et II pièces en détail, valant en tout, en ducats, XLI ducats et LI deniers ». Ce ne sont pas seulement des toiles à voiles, mais aussi des toiles à usage domestique, si l'on en croit l'article : « Vendu au grand coustumier dudict Saint Lucas pour le duc de Médyna une pièce *Locrenan*, VI ducats et demy » (Soc. d'émulation des Côtes-du-Nord, année 1903).

Des documents anglais de la fin du XVe siècle et du début du XVIe ont pu faire croire à l'existence de toiles de chez nous dans les ménages de Grande-Bretagne. Le 20 mars 1528 [1529 aujourd'hui], Lore Hayward, résidant à Hungerford, rédige son testament. Parmi ses vêtements personnels, elle lègue à sa fille Johan un tablier de Hollande et une blouse de lokram [*a lokram smock*], à son autre fille, Agnès, une blouse de toile [*a canvas smock*], à ses deux belles-filles Alice et Isabelle Kyrton chacune un drap de lokram [*a lokram sheet*]. Un

dictionnaire d'ancien anglais en fait une étoffe de lin pour usages domestiques variés ; il ajoute que c'est aussi « an article made of Lockram, from Locrenan (*Cell of st Ronan*), the name of a village in Brittany ». Un *locrenan*, dirions-nous ; un nom de lieu d'origine serait devenu un nom commun. La première mention de ce tissu dans les documents anciens est de l'année 1484. On sait que les marchands et les maîtres de barque de chez nous fréquentaient déjà les ports anglais au début du XVe siècle et peut-être même dans la seconde moitié du XIVe siècle.

Disons honnêtement qu'un doute sérieux subsiste, cependant, sur l'origine bretonne du mot *lockram*. Shakespeare, dans *Othello*, emploie le même mot *lokram*, mais il en fait un tissu d'origine hollandaise. Ajoutons que les toiles du pays de Locronan étaient connues dans les ports d'Europe, mais c'était des toiles de chanvre ; des toiles de lin provenant du pays de Locronan ne sont jamais mentionnées. Le lin était cultivé évidemment dans le Porzay, - on connaît les *poul-lin*, - mais c'était seulement pour les besoins domestiques du pays et sans doute pour les marchés locaux.

Il subsiste trop peu d'archives du XVe et du XVIe siècle pour qu'on puisse décrire avec précision les débuts de la fabrication des toiles de chanvre de Locronan et des paroisses des environs.

### ***Le port de Pouldavid***

Le nom de Pouldavid restera longtemps lié au commerce des toiles de Locronan. Bien des cartes anciennes du duché de Bretagne portent la mention de Pouldavid. Dans l'Histoire de Bretagne de Bertrand d'Argentré, parue en 1582, Pouldavid est marqué au fond de la baie de Douarnenez. Une gravure imprimée en 1591 reprend la même carte de B. d'Argentré avec la mention de Pouldavid. Bien plus tard, une carte du duché imprimée par un Hollandais, de Hooze, porte la mention « *Baie de Poldavid et de Douarnenez* » ; c'était en 1694, une époque où le port de Douarnenez l'emportait sur l'anse de Pouldavid même. Le port de Pouldavid connut une activité intense autrefois, et le voyageur de passage ne le devine pas, vu la modestie du vieux bourg.

Une famille noble tira de ce port une part notable des ressources qui lui permettaient de tenir son rang, c'est la famille de Névet. Les Névet avaient acquis par mariage au XIII<sup>e</sup> siècle la seigneurie de Pouldavid, qui couvrait Pouldergat et Poullan. Cette seigneurie était particulière : elle vivait de la mer toute proche, comme en témoignent les droits suivants qu'elle percevait sur les transactions :

\* Des taxes dites coutumes sur le débarquement des marchandises dans le port de Pouldavid et plus tard dans le Port-Rhu.

\* Des taxes sur toutes les marchandises vendues aux halles de Pouldavid, surtout au marché aux blés du vendredi.

Dans son « aveu » de 1644, Jean de Névet rappelait tous ces droits et bien d'autres. La rivière [de Pouldavid], écrit-il, « a flux et reflux, port et hâvre, distant seulement de la mer de trois portées de mousquet. Le seigneur de Névet a droit d'ancrage tant en la dite rivière, son hâvre, hâvres de Port-Rhu, Tréboul-coz, Trébihan, que côtes circonvoisines, pêches, coutumes, moulins, four à ban, prisons, halles, auditoire, où s'exerce en un seul corps la juridiction de tous ses fiefs par ses officiers, piliers, colliers, potences, patibulaires ». Retenons de cette déclaration que les toiles embarquées au port de Pouldavid étaient soumises à la « coutume », nous dirions aujourd'hui au paiement d'un droit coutumier, et que la même taxe était perçue sur les fils et les toiles vendus dans les halles du lieu.

### ***Toiles de Locronan et toiles d'ailleurs***

Le XVI<sup>e</sup> siècle fut, dit-on, le grand siècle des toiles de Locronan. Mais la manufacture de Locronan n'était pas seule sur le marché des toiles de chanvre. D'autres toiles se vendaient dans les ports anglais sous le nom d'olannes de Bretagne. Il s'agit sans doute des toiles tissées dans le pays de Merdrignac, alors dans l'ancien évêché de Saint-Malo. Elles ne répondaient pas sans doute aux mêmes besoins. Les voiles des navires demandaient des toiles de bonne dimension ; les pièces de toile de Locronan répondaient peut-être mieux à leurs besoins. Chaque pièce tissée mesurait trente aunes en longueur, soit un peu plus de 33 mètres, et trois quarts d'aune en largeur, tandis que

celle de Merdrignac était deux fois moins longue, et aussi plus étroite.

Ce qui explique peut-être le succès des toiles de Locronan dans les ports espagnols. Les historiens sont persuadés, d'après les documents portuaires de l'époque, que les toiles à voile de Locronan ont équipé de nombreux navires de l'Espagne, les navires de guerre comme les bateaux de commerce. Les galions et les galéasses sillonnaient l'océan Atlantique entre la métropole et l'Amérique latine. L'Espagne gardait le monopole de ce commerce, et Cadix en était le port. L'historien Jean Tanguy a retrouvé dans les archives portuaires les contrats passés entre 1595 et 1599 entre marchands espagnols et chantiers navals près de Saint-Sébastien. La grande majorité des toiles à voiles commandées sont des « *olonas de Pondabi* ». L'historien a relevé le nom d'un marchand de chez nous, un Jacques Durant habitant le port de Penmarc'h ; ce marchand a livré en 1598 cinq pièces de pondabis. Ces dates, 1595 à 1599, dont nous allons parler, sont à retenir. Comment des ballots de toiles de Locronan ont-ils pu parvenir dans les ports espagnols en ces années de guerre civile qui ont apporté la ruine dans les campagnes de Cornouaille ? Dans quel port ont-ils été embarqués , Audierne peut-être ? Le port de Pouldavid était anéanti.

### ***1594-1598 : Le temps des malheurs***

Le XVI<sup>e</sup> siècle se termina mal pour le commerce des toiles à Locronan. Les guerres de la Ligue, qui désolèrent la Bretagne entre 1590 et 1598, en étaient la cause. Le Porzay ne fut touché par cette guerre qu'à partir de l'année 1594. Le passage incessant des troupes, françaises, anglaises et espagnoles, par la vieille route royale reliant Quimper à la Presqu'île de Crozon sema l'insécurité dans le pays. Comment tenir des foires, embarquer des ballots de toiles au port de Pouldavid, quand un brigand, La Fontenelle, tenait l'île Tristan et rançonnait tout l'arrière-pays. On trouve un écho de cette situation catastrophique dans un document de 1644, l'aveu que fait Jean de Névet pour ses domaines et ses privilèges, cinquante ans après les événements. En 1597, dit-il, la Fontenelle avait profité de la mort de Claude de Névet, son grand-père, pour attaquer ses domaines et piller son château de Lezargant. Parmi ses domaines il y avait le port de

Pouldavid, d'où les bateaux embarquaient les toiles de Locronan. Le brigand, écrit-il, « pilla toute la ville de Pouldavid, en exila les habitants et la démolit entièrement jusqu'aux halles, moulins, prisons et patibulaires, et en fit emporter tous les matériaux audit fort [de l'Ile-Tristan], même [ceux] du quai et hâvre pour s'y fortifier ; ce qui resta [il] le fit brûler et n'y laissa que les vestiges ». Autant dire que jusqu'à l'année 1598 les navires ne fréquentaient plus le port de Pouldavid et que le commerce des toiles de Locronan était gravement entravé. D'autres ports profitèrent sans doute de la ruine de Pouldavid.

### **Le commerce des toiles au XVIIe siècle**

Le commerce des toiles reprend dès la fin des guerres de la Ligue en 1598. La production de toiles de chanvre de Locronan reprit son activité d'antan mais elle ne retrouva plus le niveau du XVIe siècle.

La concurrence devient vive entre les manufactures de Bretagne. En Espagne, les ateliers de Locronan perdent leur première place dans la production des toiles à voiles ; deux autres centres de production lui font maintenant concurrence, Merdrignac et Vitré en haute Bretagne. Les toiles de Vitré, dites des canevas - les *Vitry canvas* des Anglais, - connurent également une période faste, qui se prolongea longtemps dans le XVIIe siècle. Les ports d'embarquement de ces canevas, ce furent Saint-Malo et Nantes. Les canevas étaient fabriqués dans les campagnes entourant la ville, mais les marchands étaient tous de Vitré. C'était des commerçants entreprenants et audacieux, - Locronan en manquera toujours, - et les maisons qu'ils ont bâties dans la ville de Vitré portent témoignage de leur richesse, au point de faire l'étonnement du roi Henri IV lors de son passage dans cette ville.

Dès le début du XVIIe siècle, les chantiers navals d'Espagne achètent des canevas de Vitré pour fabriquer les voiles de leurs bateaux et délaissent peu à peu les toiles de Locronan. Avant le milieu du siècle de nouvelles toiles apparaissent sur le marché espagnol, les noyales, fabriquées dans la région de Noyale-sur-Vilaine, au sud-est de Rennes ; elles seront exportées par le port de Nantes. Enfin, des concurrents redoutables, les grands marchands de Hollande, fabriquent

leurs propres toiles dans leurs manufactures. De plus, les Hollandais sont au XVII<sup>e</sup> siècle les grands « rouliers » d'Europe ; leurs bateaux de fort tonnage éclipsent les petits bateaux des ports bretons et les grands marchands d'Amsterdam n'ont pas de peine à concurrencer les toiles de Locronan. Les olonnes de Pondabi disparaissent des comptes des chantiers espagnols. Restera la toile à usage domestique qui, par le port de Cadix, approvisionnera l'Amérique latine.

Dans les ports anglais, les canevas de Vitré et les noyales l'emportent largement sur les olonnes de Locronan et les toiles de Merdrignac dans les années 1660-1685. Les chiffres relevés par Jean Tanguy ne laissent aucun doute. *Noyal canvas* et *Vitry canvas* sont fort connus maintenant dans les ports anglais, entre autres à Plymouth et à Londres ; ils doivent leur succès à leur qualité ; les négociants de Saint-Malo ont veillé constamment à cette qualité.

Mais le siècle se termine mal. En 1687 le ministre Colbert fait porter par l'autorité royale un arrêté qui majore lourdement les droits de douane à payer sur les draps anglais débarqués dans les ports du royaume, le but de l'arrêté étant de protéger les draps français contre la concurrence étrangère. Les Anglais répliquent en majorant à leur tour leurs droits de douane sur les produits français vendus en Angleterre. Le coup sera dur pour les toiles de lin du Léon comme pour les toiles de chanvre de Locronan. Mais ce sont les guerres engagées par le roi Louis XIV contre l'Angleterre, - la guerre de la Ligue d'Augsbourg (1689-1697) et la guerre de Succession d'Espagne (1702-1713) – qui précipiteront le déclin de la manufacture des toiles de Locronan. Le marché anglais est fermé, les mers sont infestées de corsaires anglais, tandis que le marché espagnol était déjà perdu avant ces deux guerres. Pour pallier au manque de toiles à voiles pendant ces guerres interminables, les Anglais ont développé la culture du chanvre en Irlande dont le climat humide lui était favorable, et créé dans la foulée des manufactures de toiles. Les années de paix voient le commerce reprendre avec les ports anglais, mais les années prospères ne reviendront plus. Ne restait plus que le marché français pour les toiles ordinaires (draps, sacs) et les toiles à voiles pour petits bateaux.

Les registres du port de Bordeaux notent encore l'arrivée de petits bateaux de Pouldavid et d'Audierne, ce dernier port embarquant sans doute des toiles de Meilars et Mahalon, bien que portant le nom de poldavis.

Ces guerres, cependant, ne ruinèrent pas la manufacture de Locronan, car elle garda longtemps deux clients importants, la Compagnie des Indes et l'Arsenal de Brest.

La Compagnie des Indes avait été fondée en 1666 par le ministre Colbert pour le commerce dans l'Océan indien, les Indes Orientales, disait-on alors. Le ministre fit choix de la rade de Port-Louis pour y faire construire un port de commerce, ce fut l'origine du port de L'Orient, aujourd'hui Lorient. Très tôt, la Compagnie acheta des toiles de Locronan, dont des toiles à voile pour équiper ses propres navires. Elle aura son bureau à Locronan même, dans la grande maison du bas de la place. En 1764, c'est noble homme René Croze qui tient le bureau ; il est dit dans les registres paroissiaux officier de la Compagnie des Indes orientales. La façade actuelle porte, sur le fronton de l'une des lucarnes, la date de 1689. Le commerce des toiles reprit après les guerres de Louis XIV. Mais à partir de 1740, la production des toiles de Locronan ne suffisant plus, la Compagnie s'approvisionna dans l'évêché de Rennes qui fabriquait les noyales.

Le même ministre Colbert, qui avait en charge la marine, résolut en 1665 de faire de Brest un grand port de guerre à l'ouest du royaume. L'équipement des bateaux demandait des voiles ; c'est encore la manufacture de Locronan qui fournit les toiles nécessaires à la fabrication des voiles dans l'arsenal construit à partir de cette époque dans la rivière de la Penfeld. Une manufacture de toiles à voiles fut de plus construite dès 1687 dans le quartier de Pontaniou ; elle recruta des ouvriers tisserands jusque dans le pays de Locronan. Elle avait ceci de particulier que les métiers, plus de cent, étaient réunis dans un seul bâtiment. Elle portait le titre de « manufacture royale », privilège accordé par le Roi qui lui donnait une sorte de monopole, mais c'était, en réalité, une entreprise privée. Elle fut

transportée à Recouvrance en 1746, enfin installée dans l'enceinte même de l'arsenal par l'ingénieur de la Marine Antoine Choquet de Lindu, qui construisit un bâtiment particulier pour elle en 1763-1764. Elle aurait pu concurrencer dangereusement les toiles de Locronan, mais les grandes toiles produites à Brest revenaient à plus cher. Cette manufacture, d'ailleurs, achètera bien des fois des toiles à Locronan.

### **Un lent déclin au XVIIIe siècle**

Le gouvernement royal ne pouvait se désintéresser de la qualité des toiles de Locronan, les voiles de bateaux de plus en plus lourds demandant une qualité supérieure. Aussi un arrêt du Conseil du Roi, pris le 13 mars 1742, chercha à réglementer la fabrication des toiles à voiles de « Lokornan, Poulan, Plonévez-Porzay, Mahalon, Mélard, Plomodiern, Plouéven, Saint-Nic, Cast, Quéménéven, Plogonnec, Guengat et autres lieux des environs ». Chaque espèce de toiles à voiles se vit imposer le nombre de fils en chaîne, telle largeur en pouces, telle longueur en aunes. La longueur des toiles variait selon leur espèce, trente à trente-deux aunes mesure de Paris pour les unes, quarante à cinquante aunes pour les autres. « Le tout à peine de confiscation des toiles qui seront coupées de trois aunes en trois aunes, et de dix livres d'amende pour chaque pièce ». Ce règlement concernait les toiles à voiles dites Poulan et Lokornan à deux fils, noyales-triples et simples, mélys simples, mélys doubles, façon de Hollande, prélaris et olonnes.

Cette politique de qualité de la production fut difficile à appliquer. Les tisserands ne voulaient pas renoncer à leurs routines. Les convaincre de la nécessité de changer leurs méthodes eût demandé de la patience, qu'on eût des contacts réguliers avec chacun d'entre eux, qu'on leur parlât dans leur langue, le breton. Deux mondes étanches se heurtaient. Et ce qui était possible dans la manufacture royale de Brest, où les métiers étaient rassemblés dans le même espace, s'avérait difficile dans un pays où les tisserands étaient indépendants et maîtres chez eux. L'intendant de Bretagne avouait son impuissance, quand il faisait la réflexion suivante à propos de Locronan : « Ce bourg est

rempli de tisserands très durs, très insubordonnés et qui n'ont jamais connu d'autres lois que leur volonté ».

Le décret obligeait les tisserands à présenter leurs pièces au bureau de marque ; les pièces non marquées étaient interdites à la vente. La menace de châtiments n'arrêta pas un marché parallèle. Les tisserands n'ignoraient pas la menace. En 1750, Yves Lannuzel et Milliau Iannou, ayant contrefait la marque de visite du bureau, apprirent à leurs dépens que le châtiment pouvait être terrible. Ils furent condamnés à « servir le Roy » sur ses galères : une peine de trois ans et la marque G.A.L. (galérien) inscrite sur leurs épaules. Un autre cas peut être cité : Roland Hascoët et Augustin Le Mao, pour avoir vendu des toiles non marquées, furent condamnés « à être battus et fustigés de verges sur les épaules par l'exécuteur criminel sur la place publique de Locronan, bannis pour cinq ans de la province, leurs biens meubles confisqués ». L'un des piliers de l'église de Locronan, celui du chœur côté sud, porte encore des traces de lettres gravées en creux. Certains veulent y voir un ex-voto de la part d'un tisserand revenu du bagne. Mais la lecture des signes reste conjecturale ; un tel ex-voto peut aussi étonner de la part d'un ex-bagnard revenu au pays.

Le bureau de marques, créé par l'arrêt, ouvrait sur la place même de Locronan ; il se tenait au rez-de-chaussée de la maison, qui fait face au vieux puits. Cette maison existait déjà, puisqu'elle porte la date de 1669 sur le fronton de sa lucarne. Sans doute servit-elle dès cette date de bureau d'achat pour l'Arsenal de Brest. Un commis devait y contrôler la qualité des toiles en conformité avec l'arrêt et enregistrer les pièces marquées du nom du tisserand. Le premier responsable du bureau nommé par le Conseil de commerce, aux appointements de 500 livres, fut le Sieur de Mésonan. Dans un acte de baptême de 1755 il est dit « noble homme Michel-Hervé Le Duff de Mésonan » ; il faisait baptiser ce jour-là un de ses enfants, et il habitait Locronan. Il se faisait aider par un commis, qui, lui, ne touchait que 75 livres par an. Le registre des marques a été conservé. Il révèle les noms de ces tisserands et leurs origines. Ainsi, le 11 septembre 1749, François

Bradol, domanier au village de Kerislay en Plonévez-Porzay, présentait ses toiles à la marque. Le même jour étaient enregistrés Marie Philippe, de la rue Lann, Jean Le Burlot, Pierre Guéguen, Alain Iannou, tous quatre de « Locornan ». Les cinq sont qualifiés « fabriquant toile ». Un autre feuillet du registre porte les noms d'Hervé Homnès et Guillaume Brouquel de Plonévez-Porzay, René Conan de Toulanay en Plogonnec, Ives Thomas de Quéménéven et Guénal de Cast. Chaque tisserand devait apporter son tampon personnel où étaient gravés en relief son nom et sa paroisse. Ainsi, pouvait-on lire sur le registre « Alain Iannou de Locornan ». Chaque pièce de toile présentée portait cette marque à l'encre (huile et noir de fumée) à la tête et à la fin. Le commis vérifiait la qualité de chaque toile présentée, la longueur et la largeur de la pièce, le nombre de fils de la chaîne, puis apposait au tampon la marque « Visite à Locornan ».

L'inspecteur des manufactures de Bretagne, M. de Coisy, signale que la production de toiles de Locronan s'améliore en quantité et en qualité depuis 1742 et surtout depuis 1748. Cette dernière date marque la fin de la guerre de Succession d'Autriche (1741-1748) qui entravait le commerce maritime, le blocus anglais interdisant toute sortie de bateau ; la paix signée, le commerce pouvait reprendre.

La production de toiles entre 1750 et 1756, d'après les calculs de l'historien Jean Tanguy, approche, en moyenne, les 9500 pièces. La production des noyales de l'évêché de Rennes est également prospère. Retenons que les pièces de toiles de Locronan font trente à quarante aunes de longueur, tandis que les noyales varient entre quatre-vingts et cent aunes. Une enquête relevée par Daniel Bernard dans les Archives départementales de Rennes donne le nombre de métiers à tisser en activité, en 1751, à Locronan même et dans les paroisses des environs qui présentent leurs toiles au bureau des marques : Locronan environ 150 métiers, Plonévez-Porzay 55, Quéménéven 36, Meilars 34, Cast 30, Guengat 24, Ploéven 20, Poullan 12. Les autres paroisses ont des chiffres curieusement bas, ainsi Plomodiern n'a que six métiers recensés, Plogonnec huit, Saint-Nic deux, et, cas plus étonnants, les

paroisses de Pouldergat et de Ploaré n'ont chacune qu'un métier. Ces deux paroisses sont pourtant à proximité du port d'embarquement des toiles, Pouldavid, qui n'est alors qu'un quartier de Pouldergat, et du port de Douarnenez, qui, à partir du XVIIe siècle, supplante Pouldavid.

En 1756 commençait une guerre sans merci entre la France et l'Angleterre, - la Guerre de Sept ans, - et les colonies d'Amérique du Nord en furent l'enjeu. Les batailles navales furent nombreuses, et très souvent en défaveur des Français. Ainsi, près de Belle-Ile, la bataille désastreuse dite des Cardinaux. Le traité de Paris, signé en 1763, consacra la victoire de l'Angleterre en Amérique ; la France dut même abandonner le Canada aux Anglais. La manufacture de Locronan subit le contrecoup du long conflit. Le retour de la paix en 1763 favorise la reprise de la production, qui atteint un maximum d'environ huit mille pièces au cours des années 1765 à 1767. Dans les années qui suivent, la production baisse régulièrement, malgré un sursaut pendant la guerre d'Indépendance américaine (1780-1783). Pourquoi cette baisse en dents de scie, mais sûre ? On ne peut accuser le gouvernement royal de l'époque. Les noyales de l'évêché de Rennes sont alors florissantes, jusqu'à atteindre le chiffre de 32.000 pièces en 1782. Le point le plus bas atteint, à Locronan, par la production de toiles, fut en 1786 quand elle ne put livrer que 1.850 pièces environ. Un document des Archives départementales (10 L. 229), déjà cité, donne « l'état des toiles qui ont été visitées et marquées dans le bureau de Locronan » au cours de l'année 1790 : 4.821 pièces contre 3.648 pièces en 1789. Une remontée de la production est évidente mais elle ne dura pas malheureusement. Il y a donc, dans cette décadence, des causes locales, propres à la « manufacture » de Locronan.

La principale cause, c'est la baisse de la qualité des toiles de Locronan. La Compagnie des Indes se plaint de plus en plus souvent après 1750 de la mauvaise qualité des toiles de Locronan : les fils sont mal lessivés, les tisserands trichent sur le nombre de fils dans la chaîne prévu par le règlement de 1742. Pourtant, en 1738, la Compagnie avait fait venir de Hollande des métiers et des ouvriers pour initier les

tisserands locaux à la fabrication des toiles « façon Hollande ». Ce fut un échec. Sur les marchés de la fin du siècle, on le sait maintenant, les toiles de Locronan sont médiocres, comparées aux noyales de Rennes, et elles se vendent donc mal. Le bureau des marques n'arrivait plus à certifier la qualité des toiles mises sur le marché. On disait que le commis aux marques fermait les yeux sur la médiocrité des produits qu'il était censé contrôler, la peur des tisserands en étant la cause. Un exemple, cité par l'historien Jean Tanguy, montre l'importance de la garantie de qualité dans le commerce de la toile. La région comprise entre Pontivy, Corlay, Quintin, Uzel et Moncontour produisait des toiles de lin dites *bretagnes*. Un règlement de 1676, qui garantissait la qualité, fut appliqué avec rigueur pendant tout le XVIIIe siècle et respecté par les tisserands. Les négociants du port de Saint-Malo et les inspecteurs des manufactures y veillaient, et c'est ainsi que ces *bretagnes* eurent toujours la réputation, méritée, de produits de qualité sur le marché des colonies espagnoles où les Malouins faisaient ce commerce en contrebande.

### **Les marchands sur la place de Locronan**

Une autre cause de la baisse de l'industrie toilière dans le pays de Locronan, c'est le manque de marchands dynamiques. Pour en parler il nous faut donc revenir en arrière. Les noms de ces marchands apparaissent, au XVIIe siècle, sur les cahiers des délibérations du corps politique et sur les registres de baptêmes de la paroisse de Locronan. Ils sont dits « honorables hommes », « honorables marchands ». Ils sont nommés fabriques de l'église Saint-Ronan ou des chapelles ou encore des confréries paroissiales ; ils font alors graver leurs noms sur la pierre ou sur les meubles. Ainsi l'on peut lire sur la porte de l'escalier de la chaire à prêcher, après les noms du vicaire perpétuel Mathurin Séné et de son vicaire Louis Halnay, celui d'Hervé Marhic. On ne sait si ce Marhic était marchand, mais on retrouve un Marhic dans les registres de baptêmes, prénommé Michel, qui est dit marchand de fils en 1689. En 1714 il est dit payer pour une fondation sur sa maison quatre livres ; il habitait dans la rue Naëllig, autre nom de la rue Moal. Un autre exemple, Jean Conan. C'est lui

qui fit construire la fontaine monumentale qui avoisine la chapelle. Le fronton de la fontaine portait l'inscription : « *I. Conan. Marchand de toile. L'an 1698* ». Ce Jean Conan sera encore fabrique de la chapelle Saint-Eutrope pour l'année 1703-1704 ; il est dit avoir versé son « reliquat de compte », 36 livres, à son successeur, et en 1714 c'est peut-être lui qui paie une rente de 12 livres 12 sols sur une maison de la rue des Charrettes. Son père, prénommé Jean également, avait été fabrique de l'église paroissiale pour l'année 1672-1673 et, à ce titre, il fut autorisé, le 12 octobre, par l'assemblée des habitants à verser la somme de 300 livres au facteur Thomas Dallam pour la construction de nouvelles orgues. L'historien Jean Tanguy signale encore d'autres noms : Jean Burlot, dit « honorable marchand » quand il est nommé fabrique en 1692, et, au début du XVIII<sup>e</sup> siècle, Henry Challin, Yves Mazé et Jean Milin, qualifiés également d'honorables marchands. La famille Challin occupait la maison, aujourd'hui disparue, du haut de la place. Un Challin est dit « hoste » dans les registres paroissiaux. Ces Challin ne sont-ils pas en même temps aubergistes et marchands ? Un doute subsiste : sont-ils aussi marchands de fils et de toiles ?

Un sieur Pierre-Elie Chardon est signalé au milieu du XVIII<sup>e</sup> siècle. Son nom apparaît dans une correspondance du directeur de la Compagnie des Indes. Les Etats de Bretagne, inspirés par le ministre de la Marine Choiseul, votent, fin 1762, la construction d'un vaisseau de 100 canons pour en faire don au Roi. Il serait construit à l'Arsenal de Brest. Pour la voilure, le directeur de la Compagnie des Indes conseillait de s'adresser soit au sieur Le Boucher, fabricant de toiles à voiles à Rennes, soit au sieur Chardon, marchand-fabricant à Locronan ; tous deux étaient des fournisseurs de la marine royale. Le marché fut en fait conclu avec le sieur Le Boucher ; ce sont donc des noyales de l'évêché de Rennes qui équipèrent le nouveau vaisseau. Ce vaisseau, baptisé « La Bretagne », participera à la Guerre d'Indépendance américaine ; il fera partie de l'escadre commandée par l'amiral d'Estaing en 1780 puis de celle de l'amiral de Guichen. Il sera engagé au combat de l'île d'Ouessant le 27 juillet 1778. Une occasion avait été manquée de voir les toiles de Locronan équiper un vaisseau de cent canons promis à une glorieuse destinée. Ce qu'il faut noter,

c'est la confiance du directeur de la Compagnie des Indes de Lorient en l'honnêteté du sieur Chardon et dans la capacité de certains tisserands de Locronan à fournir encore de bonnes toiles à voiles en cette seconde moitié du XVIIIe siècle.

Dans cette même moitié du XVIIIe siècle les marchands sont rares. Le sieur Pierre-Elie Chardon était sans doute un notable sur la place ; il est dit dans les registres de baptêmes et mariages de la paroisse « capitaine garde-côte au bataillon de Crozon » et « négociant en cette ville, » mais il n'était ni le plus grand ni le plus riche des marchands. Une marchande le surpassait de loin, c'était Marguerite Pommier. Quand le sieur Chardon payait 5 livres 10 sols pour l'impôt de la capitation, qui est calculé sur la richesse, la demoiselle Marguerite Pommier payait 37 livres ! Associée à Bonnaventure de Fays, d'une famille connue sur la place, elle dominera la période 1740 à 1770 et laissera un bel héritage. Après sa mort, une demoiselle de Kermenguy monopolise, à son tour, le marché des toiles à voiles avec l'Arsenal de Brest et la Compagnie des Indes. Puis une dame Chevalier, qui est dite en 1777 seule concessionnaire du même marché.

De modestes marchands existent encore sur la place de Locronan, mais leur ambition est de fournir des toiles ordinaires pour les besoins domestiques de la province et des toiles à voiles pour les petits bateaux de commerce ou de pêche.

Le monopole du commerce des toiles avec l'Arsenal de Brest et la Compagnie des Indes aura des conséquences désastreuses pour le niveau de vie des tisserands de Locronan. Pas de concurrence réelle entre les deux ou trois fournisseurs, ceux-ci imposent leurs prix aux tisserands ; c'est encore pis quand le marchand est seul sur le marché. Dans l'enquête de 1751, citée plus haut, un inspecteur des manufactures écrit : « Il est à remarquer que le commerce des toiles de Locronan se trouve, pour ainsi dire, dans une seule main et par conséquent le profit. Les ouvriers de cette fabrique, principalement ceux de la ville [de Locronan], forment entre eux une troupe d'esclaves qui ne travaillent que pour enrichir un fournisseur, soit de la Compagnie des Indes, soit du Roy... »

## **Le transfert du bureau des marques à Quimper**

Le Sieur Michel Le Duff de Mézonan, qui tenait le bureau des marques à Locronan, demandait le transfert de ce bureau à Quimper. Sa requête fut entendue, puisque le 19 février 1781 un arrêt du Conseil d'Etat ordonnait ce transfert. Le sénéchal du siège présidial de Quimper, Augustin Le Goazre de Kervélégan, fut chargé de ce transfert. En accord avec le procureur du Roi et les responsables de la corporation des tisserands de Quimper, il fit choix d'une maison de la rue Rossignol, à l'angle de la place Terre-au-Duc, « où aboutit le chemin dudit Locronan et sur laquelle il ne se fait en cette ville aucun commerce particulier les jours de foire et de marché public » (procès-verbal du 30 avril 1781).

Ordre était donné au commis résidant à Locronan de s'établir au rez-de-chaussée de la maison choisie rue Rossignol et d'y transporter les registres et la marque. Ce devait être fait le lendemain 1<sup>er</sup> mai. L'opération n'était pas sans risque. Le sieur Libour avait « représenté que le peuple du dit Locronan [était] tellement insubordonné qu'il ne croyait pas devoir s'exposer à faire ce transfert sans main-forte ». Le sénéchal lui conseilla donc de se faire accompagner de deux cavaliers de la maréchaussée. Cette précaution lui paraissait nécessaire, car, dit-il, le sieur Libour « n'a aucun secours à attendre des juges [de Locronan], qui ont vainement essayé d'établir la police dans ce village où leur autorité est sans force [...]. Si l'on y a quelques fois exercé des actes de police, ce n'a jamais été qu'en employant les officiers ministériels du présidial de cette ville [de Quimper] ou les cavaliers de la maréchaussée » [de Châteaulin]. Ces remarques seront confirmées plus tard par des inspecteurs des manufactures ; ainsi, en 1784, l'un d'eux parlera d'une « populace toujours disposée à la révolte ». Le sénéchal ordonnait que « tous les fabricants de toile de cette ville [de Locronan], des environs de Locronan et de toutes les paroisses où il se fabrique des toiles à voiles ou d'autres qualités sans exception, les [porteraient] au bureau de Quimper, rue Rossignol, paroisse Saint-Mathieu, à chaque jour de mercredi et de samedi », jours du marché.

Le 2 mai, nouvelle séance tenue par le sénéchal Le Goazre. Le

Sieur Le Duff de Mézonan présente « deux coins en bois, dont l'un, de figure ronde, portait pour empreinte six hermines autour desquelles étaient gravés ces mots « Visite de Locrenan 1781 » et le second « Visite de Quimper 1781 ». Devant témoins, la marque de Locronan est brisée par un menuisier de la ville. Un acte symbolique qui signifiait la fin de la marque au bureau de Locronan. Seule vaudrait désormais la marque de Quimper.

Ce transfert n'arrangeait en rien les tisserands de Locronan et des environs. Ils protestèrent vivement. Les ménagers des environs, ceux du Porzay en particulier, pouvaient porter leurs toiles à dos de cheval. « Eux, disent-ils, sont obligés de porter [leurs toiles] sur leurs épaules à Quimper ou de payer [les rouliers] pour les faire porter. Il n'y en a pas trois qui aient des chevaux ; pas un seul qui ait une voiture ». Et ils s'en prennent au commis, qu'ils accusent de dureté envers eux ; il s'arrangeait, selon eux, « avec quelques négociants à qui il procurait les meilleures toiles à la condition de partager avec lui les profits ».

L'arrêt du Conseil d'Etat prétendait mieux contrôler la qualité des toiles de Locronan. Ce fut un échec. De plus en plus, des toiles de Locronan apparaissaient sur les marchés sans porter la marque du bureau de Quimper, par exemple à Landerneau et à Morlaix.

Et à Locronan des métiers étaient délaissés, si l'on en croit l'évêque de Quimper, qui écrivait le 30 juillet 1781 à l'intendant de Bretagne : « Ces pauvres malheureux sont réduits par cet arrêt à la mendicité ; ils ont déjà en partie abandonné leurs métiers et plusieurs sont allés chercher ailleurs une subsistance qu'ils ne trouvent plus chez eux ». En 1787, le bureau des marques était ramené à Locronan. Ce retour ne sauva pas la manufacture des toiles.

### **Les paysans tisserands des environs**

Bien des ménagers, dans le Porzay, ont eu, à côté de leurs cultures et de leur élevage, une activité de tissage. Mais leur nombre diminue au cours du XVIIIe siècle. Ils ont encore leur courtil à chanvre et leur routoir ; ils vendent encore sur les marchés et aux foires leurs fils et leurs étoupes. Mais les métiers à tisser en activité se sont tus.

## Document : Toiles de Locronan

| Mois   | Locronan à<br>2 fils | Noyales<br>simples | Méllys<br>simples | Méllys<br>doubles | Prélats<br>24 p. | Ollonnes | Par<br>mois |
|--------|----------------------|--------------------|-------------------|-------------------|------------------|----------|-------------|
| Janv.  | 59                   | 107                | 13                | 18                | 24               | 39       | 260         |
| Févr.  | 128                  | 133                | 12                | 32                | 31               | 32       | 368         |
| Mars   | 377                  | 57                 | 8                 | 23                | 38               | 33       | 536         |
| Avril  | 377                  | 7                  | 8                 | 13                | 46               | 33       | 469         |
| Mai    | 183                  | 47                 | 20                | 14                | 50               | 12       | 326         |
| Juin   | 153                  | 56                 | 27                | 10                | 49               | 36       | 331         |
| Juill. | 298                  | 28                 | 14                | 6                 | 58               | 76       | 480         |
| Août   | 226                  | 0                  | 4                 | 15                | 44               | 78       | 367         |
| Sept.  | 143                  | 18                 | 10                | 15                | 63               | 124      | 373         |
| Oct.   | 39                   | 32                 | 37                | 33                | 162              | 171      | 474         |
| Nov.   | 29                   | 92                 | 31                | 56                | 117              | 100      | 425         |
| Déc.   | 88                   | 96                 | 42                | 60                | 65               | 61       | 412         |

*« Etat des toiles qui ont été visitées et marquées dans le bureau de Locronan » au cours de l'année 1790 (total des toiles : 4.821 pièces, contre 3.648 en 1789).(A.D.F. 10 L. 229).*

En 1744, les prêtres eurent à lire, au prône de la messe dominicale, une ordonnance de l'intendant de Bretagne Camus de Pontcarré. Le dimanche 17 mai, cette lecture fut faite du haut de la chaire de Plonévez-Porzay par missire Corentin Le Bot, prêtre résidant dans la paroisse. Un incendie venait de détruire en janvier le dépôt de chanvres et de cordages de l'Arsenal de Brest. L'intendant faisait savoir à toutes les paroisses qu'il était interdit de vendre hors du diocèse de Cornouaille et de transporter hors de la province de Bretagne les chanvres encore en réserve, sous peine d'amende.

Bien des fermes ont eu leur maison à tisserand, *an ty-stern* en breton ; les aveux peuvent encore les déclarer, mais cela ne signifie pas qu'un métier à tisser (*stern*) y est encore en activité dans la seconde moitié du XVIII<sup>e</sup> siècle. Au village de Lesvren-Izella, en 1759, le convenant est exploité par Milio Le Goff d'un côté, Toussaint Thomas et Jeanne Le Goff sa femme de l'autre. Ils vivaient « en commensalité », selon l'expression du temps ; ils décident de se séparer, un inventaire est donc fait. Vont être inventoriés, entre autres, un peigne à filasse et trois brayes, six livres de fil de chanvre, seize livres de fil d'étoile, du chanvre broyé et du chanvre encore à broyer, plus les semences de chanvre et de lin en terre en ce mois de juillet. Mais on ne mentionne pas de métier à tisser. Pourtant, une des bâtisses est encore dite *ty-stern*, mais on ne tisse plus à Lesvren-Izella.

Des ménagers continuent pourtant à manœuvrer le métier à tisser. Ainsi on le fait à Kerislay (aujourd'hui en Locronan), à Cosquinis et à Kergaradec-Tresséol (en Plonévez-Porzay). Le 19 septembre 1786, un contrat de mariage est signé à Kerislay : le fils du ménage Yves Chapalain doit épouser Jeanne Kernescop de Bourlan-Bras en Locronan. Au dos de l'acte le fiancé est dit tisserand par le notaire. La dot montant à onze cent dix livres, Yves Chapalain n'est donc pas le fils d'un pauvre tisserand, et les Chapalain sont bien des domaniers qui exercent eux-mêmes le métier de tisserands dans ce village. A Kergaradec-Tresséol, le 18 décembre 1782, dans le partage de meubles fait entre les héritiers après le décès de Claude Le Roux et de son épouse Hélène Garrec, le notaire a relevé un métier à tisserand avec ses ustensiles, deux braies à chanvre et un dévidoir. Le métier à tisser semble donc encore là en activité.

C'est à Nergoz qu'il faut aller pour trouver une activité de tissage de quelque importance. Nous l'apprenons grâce à un inventaire après décès fait à la demande du ménage Jacques Cornic, après la mort de sa femme Marie Lheidez. C'était le 25 janvier 1759. Le notaire enregistre un dévidoir, un métier à tisserand avec ses lames et autres appareaux estimés 54 livres, un peigne à filasse, les braies à broyer chanvre, du fil à faire une pièce de toile de lin, (48 livres), le chanvre

broyé et à broyer (150 livres), 38 pièces de toiles estimées ensemble 912 livres à raison de 24 livres la pièce. Nous sommes en présence d'un paysan tisserand, mais l'existence d'un seul métier à tisser laisse soupçonner que Jacques Cornic fait travailler de petits tisserands dans le village même de Nergoz, à Penfrat ou dans les environs. Le ménage de Nergoz n'est pas un « pauvre tisserand », il est dit « honorable homme » dans les actes des notaires. A la veille de la Révolution, l'activité toilière semble donc s'être réduite dans les villages, du moins chez les ménagers. Le tissage est souvent abandonné, mais la production de fils est toujours active.

A Kerandarinet, alors dans la trêve de Kerlaz, un inventaire est établi le 6 avril 1776 en vue d'un partage des « meubles » entre deux couples demeurant « en commensalité », Jean Aulnay et Françoise Caradec d'un côté, René Bernard et Marie Aulnay de l'autre. L'inventaire mentionne quatre brayes, un dévidoir, les ustensiles à dévider du fil, un ourdissoir et un métier à tisserand estimé 18 livres, et seulement quatre castellées de graines de chanvre. Début avril, le chanvre n'est pas encore semé. Aucune mention de fils en réserve ni de toiles faites. Un doute subsiste, le métier à tisser servait-il encore ?

A Ruyen, le 15 novembre 1781, Anna Moreau, veuve de Guénolay Le Darcillon, procède au partage des « meubles » entre ses deux filles. Le partage est fait à l'amiable pour éviter les frais d'une instance devant le tribunal. Voici l'extrait de l'inventaire qui nous intéresse :

- \* Un dévidoir, quatre broyes dont deux mauvaises, un peigne à filasse, une charrette à filer (*karr da neza*) et douze quenelles, un ourdissoir avec le chevalet à quenelles,

- \* Cent vingt bottes de chanvre femelle (valant 30 livres), et 30 bottes de chanvre mâle (valant 7 livres 10 sols),

- \* Vingt-quatre livres de chanvre broyé, vingt-deux livres de chanvre peigné, sept livres de fil d'étaupe.

L'inventaire ne cite pas de réserves de fils de chanvre, ni de toiles fabriquées ou en cours de tissage. Aucune mention de métier à tisser. Ce village est tout proche de Locronan. Tout donne à penser que les

ménagers du lieu vendaient leurs fils de chanvre et d'étope aux marchands de Locronan ou même aux petits tisserands aux foires.

### **La condition sociale des tisserands à Locronan**

En dehors des marchands de fils et de toiles de chanvre, même modestes, les tisserands formaient une classe sociale pauvre, souvent au seuil de la misère. Aux tisserands qui s'entassaient dans les ruelles ou aux bords de la route royale qui descend vers Goulit-ar-Guer, il faut ajouter ceux qui habitaient les villages des environs, sur le territoire de Plonévez-Porzay en particulier. On parle volontiers de la richesse de Locronan, la « cité des tisserands ». Hélas, ce n'est pas vrai pour la grande majorité des habitants de la cité. Les inspecteurs des manufactures sont unanimes là-dessus : c'est une population laborieuse qui essaie de vivre de son industrie et qui subit les contrecoups du commerce des toiles.

L'inspecteur De Coisy reconnaissait, en 1751, que le métier de tisserand était pénible. Les tisserands étaient en plus des gagne-petit. Les meilleurs gagnent à peine 15 sols par jour, et il reconnaît que sur les 150 fabricants de toiles « il y a 130 misérables qui ne travaillent que pour le pain ». Et l'année 1751 n'était pas particulièrement une mauvaise année.

Et dans cette classe laborieuse il y a aussi divers niveaux de vie. Il y a d'abord ce tisserand qui possède un courtil ou deux, il peut nourrir une vache, de quoi échapper à la faim. Un autre possède peut-être un cheval qui lui permet de transporter ses toiles aux marchés et aux foires. Il porte lui-même au bureau des marques huit pièces de toile au moins par semaine. C'est le commis responsable des marques qui rapporte ce fait en 1779. Mais c'est l'exception. Nous avons là le cas d'un maître tisserand qui ne peut à lui seul tisser tant de toiles en une semaine mais qui fait travailler d'autres tisserands à qui il fournit le fil nécessaire. Ces derniers vivent souvent dans une seule pièce, où s'entassent le métier à tisser, les couches pour dormir et la table de cuisine. Une chèvre ou une brebis, que les enfants emmènent brouter le long des chemins ou dans les garennes, fournit le lait.

La condition des tisserands s'aggrave au cours du XVIII<sup>e</sup> siècle. 250 métiers recensés au début du siècle, 150 en 1751, mais combien à la veille de la Révolution, quand la production de toiles connaît une baisse continuelle ?

Une lettre écrite en 1784 par le recteur de Locronan, Jean André, et conservée aux Archives départementales de Rennes, signale la condition misérable, alarmante, des tisserands de Locronan. Dans cette lettre adressée à l'intendant de Bretagne, le recteur disait : « J'ai trop tardé à mettre sous vos yeux le tableau affligeant de l'excès de la misère du peuple de Locronan. La cause générale des calamités publiques, la cherté des grains, le fléau qui désole la Bretagne depuis quelques années n'est pas l'unique source des malheurs qui font gémir les misérables que je plains. C'est leur commerce, totalement anéanti depuis plusieurs années ; ils fournissaient pour Brest au moins cinquante pièces de toile par semaine ; souvent on en demandait quatre-vingts et quelquefois cent. Ces toiles se vendaient vingt-quatre sous l'aune. Il y a bientôt trois ans qu'on n'en a pas demandé en tout cent pièces. Aussi ai-je la douleur de voir chez moi, tous les jours, des malheureux qui annoncent leur misère par des sanglots et par des cris et qui me disent, les larmes aux yeux, qu'ils n'ont point mangé depuis vingt-quatre heures ». Le recteur s'avoue impuissant à soulager tant de miséreux. « Quel casuel puis-je avoir dans une paroisse de quatre cent cinquante communicants dont les deux tiers sont à la mendicité ? J'ai fait cette année deux noces [mariages], vingt-huit baptêmes et soixante-cinq enterrements ; à peine ai-je été payé pour dix. Dans le nombre il n'y a que six grandes personnes, la petite vérole [variole] a enlevé cinquante-neuf enfants ».

La misère s'installait déjà à Locronan, bien avant 1789. Les guerres de la Révolution puis celles de l'Empire, - entre 1792 et 1815, - porteront le coup de grâce à l'industrie toilière de Locronan ; le commerce maritime, en particulier avec l'Amérique, était ruiné. La liste des marchands soumis à la patente en 1798, dont nous parlerons dans le chapitre suivant, ne donne que quatre noms : Guy Bernard et

Germain Leissègues sont dits marchands en gros, la veuve Marie Piclet et Matthias Kervern sont dits marchands d'étoffe. Plus de marchand de toiles à cette époque. Les notaires ont disparu, tels des rats quittant un navire en perdition ; il n'en reste qu'un.

### **La production de toiles au XIXe siècle**

Armand Du Chatellier note en 1837 que dans l'arrondissement de Châteaulin « chaque famille ne cultive le chanvre que pour ses besoins, c'est-à-dire de manière à récolter de 25 à 40 kilogrammes de filasse pour faire la toile dont elle se vêt. La seule commune de Plonévez-Porzai est, toutefois, désignée comme récoltant annuellement environ 2.500 kilogrammes de lin et 20.000 kilogrammes de chanvre » (Statistiques, 3<sup>e</sup> livraison, p.60-61). L'abbé Alain Pouchou donne ses propres chiffres de production de toiles dans sa monographie de Plonévez-Porzay : « On vend chaque année 200 pièces de grosse toile, de 40 mètres l'une, [...] 5.000 kilogrammes de fil de chanvre de diverses qualités ». C'était vers 1843. Un autre témoignage nous fait remonter plus haut dans le XIXe siècle. D'après Georges Bernard, Gilles Louboutin, de Cosquinquis, au début du XIXe siècle, faisait une fois par semaine le voyage à cheval jusqu'à Brest pour y vendre les toiles confectionnées chez lui ou par des tisserands de Locronan à qui il fournissait du fil. Un voyage non sans risque, car la Lieue de Grève, entre L'Estréved et Pentrez, était rendue dangereuse à cette époque par la présence de voleurs. L'auberge de Pentrez, en particulier, avait laissé un souvenir terrible.

Les inventaires après décès du milieu du XIXe siècle nous enseignent sur la culture du chanvre et sa transformation en fils ou en toiles. Les quelques inventaires consultés laissent l'impression que seules les grandes fermes se consacrent encore à la fabrication des toiles. C'est le cas à Kergaradec (du Gorré) en 1858. Après le décès de son épouse Marie-Jacquette Cornic, Corentin Poudoulec fait faire le 14 juin de cette année-là un inventaire des biens meubles du ménage afin de préserver les droits de sa fille mineure, Marie-Louise, alors âgée de onze ans. Les instruments sont inventoriés : d'abord six broies

à chanvre, un peigne à filasse, un « égrainoir », un dévidoir, le métier à tisser avec ses « dépendances », l'ourdissoir et vingt bobines. Ensuite huit écheveaux de fil écru, cent quatorze écheveaux de fil blanchi (valant 155 francs), deux chaînes de fil blanchi, une quantité de lin et de chanvre broyés et divers morceaux de toile. Manifestement, à Kergaradec on file et on tisse le chanvre et le lin pour la vente aux marchés et aux foires. A Trohoadour, l'année suivante, on retrouve les mêmes instruments. L'inventaire a été fait le 27 septembre 1859 sur la demande de Guillemette Caro après la mort de son mari Guillaume Le Gac. Dans ce ménage on travaille surtout le chanvre, - 28 bottes, - on ne signale pas le lin.

Un épisode survenu à Plonévez en 1826 nous révèle aussi que des ménagers faisaient travailler les femmes du voisinage pour la production de fils. Jean Le Floc'h, aubergiste et marchand au bourg, entra en conflit avec son recteur. Mécontent, il écrivit aux vicaires généraux, et il leur explique les circonstances : « Le 16 de ce mois [de mai], j'avais préparé une petite fête pour mes amis et mes voisins ; je voulais leur témoigner ma reconnaissance pour le service qu'ils m'avaient rendu en m'aidant à filer une certaine quantité de chanvre que je leur avais distribuée à cet effet. On devait y danser au son du biniou suivant l'usage du pays. C'est à cause de ce bal champêtre que le courroux de M. Quévarec s'est allumé contre moi ». En réalité, c'est un travail rémunéré que les fileuses accomplissaient.

A mesure que le siècle avance, la production de toiles baisse, les inventaires mentionnent de plus en plus rarement le métier à tisser. On produit encore pourtant du fil. Ainsi, en 1869, à Pennavur, chez Yves Bosser, le notaire a noté un peigne à filasse, un dévidoir et un rouet avec accessoires, 95 faisceaux de chanvre à broyer, et un métier à cordes. On y était donc cordier. Mais le métier à tisser n'est pas cité.

L'avènement du coton dans l'habillement sonne le glas du chanvre et du lin. Les grandes braies, dites *bragou-bras*, sont peu à peu abandonnées au profit du pantalon en coton ; elles disparaissent à la fin du XIXe siècle. Un marchand de Locronan, Edouard Clermon-Félep, dans les années 1840 à 1850, s'approvisionnait en drap auprès

d'un marchand de Montauban ; on peut penser au drap bleu des gilets d'homme des *Glazig (jiletennou)*. Les cartes postales corroborent le témoignage des contemporains et des voyageurs, malgré le penchant invétéré des photographes pour le pittoresque.

De cette période de grande activité économique qui va de la fin du XVe siècle au milieu du XVIIIe siècle, il ne reste guère de témoins architecturaux dans le Porzay. Peu de maisons de cette époque ont survécu ; les plus anciennes sont pour la plupart du XIXe siècle. Le tissage n'avait guère enrichi les paysans du Porzay ; sans doute n'était-il qu'une activité secondaire. Ce terroir n'a pas de ces belles maisons construites par les marchands toiliers de la vallée de l'Elorn. Le pays du Cap Sizun a aussi gardé de belles habitations de pierre construites par les anciens maîtres de barque qui sillonnèrent les mers.

Alors que le patrimoine religieux de la vallée de l'Elorn, entre Landerneau et Saint-Thégonnec, témoigne encore, par sa magnificence, de sa période de gloire, dans le Porzay aucun enclos, aucune église paroissiale n'est là pour dire que les paroissiens furent aisés et généreux. Le mobilier de Sainte-Marie du Ménez-Hom est dû aux ressources que la chapelle tirait de son pèlerinage et de ses foires. La chapelle de Kergoat en Quéménéven de même. Enfin, l'église de Locronan fait exception, mais ce n'est pas le commerce des toiles qui en explique la magnificence, c'est la richesse du prieuré et, au XVe siècle, les libéralités des ducs de Bretagne.

### **La misère des petits tisserands au XIXe siècle**

Les ménagers du Porzay ou de Plogonnec pouvaient abandonner le tissage des toiles et se contenter de produire du fil pour leurs propres besoins et pour les marchés. Les cultures, des céréales surtout, seigle, avoine et blé noir partout, froment sur le bord de mer, et l'élevage restaient des sources régulières de profit. Mais les petits tisserands, à Locronan et à Plonévez, de quoi pouvaient-ils vivre quand leurs toiles n'étaient plus prisées ? Ils sont pourtant nombreux, même en dehors de Locronan ; les recensements réguliers opérés au XIXe siècle les mentionnent dans beaucoup de villages, où ils occupent des *penn-ti*.

Mais en 1914 on ne recense presque plus de tisserands.

La population de Locronan, en 1790, était estimée à 680 habitants ; en 1846 elle atteindra son maximum au XIX<sup>e</sup> siècle, 865 âmes. A la veille de la Guerre 14-18, en 1911, le recensement donne à Locronan 716 habitants. Sans doute l'émigration vers les villes produit-elle déjà ses effets. Le territoire de la commune était de fait exigü. La montagne était inhabitée, la population se tassait au bourg et dans ses ruelles, la rue Moal et la rue Saint-Maurice en particulier. Le bas du village, au nord et au nord-est, se réduisait sous la Révolution à « sept ou huit mauvais villages », selon l'expression du commissaire du canton Mancel en 1799. Le premier cadastre, établi en 1813, permet de se faire une idée exacte du territoire de la commune.

Au début du XIX<sup>e</sup> siècle, la pauvreté des campagnes frappe les administrateurs du département. Selon eux, les causes de cette pauvreté « sont dues, en particulier, au peu d'aisance des cultivateurs, qui ne leur permet pas d'employer beaucoup d'ouvriers, à l'absence de toute industrie et au caractère apathique des habitants des campagnes, qui ne font rien pour améliorer les procédés de culture dont ils se servent, enfin à l'ivrognerie et au défaut d'instruction » (Duchatellier, p. 78). L'industrie de la toile de chanvre est bien déchue. Les bateaux de commerce qui fréquentent le Port-Rhu à Douarnenez n'embarquent plus que les produits de la pêche, dont des sardines pressées, des grains et du bois à feu ; aucune mention de toiles de chanvre. Cependant, il faut noter une nouvelle source de revenus pour les tisserands sans travail. Venus de Locronan, de Tréfeuntec et des bords de mer, ils louaient leurs bras aux marins pêcheurs de Douarnenez pour la saison de la pêche à la sardine dans la Baie. La construction de nouvelles routes au cours du XIX<sup>e</sup> siècle donnera aussi du travail aux indigents de Locronan et des environs. Entre 1842 et 1845 le chemin de Douarnenez à Châteaulin est amélioré, il passe par le bourg de Locronan et le village de Kergoat pour atteindre le bourg de Cast. Entre 1872 et 1885, un autre chantier est entrepris et mené à terme, celui de la nouvelle route de Plogonnec à Plonévez par le bourg de Locronan. Des chantiers qui exigeaient à l'époque beaucoup de bras.

Misère et mendicité vont ensemble dans le pays de Locronan. Armand Duchatellier, pour l'année 1830, attribue à la mendicité les mêmes causes que pour la pauvreté, ci-dessus transcrites. Et il ajoute : « La mendicité [...] est due aussi, en partie, aux vices de toute espèce et au vagabondage que des aumônes, faites avec trop de facilité ou sans discernement, entretiennent dans la classe indigente, qui se refuse à des travaux réguliers et pénibles, pour vivre d'aumônes ». De fait, la mendicité chez les anciens tisserands prendra au XIXe siècle une telle intensité que la réputation de la population de Locronan en sera entachée pour longtemps. *Truillou Lokorn*, les haillons de Locronan, disait-on ; l'expression infamante sera encore entendue au XXe siècle.

Il y eut, en 1858, dans l'administration préfectorale, la volonté d'éteindre la mendicité dans le département. L'évêque de Quimper, Mgr Sergent, appuya cette politique, en conseillant aux paroisses d'accueillir charitablement les mendiants et de leur trouver du travail. Le recteur de Plonévez, Alain Pouchous, dut avouer au secrétaire de l'évêché, le chanoine Evrard, son embarras : « Je ne puis achever ma lettre, cher ami, sans vous avouer que je ne suis pas très content de mes paroissiens [de Plonévez], qui refusent de secourir les mendiants de Locronan. Ils refusent de recevoir chez eux les mendiants de Locronan, en disant que ces pauvres sont trop effrontés et trop orgueilleux. Ils ne veulent pas les secourir à domicile, parce qu'ils sont trop exigeants, et le bureau de charité n'a pas assez de ressources pour venir au secours de nos voisins. Dans une assemblée générale on a dit qu'il ne convenait pas de secourir une population qui faisait, les jours gras, des réjouissances extravagantes. Et en vérité notre maire a cru devoir les chasser de dessus le territoire de Plonévez. On a dit encore que, puisque la commune de Locronan a une rente annuelle de dix-huit cents francs, il fallait avant tout prouver quel usage on en fait, avant de réclamer la charité des voisins ». La misère n'empêchait pas les Locronanais de fêter le mardi-gras, comme leurs ancêtres. On oubliait au moins pendant quelques jours sa condition misérable. Le sujet était sensible, puisque le recteur de Plonévez ajoute : « Pour ne pas m'aliéner mes paroissiens je crois devoir garder le silence ».

## Le témoignage des contemporains

Le témoignage des contemporains nous renseigne sur cette mendicité endémique, qui n'était pas uniquement le fait des tisserands de Locronan. Ainsi le Père Henri Le Floc'h, qui était né en 1862 au Caouët en Kerlaz, se souvenait « des mendiants des Monts d'Arrée qui [lorsqu'il était enfant] passaient de porte en porte, de village en village, récitant le *Pater*, chantant des *gwerz*, en quête du pain, de l'étope et du chanvre ». Notons que ces mendiants ne venaient sans doute pas des Monts d'Arrée mais de bien plus près, de la montagne voisine ! Des tisserands qui demandaient de l'étope et du chanvre.

Jean-François Brousmiche, un Brestois, a laissé des souvenirs intéressants sur le Finistère qu'il a parcouru entre 1829 et 1840 pour effectuer diverses expertises. Il arrive par la rue Lann sur la place de Locronan qu'il trouve « assez belle » ; il note que le clocher de l'église a été détruit jusqu'aux galeries inférieures par la foudre. Il apprend que les métiers sont abandonnés mais il ne parle pas de maisons en ruine. La misère du lieu le frappe cependant. « La population de ce bourg est misérable ; les femmes, les enfants en haillons, y sont un spectacle de dégoût ; tous tendent la main au petit nombre de voyageurs traversant cette bourgade ; on y est harcelé par la foule des mendiants ». Même spectacle dans la descente de la route royale menant à Plonévez-Porzay : « Les ouvriers tisserands sans ouvrage, sans pain, assiègent sur le grand chemin le voyageur qu'ils suivent et qu'ils étourdissent par leurs gémissements, par leurs prières ».

Anatole Le Braz visite Locronan à l'occasion de la grande Troménie de 1893. Il vient de Quimper et descend la rue Saint-Maurice. Le temps de la prospérité, écrit-il, « n'est plus qu'un mélancolique souvenir ». Les diligences ne descendent plus, dans « un fracas de ferraille et de grelots, » cette rue où presque chaque maison abritait un tisserand et des fileuses. « A l'animation d'autrefois a succédé, hélas, un morne silence ». On n'y entend plus « *l'allègre chanson de la navette* ». En attendant sans doute le retour de la Troménie, le visiteur a pris le temps de flâner dans les petites rues,

celle de Bonne Nouvelle en particulier. « Le cœur, dit-il, se serre à parcourir les menues ruelles. Ce ne sont que murs croulants, décombres épars, jonchant au loin les jardins en friche. On a le sentiment d'une cité qui s'effrite pierre à pierre, et qui ne se relèvera plus. Ses habitants même, de jour en jour, l'abandonnent, émigrent, comme si un sort pesait sur elle ». Anatole Le Braz apprend, ce jour-là, qu'il ne reste guère qu'une dizaine de tisserands sur la commune. On retrouve le même écho dans un article de François Luzel, paru en 1886 dans le bulletin de la Société archéologique du Finistère : « Le voyageur qui passe aujourd'hui à Locronan se sent saisi d'une grande tristesse, à la vue de belles maisons en pierres de taille, dont quelques-unes monumentales, habitées par de pauvres gens, souvent en haillons, ou complètement abandonnées » (note page 273).

Au début du XXe siècle, les visiteurs relèvent encore l'état misérable du village. Ainsi, Alexandre Masseron, de Brest. Il écrit en 1928 : « [La cité] ne se compose que d'une place et de quelques ruelles étroites, dont l'une dévale vers une chapelle parmi des masures et des ruines ». On aura reconnu la rue Moal qui conduit à la chapelle de Bonne Nouvelle. Alexandre Masseron a vu la grande Troménie de 1923 ; à cette date donc la reconstruction de tant de maisons sur cette rue Moal était encore à venir.

Quand on flâne aujourd'hui dans les ruelles de Locronan, en dehors de la place célèbre, on rencontre des pans de murs, témoins de maisons disparues depuis la Révolution ou le début du XIXe siècle. Bien des maisons dont la pierre de granite fait le charme du village sont des constructions de la fin de même XIXe siècle et de la première moitié du XXe siècle ; des pierres y ont été intégrées qui proviennent d'anciennes demeures. Et l'on peut remarquer des choses étonnantes. Ainsi, au bas de la rue Moal, à gauche, deux petites maisons, voisines sans être aujourd'hui mitoyennes, ont gardé chacune une demi-arcade de porte ! D'autre part, des dates se lisent encore aujourd'hui sur les façades de certaines maisons, ce sont parfois des pierres récupérées, témoins discrets de maisons anciennes disparues quand elles ne

proviennent pas de manoirs d'autres lieux. Le flâneur du pays peut s'en amuser, il n'est pas dupe, mais le visiteur pressé peut être trompé.

Tissage et commerce des toiles ne sont plus qu'un souvenir que le temps a embelli quand on évoque la « cité des tisserands ». N'était le tissage pratiqué aujourd'hui à Locronan, - un tissage de luxe bien éloigné de la production des tisserands d'autrefois, - personne ne se douterait qu'il y eut autrefois une importante activité toilière dans la région de Locronan. Pourtant, du XVI<sup>e</sup> siècle au XVIII<sup>e</sup> siècle, Locronan fut un nom connu dans tous les ports d'Europe depuis la Baltique jusqu'à Cadix.

\*

## Chapitre 5

### *LE BOURG DE LOCRONAN*

Le porche de l'église Saint-Ronan s'ouvre sur une place de plan rectangulaire qui frappe aujourd'hui le voyageur de passage. Si l'église est du XVe siècle et du début du XVIe siècle, cependant Locronan n'est pas une cité médiévale. Les maisons qui bordent aujourd'hui la place ne remontent pas au-delà du XVIIe siècle.

Nous ne connaissons pas le plan du village au Moyen Age. La déclaration du prieur Danyel de Saint-Alouarn en 1550 précise rue par rue les chefs-rentes perçues sur les courtils, les jardins et les maisons du bourg. Il ne mentionne pas explicitement la place, mais curieusement la rue *creiz an kaer* ou centre-ville, une expression bien vague pour nous.

Cependant, la construction de cette place n'est pas due au hasard. La fondation d'un prieuré sur l'ancienne voie romaine supposait, dans la pensée des fondateurs, le comte de Cornouaille et les ducs ses héritiers, la création d'un bourg doté de foires et de marchés. L'aveu de 1550 cite ces foires et ces marchés. Une autorité, – un prieur ou un duc de Bretagne, - a imposé un jour ce plan contraignant aux propriétaires, notaires, marchands et aubergistes. Quand ?

Le choix du site était important pour les fondateurs du prieuré. Le bourg a été construit dans un carrefour de routes antiques, celle de Quimper à la Presqu'île de Crozon qui traverse le Bois de Névet depuis l'époque gallo-romaine, et celle de Douarnenez à Carhaix, moins importante, dont un tronçon longe encore aujourd'hui le Bois-du-Duc. Entre Quimper et Crozon, Locronan devait être une étape, où voyageurs et marchands pouvaient trouver gîte et couvert. Un bourg-étape en quelque sorte.

### **« Ville et bourg de Saint-René du Boys »**

Les habitants du bourg bénéficièrent, au cours des siècles, de privilèges accordés par les ducs puis par les rois de France. A chaque avènement royal, les habitants de Locronan demandaient confirmation de leurs droits et exemptions. La paroisse conservait précieusement une copie des lettres patentes royales de février 1653 qui portaient « confirmation de l'exemption de tous fouages, tailles, impôts et autres subsides et subventions quelconques accordée aux habitants de Saint-René, à la charge de faire célébrer trois messes, processions et services en l'église du moutier audit lieu ».

Des lettres patentes rappelaient donc le maintien des franchises à chaque avènement royal : Henri II en septembre 1550, François II en décembre 1559, Henri III en décembre 1582, Henri IV en mai 1606, jusqu'à Louis XIII en août 1612 et Louis XIV en février 1653. Les « *privilèges, franchises, libertés, immunités et exemptions* » dont jouissaient les habitants du bourg de Locronan, - car c'était un privilège que d'être exemptés, par exemple, de l'impôt du fouage et du logement des gens de guerre, - ces exemptions ne duraient que le temps de règne d'un roi ; son héritier pouvait ne pas renouveler ces privilèges.

La tradition voulait que l'on parlât du « *bourg* » et même de la « *ville* » de Locronan ; c'étaient des titres que les paroisses voisines, telles celles de Plonévez et de Plogonnec, ne pouvaient revendiquer. Le duc François II, dans la lettre qu'il adresse le 4 décembre 1475 à

Henry du Juch, alors capitaine de Quimper, parle des « *prieur et habitants du bourg de Saint Renan du Boys* ». Le titre de bourg était donc reconnu par l'autorité ducale.

Les habitants de Locronan revendiquaient d'ailleurs ce titre de bourg donné à leur petite cité, donc l'appellation de bourgeois. Ainsi le fait François Bélec, le fabrique en charge de la confrérie du Rosaire, quand il présente ses comptes de l'année 1766-1767. C'est le 7 octobre 1767 qu'il rédige, un peu tard, le cahier des recettes et des dépenses. L'introduction du document est significative : « Compte tant en charge qu'en décharge que rend et fournit François Bélec fabrique sortant de charge de la confrérie du saint Rosaire à Monseigneur l'illustrissime & révérendissime Evêque de Quimper, comte de Cornouaille, ou à Mrs les commissaires, aux bourgeois & habitants de Locronan, de la gestion & administration qu'il a faites des biens de la dite confrérie, pendant le temps de sa charge, commencé le vingt-huit juin mil sept cents soixante-six ».

La tradition locale voudrait que le titre de « *ville* » ait été donné par la duchesse Anne de Bretagne elle-même, lors de son passage en Bretagne, mais aucun document contemporain de la duchesse ne l'atteste. En réalité, le titre est déjà attesté en 1426, dans le dossier de la Réformation des feux, où l'on trouve l'expression « *ville et forsbourgs* de Saint-René du Boys », et le 27 décembre de la même année le duc Jean V parle aussi de la *ville de Saint Renan*.

La déclaration fournie en 1550 par le prieur Danyel de Saint-Alouarn pour prendre possession de son prieuré atteste la réalité du titre : L'un des sous-titres est intitulé « *Cheffrantes en la ville et bourg de Saint-René du Boys* ». En 1643, le titre apparaît encore sur une supplique adressée au nouveau roi de France, Louis XIV : le « corps politique » de la paroisse utilise bien la formule « *ville de Saint-René du Bois* ». Et sous la plume des notaires du lieu, ces mots avaient un sens précis que l'on comprenait en haut lieu ; ces hommes de loi n'auraient pas osé employer ces mots par simple vantardise.

Pourtant, malgré son titre de « *bourg* » et même de « *ville* », Locronan resta un village modeste, il n'atteignait peut-être pas au Moyen Age les quatre cents cinquante habitants. A la veille de la Révolution, il restait encore au-dessous des sept cents habitants. A cette époque, en dehors d'une montagne improductive, le bourg, accroché au versant nord-ouest, n'avait guère de campagne.

### **Les sources de la prospérité**

La place aux belles demeures ne laisse pas soupçonner la modestie du bourg de Locronan ; elle témoigne pourtant d'une réelle prospérité. D'où venait cette prospérité ?

### ***Le pèlerinage au tombeau de saint Ronan***

La première activité du bourg, donc la source originelle de revenus, c'était le pèlerinage au tombeau de saint Ronan. La grande Troménie, tous les six ans, voyait accourir les pèlerins des paroisses avoisinantes, et même de contrées plus lointaines. Nous avons vu les ducs, puis Anne de Bretagne, venir prier sur la tombe du saint ermite pour y demander postérité. Un paroissien de Quéménéven, répondant à une enquête diligentée en 1504, prétendait avoir vu, dans son enfance, Jean V et la duchesse, et, une quinzaine d'années plus tard, le duc Pierre, son successeur. Le passage des ducs à Locronan attirait évidemment beaucoup de monde, des curieux autant que des pèlerins. Mais on ne nous dit pas que ces souverains aient fait la troménie. Entre deux grandes troménies, l'église paroissiale voyait passer des pèlerins, isolés ou en petits groupes. Ils y venaient prier au tombeau du saint et vénérer ses reliques, car l'ostension des reliques était fréquente, sinon journalière. Les ressources procurées par ces pèlerinages étaient considérables, et l'abbaye Sainte-Croix en tirait une partie de ses revenus. En 1368, le pape d'Avignon percevait sur les revenus du prieuré une taxe de cent vingt livres, une somme considérable quand on la compare aux trois cents livres payées par l'abbaye de Quimperlé sur ses propres revenus. Témoigne aussi de la richesse du prieuré l'importance du trésor de l'église prieurale.

### *Une cité d'hommes de loi*

Locronan n'était pas qu'un centre de pèlerinage. Etonnant le nombre d'hommes de loi domiciliés à Locronan : notaires et procureurs de juridictions seigneuriales, sénéchaux, avocats à la Cour, contrôleurs de comptes, greffiers. La cité a moins de 700 âmes

La raison en était que la cité était devenue au cours des siècles le siège des juridictions seigneuriales des environs ; les plus importantes furent celles de Névet, de Guengat, de Kervent et Plessix-Porzay, enfin celle du prieuré lui-même. Les paysans des environs, domaniers et fermiers, devaient s'adresser obligatoirement à la juridiction de leurs propres seigneurs pour dresser les divers actes notariés, contrats de mariage, baux à ferme ou à convenant, emprunts et quittances, inventaires après décès, tutelles, partages d'héritages. Et ces procureurs se chargeaient également de la perception des rentes et des fermages des domaniers et des fermiers, car les familles nobles, à part les Keroullas et les Moëlien, ont quitté le pays depuis longtemps. Les Quemper de Lanascol habitent Ploumilliau, dans le diocèse de Tréguier ; l'héritière des Névet, Marie-Thérèse, a quitté le vieux château de ses ancêtres dès 1721, à la mort de son mari Malo, ou en 1722 ; elle n'y reviendra plus, et le château de ses ancêtres tombera en ruine. Les registres paroissiaux portent en 1751 le nom de noble homme Guillaume-Nicolas de Leissègues Sieur de Kergadio, procureur fiscal de Locronan, Névet et Kervent, et en 1770 celui de maître Guillaume-Nicolas de Leissègues de Rozaven, procureur des mêmes seigneuries. Et la gestion de ces domaines seigneuriaux était fructueuse.

Ces hommes de loi ont leurs demeures, leurs manoirs disaient-ils, dans la campagne environnante ; ce sont Gorréker, Rozancelin qui existent encore, Kervellic, Le Stivel ou le Ménec qui ont disparu, s'ils ont existé. Ils sont aussi propriétaires fonciers ; certains ont des domaines congéables dans le Porzay ; ils ont pris la suite de familles nobles disparues, dont les patronymes eux-mêmes sont oubliés. Un exemple, d'après la « déclaration » signée le 12 février 1787 par

Françoise Le Tertu, veuve Jean Gouriten, pour le domaine congéable du Stivel, - il est en Plonévez, - l'un des propriétaires fonciers est maître Jacques de Leissègues de Trévascoët, conseiller du Roi et bailli [sénéchal] du siège royal de Châteaulin. Le Stivel est dit « manoir noble » dans l'acte notarié. Un champ porte même le nom de « *parc ar houldry* », le champ du colombier ; la présence autrefois d'un colombier était signe de propriété noble, dont les tenants n'ont laissé aucune trace dans l'histoire. Mais ni les Leissègues ni aucun des autres hommes de loi ne sont d'extraction noble.

Nous avons rencontré ces hommes de loi au XVII<sup>e</sup> siècle, car ils remplissent souvent les fonctions de fabriques dans la paroisse Saint-Ronan, tels Louis Moreau, nommé le 1<sup>er</sup> juillet 1639, Jean Trobert, fabrique de juin 1633 à pareil mois 1634, Jean Daniélou déjà rencontré. Les Moreau portent volontiers de titre de « *noble homme* » (n : h :) dans les actes et font suivre leurs noms de « *Sieur* » de telle ou telle terre ; par exemple, Louis Moreau [fils d'autre Louis,] se dit Sieur de Kerhalven en 1674, Henry Moreau Sieur de Rozaven (avocat, à Gorréker ?) en 1675 et 1680, et la même année Henry Moreau dit le Vieux, Sieur du Stivel, enfin noble homme Jacques Moreau, Sieur du Ménec, décédé en 1704 à l'âge de soixante ans. Chacun de ces bourgeois aime faire suivre son nom d'une terre possédée dans les environs et qui n'est pas nécessairement une terre noble. Citons encore deux autres exemples : celui d'un Sieur de la Garraine et celui de maître Alain Guéguen, qui se dit Sieur de Kerourien. Enfin, voici noble homme Jean Verron, fabrique de Bonne Nouvelle en 1688-1689. Les Verron, c'était une famille de notaires et de procureurs connus dans le Porzay au XVII<sup>e</sup> et au XVIII<sup>e</sup> siècle. Au bourg de Plomodiern existe encore une Kroaz-ty-Véron ; elle porte sur son socle la date de 1624. Un Louis Verron, notaire, y est signalé en 1705, et la famille qui habitait tout près de la croix lui a donné son nom.

Dans la seconde moitié du XVIII<sup>e</sup> siècle, les Moreau ne sont plus mentionnés, mais les Leissègues occupent le premier rang. C'était une famille aux multiples branches : Rozaven, Kergadio et Trévascoët ; elle venait d'Auvergne et ne sera anoblée qu'en 1816. La première

mention d'un Leissègues dans les registres paroissiaux est celle d'un mariage. Le 3 juin 1715 mariage était célébré entre « nobles gens Bertrand de Leissègues, Sieur de Trévascoët, et damoiselle Louise-Marie Le Goff, dame de Lezanrouarn. » L'époux est le fils de noble homme maître Valentin de Leissègues et de dame Claire-Claude de Kergaziou, Sieur et Dame de Trévascoët, procureur fiscal du marquisat du seigneur de Mollac au siège de Pont-Croix, demeurant au château de Tyvarlen en Landudec. L'épouse est la fille de nobles gens maître Jacques Le Goff et dame Louise Sieur et Dame de Pennaryeun. Les familles nobles voisines investissent aussi ce milieu d'hommes de loi. Tandis que messire René-Louis de Keroullas, époux de Marie-Anne de L'Estang, est officier des vaisseaux du Roi, chevalier de l'ordre naval et militaire de Saint-Louis, un sieur de Keroullas est sénéchal en 1750 et en 1751. Parmi ces hommes de loi, une catégorie étonne, celle des avocats à la Cour. Ils cumulent ce métier avec celui de procureurs de juridictions. Ainsi noble homme Jean-Bernard Bourriquen, Sieur de Quénerdu, est dit, dans le registre paroissial de 1751 avocat à la Cour et sénéchal de plusieurs juridictions seigneuriales ; il décède en 1756. Son frère Vincent-Dominique prend alors le titre de Sieur de Quénerdu et il est aussi avocat à la Cour. De quelle cour de justice ? Sans doute la Cour royale de la sénéchaussée de Châteaulin, et peut-être même le présidial de Quimper, sorte de cour d'appel. Autre avocat à la Cour, noble homme maître François de Kerilis-Porc'hel ; il est originaire de la paroisse d'Edern, mais il est domicilié dans celle de Locronan. En 1757, il est dit avocat au Parlement de Rennes.

Une mention spéciale doit être faite de maître Louis Piclet. Né dans une famille de marchands de draps de la place de l'église, il était avocat, juge et sénéchal de plusieurs juridictions. Au début de la Révolution il est juge au tribunal du district de Pont-Croix ? Il connaîtra une mort tragique. En 1793, il est l'un des trente administrateurs du département du Finistère. Avec ses collègues il soutient, cette année-là, les députés girondins contre le parti des montagnard. Emprisonné à Brest, il est condamné à mort en mai 1794,

comme vingt-cinq de ses collègues administrateurs du Finistère, il est guillotiné le soir du même jour sur la place de Brest. Il fut le premier à présenter sa tête au couteau fatal, et l'évêque Expilly le dernier. On était alors en pleine Terreur. Cette exécution impressionna les contemporains. Le notaire Germain de Leissègues fut chargé d'établir le séquestre sur tous ses biens. La veuve Piclet fut réduite à la misère avec six enfants encore jeunes à sa charge. Un autre enfant du Porzay, lui aussi administrateur du Finistère, subira le même sort ce jour-là, c'est Yves Le Gac, natif de Lesvren en Plonévez.

On soupçonne que dans cette société de juristes, la qualification de notaire comprend plusieurs niveaux de compétence. Peu d'entre eux se disent notaires royaux, c'est le cas de maître Jean Le Croissant en 1754. Parmi les autres, certains, qui signent les actes, ne seraient sans doute aujourd'hui que clercs de notaire, formés dans l'une ou l'autre étude et démunis de diplômes universitaires.

### ***Les artisans***

Leurs noms reviennent souvent dans les archives paroissiales ; on peut les relever dans les délibérations du « corps politique », les actes de fondations et les registres de baptêmes et de mariages. Outre les hommes de loi et les marchands de toiles, dont nous avons beaucoup parlé, Il y avait tout un monde d'artisans, de commerçants et de tisserands dans la petite cité de Locronan.

Maître Jean Coguen, est peintre doreur, il habite Locronan. Au baptême de sa fille Anne, la marraine est Anne Marzin femme d'Yves Chaplain qui est dit maréchal à Locronan. Jean Coguen meurt le 8 novembre 1685, à l'âge de 37 ans. Mathias Le Gall est « architecteur et maître tailleur de pierres » ; il a donc sa propre carrière dans la montagne. Il travaille à réparer les murs de l'église à maintes reprises. Il n'est pas riche, car il ne paie que deux livres de capitation. Il meurt le 24 novembre 1707 à l'âge de 55 ans. Le 21 novembre 1718, un Jean Le Gall, dit également architecte, marie sa fille Michelle avec René Le Favennec, natif du Cloître-Pleyben. Preuve que les Favennec et les Le Gall travaillaient parfois sur les mêmes chantiers d'églises. Derrière

ces noms qui apparaissent dans les registres paroissiaux l'on devine tout un monde d'ouvriers manuels, carriers et maçons.

Le 9 mars 1748, Guillaume-Nicolas de Leissègues, notaire et procureur, dressait un état descriptif du château de Névet que la comtesse de Coigny née Marie-Thérèse de Névet projetait de restaurer. Le devis des travaux à faire sur le château et ses dépendances est dressé par trois artisans de Locronan, Jean Georget maître maçon, Yves Rividic maître charpentier et menuisier et Henry Guézennec, maître couvreur d'ardoises. Le projet de restauration fit long feu, et le château bientôt abandonné.

Sur les bords du Bois de Névet et du Bois-du-Duc, loin du bourg donc, l'on trouvait aussi des charbonniers. Leurs noms apparaissent dans les registres paroissiaux. Dans les registres des années 1669-1672, on rencontre au moins neuf de ces charbonniers, dont Jean Petit et son épouse Jeanne Dagorn au lieu-dit de Kerjavry (ou Kerjaury) près du Stivel, Samson Farou et Jeanne André demeurant aux Loges du bois de Lézargant, Guénolay Rospars et Catherine Le Coz au Mez, François Le Breton demeurant au manoir du Mez, Guillaume Le Breton sans doute, et peut-être aussi Mathurin Farou, le gendre de François Le Breton. En 1757 l'on trouve un Farou, prénommé Henry, charbonnier aussi, mais au Bas-de-la-ville, c'est-à-dire à Goulit-ar-Guer. Yves André, beau-frère de Samson Farou, est « bûcheur de bois » dans le bois de Lézargant. D'autres métiers liés aux bois, Bois-du-Duc, bois de Névet et bois de Moëlien, n'ont guère laissé de souvenir, et pourtant ils étaient nombreux ; des vanniers, des panetiers et des sabotiers y besognaient. Les recensements du XIXe siècle révéleront leurs noms, et les cartes postales de la fin du siècle nous donneront leurs figures. Qui se souviendra encore, dans les nouvelles générations, de Fanch Montfort fabriquant ses paniers devant sa porte dans la rue Lann ? Une carte postale en gardera le souvenir.

Citons encore quelques métiers. Au milieu du XVIIIe siècle, Julien Haré est voiturier, Guillaume Chapelain aussi, Jérôme Albert chaudronnier, Yves Morvan maître menuisier, François Bélec cordonnier, Yves-Marie Finer aussi, Jean Conan boucher, Louis

Conan maître menuisier, Maudez Bossennec maréchal, Guillaume Gourmelen meunier à Tresséol, Joseph Le Garz meunier au moulin du prieuré. Un cas particulier, celui de Jean-Baptiste Rougier ; en 1760, il apparaît dans le registre paroissial, où il est dit « originaire de la paroisse du Pertuis, évêché d'Aix-la-Chapelle ».

Enfin, des métiers se transmettent de père en fils : les Georget sont maçons à Gorréker, les Conan de la rue des Charrettes bouchers, les Guézennec couvreurs d'ardoise, les Guédès tisserands et sonneurs de cloches, les Farou charbonniers et les Cévaër maréchaux-ferrants, les Moreau aubergistes au bas de la place.

### **Les patentes en 1798**

Survient la Révolution. Elle nous fait découvrir le monde des marchands et des artisans de Locronan. Une liste de citoyens assujettis à l'impôt de la patente, établie par la municipalité du canton de Locronan en 1798, est instructive à ce sujet (A.D.F. 13 L.106).

La Révolution avait supprimé les impôts traditionnels et institué de nouvelles contributions, foncière et mobilière et patentes. La patente concernait les artisans, les meuniers, les aubergistes, les débitants de vins et de cidre, les marchands de draps, les tisserands, les notaires également. La liste reproduite ci-dessous a été établie le 1<sup>er</sup> frimaire de l'An VII (ou 21 novembre 1798) par la municipalité du canton de Locronan ; elle mentionne les citoyens qui sont soumis à la patente. La mention des métiers est instructive à bien des égards. Le rôle d'étape joué par le bourg de Locronan sur la route de Quimper à Lanvéoc, aussi important que sous l'Ancien Régime, explique la présence en force de certaines activités : en tête évidemment apparaissent les aubergistes et débitants de vin ou de cidre, les maréchaux-ferrants, les bouviers et les loueurs de chevaux, les colporteurs. Tous métiers liés au trafic intense qui anime le vieux bourg. Journallement le traversent des voyageurs à cheval, des rouliers ou des diligences.

A noter la présence d'un seul huissier et d'un seul notaire ! La suppression des juridictions seigneuriales, dont celle du prieuré, jointe à la réforme générale de la justice royale, a fait disparaître ce monde

d'hommes de loi si présents autrefois. C'était une sorte de révolution sociale dans ce bourg de moins de mille habitants. Peu de tisserands sont mentionnés dans la liste, six seulement. Sans doute sont-ils les seuls à faire travailler des fileuses et écoulent-ils leurs fils sur les marchés. Signe évident du déclin de cette industrie rurale ancienne : Le temps n'est plus où l'on pouvait parler de la manufacture des toiles de Locronan. Le tableau des citoyens de Locronan assujettis à la patente en 1798 est significatif de ce changement depuis 1789 :

| <b>Citoyens</b>    | <b>Métier</b>     | <b>Patente</b> |
|--------------------|-------------------|----------------|
| Jérôme Albert      | Débitant de vin   | 22 Fr. 50      |
| Nicolas Alix       | Fournier          | 9 Fr. 20       |
| Guy Bernard        | Marchand en gros  | 49 Fr.         |
| Louis Brélivet     | Loueur de chevaux | 10 Fr. 40      |
| Maudé Bossennec    | Maréchal-ferrant  | 4 Fr.          |
| Jean Chapalain     | Loueur de chevaux | 10 Fr. 10      |
| Guillaume Conan    | Débitant de vin   | 19. Fr. 20     |
| Claude Damey       | Commissionnaire   | 45 Fr.         |
| Hervé Douérin      | Loueur de chevaux | 11 Fr. 10      |
| Mathias Douérin    | Loueur de chevaux | 10 Fr. 10      |
| Jean Dubeau        | Sabotier          | 3 Fr.          |
| Jean Guéguen       | Colporteur        | 43 Fr. 4       |
| Jean Granmoul      | Colporteur        | 46 Fr. 6       |
| Mie-J. Guivarc'h   | Débitante de vin  | 19 Fr. 2       |
| Corentin Le Lons   | Colporteur        | 44 Fr. 4       |
| Eutrope Guédès     | Loueur de chevaux | 11 Fr.         |
| René Georget       | Loueur de chevaux | 11 Fr.         |
| Mathias Kervern    | Marchand d'étoffe | 24 Fr.         |
| Germain Leissègues | Marchand en gros  | 53 Fr. 5       |
| Marie veuve Piclet | Marchand d'étoffe | 28 Fr.         |

|                     |                      |          |
|---------------------|----------------------|----------|
| Jean Le Doaré       | Huissier             | 17 Fr. 2 |
| Jeanne Le Coz       | Bouchère             | 17 Fr. 4 |
| René L'Helgoualc'h  | Meunier              | 17 Fr.   |
| Joseph Lagadec      | Maréchal-ferrant     | 4 Fr.    |
| René Le Broche      | Débitant de cidre    | 3 Fr.    |
| Yves le Velly       | Débitant de cidre    | 3Fr.     |
| Ollivier Moreau     | Aubergiste           | 25 Fr.   |
| Julien Morvan       | Cordonnier           | 13 Fr.   |
| Jean-Olivier Mancel | Notaire              | 25 Fr.   |
| Olivier Moreau      | Loueur de chevaux    | 11 Fr. 1 |
| Laurent Poulmarc'h  | Aubergiste           | 20 Fr. 4 |
| Yves Bosseennec     | Maréchal-ferrant     | 4 Fr.    |
| Hervé Sévère        | Maréchal-ferrant     | 4 Fr.    |
| N. ... Guichoux     | Débitant de vin      | 18 Fr.   |
| N. ... Petit        | Aubergiste           | 25 Fr.   |
| Corentin Guillou    | Tisserand            | 3 Fr;    |
| Michel Boulic       | Tisserand            | 3 Fr.    |
| René Moreau         | Tisserand            | 3 Fr.    |
| René Chapalain      | Tisserand            | 3 Fr.    |
| Jean Conan          | Tisserand            | 3 Fr.    |
| Jean Jéquel         | Bouvier au Méné      | 3 Fr.    |
| François Queinec    | Bouvier à Gorréker   | 3 Fr.    |
| N. ... Guédès       | Bouvier à Gorréker   | 3 Fr.    |
| Guillaume Hémon     | Bouvier au Styvel    | 3 Fr.    |
| Jean Piriou         | Tisserand à Gorréker | 3 Fr.    |
| Thomas Le Tallec    | Menuisier au bourg   | 9 Fr.    |

(Archives départementales du Finistère , 13 L. 106)

## 1808 : La tour est foudroyée

Le 2 janvier 1808, dans un fracas épouvantable, la foudre pulvérisa la flèche de l'église Saint-Ronan. Il était 6 heures et demie du matin, les habitants du bourg ne purent juger de l'ampleur des dégâts qu'au lever du jour. Le 7 janvier, le maire Jean Daniélou faisait part à Mgr Dombidau de Crouseilhès du malheur qui frappait Locronan. La chute des pierres de la flèche « a totalement ruiné la toiture, la charpente de voûte [de la travée du bas] et même une partie de l'intérieur de l'église. Une chapelle attenante et communiquant à l'église principale [le Pénity] a été totalement ruinée ; la toiture entière est tombée dans l'intérieur, et ce que l'on ne peut attribuer vraiment qu'à un miracle, dans toute cette chapelle le tombeau de saint Ronan a été préservé ; ce monument a été respecté, il est entouré de décombres et n'a pas éprouvé le moindre dommage. L'image de sainte Barbe se trouve dans cette chapelle ; il est tombé une grosse pierre à ses pieds ; ni l'image de la sainte ni l'autel sur lequel elle est placée n'ont été atteints par la foudre ni par les ruines qu'elle a précipitées ». Les maisons de la place ne sortent pas indemnes du désastre. Deux maisons habitées ont été écrasées, trois autres criblées de pierres, mais aucune victime.

Cinquante ans plus tard, l'architecte Joseph Bigot dénoncera « *un acte de vandalisme inqualifiable* ». Au lieu d'installer des échafaudages pour consolider la tour ébranlée et la démonter en vue d'une reconstruction, le maire Daniélou fit jeter « *des grappins de navire sur le sommet de la pyramide fendue, et la population fut appelée à tirer sur les cordes, qui se rompirent plusieurs fois, afin d'arracher à grands efforts la partie supérieure du monument* ». Disparurent ainsi non seulement la flèche et ses clochetons mais encore la partie supérieure de la tour faite d'une galerie ajourée sur les quatre faces, identique à celle que l'on peut voir sur le clocher de l'église de Pont-Croix. Il ne subsiste aujourd'hui que les quatre culées, deux sur le flanc sud, deux sur le flanc nord, sur lesquelles s'appuyaient les anciens arcs-boutants, également détruits. L'élévation en est aujourd'hui toute changée.

Cent cinquante charretées de pierres, écrit Jean Daniélou. Le maire avait-il déjà fait dégager la place de ses pierres ? Ou avait-il seulement évalué le volume des pierres amoncelées ? De fait, le maire reste discret là-dessus. Ce n'est qu'en 1858 que l'opinion éclairée apprit la vérité. Au cours du congrès tenu à Quimper en octobre 1858 par l'Association Bretonne, l'architecte Joseph Bigot dénonça « *le vandalisme de l'ignorance* » dont firent preuve les habitants de Locronan en 1808. L'architecte quimpérois faisait remarquer : « Le dommage [causé par la foudre seule] était-il facilement réparable ? C'est une question sur laquelle nous ne saurions aujourd'hui nous faire un avis. Mais ce qui est évident, c'est que, puisque l'on se décidait à enlever les débris de cette flèche, il fallait dresser des échafaudages et procéder à cette démolition pierre par pierre, de manière que les matériaux pussent servir à une reconstruction ».

De la part des autorités civiles pas un mot de protestation contre ces grappins maléfiques qui nous paraissent aujourd'hui à peine croyables. De toute façon, aucune politique de protection du patrimoine n'existait alors ; il n'y avait pas encore de service des Monuments historiques. Il faut attendre presque le milieu du siècle pour voir la création de ce service. Prosper Mérimée, qui fut le premier inspecteur des Monuments historiques, fit, à ce titre, une tournée d'inspection en Bretagne. Il ne passa pas à Locronan. Il ne jugea pas nécessaire d'inscrire l'église Saint-Ronan dans le patrimoine national. Dans la première moitié du XIXe siècle, d'ailleurs, on n'appréciait guère le style gothique. Le chevalier de Fréminville, de passage à Locronan au cours de ses voyages dans la Bretagne, n'a que dédain pour l'église de Locronan : « Cet édifice est d'un style d'architecture qui indique la décadence absolue du gothique, à l'époque où ce genre, si longtemps usité dans presque toute l'Europe, luttait contre les premiers efforts de la renaissance des beaux-arts ». Fréminville est un piètre augure : dix ans plus tard, en 1845, l'église Saint-Ronan était classée parmi les monuments historiques à protéger au titre du patrimoine architectural ; le gothique retrouvait en ce milieu du XIXe siècle la faveur des esprits éclairés !

Les malheurs s'accumulaient sur Locronan. Une population appauvrie et si peu nombreuse ne pouvait à elle seule réparer les dégâts matériels causés par la foudre. Le Préfet et l'Evêque firent donc appel à la générosité des communes des arrondissements de Quimper et de Châteaulin, ce fut en vain, les sommes reçues étaient trop faibles pour couvrir les frais de réparation de l'église. Chaque commune, d'ailleurs, avait à restaurer son patrimoine religieux mis à mal par les années révolutionnaires. Celle de Plonévez, toute proche, aura bientôt à réparer son propre clocher, que la foudre frappera à la fin de cette même année 1808. Des souvenirs du désastre du 2 janvier 1808 subsistent encore dans le Pénity : deux fenêtres ont été murées et le sont encore aujourd'hui. Au-dessus d'elles la voûte en ogives, côté clocher, manque singulièrement d'élégance ; elle a été mal restaurée.

L'archiviste Henri Waquet signalait en 1952 l'existence d'un album de dessins signés d'un certain F. Debret où se voyait la tour complète de Locronan avec sa galerie couverte et sa flèche. D'après l'érudit Louis Le Guennec, la flèche était « assez courtaude ». Ce précieux carnet de croquis, que le bibliothécaire de la ville de Quimper, Louis Le Guennec a tenu entre ses mains, hélas, semble aujourd'hui perdu.

Conséquence inattendue, la tour resta sans voix, semble-t-il, après la chute de la flèche. Les autorités révolutionnaires avaient laissé une seule cloche dans la tour ; elle suffirait, prétendaient-elles, pour un culte dépouillé de toute superstition ! Avait-elle été également touchée par la foudre ? Malgré la misère de la commune, elle fut remplacée en 1810 par une cloche neuve fondue à Brest. Elle fut baptisée et nommée « Marie-Sébastienne-Renée », en l'honneur de sa marraine Marie-Sébastienne Guégénou-Bernard négociante, de son parrain Jean Daniélou maire de Locronan, et du saint patron de la paroisse, saint René (ou Ronan).

### **La chapelle de Bonne Nouvelle.**

La Révolution de 1789 faillit faire le malheur de la chapelle Notre-Dame de Bonne Nouvelle, toujours dite la « Chapelle neuve ».

Au temps où la Constitution civile divisait le clergé et par conséquent les paroissiens, les chapelles devinrent un enjeu entre prêtres jureurs et prêtres réfractaires au serment de 1791. Les seconds, chassés de leurs presbytères, refusèrent souvent de quitter leurs paroisses ; ils se replièrent sur les chapelles des quartiers excentrés. Le Directoire du Finistère prit alors deux décrets : le premier, du 21 avril 1791, stipulait que les recteurs réfractaires devaient s'éloigner de leurs paroisses « d'au moins quatre lieues sous peine d'être réputés perturbateurs de l'ordre et poursuivis ». Le second décret, pris le 2 juillet 1791, stipulait que toutes les églises et chapelles du département autres que les églises paroissiales et succursales seraient fermées vingt-quatre heures après la publication du présent arrêté ».

Locronan ne connut pas la lutte entre prêtres réfractaires et jureurs, car le recteur en place, Mathieu Le Houarner, avait prêté serment, et toute la population avait suivi le culte constitutionnel sans problème. Locronan n'avait guère de campagne, aucun quartier excentrique avec chapelle n'existait. Cependant, les chapelles, Saint-Maurice, Saint-Eutrope et Bonne Nouvelle, furent aussi fermées à clef, aucun culte n'y fut toléré. 1796 fut une année difficile pour les chrétiens : les autorités révolutionnaires, celles de Paris et des villes, menèrent une politique antireligieuse très dure. C'est l'année où les chapelles seront mises en vente. Ce fut le sort, dans le Porzay, des chapelles de Kergoat, de Sainte-Marie du Ménez-Hom et de Sainte-Anne la Palud.

La chapelle de Bonne Nouvelle avec « ses dépendances » était donc à vendre. Un négociant de Locronan même, Guy Bernard, se présenta comme acquéreur potentiel auprès de l'administration centrale du Finistère à Quimper. J'entrerai dans les détails pour que le lecteur, peu au fait des remous de la Révolution, puisse saisir les enjeux et les difficultés qui surviendront plus tard. Deux experts sont donc nommés pour faire l'expertise du « bien national » alors sous séquestre, Antoine Parmentier, homme de loi de Locronan, choisi par l'administration centrale, et Jean Georget, autre homme de loi du lieu choisi par le soumissionnaire Guy Bernard.

Le bien national mis en vente comprenait, outre la chapelle, la fontaine avec son douet, une maison dite « maison Notre-Dame » ou « maison Guédès » du nom du locataire, enfin un champ de 130 cordes (le journal fait 80 cordes) donnant au levant sur « le grand chemin de Locronan-Lanveau » mais situé en Plonévez. Le libellé de l'expertise est curieux : la chapelle elle-même, bâtie de 72 pieds de longueur, 20 pieds de largeur et 20 pieds de hauteur compensée, était estimée comme n'importe quelle autre bâtisse, maison ou grange, sans considération pour sa destination religieuse, ni mention de son mobilier sacré, statues et vitraux.

L'expertise faite le 1<sup>er</sup> fructidor de l'an IV (le 17 août 1796 pour nous), la vente eut lieu le 6 fructidor suivant au bureau même de l'administration centrale à Quimper. Guy Bernard n'eut pas à subir la montée des enchères, il était seul soumissionnaire. Il emportait donc le bien national pour la somme de 1350 francs (ou livres) en valeur métallique 1790.

Voilà donc un couple de particuliers, Guy Bernard et son épouse, propriétaire d'une chapelle qui tenait à cœur aux paroissiens de Locronan. Mais nous sommes alors en pleine Révolution, au temps du Directoire, dont on connaissait l'hostilité à l'Eglise catholique. La chapelle restait donc fermée ; aucun culte, même pas le pardon.

En 1817, Marie-Sébastien Bernard, alors veuve de Guy, manifeste l'intention de rendre à la paroisse la chapelle de Bonne Nouvelle. Elle disait qu'elle et son époux avaient eu l'intention, en achetant la chapelle, de « la faire retourner un jour à sa destination primitive ». Par l'acte du 20 août 1817, signé chez maître Claude Damey, notaire à Plogonnec, Marie-Sébastien Bernard faisait donation de la chapelle à la paroisse, représentée par Guillaume Bernard, agriculteur au Créac'h, marguillier en exercice cette année-là de la fabrique de Locronan. En fait de dépendances, la donatrice donnait seulement une bande de terrain large de deux mètres sur les quatre côtés de l'édifice. Le petit espace compris entre le chevet et le calvaire restait la propriété de la famille Bernard ; le calvaire lui-

même ne fut jamais la propriété des Bernard. Par contre, aucune mention n'était faite, dans la donation, de la fontaine et du lavoir.

Deux conditions étaient jointes à la donation : Guillaume Bernard promettait, au nom de la paroisse, qu'à chaque messe célébrée à la chapelle il serait dit un *Pater*, un *Ave* et un *De profundis* à l'intention de la famille Bernard. D'autre part, la paroisse devait fournir et entretenir aux frais de la chapelle un banc à quatre places pour Marie-Sébastien Bernard et ses descendants. Ce banc serait placé dans le sanctuaire de la chapelle, vis-à-vis de la statue de Notre Dame de Bonne Nouvelle, et il porterait l'inscription « *A la famille Bernard conservateur de la chapelle* ». Un banc seigneurial en quelque sorte ! Cette clause sera respectée, mais pendant combien de temps on ne sait. L'acte de donation de 1817 précisait « à perpétuité ». Mais le temps fait son œuvre d'oubli. En 1884, Pierre Forestier, époux d'une descendante des Bernard, porte plainte auprès de la fabrique, le banc n'est plus dans la chapelle. Le conseil de fabrique promet, le 24 août 1884, « de rétablir le banc de la famille Bernard-Clermon (devenue famille Forestier) dans la chapelle Notre Dame de Bonne Nouvelle. Ce rétablissement devra être fait selon les clauses de l'acte de donation ou plutôt restitution de la dite chapelle ».

Le pardon de Bonne Nouvelle n'avait pas repris, semble-t-il, dès la promulgation du Concordat, tant que la loi interdisant tout culte dans les chapelles fermées depuis 1791 fût maintenue. La chapelle avait souffert de son état d'abandon pendant un quart de siècle. L'acte de donation mentionne, en incise, ces mots « *le tout étant en ruine* ». L'humidité avait sans doute causé des dégâts dans le lambris de charpente et dans les retables. Mais c'est assurément les vitraux qui ont dû souffrir le plus, des panneaux ont été brisés. Une chose est sûre, la chapelle avait des vitraux anciens. En témoigne aujourd'hui la présence dans une fenêtre de l'église paroissiale de fragments récupérés en 1985 dans la chapelle. On y reconnaît une représentation de la Trinité : Dieu le Père y soutient la croix de son Fils ; ce groupe, dit la « Douleur du Père, » remonterait aux alentours de l'an 1500.

Tout au long du XIX<sup>e</sup> siècle, les paroissiens, firent preuve, d'une

grande piété à l'égard de Notre Dame de Bonne Nouvelle ; ce fut un temps de paix. Vint la loi de séparation des Cultes (donc de l'Eglise) et de l'Etat, que le Parlement avait votée le 9 décembre 1905. Les conseils de fabrique furent supprimés et les biens de l'Eglise mis sous séquestre, parmi eux les églises paroissiales et les chapelles, dont celle de Bonne Nouvelle. Une loi ultérieure donnait aux communes la propriété des églises et des chapelles. La commune de Locronan était donc susceptible de recevoir en propriété la chapelle de la rue Moal, quand quelqu'un, - le notaire ou le receveur de l'Enregistrement ? - fit remarquer que la donation de 1817 pouvait être frappée de nullité juridique : la fabrique avait-elle négligé l'enregistrement de la donation ? Les héritiers Bernard étaient donc en droit de revendiquer la propriété de la chapelle. Le Receveur de l'Enregistrement montra peu de zèle pour lever le séquestre en faveur de la commune. Il aurait pu faire jouer la prescription en faveur de la paroisse : celle-ci n'avait-elle pas fait acte de propriété bien des fois en payant les multiples réparations depuis 1817 ? Le cadastre de 1847 indiquait bien que la fabrique de Locronan était propriétaire du terrain de la chapelle. La même administration ne mit guère plus de bonne volonté pour remettre la chapelle aux héritiers Bernard. Le 13 décembre 1913 enfin, un arrêt de la Préfecture faisait remettre la chapelle à Sébastienne Forestier épouse Derrien et à sa sœur Emilie Forestier, toutes deux demeurant au bourg de Locronan. Voici la généalogie de cette famille Forestier :

\* Marie Sébastienne Guéguénou épouse de Guy Bernard,  
donatrice en 1817, mère de

\* Marie-Sébastien Bernard,  
Epouse de Jean-Gabriel Clermon-Félep,  
Mère de :

\* Angélique-Gabrielle Clermon-Félep,  
épouse de Pierre Forestier, marchand de vins,  
Mère de :

\* Sébastienne-Marie Forestier,  
épouse de François Derrien, maître tailleur de pierres,  
et d'Emilie-Marie Forestier, célibataire

## **Marchands du XIXe siècle**

Au milieu du XIXe siècle, le bourg de Locronan restait, malgré la misère des tisserands, un bourg très animé, avec ses aubergistes et ses marchands. Une animation visible les jours de marché et de foires. Car, malgré sa déchéance, la petite bourgade avait gardé ses foires. Seules les dates avaient changé à la fin du siècle. Désormais, elles se tiendraient le mardi des mois de février, avril et mai, et les premiers mardis après la Saint-Michel et du mois de novembre. Mais d'après l'annuaire administratif du Finistère de 1905, les dates avaient changé encore depuis peu ; les foires se tiendraient désormais le premier mardi de chaque mois. D'autre part, la place de Locronan, c'était encore au XIXe siècle une étape sur la grande route de Quimper à Crozon. loueurs de chevaux, bouviers et maréchaux-ferrants proposaient toujours leurs services aux voyageurs.

Les marchands nous intéressent particulièrement ici. Contrairement au petit monde des carriers et des maçons, ils ont laissé des archives. Dans les familles de marchands, que les mariages unissent, trois noms dominant, Bernard, Clermon-Félep et Forestier. Ils sont même dits « négociants en la ville de Locronan ». Le tableau généalogique reproduit ci-dessus éclairera le lecteur. Jean-Gabriel Clermon-Félep était né à Brest le 8 décembre 1793 ; son mariage avec Marie-Sébastienne Bernard, la fille de Marie-Sébastienne Guéguenou et de Guy Bernard, en fit un citoyen de Locronan, où il prit la suite de sa belle-mère. C'était un négociant en vins. Une tombe garde encore le souvenir de ce Clermon-Félep ; elle porte l'inscription : « Ici repose le corps de Dame Marie Sébastienne Elisabeth Bernard âgée de 48 ans décédée le 4 août 1842 épouse du sieur Clermont Félix Jean Gabriel ».

Jean-Gabriel Clermon-Félep, veuf de Marie-Sébastienne Bernard, sentant l'âge venir, fait donation, le 14 janvier 1847, de ses biens immobiliers, à ses trois enfants, Léocadie, dite commerçante, Angélique, épouse de Pierre Forestier, négociant, et Edouard, également dit négociant. Clermon-Félep père cédait à son fils Edouard tous ses biens immobiliers, maisons et terres, estimés à la somme

de 21.500 francs, et, en plus une dette de 10.700 francs à régler ; à ce dernier de donner leur part d'héritage en argent liquide à ses deux sœurs. Ce même jour, Edouard contractait un emprunt de 12.000 francs auprès d'Eugénie de Kerouartz, propriétaire aux Salles à Guingamp. Clermon-Félep père semble avoir continué son activité de négociant, puisque le 18 décembre 1848 le tribunal de Châteaulin le déclare en état de faillite et fait apposer les scellés sur son magasin ; lui-même demeurera sous la garde d'un gendarme. Cette garde ayant été jugée trop onéreuse et peu utile, vu « le grand âge et l'état de faiblesse du failli », le tribunal la supprime, presumant que le failli ne cherchera pas à s'évader. Le vieux négociant vit d'ailleurs chez son fils Edouard. Mais les créanciers l'accusent d'avoir fait une donation frauduleuse, car il connaissait l'état réel de ses propres affaires.

Son fils Edouard, de son côté, peine aussi à rembourser ses emprunts et à régler les factures de ses fournisseurs. Les créanciers, marchands et prêteurs, se retournent contre lui. L'adjudication des biens est décidée par le tribunal de Châteaulin le 4 mai 1852. Citons, parmi les créanciers, Eugénie de Kerouartz, de Guingamp, Nicolas Treussier, charbonnier à Locronan, un marchand de draps de Lisieux, deux négociants de Nantes, un négociant (en draps ?) de Montauban, et des bourgeois propriétaires demeurant à Châteaulin, Guingamp et Plouégat-Guerrand. Edouard Clermon-Félep sort ruiné de son procès ; ses maisons et ses propriétés de Locronan sont mises en vente. Les quatre maisons dont il était propriétaire, construites en pierre de taille, occupaient le côté gauche de la rue des Charrettes jusqu'au coin de la place du même nom ; Maudè Brélivet acheta deux d'entre elles. Ce fut une faillite retentissante sur la place de Locronan !

Mais les Clermon-Félep entraînaient d'autres dans leur faillite. Ce fut le cas pour les ménagers de Kerdoutous (aujourd'hui Keroutous) en Plonévez. Sébastien Louboutin et son épouse Catherine Tanguy s'étaient portés caution à plusieurs reprises pour le marchand de Locronan, en particulier pour les 12.000 francs empruntés à Eugénie de Kerouartz. On devine le lien qui unissait le ménage de Kerdoutous

et le - négociant de Locronan ; Sébastien Louboutin pratiquait aussi, comme son père Gilles de Coz-quinquis, le commerce des toiles, qu'il faisait tisser à Plonévez et à Locronan, où il possédait rue des Charrettes une maison datant de la fin du XVIIe siècle (1693 sur le fronton de la mansarde). Ignorait-il les difficultés financières du marchand ? Pourtant, c'était un homme avisé.

En tout état de cause, il allait devoir payer, car les créanciers se retournent contre lui, après avoir dépouillé Clermon-Félep. Les terres de Kerdoutous sont donc mises en vente par voie judiciaire et vendue le 13 juillet 1852, pour la somme de 25.800 francs, au sieur Jean-Guillaume de La Roque-Trémaria, apparenté aux La Roque du manoir de Tréfry et demeurant à Quimper. L'affaire fit du bruit à Plonévez-Porzay, d'autant plus que depuis l'élection du 28 avril 1851 Sébastien Louboutin était maire de la commune. Un fermier des La Roque-Trémaria s'installa bientôt à Kerdoutous ; l'ancien ménager, ruiné, s'était retiré chez sa fille Annette et son gendre Jacques Le Marc'hadour à Quillivogan en Plomodiern.

### **Locronan : Un bourg sans campagne**

La Révolution de 1789 a marqué une étape importante dans la vie du peuple. Un esprit égalitaire animait les auteurs de la Déclaration des droits de l'homme. Tout privilège fut donc supprimé. Les titres de « ville » et de « bourg » avec les privilèges y attachés étaient supprimés. Locronan sortait de la Révolution dépouillé de son titre pompeux de « ville et bourg », déserté par les tisserands misérables dont les maisons tombaient déjà en ruine à la fin du XVIIIe siècle.

Les hommes de loi, après la suppression des juridictions et des justices seigneuriales, ont abandonné presque tous la petite cité. Germain de Leissègues s'était reconverti sous la Révolution ; il est cité dans la liste des patentes comme marchand en gros sur la place ; sous le Premier Empire il est désormais conseiller de préfecture à Quimper, il a vendu son étude à maître Lozac'h, qui habite le bourg de Quéménéven. Le notaire Mancel transporte son étude au bourg de Plomodiern ; a-t-il repris l'étude Verron ?

### ***Locronan, un territoire trop exigu***

L'Assemblée Nationale, par le décret du 14 décembre 1789, - confirmé par le Roi le 28 du même mois, - avait érigé en communes les paroisses et une grande partie des trèves. Le décret respectait, en général, les frontières des anciennes paroisses. Locronan gardait son territoire exigu.

Le législateur, cependant, revint plus tard sur ce décret et procéda à un nouveau découpage des communes. Le principe adopté par la loi était de faire du chef-lieu de chacune, c'est-à-dire du bourg où était l'église paroissiale, le centre géographique, qui serait accessible sans difficultés (oublions les mauvais chemins !) à tous les citoyens éparpillés dans les villages et les écarts. La liste des villages et hameaux des nouvelles communes avait été établie par le Directoire exécutif du département du Finistère ; elle était confirmée par la loi du 12 août 1792 signée par le ministre de l'époque Danton et communiquée, dans les jours qui suivirent, à toutes les communes.

Ce remembrement, fait sans consultation des villages intéressés, sera vivement contesté. La perception des impôts était le point le plus sensible. L'administration dut faire arrière ; en 1798 la loi du 24 germinal an VI (selon le calendrier républicain, le 13 avril pour nous) rétablit les anciennes frontières des communes. Locronan se retrouva avec ses « sept ou huit mauvais villages » d'avant la Révolution, c'est ce que disait le notaire Mancel, sans doute un peu dépité. Le parcours ancien de la troménie marquera encore longtemps les « *fins et limites* » de la commune.

Voici ci-après la liste des villages de Kocronan,  
dans l'orthographe de l'époque,  
qui composèrent entre 1792 et 1798 la commune.  
(Les villages annexés sont en caractères italiques)

|                                                                                                                                                                     |
|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| Bas-de-la-Ville, - <i>Bourlan-Bihan</i> , - Bourlan-bras, - <i>Gorréquer</i> ,                                                                                      |
| Kerjacob, - Kervavarn, - <i>Kerflous</i> , - Kerourien, - <i>Kervellic</i> , -                                                                                      |
| <i>Kerhascoët</i> , - <i>Kergaradec</i> , <i>Kerbléon-bihan</i> , - <i>Kerbléon-bras</i> , - <i>Kersaliou</i> , - <i>Kervélinger</i> , - <i>Kerandarinet-Bras</i> , |
| <i>Le Rest</i> , - <i>Kermenguy</i> , - <i>Keranguéven</i> , - <i>Kerislai</i> , - <i>Kerorgant</i> ,                                                               |
| Locronan (ville), - Le Ménec, - <i>La Ville-neuve [Kernévez]</i> , - Parc-David, - Le Créac'h, - Leustec, - Le Stivel, - <i>Mésaudren</i> ,                         |
| <i>Le Mez</i> , - Moulin du Prieuré, - <i>Pratréanna</i> ,                                                                                                          |
| <i>Moulins de Patréanna et du Pont</i> , - <i>Parcavalis</i> ,                                                                                                      |
| <i>Ruyen</i> , - <i>Rodouglas</i> , - <i>Rosaguen</i> , - <i>Rosancelin</i> , <i>Ty-Rous</i> ,                                                                      |
| <i>Trobalo</i> , - <i>Tresséol</i> , <i>manoir</i> , <i>moulin et métairie</i> , - <i>Tyhor</i> .                                                                   |

Mais, dans la suite de l'histoire de Locronan on n'oublia pas que des frontières naturelles avaient été adoptées : à l'est, le chemin de Leustec à la croix de Kerhoën, c'est l'ancien chemin de Locronan à Châteaulin ; au nord, le ruisseau du Stiff dévalant au moulin de Moëlien ; à l'ouest, d'abord le petit ruisseau dit Roudoubriant puis le chemin de la croix du Mez à la croix de la Clarté. Etaient écartés les villages du Bois-du-Duc et de Toul-ar-Stiff ainsi que les moulins de Quistinic et de Moëlien (Arch. dép.. 29, 18 L.13).

Au XIX<sup>e</sup> siècle, la commune ne s'étendait que sur 330 hectares, alors que Plonévez-Porzay avait 5807 ha, Plogonnec 5413 ha et Quéménéven 2781 ha. D'autres villes, dans le département, étaient de maigre étendue : ainsi Lesneven avec ses 493 hectares. Mais la grande différence entre ces « villes » tenait à la nature des terres. Sur les 330 ha de Locronan, landes et lieux incultes couvraient à eux seuls 159 hectares. Les terres labourables couvraient quand même 129 hectares, les prés et prairies 22, les jardins et vergers 2, enfin les bois, 2. Locquénolé n'avait que 87 hectares de superficie, sur lesquels 58 étaient des terres labourables. Tels sont les chiffres cités par la nouvelle édition du Dictionnaire d'Ogée (1843-1853) ; ils reprennent

simplement les chiffres établis vers 1840 par les services de la Préfecture de Quimper. Ces chiffres nous révèlent un paysage bien différent de celui d'aujourd'hui : 2 hectares de bois seulement, on ne connaissait pas, ou si peu, les conifères qui aujourd'hui assombrissent le sommet et même les pentes de la montagne. La couverture des versants de la montagne était faite de landes et de terres incultes, avec quelques parcelles cultivées. Les petites gens de Locronan y conduisaient leurs chèvres et leurs brebis. Les cartes postales et les photographies de la première moitié du XXe siècle donnaient encore un paysage dénudé sur toute la montagne du Prieuré.

### ***Le remembrement de 1929***

Le maire Jean Danielou (1800-1814) regrettait l'échec du remembrement de 1792. Les finances communales étaient quasi nulles, les contribuables en état de payer les impôts locaux étant trop peu nombreux. Le recteur écrivait, en octobre 1806, « que si le grain n'était pas à si bon marché, je n'exagérerais pas si je vous assuraais que des 600 âmes dont [la paroisse] se compose, 400 chercheraient leur pain et des 200 restant 120 pourraient à peine vivre ». Et il ajoutait : « Le desservant de tant de pauvres risque lui-même de porter la besace !... » Aussi le maire était-il décidé à obtenir l'annexion définitive des villages qui avaient fait sécession en 1798, et il comptait sur l'arrivée des ingénieurs, au printemps de l'année 1807, pour mesurer et fixer les limites de sa commune. L'espoir du maire fut déçu, le remembrement ne se fit pas cette année-là. Il faudra attendre plus d'un siècle pour qu'un nouveau remembrement soit opéré, cette fois-ci avec succès.

Locronan était manifestement à l'étroit dans son territoire. Le chemin de la Troménie suivi au XIXe siècle marquait encore les frontières. Des aberrations subsistaient : ainsi le manoir de Rozancelin faisait partie de Plonévez ; les terres de Gorréker, se trouvaient aussi en Plonévez, alors que le manoir lui-même, avec son enclos, était inclus dans Locronan depuis 1792 ; la présence de crêches de l'autre côté de la route de Plogonnec, sans doute plus récentes, étonnera longtemps. Quant au village de Kervellic, il se trouvait aux portes de

Locronan. Trois autres villages, Leustec, le Styvel et Goulit-ar-Guer se partageaient entre les deux communes. On pourrait sans doute en trouver les raisons en remontant au Moyen Age.

Doter le bourg de Locronan d'une campagne environnante, ce sera la mission du maire Charles Daniélou. Il habitait le manoir de Rozancelin, donc en Plonévez, quand en 1907 il acquit la maison construite au-dessus du bourg par Alain Brélivet, *ar maer koz*, et l'appela Ker-Guénolé ; plus tard il agrandira la maison en ajoutant deux pavillons en ailes. Désormais, Il était citoyen de Locronan. Entré au conseil municipal le 3 mai 1908 puis élu maire le 19 mai 1912, il s'aperçut bien vite que les finances communales étaient misérables, car la majorité de la population était pauvre, les commerces actifs trop modestes, les artisans nombreux mais aux ambitions limitées, les carriers souvent des paysans modestes. En 1905, à l'occasion de grèves survenues dans les carrières, celles du Mez en particulier, la Préfecture faisait remarquer que « les patrons de Locronan et de Plonévez-Porzay [étaient] de très modestes patrons, dont la plupart, ouvriers eux-mêmes, travaill[aient] dans leurs propres carrières. L'exploitation est peu rémunératrice ». Seules les foires et les marchés entretenaient une activité constante, mais ne suffisaient pas pour tirer la population de sa pauvreté. Le passage régulier des diligences et des divers transports donnait quand même un peu d'animation au bourg.

Le maire Charles Daniélou jeta son dévolu sur une section de la commune de Plonévez. Le projet agréé par la Préfecture, le sous-préfet de Châteaulin signa un arrêté le 7 septembre 1928 qui prescrivait une enquête « commodo et incommodo ». Le projet rencontra aussitôt une opposition très vive, car Charles Daniélou avait vu grand, il reprenait simplement le remembrement de 1792 : la zone convoitée s'étendait, à l'ouest, jusqu'à la route qui conduit de la Croix-du-Mez à la croix de la Clarté, y englobant des villages comme Kermenguy, Kersaliou, Kerandarinet et Kervélinger, - tandis qu'au nord, la nouvelle frontière longeait le ruisseau du Stiff depuis Leustec jusqu'au Moulin du Pont, puis le ruisseau du Lapic jusqu'au-delà du moulin de Moëlien.

Charles Daniélou, retenu souvent à Paris par ses obligations de député et peu soucieux de parcourir les villages visés, chargea de toutes les démarches son adjoint-maire Guillaume Hémon. L'intrépide adjoint se mit donc en campagne, allant d'un village à l'autre pour recueillir les signatures. De l'autre bord, le maire Hervé Le Floc'h et le recteur Hubert Bossus firent la visite des villages pour contrer les projets d'annexion du maire de Locronan. Les passions se déchaînèrent. Pierre Le Doaré, le ménager de Ruyen, protestait « contre les menées séparatistes de M. Hémon et Cie de Locronan ». Dans le camp opposé, on dénonçait la « pression inadmissible » exercée par le maire et deux conseillers municipaux de Plonévez, « particulièrement sur les femmes en les engageant à demeurer dans la commune de Plonévez-Porzay ». La commission syndicale, dont je parlerai plus bas, notait « que depuis de nombreuses années un certain nombre de villages, plus rapprochés de Locronan que de Plonévez, réclament périodiquement leur rattachement à Locronan, et que ces villages sont déjà, par anticipation, moralement et matériellement rattachés à cette commune, par leurs besoins scolaires et culturels et par leurs approvisionnements quotidiens ». Le cimetière de Locronan n'est pas interdit aux paroissiens de Plonévez proches de la cité ! Ainsi Marie-Yvonne Chapalain, veuve de l'ancien maire Jean Daniélou, est inhumée en 1865 au chevet de l'église Saint-Ronan ; elle habitait Rozancelin, alors en Plonévez. L'argumentation est parfois contestable ; ainsi la même commission écrivait : « Le clergé de Plonévez peut difficilement desservir la section en question et celle-ci très souvent fait appel aux services bénévoles du recteur de Locronan ».

L'opposition au projet d'annexion fut particulièrement vive de la part des ménagers de Kerandarinet, Le Rest, Kervélinger, Kersaliou, Ruyen, Pratréanna (Mathurin Le Doaré) et Kergaradec (Jean-René Seznec) d'une part, et ceux de Kerbléon-Vras (Thomas Gouriten), Kerbléon-Vihan (René Louboutin), Kerislay (Jean et Yves Chapalain) et même Kervellie (Hervé Rannou).

Charles Daniélou comprit qu'il avait été trop gourmand, il réduisit ses prétentions et présenta un nouveau plan. A la mairie de Plonévez on admettait qu'une frange fût rattachée à Locronan ; le désaccord ne porta plus que sur quelques fermes ; un compromis se dessina. Finalement un accord se fit entre les deux mairies. Les deux conseils municipaux donnèrent leur agrément, celui de Locronan le 20 septembre 1928 et celui de Plonévez le 28 du même mois. Le tableau ci-dessous donne la liste des villages finalement annexés :

|                                                                                                                                                                     |
|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| Leustec (Bernard), - Leustec-Vihan, - Styvel (Ligavan), - Kervellic (Rannou), - Goulit-ar-Guer (Le Doaré, Sauveur), Kerhascoët, Tresséol, Rodou-Huella, Rodou-Glaz, |
| Parc-a-Valis, Kerorgant, Kerislay, Kerbléon-Vraz, Kerbléon-Vihan, Manoir-Laque, Toul-Plat, Ménez-Kerislay, Rosaguen,                                                |
| Rozancelin, Parc-Tri-Horn, Ty-Lozach, - Coadou, Plas-al-Lochou, Le Mez, Ty-Rous.                                                                                    |

Le nouveau projet prévoyait donc l'annexion de villages déjà acquis au projet du maire Ch. Daniélou, tels que Le Mez et Plas-al-Lochou, Rodou-Glaz, Parc-a-Valis et Goulit-ar-Guer, mais aussi celle des villages de Kerorgan, Kerislay, les deux Kerbléon, Tresséol, Kervellic et Le Stivel. Restait à faire entériner cette annexion par les intéressés eux-mêmes. Ce fut l'objectif d'une « commission syndicale » élue par les citoyens touchés par le rattachement. La commission, élue par 29 voix sur 30 votants, décida « à l'unanimité de donner un avis favorable au rattachement demandé par la municipalité de Locronan et exprima le vœu que les pouvoirs publics fissent diligence pour prononcer le rattachement demandé, afin de ramener le plus rapidement possible la stabilité et le calme dans cette section ». La commission syndicale comprenait 5 personnes, Pierre Ligavan du Stivel, président, et 4 membres, Joseph Pérennès (Ty-Rous), Daniel Le Doaré (Goulit-ar-Guer), Yves Pennanéac'h (Ménez-Kerislay) et Guillaume Guéguen (Parc-a-Valis). Les irréductibles semblent avoir boudé cette commission ... ou s'être résignés à l'annexion.

Le décret du 8 janvier 1929 rattachait officiellement ces villages à la commune de Locronan, soit 260 personnes, selon les calculs de la mairie. Surprise, les recensements de 1926 et de 1931 nous apprennent que le chiffre de la population de Locronan avait passé seulement de 749 à 924 habitants, la différence n'était que de 175 habitants de plus ! Faut-il penser à l'émigration encore intense à cette époque ?

Le temps a apaisé le conflit qui opposa les deux communes . Reste chez les anciens le souvenir d'une période agitée dont on sourit maintenant en évoquant les souvenirs des anciens mais qui paraît bien lointaine pour les nouvelles générations.

### **La Place de l'église aujourd'hui**

La Place de l'église avec ses maisons anciennes et son puits banal a gardé son cachet, même si la pente la dessert un peu. Pourtant, elle a perdu une grande partie de son cadre ancien. Si le bas de la place a conservé sept façades anciennes, le haut, par contre, n'a gardé que deux pignons d'origine.

Selon la coutume du Moyen Age, les voyageurs n'avaient accès à la place que par les angles. La route de Quimper à la Presqu'île de Crozon débouchait au coin sud-est, on descendait la rue dite aujourd'hui Saint-Maurice, du nom de la chapelle disparue. A l'angle sud-ouest, la route de Douarnenez à Carhaix empruntait la rue Lann. Au bas de la place, l'un des angles ne s'ouvrait que sur une traverse, « ru treuz » dirait-on en breton, c'est aujourd'hui la ruelle Toul-ar-prichen, - le trou de la prison ! -, mais autrefois c'était simplement Toul-ar-Prigent ou Toul-Prigeant, du nom d'un ancien propriétaire ; la ruelle est mentionnée dans un compte de fabrique de 1707. L'autre angle donnait accès à la rue des Charrettes, dite aussi rue aux Charrettes, déjà connue sous ce nom en 1550. Cette rue conduisait à la place des Charrettes, d'où l'on empruntait la route royale de Lanvéoc. Sur cette rue se dressait une petite croix de pierre, encore nommée dans les comptes de fabrique au début du XVIIIe siècle et disparue depuis longtemps. Enfin, une ruelle débouchait sur la rue des Charrettes, la rue Goël, aujourd'hui difficilement identifiable, la percée de la nouvelle route de Plonévez ayant bouleversé ce coin de la cité.

### ***Les maisons anciennes de la Place***

Dans l'alignement du porche de l'église, voici d'abord l'ancien hôtel Saint-Ronan. Le pignon donnant sur la place avec ses fenêtres à linteau incurvé est une reconstruction du XVIIIe siècle, mais le bâtiment lui-même pourrait être de la fin du XVIe siècle ou du début du XVIIe. Plus bas, dans le même alignement, la façade de la maison qui fait coin sur la place, - du XVIIIe siècle aussi, - a gardé sa corniche en quart de rond et ses lucarnes à fronton. Elle conserve encore les amorces, en pierres de taille, de la façade de l'hostellerie du Treillis-Vert qui barrait l'entrée dans la rue des Charrettes.

Une longue bâtisse de la fin du XVIIe siècle ferme le bas de la place. L'une des lucarnes porte la date de 1689. Sa façade est d'une grande régularité, sauf dans sa partie de droite. Seul un bandeau de pierre souligne l'étage, tandis qu'une corniche moulurée, interrompue seulement par des lucarnes, agrmente la façade. Les cheminées ont leurs souches décorées. La Compagnie des Indes y avait son bureau au XVIIIe siècle, mais elle n'était pas propriétaire de la maison. La partie orientale de la façade semble avoir subi des modifications ; les fenêtres, en particulier, tranchent par leurs dimensions et leur manque d'alignement avec celles de la partie occidentale.

Du côté ouest de la place il faut signaler trois maisons anciennes. La plus grande, face au puits, est remarquable : une entrée en anse de panier, deux oeils-de-bœuf, une corniche moulurée, interrompue par une lucarne dont le fronton porte la date de 1669 ; cependant, le rez-de-chaussée et le premier étage sont du XVIe siècle. Cette maison fut le siège du bureau du contrôle des toiles. La maison contiguë au pignon nord est du même type mais plus modeste. A l'autre pignon, à l'angle de l'actuelle rue du Prieuré, une maison du XVIIIe siècle, plus basse, offre une façade plus sobre, mais des bandeaux de pierre horizontaux et verticaux soulignent la régularité des fenêtres. Sur l'une des trois lucarnes à fronton on peut lire la date de 1729. Il faut savoir que certaines des maisons, sur la place comme dans les petites rues, ont été reconstruites avec des éléments anciens, telles des portes et

des fenêtres, sans souci d'authenticité. Ainsi plusieurs maisons sont garnies de lucarnes à fronton triangulaire surmontées d'une boule ; ces lucarnes proviendraient de l'ancienne prison de Quimper, en fait d'une aile de l'ancien hôpital Saint-Antoine.

### ***La Place en proie au vandalisme***

La place de l'église allait être défigurée dans la seconde moitié du XIX<sup>e</sup> siècle. La vieille route royale de Quimper à Lanvéoc traversait toujours le bourg de Locronan, mais agriculteurs et voituriers se plaignaient des « pentes excessives » de Stang-ar-Raz du côté de Plogonnec et de Goulit-ar-Guer du côté de Plonévez. Or la loi du 3 mai 1841 prévoyait la construction de nouvelles routes départementales, le principe étant de relier les bourgs chefs-lieux entre eux.

Le tracé du tronçon de route entre Plogonnec et Locronan était approuvé par le Conseil Général le 27 août 1872. Le tracé contournait au plus près la propriété de Gorréker, et à l'approche du bourg taillait jardins et venelles. La future rue du Prieuré naissait. Le 11 décembre 1877, l'ingénieur des Ponts et Chaussées écrivait au Préfet que les travaux pouvaient être terminés dans quelques semaines ou un mois. Comme prévu par l'ingénieur, la nouvelle route « aboutissait sur la grande place de Locronan, dans l'axe du portail de l'église ». Mais il avait fallu démolir une maison, « une seule maison » disait l'ingénieur, conscient d'avoir limité les dégâts.

Cette maison avait été l'objet d'un décret d'expropriation daté du 1<sup>er</sup> avril 1873. Elle appartenait à Jean-François Lancien et Marie-Corentine Moreau qui y tenaient une boulangerie. La façade faisait plus que les huit mètres prévus pour la largeur de la route, ce qui explique la construction ultérieure, côté sud, d'une maison à l'angle de la nouvelle rue et de la place. Il est intéressant, pour la connaissance du passé de Locronan, d'évoquer les propriétaires d'autrefois de cette maison. Elle avait appartenu aux Piclet, marchands de toiles dès avant la Révolution. Jean-François Lancien et Marie-Corentine Moreau sont expropriés « pour cause d'utilité publique » ; l'acte de vente est du 4

décembre 1875. Une clause prévoyait que l'exproprié devait abattre lui-même la maison jusqu'aux fondations et emporter les matériaux !

Aucune carte postale, à notre connaissance, n'a gardé le souvenir de la façade disparue. Seul témoin, le pignon mitoyen côté nord s'ouvre telle une blessure inguérissable. La tradition locale prétend qu'elle était pourvue d'arcades au rez-de-chaussée. C'était une perte irréparable, le site de la place de Locronan était défiguré. On s'en rendit compte en 1987 quand le cinéaste Philippe de Broca fit construire une maison à arcades, - un décor seulement ! - pour fermer la rue du Prieuré. Le temps de tourner le film « Chouans », quelques semaines seulement, mais la vieille place parut alors retrouver un air d'antan.

Ce n'était pas tout. Côté Plonévez, la nouvelle route, dont le tracé est approuvé par le Conseil Général le 29 avril 1879, réclamait aussi la largeur de 8 mètres pour déboucher sur la place. Il fallait donc élargir toute la rue des Charrettes. Le plan cadastral de 1847 laisse deviner un étranglement. Le 28 mai 1880 furent expropriés Jean-Marie Moreau pour un édifice dit le Treillis-vert, Pierre Le Duff et Mathias Gilbert pour des ruines de maisons et dépendances, Guillaume Alain et François Oliveau pour un courtil chacun, Guillaume Hémon père pour une parcelle dite parc-ar-groas (*Kroaz-diben* ?), enfin Yves Cosmao pour une parcelle de terre labourable. Ainsi la nouvelle route descendait-elle vers Le Ménec et contournait ainsi les villages de Kervellic et du Styvel. L'hostellerie du Treillis vert fut donc démolie ; il en reste un pan du pignon oblique, en pierres de taille, donnant sur l'angle de la place et le pignon mitoyen de la maison voisine resté dans son état d'origine, avec sa cheminée désormais inutile.

Aucune protestation, semble-t-il, ne s'éleva alors contre ces destructions. Ni au Conseil Général, ni dans l'opinion, apparemment on n'était pas sensible à la beauté de cette place. Brousmiche, qui passa à Locronan dans les années 1830, se contente de noter : « Une place assez belle, une église gothique décorent [ce gros bourg]. Toutes

les maisons y sont bâties en pierres et celles qui cernent la place présentent un aspect régulier » Même Anatole Le Braz, pourtant sensible à la beauté des vieilles pierres, comme nous l'avons vu, n'a pas dénoncé la mutilation de la place, qui était pourtant récente lors de son passage ; il n'a été sensible qu'à la poésie des ruines. De fait, la présence obsédante des ruines à Locronan, même sur la place de l'église, a surtout impressionné les voyageurs ; ceux-ci ont sans doute pensé que cette décadence était irrémédiable. Il a fallu attendre les années 1911 et 1912 pour entendre un premier cri d'alarme : la Société archéologique du Finistère émettait à deux reprises des vœux pour le classement de la place.

### ***Une époque disparue***

Nous ne pouvons terminer ce chapitre sans évoquer une période pas si lointaine, la première moitié du XXe siècle. C'était le temps où l'on pouvait encore voir des vaches, parfois à deux ou trois, parfois seules, traverser le bourg pour gagner leurs pâtures. Chaque soir, au retour, elles s'arrêtaient devant le puits communal. Les fermières du bourg remplissaient d'avance les auges de l'eau puisée dans le puits. D'où venaient donc ces troupeaux ?

Derrière les façades se cachaient en fait des étables ; ces dernières étaient accessibles par la rue adjacente. L'on pouvait même voir deux ou trois vaches emprunter la porte de l'une des maisons et s'enfoncer dans un long couloir sombre, elles gagnaient l'étable, au-delà d'une forge. Deux petites exploitations ont droit à l'appellation de petites fermes, celle de Guillaume Hémon qui surplombait la rue des Charrettes, et celle de Stanis Guéguen rue Saint-Maurice, derrière la grande maison du haut de la place. Les champs, souvent modestes, étaient éparpillés ; les meilleurs en contrebas du bourg, sous la chapelle de Bonne Nouvelle ; les prés vers Goulit-ar-guer. Sur les flancs de la montagne, Guillaume Hémon pouvait encore obtenir des moissons dans trois parcelles proches de la carrière qu'il exploitait. Mais la plupart des parcelles de la montagne ne fournissaient qu'une maigre pâture. Le temps n'est plus de ces va-et-vient de troupeaux.

l'été on n'entend plus le bourdonnement de la machine à battre la moisson chez Guillaume Hémon. On ne connaît plus l'animation des foires, quand le rendez-vous des bêtes animait le bourg. Toute une vie champêtre a disparu. Un pittoresque a disparu. Reste le témoignage des cartes postales et d'anciens films.

### ***En guise de conclusion***

On dit que l'ensemble de la place a été préservé, sans doute, par nécessité. La pauvreté de Locronan au lendemain de la Révolution ne favorisait pas le commerce et bien des familles bourgeoises, celles des hommes de loi en particulier, avaient déserté le petit bourg. De belles maisons subsistèrent telles quelles ou presque, d'autres tombèrent en ruine. Les édiles de la commune se plaignaient, en 1896, de l'étroitesse de la rue du Four ; elle était un passage obligé sur la route qui reliait Douarnenez à Châteaulin. On ne pouvait évidemment supprimer l'étranglement entre l'église et l'ancien hôtel Saint-Ronan, mais, plus loin, devant la gendarmerie qu'on venait de construire, le conseil municipal proposait de procéder à la « démolition des ruines », mais n'émit jamais le souhait que l'on préservât la place de l'église.

Revenons à la place de l'église. De petits changements dans les façades sont perceptibles, une fenêtre remplaçant une porte au rez-de-chaussée dans telle façade, une large devanture dans telle autre, des fenêtres agrandies dans une troisième. Mais l'ensemble fut sauvé par Charles Daniélou, qui était maire de Locronan depuis 1912. Homme de grande culture, conscient de la valeur incomparable de la place de Locronan, il obtint, non sans difficultés, - il fallait convaincre les propriétaires, - le classement de la place et de ses belles demeures par les Monuments historiques : ce fut fait, d'abord en 1926 pour la place et le puits (arrêté du 29 octobre), deux des maisons (arrêté du 4 novembre), puis les façades et la toiture de l'hôtel Gauthier (décret pris en Conseil d'Etat le 30 novembre). Enfin, en 1927, les mesures de protection étaient étendues à toutes les maisons de la place. C'était avant que le tourisme ne vînt redonner vie au bourg.

Charles Daniélou, en 1947, publie, comme un adieu à sa commune, un opuscule, « *Locronan en Bretagne* », il évoque, non sans lyrisme, la Place Saint-Ronan : « *Un cadre aussi prestigieux que cette place monumentale avec son incomparable cathédrale devait fatalement devenir, pour le tourisme mondial, un des sites les plus spectaculaires et les plus évocateurs de notre vieille France, et appeler chaque été sur ses pavés cahoteux des milliers de visiteurs des deux mondes* ».

**Lexique :**  
**Toponymie, patrimoine, etc.**

**Aveu et déclaration :** Document que devait fournir le nouveau prieur de Locronan quand il prenait possession de son domaine prieural. Voir \* Déclaration.

**Bez-Keben :** Voir \* Kroaz-Keben.

**Chaire à prêcher :** Elle porte la date de 1707, année de troménie, et les noms d'Hervé Marhic, fabrique de l'église Saint-Ronan cette année-là, et de vénérable et discret missire Mathurin Séné, alors vicaire perpétuel de la paroisse. Marché en fut passé le 18 juillet 1706 avec Louis Bariou, menuisier, et son gendre Guillaume Le Poupon, sculpteur, tous deux de Quimper. L'intérêt principal de la chaire est dû aux dix médaillons polychromes qui racontent la vie et la mort de l'ermite saint Ronan.

**Chapelles de Locronan :** Voir \*Notre-Dame de Bonne Nouvelle, \*Saint-Eutrope, \*Saint-Maurice, \*Plas-ar-Horn.

**Chemins de Locronan :** Voir \*Chemin de Locronan à Guengat, \*Toullanay, \*Hent-ar-gueored, \*Hent-ar-bleiz, \*Chemin de Kerdellant.

**Chemin de Kerdellant :** Chemin charretier descendant de la Montagne et conduisant à \*Kroaz-Omnès ou Croix-Rouge, cité dans un aveu et déclaration du Styvel de 1788, dit aujourd'hui \*Hent-ar-bleiz.

**Chemin de Locronan à Guengat :** Cité dans les documents d'archives, il partait de la rue ar goffved (aujourd'hui rue Saint-Maurice) et montait à travers la lande de Gorréker pour atteindre la croix de Saint-Pierre (Kroaz-sant-Per), puis le village de \*Toullanay en Plogonnec.

Il est dit également *Hent Toullanay*. Il en subsiste le départ. L'ancien parcours de la Troménie l'empruntait, - mais ensuite le tracé s'efface dans le bois et la lande de Gorréker. Un chemin abandonné depuis 1875.

**Cloche de saint Ronan** : Cloche à main, haute de 23 centimètres, faite d'une feuille de cuivre (ou de laiton), martelé et riveté avec une anse de fer. Aucune certitude qu'elle ait été celle que l'ermite apporta de son Irlande natale. Ce type de cloche était connu chez les moines de l'Irlande et du pays de Galles. Dite *la Longue Verte, an Hirglaz*, par un emprunt à la cloche de Saint-Pol-de-Léon.

**Confréries** : Associations pieuses regroupant des paroissiens. 1.- La *Confrérie du Sacre* rassemblait des fidèles vouant un culte particulier au Saint-Sacrement. – 2. - La *Confrérie blanche* réunissait clercs, nobles et bourgeois dans un esprit de concorde entre classes sociales. Elle était née à Guingamp, au temps des guerres de Succession de Bretagne. Elle est encore signalée dans les comptes de fabrique de Locronan aux années 1585-1603. Les femmes pouvaient en faire partie. – 3.- La *Confrérie du Rosaire*, fondée en 1645 à Locronan, était vouée au culte de la Vierge Marie ; sa prière préférée était la récitation du rosaire. Elle avait son autel particulier avec retable, toujours en place, et sa bannière blanche. Le président de cette confrérie, un laïc, portait le nom d'*abbé*.

**Croix Bescherell** : Mentionnée en 1550 dans l'aveu et déclaration du prieur (n° 2433). On y parle d'un parc Cauchelart situé près du lieu où fut le « petit four » du prieur : cette parcelle donnait d'un côté « sur la venelle qui descend de la croix Bescherell à Tresséaul ». Nous sommes là au bout de la \*rue Gorrou (aujourd'hui rue Lann). Cette croix a disparu ; marquait-elle la première station de la troménie ?

**Croix courte** : En breton, *ar groaz verr*. Près du village de Boursan, à la croisée de deux chemins charretiers, à la limite entre les paroisses de Locronan et de Quéménéven. Elle n'a aucun rapport avec la Troménie (n.b. : voir les autres croix à \*Kroaz ...).

**Croix Rouge** : Voir \*Kroaz-Ru.

**Déclaration** : Document qu'un nouveau prieur de Locronan devait fournir à l'autorité ducal puis royale quand il prenait possession de son domaine prieural. La déclaration de Danyel de Saint-Alouarn (1550) a été conservée, celui de son successeur aussi (1557). On y trouve le « dénombrement » ou inventaire des propriétés, des rentes et des droits du prieur rentes. Des pièces précieuses pour la connaissance de la population du prieuré entre 1550 et 1560.

**Déploration de Marie (ou Pietà)** : Sculpture en ronde bosse, en pierre polychrome, aujourd'hui dans le Penity. Marie contemple le corps de son Fils déposé à ses pieds ; elle est entourée de l'Apôtre Jean et de Marie-Madeleine, tandis que Nicodème tient la Couronne d'épines et Joseph d'Arimathie un linceul neuf. Si les deux vieillards ont revêtu des costumes de théâtre, la Vierge est enveloppée d'un grand manteau à l'étoffe somptueuse. Marie Madeleine est habillée en dame de la cour de Louis XII. Ce groupe sculpté daterait de l'an 1517. De quel atelier peut-il provenir ? On l'ignore.

**Eglise Saint-Ronan** : Un monument de l'époque gothique tardive, bien implanté dans sa robustesse au flanc de la montagne. L'histoire de sa construction tient en moins d'un siècle, le XVe siècle. Le plan de l'église est commun en ce siècle : deux gros piliers de section cylindrique coupent l'église en deux parties de trois travées chacune, hormis la travée de la tour. Les deux piles portent un arc diaphragme couronné par un clocheton. La toiture du chœur est surhaussée par rapport à celle de la nef. Les siècles suivants n'y ajouteront rien, ni seconde sacristie ni bras de transept. Aucune construction adventice. En 1424, le duc de Bretagne Jean V accorda 50 écus d'or pour la construction de la tour et, en 1475, pour terminer l'édifice, l'un de ses successeurs, François II, offrit le produit de l'impôt du billot. Une construction de prestige pour la dynastie des Montforts autant qu'un monument de piété, telle était l'église du prieuré. L'on ignore le nom de l'architecte, on connaît du moins les prieurs qui eurent la responsabilité de la construction, ce sont Philippe Lamour et Guillaume de Villeblanche, tous deux au service du duc Jean V.

**Fondations** : Messes et services religieux recommandés par les fidèles pour leurs défunts ou pour eux-mêmes après leur propre mort. Les contrats de fondations se concluaient devant un notaire et engageaient les héritiers. Des prêtres, dits chapelains, assuraient, à dates fixes, ces messes sur l'un ou l'autre des autels de l'église. Ce qui explique le grand nombre de petits autels, dits chapelles, dans l'église paroissiale, et le nom de chapellenie attaché à chacune des fondations.

**Fontaines** : 1.- Source du *Styvel*, dans une prairie du village du même nom. Le ruisseau qui en sort traverse le village de Goulit-ar-Guer. Fontaine monumentale rudimentaire. – 2.- Fontaine de *Kerjacob*, en contrebas de ce village, dans les prairies du Ménec. Dédiée à saint Miliau, patron de la paroisse de Plonévez-Porzay. – 3.- Fontaine *Saint-Ronan*, *Feunteun sant Reun*, sur le ruisseau du Stive (Stiff), en contrebas des terres de Prat-Tréanna, dans la paroisse de Plonévez-Porzay. Pas de fontaine monumentale. – 4.- Fontaine de *Bonne Nouvelle*, dite aussi de Saint-Eutrope, près de la chapelle Notre-Dame. C'est la seule fontaine monumentale de Locronan : le fronton porte une inscription, aujourd'hui peu lisible, qui affirme que la fontaine est l'oeuvre de missire Mathurin Séné, à l'époque vicaire perpétuel de Locronan, et du fabrique Jean Conan, marchand de toile, en l'an 1698.

**Four banal** : Le prieuré de Locronan était une petite seigneurie. L'unique four appartenait au prieuré, il était d'ailleurs construit sur le domaine prieural, à l'est de l'église. Tous les paroissiens y étaient astreints. Déjà signalé dans l'aveu de 1550, il fut vendu comme bien national le 16 juin 1792. La rue du Four actuelle en garde le souvenir. – Dans l'aveu du prieur en 1550 il est question d'un « petit four » juxte la croix qui est entre le chemin qui mène de Saint-René à Lezargant et Lezharscoët ». Nous sommes là au bout de la rue Gorrou.

**Gazeg-vén (ar)** : *La jument de pierre*. 1.- Mégalithe gisant dans les landes de \*Gorré-ker, selon les archéologues. Objet de pratiques superstitieuses : les femmes en mal d'enfant s'y asseyaient. – 2.- Avant 1792, la Troménie ne passait pas dans cette garenne. Ce mégalithe n'a donc aucun rapport avec cette procession. – 3.- Prononcé d'une façon

différente, l'expression devient la Gazeg-vèn ou wenn, la *Jument blanche* (Joseph Loth). Deux cas identiques : à Lambézellec, où un parc ar gazeg-vèn a donné son nom à un grand hôpital, la Cavale Blanche, et, à 400 m. de la chapelle Saint-Ronan en Plozévet, un rocher est dit, en français, la Jument blanche.

**Gorré-ker : 1.-** L'expression désigne le haut de la ville, la haute-ville ; c'est, à Locronan, le versant de la Montagne qui, du côté sud, domine le bourg, par opposition à \*Goulit-ar-Guer, le bas de la ville, la Basse-ville, du côté nord. Voir \*Ru Gorrou.. – **2.-** Dans l'usage courant, aujourd'hui, le toponyme désigne un manoir du XVIIIe siècle sis au sud-ouest du bourg, dont le vrai nom était autrefois \*Rosaven.

**Gouesnou (Troménie de) :** Paroisse de l'évêché de Léon, anciennement *Langoueznou*. La procession, plus longue que celle de Locronan, - 17 km. - est dite aussi Troménie, le Tour du minihy. Le jour de l'Ascension, la procession, le reliquaire en tête, avait pour but l'affirmation des limites du domaine monastique, devenu lieu d'asile comme celui de Locronan. Elle avait aussi ses propres stations, par exemple à la croix de Kergaradec ; on cite aussi une Croix-rouge.

**Goulit-ar-Guer :** C'est le Bas-de-la-Ville des notaires, sur la route royale de Quimper à Lanvéoc. Un ruisseau, né au Styvel, traverse le lieu-dit : il marquait, jusqu'en 1929, la frontière entre les paroisses de Locronan (côté sud) et de Plonévez-Porzay (côté nord).

**Guillymin (Raoul) :** Raoul Guillymyn est cité dans l'aveu du prieur en 1550, comme ayant son « ostel » sur le chemin de Kerjacob et comme propriétaire d'une maison rue des Charrettes, au début du XVIe siècle. Ce nom est sculpté sur le socle de la statue de saint Roch : « LAN MVcc.IX.Guillimin », dans l'église Saint-Ronan. Il était sans doute le fabrique de saint Ronan en cette année de troménie 1509.

**Hent-ar-Bleiz :** Ce chemin charretier descendait de la montagne à l'est du bourg, coupait au carrefour de la croix de Kerdélen (ou \*Kerdellant) le chemin allant du Mez à Kervavarn et rejoignait le chemin de Leustec juste avant la Croix-Rouge.

**Hent-ar-g[ue]ored** : C'est le « chemin des chèvres », encore connu sous ce nom par les anciens de Locronan en ce début du XXI<sup>e</sup> siècle. Ce chemin bordait en 1550, du côté Est, le domaine du prieuré. Il montait vers les garennes qui dominent le bourg (*goarem ar gueored*). Les petites gens conduisaient dans ces garennes leurs chèvres et leurs brebis. Ce chemin a été nommé « \*Venelle des Templiers », dans l'entre-deux-guerres semble-t-il.

**Jument de pierre ou Jument blanche** : Voir \*Gazeg-vén.

**Kében (la)** : Femme qui persécuta l'ermite Ronan, lui reprochant de détourner son mari de son foyer et de son travail. L'histoire de ses persécutions est figurée sur les médaillons de la chaire de 1707. La Vie (*Vita*) la plus ancienne du saint (fin du XII<sup>e</sup> siècle ou début du XIII<sup>e</sup> siècle) raconte longuement les péripéties de cette lutte. La tradition orale veut qu'elle ait été engloutie à l'endroit de la Kroaz-Kében.

**Kerdoutous (Montagne de)** : Garenne située sur le versant nord de la Montagne de Locronan. Elle appartenait, au milieu du XVII<sup>e</sup> siècle, au Sieur de Keridiern, le maître du manoir de Kerdoutous (aujourd'hui Keroutous) ; elle fut acquise vers 1680 par le seigneur de Moëlien. Vendue comme bien national aux Sauveur de Kervavarn.

**Kerjacob** : Village déjà cité en 1550 dans l'aveu du prieur Danyel de Saint-Alouarn.

**Kerjaury** : Prononcé Keriaury, lieu-dit situé entre le Styvel et Le Ménec (encore cité dans le plan cadastral de 1847). Exploité par Yves Pengalet, domanier de Kervavarn, d'après les comptes de fabrique de 1704. Il n'en subsiste aucune trace, sauf un microtoponyme.

**Kernévez** : Ou Villeneuve. 1.- Village de la commune voisine de Quéménéven, proche de la limite de la paroisse de Locronan. Jusqu'en 1995, la grande Troménie traversait ce village avant de s'arrêter à la neuvième station dite de Boursan. Une *gwerz* des environs de l'année 1700 raconte que près du lavoir de ce village, la Kében, folle de rage en voyant passer le chariot de Ronan, frappa l'un des boeufs avec son

battoir et lui cassa l'une des cornes. Légende tardive : si le toponyme voisin Trobalo est déjà connu vers l'an 1200 de la *Vita sancti Ronani*, Kernévez est manifestement un toponyme de création plus récente. – 2.- Village de Plogonnec, dont les terres touchent la garenne de Gorré-Ker, vis-à-vis de la Gazeg-Vén. Les patibulaires des Névet s'y dressaient.

**Kervellic** : Village appartenant avant 1929 à la paroisse de Plonévez-Porzay. L'orthographe de ce toponyme a varié. Dans l'aveu du prieur en 1550 il est question des « terres dudit Kerbellic appartenant au Sieur Le Hec » (n° 2447). Dans son aveu de 1680 le sire de Névet prétendait avoir « ligence sur le manoir de Kervénic appartenant aux héritiers d'escuyer Guillaume Le Hec ». On écrit aussi Kervennic et, avant mutation, Kerguennic ; ce ne peut être que le Kervellic d'aujourd'hui.

**Kroaz Beuliec** : Du nom d'un manoir sis en contrebas de la montagne, sur la paroisse de Plogonnec. Croix de carrefour conduisant à la chapelle Saint-Théleau en Plogonnec. Le carrefour a été réaménagé, la croix remontée sur le bord du chemin de troménie. Onzième station, dédiée à saint Théleau, dont la chapelle est en contrebas.

**Kroaz-Kében** : 1.- Croix monolithe, sans sculpture ni inscription, sur la vieille route romaine, à la limite entre Locronan et Plogonnec. C'est vraisemblablement une croix de carrefour, elle indiquait le chemin conduisant à la Motte de Névet au sommet de la Montagne. - 2.- Une *gwerz* l'appelle \*Bez-Kéban : l'ennemie de saint Ronan y aurait été engloutie pour avoir insulté le corps de l'ermite. Voir \*Kében. – 3.- Aujourd'hui, c'est l'emplacement de la douzième station. Il n'en fut pas toujours ainsi ; jusqu'à 1791, dernière Troménie de l'Ancien Régime, la douzième et dernière station se tenait à proximité de la chapelle Saint-Maurice (*decima statio ad capellam sancti Mauricii*).

**Kroaz-Kerdellant (Kerdélen en 1847)** : Petite croix en pierre sise au croisement de deux chemins, l'un descendant de la montagne et dit Hent-ar-bleiz, l'autre conduisant de Kervavarn au bourg et dit chemin du Mez. Signalée sur le plan cadastral de 1847, aujourd'hui disparue.

**Kroaz-Leustec** : Voir Leustec.

**Kroaz-Ru** : La Croix-rouge, anciennement Kroaz-Omnès (déclaration du Styvel de 1787, page 5). Sixième station de la grande Troménie, dédiée à l'archange saint Michel et à saint Miliau, patron de Plonévez-Porzay. Restaurée en 1959, à Leustec-vihan.

**Kroaz-Sant-Per** : Croix de pierre sur l'ancienne de Locronan à Guengat. Signalée sur le plan cadastral de 1847, disparue, semble-t-il, lors de la construction de la nouvelle route de Locronan à Plogonnec (entre 1872 et 1875).

**Kroaz-Troyout** : 1.- Croix, aujourd'hui disparue, située sur le bord du ruisseau descendant du Styvel, entre les lieux-dits de Kervellic et de Goulit-ar-Guer. Un parc-Troyout, situé à cet endroit par les notaires du XVIIIe siècle, en fait foi. C'était là que se trouvait autrefois la cinquième station dédiée alors à saint Miliau. – 2.- Aujourd'hui, l'on place la cinquième station, dite de Bonne nouvelle, sur la vieille route, au-dessus de Goulit-ar-Guer, et du même coup on la nomme Kroaz-Troyout. Cette modification de parcours s'est faite, semble-t-il, au début du XIXe siècle.

**Landeleau (Troménie de)** : Paroisse des Monts d'Arrée dédiée à saint Théleau. La tradition raconte que l'ermite traça les limites de son ermitage en chevauchant un cerf. La procession de la Pentecôte, dite *Tro ar relegou*, le Tour des reliques, est pratiquement un aller et retour de l'église à la chapelle Saint-Laurent. La dénomination de troménie est-elle ancienne ? Différence : Landeleau n'a jamais été un prieuré.

**Leustec** : Croix en granite, avec une sculpture du Christ en croix et de la Vierge à l'Enfant au revers. Était-ce d'abord une croix de bornage entre les territoires de Plonévez et de Locronan ? Jusqu'en janvier 1929 le village était coupé en deux, les Bernard étaient en Plonévez. C'est la 7e station de la grande Troménie, dédiée à l'Apôtre saint Jean.

**Locmaria (Troménie de)** : Le prieuré bénédictin de Locmaria en Quimper avait sa propre troménie, elle est encore signalée en 1652. Elle avait lieu le jeudi de la Fête-Dieu, après les vêpres. L'itinéraire est

bien connu : allées de Locmaria, montée de la colline du Frugy, croix dite *Kroaz-Minihy*, enfin retour par Poulguinan. Le souvenir en est gardé dans le nom de la rue de la Troménie. Cette troménie marquait les limites de la « franchise et immunité » du prieuré.

**Locquénoles (Troménie de) :** Petite paroisse dite *Locus Guennolay* en 1330. Le jeudi de l'Ascension, les paroissiens faisaient le tour de la paroisse (87 hectares autrefois !), les reliques en tête. C'était le *Tro ar relegou*, le tour des reliques, du vrai nom de cette procession. Locquénoles aurait été un prieuré de Landévennec.

**Maires de Locronan :** ... Avant 1876, Hervé Le Hénaff, - 1876, Gustave Royer (jusqu'à 1888). - 1888, Yves Guéguen (démissionne en 1889), - 1889, Alain Brélivet, dit *ar Mer koz* (jusqu'à 1907 au moins), - 1912, Charles Daniélou (jusqu'en 1947), - 1947, Guillaume Hémon (sources : les registres de délibérations du conseil municipal).

**Menehy** (ou *minihy*) : la maison des moines, le monastère.

**Mez (Le) :** Village situé autrefois dans la trêve de Kerlaz en Plonévez-Porzay, à l'ouest du bourg de Locronan, rattaché à cette dernière commune en janvier 1929. C'était, semble-t-il, à l'origine, un seul domaine congéable, sous la seigneurie de Lezharscoët, et, selon l'étymologie, un paysage de champs ouverts. Bien avant la Révolution, cette campagne ouverte avait été subdivisée en multiples tenues, dont une au moins était déjà une tenue d'héritages. Voir le mot \*Patibulaires.

**Motte (La) :** Toponyme désignant le point culminant de la Montagne de Locronan, 289 m., mais en Plogonnec. Ce lieu appartenait aux seigneurs de Névet. Il intéresse les archéologues, n'a aucun lien avec la Troménie.

**Moulin du prieuré :** Moulin banal de la seigneurie du prieuré, construit sur le Stiff, ruisseau né au-dessus du Méné. L'aveu de 1550 dit : « Le moulin a son distroit (étang) situé près et joignant la chapelle de Saint-Guenollay » (n° 2302). Ce moulin à pirouette était encore en état de marche à la fin du XXe siècle. Vendu comme bien national.

**Névet (Bois) :** Toponyme à consonnance sacrée ; il viendrait du gaulois *nemeton*, qui désignait un bois où l'on trouvait une enceinte sacrée dans une clairière, un temple en plein air sous la voûte du ciel (qui se dit en breton *nenv*). Le poète gallo-romain Fortunat, de la fin du VI<sup>e</sup> siècle, connaissait ce mot *nemeton*.

**Névet (seigneurie) :** Puissante et riche seigneurie, dont le château, dit de Lezargant, se cachait dans les frondaisons du bois de Névet, en Kerlaz, trêve de la paroisse de Plonévez-Porzay. Les sires de Névet se prétendaient seigneurs prééminenciers, après le Roi, de l'église Saint-Ronan. Dès 1444 ils avaient un enfeu dans cette église. En réalité, ils n'avaient aucun pouvoir de justice sur le territoire du prieuré qui jouissait de *l'immunitas*. Armes de la famille : « *Or au léopard morné de gueules* », visibles sur un vitrail de l'église de Plogonnec.

**Notre-Dame de Bonne Nouvelle (chapelle) :** Bâtie en contrebas du bourg, on y descend par la rue Moal. Une carte de 1695 la dessine entre le bourg et le manoir de Tresséol, sous le nom de Notre Dame de Grâce. Dite en 1439 *an Iliz nevez*, appellation bretonne encore en usage aujourd'hui chez les bretonnants du lieu, dite aussi *l'église neuffve* en 1550 dans l'aveu du prieur Danyel de Saint-Alouarn (n° 2308). L'édifice est de plan rectangulaire comme les églises du XVe siècle mais sans bas-côtés ; la nef est coupée par un arc diaphragme. La fenêtre du chevet est du XVI<sup>e</sup> siècle ; le clocheton, de type classique, date des environs de 1700. Dans le mobilier, signalons un groupe de Notre Dame de Pitié, qui pourrait être une réplique, moins réussie, de la Déploration du Penity, et les vitraux d'Alfred Manessier (1983). – Dans le placître, un petit \*calvaire et une \*fontaine de 1698 dite *Feunteun sant Ytrop*.

**Orfèvrerie de l'église :** Voir \*Trésor.

**Patibulaires :** 1.- Les patibulaires de la seigneurie de Névet se dressaient sur la garenne de Kernévez, face au carrefour de la Kroaz-Kében. En ruines en 1644, selon Jean de Névet. 2.- Un acte de partage d'héritages au Mez, en 1779, mentionne un *parc ar potans* et un *parc ar potans bihan*. Terres de la seigneurie de Guengat-Lezharscoët.

**Penangoulidiern** : Microtoponyme connu seulement par l'aveu de 1680 de la seigneurie de Névet. Le Sire de Névet signale que sa seigneurie s'étend sur « le lieu et manoir de Gorréker appartenant aux héritiers de maître Henry Moreau (sauf montaigne de Penangoulidiern) ». Est-ce la montagne où gît la Gazeg-Vén ?

**Penity** : Maison de prière ou ermitage. Le mot désigne la chapelle adjacente au flanc sud de l'église Saint-Ronan. Construite dans les dernières années du XVe siècle ou au début du XVIe siècle, à l'époque d'Anne de Bretagne duchesse et reine de France (1491-1514). L'architecte en est sans doute Pierre Le Goaraguer, qui a travaillé sur le transept de la cathédrale de Quimper. La chapelle est dite ducale puis royale, la présence de la statue du roi saint Louis n'était donc pas présente là sans raison. Le \*tombeau de saint Ronan occupe le centre.

**Plas-ar-Horn** : Toponyme désignant le sommet (ou presque) de la Montagne de Locronan. La *gwerz* de saint Ronan y place un épisode de la vie de l'ermite. La corne du boeuf que la Kében avait frappé avec son battoir n'était tombée que sur le sommet de la montagne. L'emplacement devint ainsi Plas-ar-Horn, l'endroit de la corne. L'auteur de la *gwerz* a-t-il inventé l'épisode ou a-t-il puisé dans la tradition orale antérieure, on ne le sait pas. C'est là que se tient la dixième station de la grande Troménie. Là où il n'y eut jamais ni chapelle ni croix de pierre, l'on a construit une chaire extérieure en 1887 et une grande chapelle en 1911-1912. Tombée en ruines, elle a été remplacée par une modeste chapelle en 1977.

**Prad-an-droveny** : Désigne le pré étroit qui, en amont du Petit-Moulin, du côté Est du remblai de la route actuelle de Locronan à Plonévez, touchait près du village de Leustec le petit chemin de traverse qui conduisait à Lanzay et que remontait un peu la Troménie avant d'obliquer vers la montagne. Pré aujourd'hui en broussailles.

**Prieuré** : 1.- Définition : c'est une petite communauté religieuse dépendante d'une abbaye-mère. Ex.: le prieuré de l'Ile Tristan dépendait de l'abbaye de Marmoutier. On distinguait prieuré rural et prieuré conventuel. Celui de Locmaria était un prieuré conventuel ; les

religieuses, assez nombreuses, y célébraient les heures liturgiques comme à l'abbaye-mère de Saint-Sulpice de Rennes. A Locronan, on a affaire à un prieuré rural. Aux premiers temps, un ou deux moines y demeuraient normalement mais ils n'assuraient aucun office monastique. – 2.- Le prieuré de Locronan est né à la suite d'une donation faite vers 1050 par le comte de Cornouaille Alain Caignard à la nouvelle abbaye Sainte-Croix de Quimperlé. En 1262 un document parle explicitement d'un prieuré à Locronan. Ce prieuré sera supprimé par l'Assemblée Nationale en même temps que les monastères. – 3.- Au bourg de Locronan, le prieuré désigne en particulier la demeure du prieur; la propriété est située au flanc sud de l'église Saint-Ronan. L'aveu produit par le prieur Danyel de Saint-Alouarn en 1550 décrit avec précision ce domaine qui comportait la maison prieurale elle-même, la maison du vicaire perpétuel, les jardins et le four banal.

**Remembrement de la commune :** Le territoire de la commune de Locronan était exigu ; les manoirs de Rozancelin et de Gorréker étaient encore de la paroisse de Plonévez-Porzay avant la Révolution ! Il y eut trois essais de remembrement : 1.- La loi du 12 août 1792 élargit le territoire de la nouvelle commune à l'ouest et au nord-ouest, mais ce fut en vain. Une loi de 1798 rétablit les anciennes frontières ; seul le manoir de Gorréker resta rattaché à Locronan. – 2.- Sous le Premier Empire, le maire Jean Daniélou chercha à retrouver les limites de 1792, mais ses efforts n'aboutirent pas. – 3.- En 1928, nouvel essai de remembrement, sous la conduite du maire Charles Daniélou. Cette fois-ci, malgré de vives oppositions, l'opération réussit. Le décret du 8 janvier 1929 légalisa le rattachement d'un quartier de Plonévez-Porzay à la commune de Locronan (voir tableau des villages).

**Rozancelin :** Manoir non noble proche du bourg de Locronan, mais en Plonévez-Porzay. Demeure de notaires au XVIIe et au XVIIIe siècle, les Moreau en particulier, puis les Daniélou au XIXe siècle. Jean Daniélou y demeurait, semble-t-il, lorsqu'il était maire de Locronan sous le Premier Empire. Son descendant Charles Daniélou y habita aussi avant d'acheter (avant 1907) la propriété d'Alain Brélivet au-dessus du bourg.

**Rozantorcol** : Ce toponyme se rencontre une fois ou l'autre dans les archives, par exemple dans l'aveu du prieur de 1550. C'est le côteau de la famille Le Torcol, à la sortie du bourg par la rue Moal, du côté Est ; un petit chemin y conduisait.

**Rozaven** : 1.- Manoir non noble sis au sud-ouest du bourg de Locronan, dit aujourd'hui \*Gorréker. Ce manoir dépendait sous l'Ancien Régime de la paroisse de Plonévez-Porzay ; il fut rattaché à la commune de Locronan en 1792 et le resta ensuite. Le toponyme Rozaven ou Rosaven peut-il se comprendre ainsi : Roz-ar-vén, la Côte ou le Côteau de la Pierre, dite la Gazeg-vén ? – 2.- Nom d'une famille ayant vécu au XVIIe et au XVIIIe siècle dans ce manoir. Le notaire Henry Moreau se disait en 1685 Sieur de Rosaven, jamais de \*Gorré-Ker. Les Leissègues, ensuite, se diront aussi Sieurs de Rosaven.

**Ru ar Goffved** : Citée en 1550 dans l'aveu du nouveau prieur de Locronan, c'était la rue des Forgerons (*gov*, pluriel *Goved*, forgeron en breton). C'est aujourd'hui la rue Saint-Maurice, portion de la route royale qui conduisait autrefois à Quimper.

**Rue des Charrettes** : Déjà citée sous ce nom dans l'aveu du prieur en 1550, elle doit son nom à l'arrêt obligé des attelages qui venaient de grimper la rude côte de Goulit-ar-Guer au bourg. Les auberges y étaient accueillantes.

**Rue Gorrou** : Voir \*Rue Lann.

**Rue Lann** : Dite en 1550 la « **ru Gorrou** » (Gorrou est-il le pluriel de Gorre ? On dit en vannetais *gorreu*). Elle conduisait autrefois aux châteaux de Névet et de Lezharscoët.

**Rue Moal** : Petite rue qui descend de la rue des Charrettes vers la chapelle Notre Dame de Bonne Nouvelle. Dite également *rue Nélig*, ou rue du Petit Ange. Beaucoup de tisserands vivaient dans cette rue. Au XIXe siècle, les maisons, abandonnées, tomberont en ruines.

**Saint-Eutrope (chapelle)** : Située sur la rue Moal, tombée en ruines après la Révolution, les fondations ont longtemps subsisté. Un modeste hôpital pour les pèlerins et les voyageurs malades lui était

adjoint. La chapelle, dédiée à saint Eutrope, un saint guérisseur vénéré à Saintes, attira autrefois beaucoup de pèlerins en quête de guérison. En témoigne le reliquaire du saint encore conservé dans le \*trésor de l'église. Pourquoi un saint Eutrope à Locronan ? L'abbaye-mère Sainte-Croix de Quimperlé possédait aussi, dans la ville haute, un petit hôpital dédié à saint Eutrope.

**Saint-Maurice (chapelle) :** Située sur le côté gauche de la route royale, en haut du bourg, elle est tombée en ruines après la Révolution. L'emplacement y est encore marqué par la présence d'une croix dite croix du Sacre. La statue de saint Maurice, abbé cistercien de Carnoët, a été recueillie dans l'église paroissiale ; l'abbé porte chape et mitre. Statue du XVIIe siècle.

**Stang-an-Halfen :** Lieu-dit cité dans l'aveu du prieur en 1550, situé à l'ouest du bourg de Locronan. Ce toponyme, aujourd'hui inconnu, a-t-il un lien avec un notaire Moreau qui se dit Sieur de Keralven à la fin du XVIIe siècle ?

**Stang-ar-Priol :** L'étang ou le vallon du Prieur. Microtoponyme situé entre les villages de Kervélanger et de Kerbléon-Vihan. D'où peut bien venir cette appellation ? Le prieur ne peut être que celui de Locronan. Microtoponyme encore connu en ce début du XXIe siècle

**Stations :** Arrêts au cours de la grande Troménie : **1.-** Saint-Eutrope. – **2.-** Croix de mission. – **3.-** Saint-Germain, au sud de Rozancelin. – **4.-** Sainte-Anne la Palud (mais autrefois Notre-Dame de Bonne Nouvelle). – **5.-** Notre Dame de Bonne Nouvelle (mais autrefois Saint-Miliau). – **6.-** Saint-Michel archange et Saint-Miliau, à la Croix-Rouge. – **7.-** Saint-Jean, à Leustec. – **8.-** Saint-Guérolé, près du village de Trobalo. – **9.-** Saint-Ouen, près du village de Bourlan. – **10.-** La Vierge de la Nativité (et Saint-Ronan) à Plas-ar-Horn. – **11.-** Saint-Théleau, à Kroaz-Beuliec. – **12.-** Saint-Maurice à la Kroaz-Kében (avant 1792, devant la chapelle Saint-Maurice).

**Styvel (Le) :** An Stiffel en 1550. Ce lieu-dit doit son nom à la source abondante voisine qui alimente le ruisseau coulant dans le vallon de Goulit-ar-Guer. Jusqu'à 1842, la route de Locronan à Châteaulin

traversait ce village :le côté nord appartenait à la paroisse de Plonévez-Porzay, le côté sud à celle de Locronan. Jusqu'à la Révolution le Troménie traversait ce village pour gagner la Croix-Rouge puis Leustec.

**Templiers (*Venelle des*)** : Le chemin qui montait autrefois jusqu'aux garennes de la Montagne s'appelait, en réalité, le chemin des chèvres ou de la chèvre, *hent-ar-guéored* (en 1550) ou *hent-ar-guéor*. Appellation fantaisiste, il n'y eut jamais de Templiers à Locronan.

**Tombeau de saint Ronan** : En réalité, un cénotaphe, il occupe aujourd'hui le milieu du Penity. Le gisant de saint Ronan, en kersanton, remonte au temps du duc Jean V et de la duchesse Jeanne de France, décédée en 1433 ; il est donc antérieur au règne d'Anne de Bretagne. L'ermite est représenté en évêque, dans une pose hiératique. Par contre, les anges-cariatides qui soutiennent le gisant sont postérieurs ; ils pourraient être du temps de la duchesse-reine. Les armoiries que présentaient ces anges-cariatides ont été martelées sous la Révolution.

**Toullanay** : Village de Plogonnec, sur l'ancien chemin de Locronan à Guengat. Ce chemin a disparu après la construction de la nouvelle route de Plogonnec à Locronan entre 1872 et 1875. Il traversait la garenne de la Gazeg-Vén ; la croix de saint Pierre, *Kroaz-sant-Per*, se dressait dans un carrefour de cet ancien chemin.

**Tour des reliques** ou ***Tro ar relegou*** : Appellation traditionnelle des troménies de Locquénolé et de Landeleau. Les reliques du saint ouvraient la marche. L'appellation ne semble pas connue à Locronan.

**Trésor de l'église** : Une partie de l'orfèvrerie de l'église, dont la grande croix, a été confisquée par les autorités révolutionnaires en 1793 et 1794. De belles pièces ont cependant été sauvées, aujourd'hui conservées dans une vitrine de sécurité, insérée dans un enfeu du bas-côté nord : **1.-** Calice et patène en argent doré, de la fin du XVe siècle, sans doute un don de la duchesse Françoise de Foix. Sur le noeud à émaux les armes pleines de Bretagne.-- **2.-** Ciboire en argent, oeuvre de Joseph Bernard, orfèvre à Quimper à la fin du XVIIe siècle. --

3. - Ostensoir en vermeil, de la seconde moitié du XVIIe siècle, sauf le pied, oeuvre de Joseph Bernard. – 4.- Deux reliquaires renfermant des reliques de saint Ronan, poinçon de l'orfèvre G.-B. Gérard, 1725-1727. – 5.- Châsse-reliquaire de saint Eutrope, argent, début du XVIe siècle.

**Trobalo** : Village de Quéménéven mais à la frontière de Locronan. C'est dans ce village, dit alors *Tnou-Balau*, que les boeufs qui tiraient le char de Ronan s'arrêtèrent. Ce toponyme est connu de la **Vita** de saint Ronan (fin XIIe ou début XIIIe siècle). Une chapelle dédiée à saint Guénolé était toute proche. La huitième station de la Troménie se tenait là, *prope capellam sancti Guengaloei*, non loin de la chapelle.

**Troménie** : Le terme proviendrait de *tro minihi* ou *tro-menec'hty*, le tour du monastère ou de la terre monastique consacrée à saint Ronan. Le peuple disait *an drovini*. Le clergé parlait de *tour*, *grand tour*, *procession générale*. Les origines en sont obscures, la mention la plus ancienne est de 1593. A l'origine, la procession signifiait que la terre de saint Ronan, dite *menehy*, *franchise*, *asile* et, en latin, *immunitas*, était une terre libre de toute ingérence seigneuriale. Elle n'était donc pas un rite religieux. Un recteur du XVIIIe siècle présentait ainsi la troménie : « De sept en sept ans il se fait une procession générale par les habitants de la dite paroisse par certains chemins qui sont les fins et limites de la dite paroisse ». La périodicité de la Troménie de six en six ans n'a pas d'explication mais elle est constante de l'an 1593 à 2007. Elle se déroule toujours les deuxième et troisième dimanches de juillet. – Une petite troménie se célèbre tous les ans le deuxième dimanche de juillet, mais son ancienneté ne remonte pas au-delà du milieu du XIXe siècle.

**Troménies (autres)** : : Voir \*Gouesnou, \*Locquénolé, \* Locmaria-Quimper.

**Vitraux** : Deux fenêtres ont conservé leurs vitraux. – 1.- La maîtresse vitre date des années 1480. Sa pose mettait fin à la construction de l'église prieurale. La fenêtre est consacrée à la Passion de Notre Seigneur : dix-sept panneaux illustrent la Semaine sainte, depuis la Résurrection de Lazare jusqu'à la Résurrection du Christ. Restaurée

maintes fois et parfois mal restaurée ; par exemple, la figure d'origine de Jésus est en forme d'amande sur le panneau originel des Rameaux et en forme allongée sur le panneau restauré de la Cène. Un 18e panneau, moderne, figure un seigneur de Névet en chevalier de tournoi. Dans le réseau supérieur, les armes pleines de Bretagne et les armes mi-parti Bretagne et Foix, armes du duc François II et de la duchesse Marguerite de Foix. – 2.- La fenêtre du chevet du Penity a conservé des panneaux d'une verrière du XVIe siècle. Dans une architectue gothique, debout, sainte Catherine d'Alexandrie et l'Apôtre saint Paul, l'épée de leur supplice dans la main. Dans le tympan, une petite Crucifixion sous un ciel rouge est également ancienne ; armoiries : trois fleurs de lys d'or d'un côté, mi-parti de fleurs de lys et mouchetures d'hermines de l'autre. Ce sont les armoiries du roi de France Louis XII et celles d'Anne de Bretagne.

## Sources

- \* Berlivet, R. R. et G. : *Locronan en Bretagne* (éditions des Traboules)
- \* Bernard D. : *Notes sur les fabriques de toiles de Locronan au XVIII<sup>e</sup> siècle* (Bull. de la Société archéol. du Finistère, 1918, p. 116-130).
- \* Bernard D. : *Documents et notes sur l'histoire religieuse du Finistère sous la Révolution* (1936).
- \* Blanchard R. : *Lettres et mandements de Jean V, duc de Bretagne* .Tome 2 - 1420-1442 (Coll. Archives de Bretagne, 1892).
- \* Boulaire A. : *Garde-côtes et gardes-côte en Bretagne aux XVII<sup>e</sup> et XVIII<sup>e</sup> siècles* (Mémoires de Bretagne, S.H.A.B., 1992).
- \* Brousmiche J.-Fr. : *Voyage dans le Finistère en 1829, 1830 et 1831* (1977).
- \* Cahiers de l'Iroise : *Locronan* (numéro 2, avril-juin 1969).
- \* Cambry J. : *Voyage dans le Finistère...en 1794 et 1795* (éd.1999).
- \* Cariou A. et Le Stum Ph. : *Pardons et pèlerinages de Bretagne* (1997).
- \* Chauris L.: *Le granite de Locronan en Basse-Bretagne* (Les amis du musée de la pierre de Maffle, bulletin n° 16, déc. 2001)
- \* Chédeville A. et Tonnerre N.-Y. : *La Bretagne féodale. XI<sup>e</sup>-XIII<sup>e</sup> siècles* (1987).
- \* Colloque de Locronan, 1989 : *Saint Ronan et la Troménie*.
- \* Couffon R. : *Le tombeau de saint Ronan à Locronan* (Bull. monumental, 1954).
- \* Couffon R. : *Diocèse de Quimper et Léon. Nouveau Répertoire des églises et chapelles* (édition augmentée, 1988).
- \* Daniélou Ch. : *Locronan en Bretagne* (1947).
- \* De Châteaubriant A. : *Locronan* (1928).
- \* De Parades B. : *Locronan* (Ed. Jos, 1963).
- \* Dilasser M. : *Un pays de Cornouaille. Locronan et sa région* (1979).
- \* Dilasser M. : *Livret de prières et de cantiques pour la troménie*.
- \* Dilasser M. : *Antiquité de la petite troménie de Locronan ?* (Bull. Soc. Arch. du Finistère, 1994, et Colloque de Locronan, 1989).

- \* Dilasser M. : *Considérations sur un rituel de la grande troménie de Locronan de 1768* (Colloque de Locronan, 1989).
- \* Dilasser M. : *Petite chronique des grandes troménies* (Colloque de Locronan, 1989).
- \* Dilasser M. : *Locronan* (éd. Ouest-France, 1981, 32 pages).
- \* Dilasser M. : *La sculpture religieuse dans le pays de Locronan*.
- \* Du Chatellier A. : *Recherches statistiques sur le Finistère, 1835-1837*.
- \* Dujardin L. : *Saint Ronan. Notice sur sa vie et son culte* (Brest, 1935).
- \* Garrec R. : *Plonévez-Porzay. Un terroir du pays glazik* (2001).
- \* Gourlay P. : Charles Daniélou
- \* Guigon Ph. : *La résidence palatiale de Locronan, fin du IXe siècle – début du Xe siècle* (Colloque de Locronan, 1989).
- \* Guillotel H. : *Sainte-Croix de Quimperlé et Locronan* (Colloque de Locronan, 1989, pages 175-190).
- \* Hémon G. : *Une vieille cité de Cornouaille. Locronan* (1935).
- \* Irien J. : *Propre du diocèse de Quimper et Léon. Notices des saints bretons* (1989).
- \* Jones M. : *Recueil des actes de Jean IV, duc de Bretagne* (1980).
- \* Largillière R. : *Les minihys* (Soc. d'hist. et d'arch. de Bretagne, 1927).
- \* Laurent D. : *La Troménie de Locronan. Actualité d'un pèlerinage millénaire* (Armen, 1987, n° 9).
- \* Laurent D. : *La troménie. Le rituel* (chap. 7 de l'ouvrage de M. Dilasser : Locronan et sa région).
- \* Le Bihan H. : *L'église Saint-Ronan et la Troménie* (collection Ilizou, nombreuses illustrations, dessin de l'ancienne flèche).
- \* Le Braz A. : *Au pays des pardons* (1894).
- \* Le Duc (dom Placide) : *Histoire de l'abbaye Sainte-Croix de Quimperlé*.
- \* Le Floc'h J.-L. : *Cathédrale de Quimper. Les reliques de saint Ronan* (Bull. Société archéologique du Finistère, 1997, page 156).
- \* Le Grand Albert : *Les vies des saints de la Bretagne armorique* (1636, édition 1901).

- \* Le Maître L.-P. : *Locronan au pays du Porzay* (Editions palantines, 2007).
- \* Le Men R.-Fr. : *Monographie de la cathédrale de Quimper* : La châsse de saint Ronan, p. 359 ; Pierre Le Goaraguer, p. 288.
- \* Le Moigne G. : *Les seigneurs de Névet* (Bull. Société archéologique du Finistère, 1999).
- \* Lobineau G.-A. : *Les vies des saints de Bretagne* (édition Tresvaux, 1836).
- \* Maître L. et Berthou [de] P : *Cartulaire de l'abbaye de Sainte-Croix de Quimperlé* (1902).
- \* Marc Simon (P.): Note sur les *prieurés ruraux* dans les Actes du colloque Saint-Mathieu Fine-terre à travers les âges (1994, p. 153).
- \* Masseron A. : *Les villes d'art célèbres. Quimper, Quimperlé, Locronan, Penmarc'h* (1928).
- \* Merdrignac B. : *Les cloches des saints celtiques* (Armen, 1991, n° 35).
- \* Merdrignac B. : *Saint Ronan et sa vie latine* (Colloque de Locronan 1989).
- \* P. A. B. : *Locronan en Bretagne* (1929).
- \* Parfouru P. : *Une rixe à Locronan pendant la procession de la Troménie (14 juillet 1737)* (Rennes, 1897).
- \* Pérennès H. : *Saint Ronan et la Troménie* (avec carte, 1923).
- \* Pérennès H. et Guéguen J.-R. : *Notice de Locronan* (Bulletin diocésain d'Histoire, 1925-1926).
- \* Peyron P. : *Pèlerinages, troménies, processions votives au diocèse de Quimper* (Association bretonne, 1912, pages 274-293).
- \* Plaine Fr. : *Vie inédite de saint Ronan, traduite du latin* (Bull. Société archéologique du Finistère, 1889).
- \* Quaghebeur J. : *Locronan. Un bourg de Cornouaille au début du XIIIe siècle* (Colloque de Locronan 1989).
- \* Quaghebeur J. : *La Cornouaille du IXe au XIIe siècle* (Société archéologique du Finistère).
- \* Thomas A.-M. : *Saint Ronan et la Troménie* (7e éd. 1935).
- \* Torchet H. : *Réformation des fouages de 1426 : Diocèse ou évêché de Cornouaille.*

- \* Savina J. : *Nos vieux grands chemins et la corvée* (Bull. Société archéologique du Finistère, 1925).
- \* Serret M. : *Transfert du bureau des toiles de Locronan à Quimper* (Bull. Société archéologique du Finistère, 1895).
- \* Tanguy B. : *Dictionnaire des noms de communes, trèves et paroisses du Finistère* (1990).
- \* Tanguy B. : *La troménie de Gouesnou. Contribution à l'histoire des minihis en Bretagne* (Annales de Bretagne, 1984, n° 1, avec un tracé de la troménie).
- \* Tanguy B. : *Du nemeton au locus sanctus* (Colloque de Locronan 1989, p. 109).
- \* Tanguy J. : *Locronan et sa région du XVIe au XVIIIe siècle* (chap. 8 de l'ouvrage de M. Dilasser, Locronan et sa région, 1979).
- \* Tanguy J. : *Les tisserands de Locronan. Ar wiaderien* (Micherion koz. Les vieux métiers de Bretagne, n° 8, nombreuses illustrations).
- \* Trévédry J. : *Histoire de la Maison de Névet racontée par Jean de Névet (1664)* (Bull. Société archéologique du Finistère, 1888).
- \* Waquet H. : *L'église de Locronan* (Congrès archéologique de France, 1914).
- \* Waquet H. : *Locronan* (Ed. Jos Le Doaré, 1958).
- Waquet H. : *Les mémoires du chanoine Jean Moreau sur les guerres de la Ligue en Bretagne* (édition 1960).

- \* Archives communales de Locronan (registres paroissiaux d'avant 1789, registres des délibérations du XIXe siècle).
- \* Archives diocésaines de Quimper, sous-série 15 AA. 7 : Paroisse de Locronan sous l'Ancien Régime.
- \* Archives départementales du Finistère, 5 H. 509 (Rentier de Locronan de 1550), A. 88 (aveu de Névet de 1680), 1 Q. (Biens nationaux, Locronan), 13 L 106 (patentes de 1798), 18 L. 6 (serment de 1791) et 18 L. 85 (clergé).

## ***Table des matières***

### **Avant-propos**

#### **I. – Saint Ronan et sa Troménie.**

- \* L'ermite du Bois de Névet.
- \* *Gwerziou* et cantiques.
- \* Le culte de saint Ronan.
- \* La Troménie ou le tour du minihy.
- \* Le parcours de la Troménie.
- \* La petite Troménie.

#### **2. – Le Prieuré Saint-Ronan**

- \* La donation à l'abbaye de Quimperlé.
- \* Le prieuré de saint Ronan.
- \* L'église prieurale.
- \* L'ombre des seigneurs de Névet.
- \* Le mobilier ancien.
- \* Deux chapelles disparues.
- \* Les prieurs deviennent des rentiers.
- \* La fin du prieuré.
- \* Tableau des principales dates.

#### **3. – La paroisse de Locronan, des origines à la Révolution**

- \* Naissance de la paroisse.
- \* Les vicaires perpétuels.
- \* Les chapelains.
- \* Le général ou corps politique.

- \* La Réformation des feux en 1426.
- \* Témoins de la piété d'autrefois
- \* 1594-1598 : les années noires.
- \* Milices gardes-côtes.
- \* La corvée des grands chemins.
- \* Le temps de la Révolution.

#### **4. – Les toiles de chanvre de Locronan**

- \* Le chanvre, une culture traditionnelle.
- \* Le commerce des toiles aux XVe et XVIe siècles.
- \* Le commerce des toiles au XVIIe siècle.
- \* Un lent déclin au XVIIIe siècle.
- \* Les marchands sur la place.
- \* Le transfert du bureau des marques à Quimper.
- \* Les paysans tisserands des environs.
- \* La condition sociale des tisserands.
- \* La production des toiles au XIXe siècle.
- \* La misère des petits tisserands au XIXe siècle.
- \* Le témoignage des contemporains.

#### **5. – Le bourg de Locronan**

- \* « Ville et bourg de Saint-René du Boys ».
- \* Les sources de la prospérité.
- \* Les patentes en 1798.
- \* 1808 : La tour de l'église est foudroyée.
- \* La chapelle de Bonne Nouvelle.
- \* Marchands du XIXe siècle.
- \* La Place de l'église.

**Lexique : Toponymie, patrimoines, etc.**

**Sources**

# **LOCRONAN**

## **HISTOIRE ET TRADITION**

Quiconque, voyageur ou touriste, s'arrête à Locronan aimerait comprendre pourquoi ce petit bourg, aujourd'hui si modeste, ne ressemble à aucun autre dans le pays du Porzay, avec sa place régulière, ses maisons en pierre de taille et son église monumentale. L'auteur de cet ouvrage entend répondre à ces interrogations.

A l'origine, un tombeau où reposait un saint ermite, qu'on disait venu d'Irlande, saint Ronan. Le bourg qui naquit autour de ce tombeau doit son nom à ce saint, Locronan. Un comte de Cornouaille, vers l'an 1050, en fit un prieuré, qui ne disparut qu'en 1790.

Le bourg de Locronan a été appelé la cité des tisserands. De fait, les toiles de chanvre tissées à Locronan même et dans les campagnes des alentours seront célèbres dans les ports d'Europe, de la Baltique à Cadix.

Le patrimoine architectural de Locronan lui vaudra un jour, à juste titre, le label de « petite cité de caractère ».